

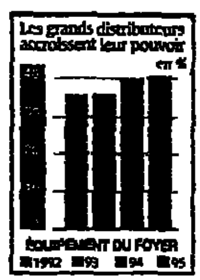
هكذا من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16390 – 7,50 F – MERCREDI 8 OCTOBRE 1997 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES INITIATIVES

■ Prix : pression sur les producteurs
■ 18 pages d'offres d'emplois



Le procès de Maurice Papon, dernier Français accusé de crimes contre l'humanité sous Vichy

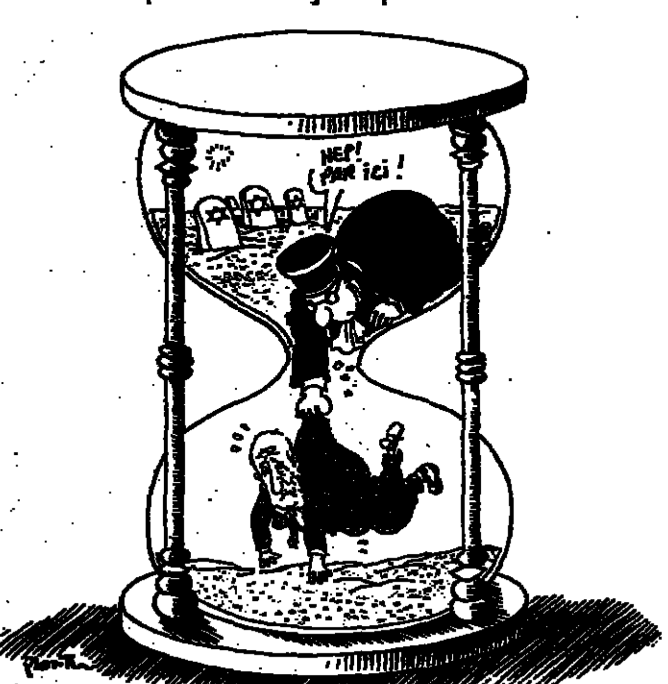
Des gardiens de la paix demandent pardon aux juifs pour l'attitude de la police sous l'Occupation

MAURICE PAPON doit comparaître, à partir de mercredi 8 octobre, devant la cour d'assises de la Gironde. L'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux est accusé de crimes contre l'humanité, *pour avoir apporté son « concours actif »* à l'arrestation et à la déportation de plus de 1 500 juifs vers Drancy puis vers les camps d'extermination nazis.

Ce procès, qui devrait se terminer le 23 décembre, est celui du dernier Français accusé de crimes contre l'humanité pendant l'Occupation. René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, a été assassiné en 1993 et Paul Touvier, ancien chef de la milice lyonnaise, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1994. Maurice Papon comparaît au terme d'un marathon judiciaire de seize ans. Les premières plaintes furent déposées en 1981 et l'intruction, annulée dans sa quasi-totalité en 1987, ne fut achevée qu'en 1995.

Le procès de Maurice Papon est aussi celui de l'administration de Vichy et de son engagement dans la collaboration. A l'exception de l'extrême droite, les responsables politiques se félicitent de sa tenue, même si certains, au RPR, ont exprimé des réserves, à l'instar de Charles Pasqua, qui souhaite qu'on ne fasse pas de Maurice Papon *« le bouc-émissaire d'une époque et d'un système »*.

Une semaine après la *« déclaration de repentance »* de l'Eglise catholique, certains policiers ont entrepris, à leur tour, de demander *« pardon »* pour la *« collaboration active d'une partie non négligeable de la police nationale dans la déportation des juifs de France »*. Mardi 7 octobre à 18 h 30, le secrétaire général du Syndicat national des policiers en tenue, André Lenfant, devait, lors d'une cérémonie au mémorial du Martyr juif inconnu, à Paris, exprimer les *« regrets éternels des policiers français »*.



Lire pages 8 à 10, page 36 et notre éditorial page 20



REUTER

Indonésie : histoire d'un désastre

PLUSIEURS centaines de milliers d'hectares de forêts ont brûlé depuis deux mois ou brûlent encore dans la région orientale de Sumatra et dans la partie indonésienne de Bornéo. Seule l'arrivée de la saison des pluies permettra de venir à bout de l'incendie. Notre envoyé spécial, Jean-Claude Pomonti, raconte cette catastrophe écologique planétaire et décrit *les conséquences économiques et* sanitaires du désastre.

Lire pages 16 et 17

Retour triomphal à Gaza du chef spirituel du Hamas palestinien

LE PREMIER MINISTRE israélien, *Benyamin Nétanyahou, a assumé*, lundi 6 octobre, la responsabilité de l'assassinat manqué perpétré en Jordanie par les services spéciaux israéliens contre un responsable du Mouvement de la résistance islamique (Hamas). Ce fiasco a contraint Israël à relâcher le chef spirituel du Hamas, cheikh Yassine, ainsi que vingt prisonniers palestiniens en échange des deux agents du Mossad emprisonnés en Jordanie. Autorisé à revenir dans la bande de Gaza, le cheikh Yassine a été accueilli triomphalement par la population. Il a réaffirmé que son mouvement veut la paix *« de tout cœur »*, mais que *« les opérations armées se poursuivront tant que l'occupation* [israélienne] *se poursuivra »*.

Lire page 4

■ 182 francs pour France Télécom

Le prix de vente des actions du groupe public de télécommunications a été fixé le 6 octobre. Le quart du capital cédé, dont *2,5 % aux salariés*, rapportera 42 milliards à l'Etat. p. 22

■ Défense de la famille

Les députés de droite prévoient une mobilisation contrastée avant la manifestation de défense de la famille du 11 octobre organisée à Paris par des *associations catholiques*. p. 6

■ Serbie : poussée ultranationaliste

Le scrutin présidentiel de dimanche, qui devrait être invalidé faute de participation suffisante, a fait apparaître *une forte poussée extrémiste au détriment* du président Milosevic. p. 2

■ Le Toquistador

A Saulieu, Bernard Loiseau assume, avec raison, ses trois étoiles. p. 29

■ Des sous-marins culturels

Lorient et Saint-Nazaire veulent faire de leurs bases de sous-marins abandonnées des espaces culturels. p. 15

■ « Le cœur, le foie et la vessie » d'une ville

Dans un superbe documentaire de quatre heures, *Amsterdam Global Village*, Johan Van der Keuken, venu au cinéma par la photographie, ausculte les organes de sa ville natale. p. 31

Les Fangio de Stockholm limités à 30 à l'heure

STOCKHOLM
correspondance

S'il y a bien un pays d'Europe où la sécurité routière frise l'obsession, c'est la Suède. Il n'y a qu'à contempler la ligne des voitures qui y sont fabriquées : d'imposantes berlines à l'épaisse carrosserie, bardées de pare-chocs surdimensionnés. Le taux d'alcool dans le sang autorisé au volant y est le plus faible des Quinze (0,2 gramme par litre contre 0,5 en France) et quelques verres de trop peuvent conduire directement en prison. Chaque accident de la route est vécu, ici, comme un échec du « système », censé prendre en charge le citoyen jusque sur le siège de son véhicule. C'est ainsi que les journaux d'information télévisés continuent à rendre compte des carambolages mortels, même s'ils n'ont fait que quelques victimes.

Rien d'étonnant, dans ce contexte, que la municipalité de Stockholm ait décidé de réduire encore la vitesse autorisée dans les rues de la capitale. Pas plus de 30 kilomètres à l'heure, contre 50 actuellement. Non pas que les statistiques témoignent d'une quelconque hausse du nombre des accidents en ville : ils font, bon an mal an, entre trente et quarante morts, sur les quelque six cents enregistrés dans tout le royaume. Mais les élus de Stockholm se sont fixés l'objectif très ambitieux de *réduire*, à long terme, les risques d'accidents graves à zéro.

La nouvelle vitesse, déjà en vigueur devant quelques écoles, *ne sera imposée que progressivement*, en commençant l'an prochain par certains quartiers résidentiels. Puis elle *devrait être étendue à l'ensemble de la capitale*, à l'exception toutefois des grands axes de circulation, sur lesquels les conducteurs pourront se défouler à cinquante à l'heure... *« La mesure ne sera généralisée que si les habitants l'acceptent »*, assure Annika Billström, l'adjointe au maire chargée du trafic routier. Or tout suédois qu'ils sont, bon nombre d'automobilistes, *dont les chauffeurs de taxis*, ont accueilli cette décision avec scepticisme, voire mécontentement. Elle fut d'ailleurs adoptée lors d'une séance houleuse du conseil municipal, fin septembre. *« Fanatiques !, abrutis ! »* : l'opposition de droite n'eut pas assez d'amabilités pour vilipender l'équipe au pouvoir, accusée de *« haïr les voitures »* et de vouloir les *« éliminer du centre-ville »* ! Quant aux Verts, ils regrettèrent *a contrario* que toutes les rues ne soient pas hérissées dès maintenant de panneaux jaune et rouge frappés du chiffre 30.

Pour sensibiliser les Fangio de Stockholm aux bienfaits d'une conduite tranquille, une *campagne d'information* sera lancée dans les prochains mois. Cela ne devrait pas s'avérer trop difficile. S'ils protestent parfois, les Suédois *respectent généralement la loi*. Et gare à ceux qui y contreviennent. L'ancien chef de la police criminelle du pays en fit les frais, il y a quelques années. En retard pour une interview matinale au siège de la télévision, Björn Eriksson avait été pris en flagrant délit à 45 kilomètres à l'heure dans l'une des rares zones déjà limitées à 30. Osant mettre en avant sa *qualité de haut responsable de la police* pour échapper à l'amende que l'agent zélé s'apprêtait à lui administrer, il avait été dénoncé par ce dernier pour abus de pouvoir. Quelques jours plus tard, M. Eriksson avait dû présenter publiquement ses excuses...

Benoît Peltier

Audimat en berne

LES NOUVELLES émissions programmées sur TF 1 et France 2 depuis la rentrée ont, à quelques exceptions près, du mal à trouver leur public. Sur TF 1, Nagui, avec « Tous en jeu », n'aura pas tenu deux mois avant d'être évincé de l'antenne. Jean-Luc Delarue, successeur de Michel Drucker sur France 2, ne recueille pas les audiences attendues. A cet échec momentané s'ajoutent la dégringolade du « 20 heures » de la chaîne du service public, qui a perdu 500 000 téléspectateurs depuis la rentrée, et l'*insuccès du* « Grand Batre », une fiction du dimanche soir. Seule France 3 échappe au naufrage. Depuis la rentrée, le « 19/20 » bat tous ses records d'audience.

Lire page 23

POINT DE VUE

Le ministère de la boue

par François Léotard

UNE femme, Yann Piat, députée PR du Var, est morte, voilà plus de trois ans. Assassinée. Le jour de ses obsèques, dans la petite église de La Londe, je me suis exprimé au nom du gouvernement pour honorer celle qui nous avait, dans le silence de sa mort, réunis. La honte que nous éprouvions alors pour un geste d'une telle sauvagerie, nous l'avons retenue, gardée en nous, pour que la République, dans la patience de sa justice, puisse éclairer les mobiles de cet assassinat, démasquer ceux qui l'avaient conçu, condamner et châtier tous ceux qui ont pu s'associer à cette infamie.

Car un meurtre politique, si c'en est un, n'est pas un meurtre comme les autres. Il met en cause, à sa racine même, la confiance que chacun doit avoir dans les fondements d'une démocratie, dans la libre expression des élus du peuple, dans la protection dont ils doivent *bénéficier* – autant que d'autres – vis-à-vis de la violence toujours cachée de la vie publique. Assassiner un élu, c'est démontrer par un seul geste que l'ensemble du mécanisme démocratique, l'édifice fragile de la controverse et du débat, s'est un instant disloqué, qu'il a montré une impuissance tragique à empêcher la violence de prévaloir sur la liberté de la pensée *et sur le droit éminent à représenter* des citoyens. C'est le peuple lui-même qui est ainsi touché.

Aujourd'hui, la honte que nous éprouvions pour cet acte, pour ses auteurs, pour la haine ou l'intérêt qui le motivaient, cette honte revient en force sur nos visages, sur *notre région, sur notre pays*.

Il convient de dire pourquoi.

Une incroyable théorie d'impudeur et d'indignité a été construite par la voie d'un livre autour de ce meurtre. *[NDLR :* L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir, *d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, Flammarion, 298 pages.]*

Lire la suite page 19

François Léotard, *ancien ministre, est président de l'UDF.*

Le prion nobélisé



STANLEY B. PRUSINER

PROFESSEUR *au service de* neurologie à l'université de Californie, Stanley B. Prusiner, un Américain de cinquante-cinq ans, a reçu le prix Nobel de médecine pour ses travaux sur le prion, protéine infectieuse responsable de la transmission de certaines affections neurodégénératives. Parmi elles, la maladie de Creutzfeldt-Jakob et celle de la « vache folle ».

Lire page 27

International	2	Finances/marchés	24
France	5	Aujourd'hui	27
Société	8	Jeux	30
Carnet	14	Météorologie	30
Annonces classées	14	Culture	31
Régions	15	Guide	33
Horizons	16	Abonnements	34
Entreprises	21	Kiosque	34
Communication	23	Radio-Télévision	35

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1008 - 7,50 F

EX-YOUGOSLAVIE L'élection présidentielle du 5 octobre en Serbie devrait être invalidée, la participation au second tour ayant été inférieure au niveau requis de 50 %. Un nouveau scrutin devra être organisé avant la fin de l'année. ● CETTE CONSULTATION est un échec pour Slobodan Milosevic, président de la Fédération yougoslave (RFY), à la fois en raison du taux d'abstention élevé et parce que le candidat qui avait ses faveurs, Zoran Lilic, a été distancé par le leader d'extrême droite Vojislav Seselj. ● CES RÉSULTATS, selon Zoran Djindjic, un des chefs de l'opposition qui a été limogé de la mairie de Belgrade, font apparaître le risque d'un pouvoir plus autoritaire encore que celui de M. Milosevic. ● LA CROATIE a déféré dix criminels de guerre présumés au Tribunal de La Haye, où ils seront jugés pour des massacres de musulmans commis en Bosnie centrale en 1993 et 1994.

Les Serbes désavouent M. Milosevic et se portent vers l'ultranationalisme

Le scrutin présidentiel de dimanche en Serbie devrait être invalidé faute de participation suffisante. Il a fait apparaître le mécontentement contre Slobodan Milosevic, aujourd'hui président de la Fédération yougoslave, mais aussi une forte poussée extrémiste

BELGRADE
de notre envoyé spécial

L'élection présidentielle de dimanche 5 octobre en Serbie devrait être officiellement invalidée dans les prochains jours en raison d'un taux de participation de 48,7 %, inférieur aux 50 % requis. Devant les résultats communiqués lundi 6 octobre par la commission électorale et portant sur 85 % des votes, le Parti socialiste (au pouvoir) a formellement admis la défaite de son candidat, Zoran Lilic, qui obtient 46,99 % des suffrages exprimés, devancé par le représentant de l'extrême droite ultra-nationaliste, Vojislav Seselj (49,88 %).

Reconnaissant que la mobilisation insuffisante des électeurs annulait le scrutin et que, de surcroît, il n'avait pas réussi à obtenir la majorité absolue des voix, Vojislav Seselj a souligné la nécessité que le prochain scrutin se déroule de manière parfaitement claire.

Dans les rangs de l'opposition, Vuk Draskovic, président du Mouvement serbe du renouveau et candidat malheureux du premier tour, s'est dit « *inquiet du score de Vojislav Seselj car il pourrait entraîner de graves conflits au Monténégro, en République serbe et au Kosovo* ». La présidente de l'Alliance civique, Vesna Pesic, a pour sa part estimé que « *les résultats montrent à quel point la position de Slobodan Milosevic* [le président de la République fédérale de Yougoslavie], *du Parti socialiste de Serbie et de ses satellites est affaiblie et donne une chance aux véritables forces démocratiques* ».

> « Sauf à s'abstenir, l'électeur qui voulait sanctionner Slobodan Milosevic n'avait pas d'autre choix que de voter pour Vojislav Seselj »

Pour Vojislav Kostunica, président du Parti démocrate, « *la responsabilité de l'échec des élections incombe au Parti socialiste de Milosevic, qui a refusé de discuter des conditions nécessaires à l'organisation d'une élection équitable* ».

Un prochain scrutin devra être convoqué dans les deux mois qui suivront la constitution de la nouvelle Assemblée nationale, élue le 21 septembre, et qui dispose d'un mois pour nommer son président. Le premier tour de la prochaine élection présidentielle devrait donc se dérouler, au plus tard, à la fin du mois de décembre. Il est encore trop tôt pour savoir quels seront les candidats en lice. Seul Vojislav Seselj s'est officieusement porté sur les rangs. Mais le résultat de la consultation de dimanche pose de nombreuses questions.

C'est tout d'abord l'ampleur du vote en faveur de l'extrême droite qui inquiète les observateurs. Le score de Vojislav Seselj à la présidentielle confirme, en effet, la poussée de l'ultra-nationalisme en Serbie, observée lors des élections législatives de septembre. En faisant élire 86 députés sur un total de 250 à l'Assemblée, le Parti radical (SRS) de Seselj est devenu la deuxième force du pays derrière le PS. « *Il faut cependant être prudent sur la signification du scrutin présidentiel* », assure Radomir Diklic, directeur de l'agence de presse Beta. Car, selon lui, « *sauf à s'abstenir, l'électeur qui voulait sanctionner Slobodan Milosevic n'avait pas d'autre choix* ».

« *Le vote en faveur de Seselj est bien sûr nationaliste mais c'est aussi un vote de protestation*, poursuit M. Diklic. *D'autant que, pour beaucoup d'autres, il était nécessaire de sanctionner Vuk Draskovic, le seul candidat de l'opposition démocratique qui, avec Slobodan Milosevic, apparaît comme le grand perdant de cette élection. Ses anciens alliés ont décidé dès le premier tour de boycotter le scrutin alors que Vuk Draskovic était – et est toujours – soupçonné d'envisager une alliance avec le président de la République fédérale comme il l'a déjà fait en provoquant le limogeage du maire d'opposition de Belgrade, Zoran Djindjic.* »

JE VOUS AVAIS BIEN DIT QUE J'ÉTAIS UN MODÉRÉ...

PANCHO

« *Le résultat positif du scrutin*, conclut Radomir Diklic, *est qu'il va forcer les partis démocratiques à envisager une alliance pour faire barrage au nationalisme. Il serait assez suicidaire pour eux de décréter un nouveau boycottage. Leur seule solution est de créer un front populaire, et de renvoyer dos à dos les deux extrêmes, nationalistes et socialistes.* »

Au Monténégro, les résultats définitifs donnent une très légère avance au président sortant, Momir Bulatovic, fidèle allié de Slobodan Milosevic, contrairement aux premières estimations qui plaçaient le premier ministre, Milo Djukanovic, en tête. Les deux hommes obtiennent respectivement 47,45 % et 46,72 % des suffrages exprimés pour un taux de participation de 67,37 %. Le second tour, prévu pour le 19 octobre, devrait être extrêmement serré et constitue pour le président Milosevic une autre source d'inquiétude.

Il reste que le jeu des alliances peut profondément modifier le panorama électoral actuel, défavorable pour le moment au président Slobodan Milosevic, en Serbie comme au Monténégro. « *Le jeu est encore très flou et il est difficile de faire la moindre prévision* », commentait prudemment un diplomate occidental. Maître dans l'art de nouer les accords les plus variés, « l'homme fort » de l'ex-Yougoslavie, même très affaibli, ne doit pas être sous-estimé.

D. H.-G.

TROIS QUESTIONS À

ZORAN DJINDJIC

1 Vous qui avez été limogé de votre poste de maire de Belgrade, comment jugez-vous les résultats de ces élections présidentielles en Serbie et au Monténégro ?

La première leçon que l'on peut en tirer, c'est la montée de la tendance radicale représentée par Vojislav Seseji. Et même si le candidat radical n'est pas parvenu à se faire élire cette fois, il restera un candidat très dangereux lors du prochain scrutin, qui devrait avoir lieu dans les trois mois qui viennent. C'est une conséquence directe de la politique de Slobodan Milosevic, qui développe ce scénario de menaces permanentes contre lesquelles la Serbie doit soi-disant se défendre. Avec une telle hypothèse de départ, l'une des réponses c'est de se renfermer dans sa coquille. Bien sûr, en ce qui nous concerne, nous sommes satisfaits de voir que plus de la moitié des électeurs ne se sont pas rendus aux urnes pour une élection dont nous avions dénoncé dès le départ les conditions d'organisation catastrophiques. Et, au Monténégro, le score de Milo Djukanovic *[un opposant à Slobodan Milosevic]* est un encouragement, même si son élection au second tour paraît difficile.

2 Estimez-vous que l'ascension de Vojislav Seselj et de son parti ultranationaliste représente un risque pour la démocratie, si médiocre soit-elle en Serbie ?

Absolument, et c'est le paradoxe électoral de cet échec de Slobodan Milosevic. Il renferme un risque peut-être encore plus grand d'un autoritarisme féroce. Il s'agit, en fait, des deux rameaux d'une même racine, fondée sur le nationalisme, l'isolationnisme, la démagogie et le mensonge. Mais Vojislav Sesejl est imprévisible ; il n'a aucune expérience démocratique, si minime soit-elle, et il ne fait que répéter avec beaucoup plus de violence ce que disait Slobodan Milosevic il y a six ans : « La Serbie ne pliera pas, et ne se mettra pas à genoux devant qui que ce soit. »

3 Que signifie concrètement ce message ?

Un isolationnisme revendiqué à l'intérieur du pays, et une mise à l'index de la communauté internationale, dont l'on se moque par avance. Vojislav Seselj cherchera à s'imposer par la violence et la force avec toutes les conséquences dramatiques que l'on peut imaginer dans une lutte prévisible contre les médias, les partis indépendants, les minorités, et, d'une manière générale, contre tout ce qui peut représenter un symbole de pluralisme ou de différence. Il utilisera pour cela les instruments du national-socialisme ; il ne me semble pas du tout exclu que la Serbie puisse un jour subir cette maladie.

Propos recueillis par
Denis Hautin-Guiraut

Vojislav Seselj, chantre de la « purification ethnique »

BELGRADE
de notre envoyé spécial

L'homme a une carrure de solide garde du corps. Sa taille avoisine les deux mètres et l'embonpoint est conséquent. L'élocution, altérée par un léger défaut de prononciation, est rapide et rarement anodine. Vojislav Seselj, quarante-deux ans, sociologue de formation, ne fait pas dans la dentelle. « *Je déteste les Croates* », a-t-il lancé en pleine campagne électorale. Pour un candidat à la présidence, le propos visant les habitants de la République voisine donne le ton. Le chef de l'extrême droite ultranationaliste serbe n'a en effet jamais caché ses opinions, qu'il a le plus souvent accompagnées par des actes.

PORTRAIT

Le chef de l'extrême droite, rival de M. Milosevic, n'a jamais caché ses opinions, qu'il a le plus souvent accompagnées de ses actes

Au début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, il a formé et dirigé des milices armées qui ont sévi en Croatie et en Bosnie, deux pays dont il rêve d'inclure une bonne partie de leurs territoires dans une « Grande Serbie ». Les multiples actions de « nettoyage ethnique » menées à cette époque par ses hommes lui ont même valu de figurer, en 1992, sur la liste des criminels de guerre établie par Lawrence Eagleburger, alors secrétaire d'Etat américain.

Vojislav Seselj est entré en politique à la fin des années 80, quelques années après Slobodan Milosevic. Les deux hommes ont toujours entretenu des rapports ambigus, jouant sur les complicités de leur engagement nationaliste. Les rivalités entre eux, ainsi que les multiples agressions verbales et physiques dont il est coutumier envers ses adversaires politiques, ont conduit le bouillant Seselj plusieurs fois en prison. Une de ses nombreuses et célèbres diatribes, à propos du Tribunal pénal international (TPI), résume sa liaison mouvementée avec le président de la République fédérale de Yougoslavie : « *Si je vais à La Haye, j'emmène Milosevic avec moi.* »

Son programme électoral insiste sur les « *traditions nationales* » et « *la dignité de tous les Serbes* ». Lors du débat télévisé qui l'a opposé à son rival Zoran Lilic, M. Seselj a évoqué les manifestations des Albanais du Kosovo (90 % de la population de cette province serbe) en accusant la CIA d'y organiser « *les actes terroristes et les manifestations (...) par le truchement d'un général américain* ». Il a également estimé que les accords de paix de Dayton ne devaient pas empêcher les Serbes de « *saisir la première occasion historique pour récupérer les territoires perdus* ».

Son discours populiste et volontaire lui a permis de multiplier les succès électoraux. Fondateur du Parti radical (SRS), il est élu député en 1991. En novembre 1996, il remporte la mairie de Zemun, une ville adossée à Belgrade sur les bords du Danube. Aux élections législatives du 21 septembre, son parti s'assure la deuxième place au Parlement serbe. Et, lors de l'élection présidentielle de Serbie, le 5 octobre, il a frôlé une victoire qu'il se croit promise. A l'issue d'une conférence de presse de son parti, lundi 6 octobre, Vojislav Seselj proclamait ainsi : « *Nous participerons à la prochaine élection présidentielle et, cette fois, notre victoire sera encore plus évidente.* »

D. H.-G.

Dix Croates inculpés de crimes de guerre se rendent au Tribunal de La Haye

SARAJEVO
de notre correspondant

Dix Croates de Bosnie sont arrivés, lundi 6 octobre, dans les cellules dont le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie dispose à la maison d'arrêt de Scheveningen, près de La Haye, doublant ainsi le nombre des détenus (78 personnes ont été inculpées par le TPI, mais la plupart sont toujours en liberté). Ces hommes, qui sont inculpés pour des massacres perpétrés en 1992 et 1993 à l'encontre des populations musulmanes de Bosnie centrale, ont été appréhendés en douceur par les forces de l'OTAN en Bosnie. Ils se sont en effet rendus d'eux-mêmes à Split (côte adriatique croate), où un Hercules C 130 de la Royale Nederland Air Force les attendait sur le tarmac de l'aéroport.

Présent à l'aéroport, l'émissaire américain pour l'ex-Yougoslavie, Robert Gelbard, a déclaré : « *Ceux qui se rendent aujourd'hui à La Haye seront assurés d'un procès juste et équitable.* » Ce n'est pourtant pas cette garantie qui a poussé les dix Croates à accepter d'être déférés devant le TPI. Le départ de ces hommes fait suite aux pressions exercées par les Etats-Unis sur le président croate Franjo Tudjman. Après le gel, cet été, d'un prêt de la Banque mondiale de 30 millions de dollars, les Américains menaçaient la Croatie d'autres mesures de rétorsion si elle ne livrait pas ses criminels de guerre.

TRANSFERT DE DARIO KORDIC

Parmi les dix noms figure celui de Dario Kordic, un ancien chef politique et militaire des Croates de Bosnie, l'un des hommes les plus recherchés par le TPI, qui l'a inculpé de crime contre l'humanité et crimes de guerre. Dans son acte d'accusation ont été retenus des persécutions contre la population musulmane de la vallée de la Lasva (centre de la Bosnie), le massacre du village d'Ahmici et des bombardements sur plusieurs localités, dont Zenica le 19 avril 1993 (20 morts).

A Sarajevo, où vivent beaucoup de Musulmans chassés de Bosnie centrale par les Croates en 1993 et 1994, on s'est réjoui à l'annonce du transfert de Dario Kordic vers La Haye. A l'heure du journal du soir, Emira avait l'oeil rivé sur son téléviseur pour le voir, en costume-cravate, monter dans l'avion après avoir étreint ses proches et prononcé quelques mots. « *Il perdra peut-être de son arrogance dans quelques heures, quand il sera derrière les barreaux !* », lâche-t-elle.

Native de Rogatica (est de la Bosnie), qu'elle a fui en 1992 lors de la prise de cette bourgade par les milices serbes, Emira a trouvé refuge à Kiseljak, ville située à 50 kilomètres de Sarajevo, aujourd'hui à très large majorité croate. « *J'y avais de la famille, des amis musulmans comme moi, mais aussi croates*, relate-t-elle. *Je ne m'y suis jamais sentie menacée, jusqu'au printemps 1993. Le 18 juin, ils* [les Croates] *ont commencé leurs rafles, contre les hommes d'abord, dont mon mari, puis les femmes et les enfants. J'ai été emmenée avec mes deux filles dans un camp tout près de là, à Kresevo. Nous étions cinq cents et j'y suis restée dix mois. Nous avions chaque jour quelques tranches de pain et un peu d'eau. Nous survivions grâce à de l'aide que l'association Caritas faisait parfois entrer dans le camp.* » Emira a été libérée en avril 1994, après un échange avec des prisonniers croates.

Elle reconnaît ne jamais avoir vu en personne Dario Kordic, mais elle le tient pour responsable. « *C'est lui qui a ouvert ces camps, les gardiens n'avaient que son nom à la bouche, c'était leur chef. C'est Dominko Tomasevic, l'un de ses amis, qui a abattu d'une balle dans la tête mon oncle et mon neveu parce qu'ils ne creusaient pas assez vite des tranchées* », accuse-t-elle avec des larmes subites dans les yeux. Emira ne souhaite pas que son nom de famille soit divulgué « *parce que, si Kordic a été mis hors d'état de nuire, Tomasevic est toujours en liberté.* » Aux dernières nouvelles, ce dernier serait le propriétaire d'un bar à Kiseljak.

Christian Lecomte

Le Club de Londres rééchelonne des dettes russes

Un accord qui porte sur 33 milliards de dollars

MOSCOU
de notre correspondante

« Accord historique », « Evénement de l'année sur les marchés émergeants », « Nouvelle ère pour les finances russes » : les commentaires enthousiastes ne manquaient pas lors de la signature en grande pompe, lundi 6 octobre à Moscou, de l'accord de rééchelonnement de la dette russe aux grandes banques commerciales, membres du Club de Londres.

L'accord, portant sur une somme de quelques 33 milliards de dollars, était en effet en négociation depuis qu'il y a six ans, la Russie, se proclamant héritière des dettes de l'URSS, se mettait immédiatement en situation de défaut de paiment. Il était cependant devenu prévisible dès qu'en 1995, des accords de principe étaient conclus sur le rééchelonnement de ces dettes, d'abord au Club de Paris (unissant les Etats créditeurs), puis au Club de Londres.

Le contexte politique, comme l'ampleur du pays et des sommes en jeu, ont voulu que la Russie, contrairement à la Pologne ou à la Bulgarie, ne bénéficie pas, en 1993, d'un effacement partiel de ses dettes. Mais les négociations ont néanmoins abouti : en septembre, Moscou rejoignait le Club de Paris sur un accord de rééchelonnement de 40 milliards de dollars de dettes publiques. Lundi, ce fut le tour du Club de Londres, à l'issue de négociations complexes impliquant près de 420 banques et 27 000 accords de prêts particuliers. Au principal de cette dette, 24 milliards de dollars rééchelonnés sur vingt-cinq ans dont sept ans de grâce, s'ajoutent quelque 8 milliards de dollars d'intérêts, dont plus de 5 milliards de dollars sont aussi rééchelonnés sur vingt ans.

« Aujourd'hui, ce sont les plus grandes banques mondiales qui ont reconnu l'irréversibilité de nos réformes », déclarait, lundi, un ministre russe des finances triomphant, Anatoli Tchoubaïs. Les banquiers étrangers présents ont renchéri, affirmant notamment que la Russie revient ainsi sur le marché international des capitaux comme un acteur fiable.

Un dirigeant de la Deutsche Bank, Tessen Berndt, a précisé que l'accord devrait permettre à la Russie d'améliorer sa cote pour l'obtention de crédits moins chers. Ce qui est un bon présage pour les 3,4 milliards de dollars en nouvelles euro-obligations que Moscou souhaite lever en 1998, notamment pour couvrir son très large déficit budgétaire. Mais les banques commerciales pourraient être aussi encouragées à prêter directement aux entreprises russes. Cherchant à les y inciter, M. Tchoubaïs a aussi annoncé que la Russie va ouvrir, dans moins d'un an, des négociations pour restructurer 4 à 5 milliards de dollars de dettes qui restent dûes, sans garanties de l'Etat, à des créditeurs commerciaux non membres du Club de Londres.

Car officiellement, il était surtout question, lundi à Moscou, d'investissements étrangers à venir : *« L'accord a ouvert la porte au financement international de projets lancés par des entreprises russes. De fait, il a ouvert la porte à un capitalisme non-oligarchique en Russie »*, a affirmé M. Tchoubaïs. Le « père des réformes russes » répondait ainsi à ses innombrables critiques en Russie, qui, tel l'opposant réformateur Grigori Iavlinski, l'accusent désormais personnellement d'avoir introduit en Russie ce règne paralysant de « l'oligarchie » financière en favorisant ses seuls « amis ».

LES FAVEURS DU TSAR

Les scandales se multiplient en effet autour des récents succès de la première banque commerciale russe, Unexim, lors des dernières privatisations. Venant en contrepoint de l'optimisme qui régnait autour des délégués du Club de Londres, un porte-parole d'Unexim annonçait le même jour que le directeur de la plus grosse banque d'investissement liée au groupe – l'Américain d'origine russe, Boris Jordan – venait de se voir refuser un visa de retour en Russie, alors qu'il se trouvait en déplacement à Londres. Il avait connu des ennuis similaires provisoires il y a plus d'un an, mais les succès de l'équipe Tchoubaïs, lors de la réélection de Boris Eltsine à la présidence, y avaient alors mis fin. C'est grâce à lui que le financier Soros a investi cet été près de 900 millions de dollars dans Sviazinvest, le géant des télécommunications russes. Aujourd'hui, son associé Vladimir Potanine, président d'Unexim et proche des jeunes réformateurs russes, doit lui-même répondre à de multiples accusations, portant notamment sur la privatisation d'une grosse entreprise chimique (Tcherepovets). La guerre intestine, par médias et organes d'Etat interposés, opposant Unexim aux autres groupes financiers russes ligués contre lui, se poursuit ainsi malgré les récentes semonces de Boris Eltsine, sommant les banquiers russes d'y mettre fin.

L'impression demeure que seules les faveurs du tsar sont en mesure de trancher les crises politico-financières du pays, ce qui reste un des gros handicaps à l'afflux libre des investissements étrangers. Grâce cependant à la relative stabilisation financière, ceux-ci ont triplé au premier semestre 1997 par rapport à la même période de l'année précédente et la perspective de l'adoption cet automne du budget 1998 voulu par M. Tchoubaïs ne pourra que les encourager. Ce budget sera présenté, jeudi, à la Douma pour être, sans doute, non pas repoussé, mais renvoyé en commission de conciliation. Les nouvelles menaces de dissolution de la Chambre basse, proférées la semaine dernière par Boris Eltsine, auront sans doute aidé au processus, de même que les promesses gouvernementales de réviser le projet de nouveau code fiscal, pièce maîtresse des réformes.

Sophie Shihab

La coalition de centre gauche italienne refuse de céder sur la rigueur budgétaire

Les Refondateurs communistes menacent de renverser le gouvernement

Un débat crucial pour la survie du gouvernement de centre-gauche italien s'ouvrait mardi après-midi 7 octobre à la Chambre des députés, à Rome. Avant une ultime tentative de compromis, les Refondateurs communistes menaçaient de ne pas voter le projet de budget de Romano Prodi, s'opposant à celui-ci notamment sur une réforme des protections sociales. Mais la clé de la crise semble avant tout politique.

ROME
de notre correspondant

Après six heures de discussions, lundi après-midi 6 octobre, aucun accord n'a pu être trouvé entre le président du conseil, Romano Prodi et Fausto Bertinotti, secrétaire de Rifondazione comunista, dont l'appui est nécessaire pour voter le budget 1998. Chacun des deux camps a fait des propositions nouvelles mais aucun compromis n'a pu se dégager.

Le dirigeant des communistes orthodoxes a jugé les réponses du gouvernement *« inadéquates »*. *« Il y a toujours du temps pour une prise en considération réelle de nos nouvelles propositions »*, a-t-il ajouté en précisant *« que la nuit porte conseil »*. Aucun autre rendez-vous avec M. Prodi n'avait été fixé avant les débats prévus pour mardi après-midi à l'Assemblée, où le gouvernement de centre-gauche jouait sa survie. Mais les dirigeants de Rifondazione comunista devaient se réunir mardi matin avec la direction du Parti démocratique de la gauche (ex-communiste), principale formation de la coalition. A l'origine de ce divorce pas encore conclu, la décision des Refondateurs communistes de ne pas voter le projet de budget adopté le 27 septembre. Ce « non » est venu s'ajouter aux réticences antérieures de Fausto Bertinotti de modifier certains aspects du système de protection sociale et notamment les retraites à l'ancienneté qui permettent de faire valoir ses droits à partir de trente-cinq années de cotisations quel que soit l'âge. Les longues négociations entreprises avant l'été avec les syndicats ont été interrompues la semaine dernière. Les divergences entre les deux courants issus de l'ancien PCI (Parti communiste italien) ont atteint un point crucial. Les réformistes du Parti démocratique de la gauche (PDS) ont épousé le courant social-démocrate européen tandis que les réfractaires au recentrage se font les défenseurs d'une gauche authentique.

Au-delà de ces clivages, l'entente jusqu'à présent avait plus ou moins bien fonctionné. Une première crise avait surgi au mois d'avril lorsqu'il s'est agi d'envoyer des troupes italiennes en Albanie. Le refus de Rifondazione avait alors été compensé par l'appui de la droite. Aujourd'hui, le gouvernement se retrouve seul pour défendre un budget et une réforme de la protection sociale qu'il estime capitaux pour gagner la bataille de l'euro.

QUATRE THÈMES DE DIVERGENCE

Après que Rifondazione eut dit qu'il fallait reprendre la loi de finances dans sa totalité et que le gouvernement eut affirmé que rien ne pouvait être modifié sur l'essentiel, les divergences se sont cristallisées sur quatre thèmes : les retraites d'ancienneté, la durée du travail à 35 heures, la tranformation de l'IRI (Institut pour la recontruction industrielle) en Agence pour le travail, avec à la clef un programme plus ambitieux en faveur de l'emploi, notamment dans le Sud ; enfin une lutte plus incisive sur l'évasion fiscale ainsi qu'un arrêt des privatisations. Mais la clé de la crise est avant tout politique. Fausto Bertinotti choisira-t-il de faire tomber le gouvernement dans l'espoir d'améliorer son score de 8,5 % aux élections législatives d'avril 1996 ? Même s'il peut apparaître comme le gardien d'une gauche traditionnelle, son pari est risqué. De nouvelles élections pourraient fragiliser l'image de stabilité et de rigueur donnée par l'Italie depuis plus d'un an, compromettre ses chances d'accéder à la monnaie unique. Après tant d'efforts accomplis pour assainir les finances publiques, un nouveau scrutin serait susceptible de les gâcher.

Romano Prodi a parlé de *« crise la plus folle du monde »* bien avant qu'elle ne prenne un tour plus aigu. Elle paraissait tout à fait irrationnelle mais, au fil des jours, à force de ne pas y croire, elle s'est peu à peu matérialisée. *« Mise en scène »*, comme dit la droite, ou petit jeu de surenchères qui a mal tourné ? Le PDS a clairement dit qu'il n'avait rien à craindre des élections et qu'elles pourraient avoir lieu à la fin du mois de novembre. Les sondages lui sont favorables.

Michel Bôle-Richard

Les syndicats allemands relancent le débat sur l'opportunité d'une hausse des salaires

BONN
de notre correspondant

Hausse des salaires ou garantie de l'emploi ? Le débat déchire les syndicats allemands, lassés de devoir faire des sacrifices au nom de la compétitivité des entreprises et la défense de l'emploi. Klaus Zwickel, patron du syndicat de la métallurgie IG Metall (3,1 millions de membres), a mis le feu au poudre, dimanche 5 octobre, en annonçant des négociations dures sur les salaires. *« Pour les travailleurs, la fin de l'année 1998 marquera la fin de la compréhension »*, a-t-il déclaré. *« La productivité augmente, les exportations augmentent, les profits augmentent et, en conséquence, les cours des actions atteignent des niveaux inespérés. Seuls les salaires n'ont pas suivi au cours de ces dernières années »*, a annoncé M. Zwickel.

Ces demandes ne rencontrent cependant guère d'échos auprès des autres syndicats. Hubertus Schmoldt, patron de la confédération de la chimie (IG Chemie), qui devait fusionner, mardi 7 octobre, avec les confédérations des industries minières et de l'énergie, s'est déclaré favorable à des revendications mesurées, au vu notamment de la situation sur le front du chômage. Les syndicats des employés du service public et des transports (ÖTV et DAG), qui ont entamé, mardi, des négociations salariales pour 1998, ont renoncé à émettre – c'est une première – des exigences chiffrées en terme d'augmentation des salaires. *« Nous pouvons renoncer à une hausse des revenus si nous obtenions des garanties sur l'emploi et une amélioration de la situation des places d'apprentissage »*, avait annoncé, fin septembre, Herbert Mai, patron de l'ÖTV. Pour créer de l'emploi, M. Mai voulait proposer une réduction du temps de travail sans maintien total du salaires, mais il a été désavoué par sa base.

PRÉSERVER LA COMPÉTITIVITÉ

Le débat s'est politisé avec les déclarations du président du Parti social-démocrate, Oskar Lafontaine, favorable à une relance de la consommation par les salaires. *« Il y a une marge de manœuvre, dans l'intérêt de la demande intérieure, pour faire participer les salariés à la croissance des bénéfices et aux gains de productivité »*, a déclaré au *Spiegel* le ministre-président de la Sarre, qui estime que l'Allemagne ne peut s'appuyer exclusivement sur les exportations.

Ceux, notamment au gouvernement, qui estiment que l'Allemagne souffre avant tout de la faiblesse de ses investissements soulignent en revanche que le travail coûte trop cher et que les entrepreneurs préfèrent investir à l'étranger. Selon une étude de l'*Institut der deutschen Wirtschaft* de Cologne, les coûts salariaux, entre 1989 et 1996, ont été nettement supérieurs en Allemagne (+ 18 %) à ceux enregistrés chez ses onze principaux partenaires économiques. Au cours des années 90, les entreprises allemandes n'ont pu préserver leur compétitivité qu'au prix d'efforts de productivité incessants, qui se sont traduits par des licenciements massifs. Selon l'Institut, la baisse du mark face aux principales devises mondiales intervenue en 1997 aurait permis au pays de réduire de moitié son handicap de compétivité. Mais le retard à l'égard d'un pays comme la France, qui n'a pas réévalué sa monnaie face au mark, reste important. L'industrie de l'ouest de l'Allemagne a une productivité (les biens produits par heure de travail) supérieure de 2 % à celle de son principal partenaire économique, mais elle a des coûts unitaires de main-d'œuvre 20 % plus élevés.

Le débat syndical sur la hausse des salaires n'aborde guère les problèmes de la main-d'œuvre non qualifiée, notamment dans les Länder de l'ancienne RDA. Au mois de septembre, le taux de chômage a reculé de 0,2 % à 9,5 % à l'ouest, mais il n'a pas reculé à l'Est : 18,3 % de la population est sans emploi. Pour embaucher la main-d'œuvre non qualifiée, le patronat réclame l'instauration de salaires 20 à 30 % inférieurs à ceux pratiqués actuellement.

Arnaud Leparmentier

Les petits « cafés » très particuliers de la Maison Blanche

WASHINGTON
de notre correspondant

Dans le cadre des enquêtes en cours sur le financement du Parti démocrate en 1995 et 1996, la pratique des « cafés » présidentiels qui permettaient au chef de la Maison Blanche d'entretenir de généreux donateurs occupe une place de choix. Dimanche 5 octobre, les services présidentiels ont rendu publics 44 enregistrements vidéo montrant le chef de l'exécutif accueillant et remerciant chaleureusement de leur présence les hôtes de ces « cafés ». En tout, quelque 1 500 personnes ont ainsi été accueillies par Bill Clinton. Le total des contributions des invités s'élève, selon le magazine *Time*, à plus de 27 millions de dollars (environ 165 millions de francs).

D'où sortaient ces vidéocassettes ? Elles ont été « retrouvées » par la White House Communications Agency, un organisme qui fixe sur la pellicule tout se qui passe à la Maison Blanche, pour la postérité. La date de cette découverte a son importance. Samedi 4 octobre, M. Clinton est mis au courant de l'existence d'enregistrements qui représentent, potentiellement, de la dynamite politique. Il s'empresse de les remettre aux commissions d'enquête parlementaires et à l'attorney général (ministre de la justice), Janet Reno. Or, la veille, Mme Reno avait annoncé une série de décisions relatives au scandale du financement du Parti démocrate.

La justice a notamment estimé utile de prolonger l'enquête préliminaire permettant de décider si un procureur indépendant doit ou non être nommé pour faire la lumière sur les activités du vice-président Al Gore (lui aussi mis en cause dans les affaires de financement). Mme Reno, en revanche, a jugé qu'il n'existe *« aucune preuve d'aucune sorte »* permettant de conclure que M. Clinton a sollicité des contributions financières *« en échange de faveurs politiques »*, en particulier à l'occasion des « cafés présidentiels », ou via des invitations à passer la nuit dans la « chambre de Lincoln ».

Bref, le chef de la Maison Blanche était *de facto* blanchi, vendredi, par Mme Reno, laquelle apprenait, samedi, l'existence des vidéocassettes, dont les chaînes de télévision ont largement diffusé des extraits. La Maison Blanche estime que les enregistrements confirment que le président n'a pas sollicité d'argent dans l'enceinte d'un bâtiment fédéral, ce qui semble interdit par la loi. Les républicains accusent Mme Reno d'avoir fait *« obstruction à la justice »*, d'avoir « couvert » M. Clinton et d'avoir été bernée par les conseillers présidentiels.

S'agit-il du énième épisode d'un « scandale » politique qui ne passionne que le microcosme washingtonien ? En partie seulement, parce que tout cela est directement lié à la réforme du financement électoral, dont le sort devait en grande partie se jouer mardi : républicains et démocrates ont rivalisé d'enthousiasme en faveur d'un texte censé limiter les donations aux partis politiques. Mais les premiers se sont arrangés pour provoquer un vote sur un amendement réduisant de façon drastique les contributions syndicales.

Si cette mesure est adoptée, les démocrates (puissamment financés par les syndicats) n'auront d'autre choix que de rejeter l'ensemble de la réforme, ce qui devrait contribuer à enterrer celle-ci. Un épilogue secrètement souhaité par chaque parti.

Laurent Zecchini

هكذا من الأصل

Le premier ministre israélien justifie l'opération manquée du Mossad en Jordanie

Le chef spirituel du Hamas a été accueilli triomphalement à Gaza

Le premier ministre israélien a tenté, lundi 6 octobre, de faire face aux critiques qui ont suivi la tentative d'assassinat par le Mossad d'un responsable du Hamas en Jordanie en revendiquant la responsabilité de l'opération. La Jordanie a échangé les deux agents israéliens qui ont été capturés à cette occasion contre vingt prisonniers palestiniens. Le chef spirituel du Hamas a regagné triomphalement Gaza.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pas de contrition, pas d'excuse, pas de regret. Comme chacun s'y attendait dès avant la conférence de presse qu'il a tenue lundi soir 6 octobre à Jérusalem-Ouest après quatre jours de silence complet, Benyamin Nétanyahou est apparu à la fois offensif, combatif et passablement agressif à l'endroit des journalistes israéliens directement accusés d'avoir publié, ces derniers jours, « *beaucoup de mensonges* ».

Bien que les agents du Mossad, retenus prisonniers en Jordanie après leur échec depuis le 25 septembre, soient rentrés en Israël, lundi après-midi, après la libération simultanée de vingt détenus palestiniens non politiques et l'envol, également synchronisé, du cheikh Yassine, le chef spirituel du Hamas, vers Gaza, le premier ministre s'est refusé à « *entrer dans les détails* » de la tentative d'assassinat perpétrée par le Mossad contre un dirigeant politique du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) à Amman.

Flanqué à sa droite du « faucon des faucons », Ariel Sharon – qui a conduit les marchandages avec la Jordanie –, et à sa gauche d'Itzhak Mordechaï, le ministre de la défense, qui est aussi le plus populaire de son gouvernement, le chef du gouvernement nationaliste n'a rien expliqué mais tout justifié par la « *nécessité de livrer la guerre aux terroristes où qu'ils se trouvent* ». Israël sur ce point ne « *changera pas de politique* » et continuera, comme disait le ministre de la police une heure avant, « *à pourchasser et tuer les terroristes où qu'ils se trouvent* ». M. Nétanyahou, qui a autorisé l'opération manquée, a admis que les relations « *extrêmement importantes pour Israël* » avec la Jordanie avaient « *souffert* » de l'aventure. Mais, de même qu'avec le Canada, qui a rappelé son ambassadeur après avoir constaté qu'une fois encore le Mossad utilisait des passeports canadiens trafiqués, le premier ministre s'est déclaré « *certain* » que les choses s'arrangeraient.

De fait, le roi Hussein, qui a reçu dimanche, comme si de rien n'était, les lettres de créance du nouvel ambassadeur d'Israël à Amman, ne paraît pas vouloir, ou pouvoir, poursuivre la fâcherie trop avant. Démentant toujours officiellement « *tout marchandage* » avec Israël, le gouvernement jordanien va devoir cependant expliquer à l'opinion arabe l'attitude relativement conciliatrice adoptée vis-à-vis de M. Nétanyahou. Car, s'il est satisfaisant pour les Palestiniens, au moins ceux qui – 15 à 20 % de l'opinion selon les sondages – soutiennent le Hamas, le marchandage compliqué qui a abouti à la libération de Cheikh Ahmed Yassine l'est beaucoup moins aux yeux de certains gouvernements, comme les voisins syriens et irakiens, qui espéraient un grand procès public des « *agents sionistes* ».

Déjà considéré par certains pouvoirs dans la région comme « *soumis à l'Amérique* », le pouvoir jordanien, qui est presque totalement dépendant de Washington pour sa sécurité nationale et l'armement de ses troupes, promettait sur tous les tons depuis une semaine que les tueurs du Mossad seraient, en tout état de cause, « *déférés* » devant la justice d'Amman. A quelques semaines des élections municipales, leur discret renvoi, lundi à Tel-Aviv, a provoqué l'ire immédiate de l'opposition, certains, dont le puissant mouvement des Frères musulmans, accusant le gouvernement de « *collusion* » avec Israël.

Ce n'est apparemment pas le problème immédiat de M. Nétanyahou. Ayant annoncé la mise en place d'un « *comité gouvernemental de clarification* » et non, comme le réclamait l'opposition, une commission d'enquête parlementaire ou d'Etat, le premier ministre s'est fâché tout rouge lorsqu'un journaliste israélien lui a demandé s'il avait « *fait son examen de conscience* » et s'il démissionnerait au cas – improbable – où ce comité le rendrait responsable du fiasco jordanien : « *Laissez-moi vous dire une chose ! C'est plutôt à vous tous d'examiner votre conscience pour tous les mensonges que vous avez publiés sur moi et le chef du Mossad.* » Deux minutes plus tard, le journaliste revient à la charge : « *Vous n'avez pas répondu à ma question.* » Œil noir, mâchoires serrées, M. Nétanyahou réplique : « *Je n'ai aucune intention d'arrêter les activités de ce gouvernement contre le terrorisme.* »

« ATTAQUER LA HIÉRARCHIE »

Auteur il y a quelques années d'une sorte de vade-mecum idéologique contre ce fléau, le premier ministre s'est posé une nouvelle fois comme « le » grand expert de la chose. « *Dans la guerre antiterroriste*, a-t-il dit, *il y a parfois des victoires et parfois des échecs. J'assume la responsabilité de l'ensemble de notre politique sur ce point. (...) Pour lutter efficacement contre le terrorisme, il faut s'attaquer à sa hiérarchie, et ceux qui prétendent le contraire ne connaissent rien au problème.* »

Au même moment ou presque, le « hiérarque » numéro un du Hamas, libéré la semaine dernière par M. Nétanyahou, était accueilli en héros par plusieurs dizaines de milliers de ses partisans à Gaza. Interrogé au cours d'une conférence de presse impromptue lors de son départ d'Amman, Cheikh Yassine avait auparavant refusé d'envisager la transformation de son mouvement en un parti politique « ordinaire ». « *Nous sommes un mouvement politique combattant. En Islam, la politique ne peut pas être dissociée du djihad* » (la « guerre sainte »).

Convaincu que sa libération « *va donner une forte impulsion* » au mouvement qu'il fonda en sa compagnie il y a dix ans, Abdelaziz El Rantassi, le « numéro un » public du Hamas à Gaza, a profité de l'événement pour lancer un appel au chef de l'OLP : « *Il est temps que l'Autorité cesse de réprimer notre mouvement et de fermer nos institutions populaires. Il est temps que l'Autorité relâche tous les prisonniers palestiniens* [arrêtés ces derniers mois par Yasser Arafat sur pression israélo-américaine], *il est temps qu'elle relance l'unité palestinienne.* »

Jamais, depuis le retour de M. Arafat en Palestine il y a quatre ans, le Hamas n'est apparu aussi triomphant. Et c'est au premier ministre d'Israël qu'il le doit. Prétextant pour sa part une rencontre à Ramallah avec Dennis Ross, l'émissaire américain revenu lundi dans la région pour essayer de renouer les contacts israélo-palestiniens, le chef de l'OLP était absent de Gaza pour le retour de celui qui deviendra probablement son principal opposant et peut-être rival politique.

Patrice Claude

Le cheikh Yassine persiste et signe

Accueilli en héros à Gaza, lundi 6 octobre, le cheikh Yassine a réaffirmé la ligne politique du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) à l'égard d'Israël et du processus de paix. « *Nous aimons la paix, nous la voulons de tout cœur et nous demandons au monde entier, notamment aux pays arabes, de nous aider à l'établir par la restauration de nos droits*, a-t-il assuré. *Mais si cela n'est pas possible par des moyens pacifiques, chacun doit savoir que nous n'accepterons jamais l'occupation de notre patrie. Les opérations armées se poursuivront tant que l'occupation se poursuivra.* » Littéralement porté en triomphe par ses fidèles en liesse, le vieil homme a assuré que le Hamas n'affronterait jamais l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat les armes à la main. « *Nous ne permettrons pas que le sang du peuple palestinien coule au profit de ses ennemis*, a-t-il dit, *nous sommes tous des Palestiniens, le raïs Arafat, Hamas et toutes les autres formations sommes tous de la même nation.* »

Iran : les Etats-Unis et l'Europe à la recherche d'un compromis sur l'affaire Total

LEON BRITTAN, le vice-président de la Commission européenne chargé de la politique commerciale, a confirmé, lundi 6 octobre, que l'administration américaine ne semblait pas vouloir pénaliser la société pétrolière française Total, pour son important contrat gazier avec l'Iran. M. Brittan évoquait devant les ministres des affaires étrangères des Quinze les tractations en cours avec les Etats-Unis à propos de leurs législations « extra-territoriales », les lois D'Amato et Helms-Burton, dénoncées par les Européens comme contraires aux règles du commerce international. La loi D'Amato prévoit la possibilité d'appliquer des sanctions aux entreprises qui investissent plus de 40 millions de dollars dans le domaine des hydrocarbures en Iran et en Libye. La législation Helms-Burton concerne les échanges avec Cuba.

En avril, la Commission et l'administration Clinton étaient arrivées à un arrangement provisoire : Washington acceptait de ne pas frapper les entreprises européennes « *trafiquant* » avec Cuba. L'Union européenne (UE), de son côté, suspendait la plainte qu'elle avait introduite devant l'Organisation mondiale du commerce. Les Américains voudraient obtenir des assurances concernant l'avenir. Les deux parties semblent prêtes à poursuivre les pourparlers au-delà de la date butoir du 15 octobre. « *Je n'ai pas décelé le moindre signe de divergence naissant entre les Etats membres* » de l'UE, s'est félicité M. Brittan.

GARDER DE BONNES RELATIONS AVEC LA FRANCE

A Paris, où il s'est entretenu lundi avec son homologue français, Alain Richard, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a affirmé que « *les Etats-Unis sont opposés à ce contrat, comme à tout contrat qui pourrait rendre possible un accroissement des capacités de l'Iran* » en matière de technologie d'armements de destruction massive. Washington, a cependant ajouté M. Cohen, a « *l'intention de maintenir une bonne relation avec la France. Je comprends la position des Français et j'espère que ceux-ci ont compris notre position* ». M. Richard a réaffirmé, pour sa part, que le gouvernement « *n'est pas responsable de la politique* » des entreprises privées et qu'il avait indiqué à ces entreprises « *qu'il n'y avait pas de limite légale pour signer ce type de contrat* », même si la France reste « *très vigilante* ».

D'après l'hebdomadaire américain *Time*, le département d'Etat et le Conseil national de sécurité (NSC) divergent sur l'attitude à adopter. Le NSC et des conseillers politiques à la Maison Blanche seraient favorables à des sanctions. En revanche, des spécialistes des affaires européennes au département d'Etat proposeraient de suspendre les sanctions si la France s'engage à ne pas conclure d'autres accords avec Téhéran. Le Département d'Etat a annoncé, lundi, l'envoi d'experts américains en France, en Russie et en Malaisie (Total étant associée à Gazprom et Petronas), afin de peser le pour et le contre de sanctions.

Un général algérien dénonce la « démission des autorités »

LES AUTORITÉS algériennes ont renouvelé, lundi 6 octobre, leur mise en garde contre toute « *ingérence* » de la communauté internationale dans ses affaires internes. « *Si les pays qui s'émeuvent sur notre situation le font par sympathie et compassion, ils ont notre gratitude, mais lorsqu'ils s'expriment en termes de plaidoyer pour une intervention étrangère nous leur disons que nous rejetons cela et que nous le trouvons inadmissible. Toute tentative d'ingérence est inacceptable, c'est une règle d'or chez nous* », a souligné le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf, au cours d'une conférence de presse à Alger.

Selon lui, les tentatives d'internationalisation du conflit sont « *plus médiatiques que politiques* ». « *La communauté internationale*, a ajouté le ministre, *reconnaît dans son ensemble que l'Algérie dispose d'institutions à même de lui permettre de régler ses problèmes.* »

En réponse au ministre des affaires étrangères espagnol, Abel Matutes, qui conseillait à Alger de négocier avec l'ensemble des forces politiques, M. Attaf a rappelé que le président Zéroual avait dialogué avec tous ceux qui ont accepté les « *conditions minimales* » du respect de la Constitution et rejeté la violence. « *S'il est dans l'intention de certains que nous discutions avec ceux qui se sont exclus, qu'ils le disent clairement, qu'ils disent que nous devons dialoguer avec les terroristes* », a ajouté le ministre algérien avant de critiquer ceux qui ont mis en cause une « *prétendue passivité* » des forces de sécurité au cours des derniers massacres de civils.

Celles-ci continuent à faire le siège de la petite ville d'Ouled Allel, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger, désertée par ses habitants dès 1995 et où seraient réfugiés plusieurs dizaines de membres du Groupe islamique armé (GIA). Commencée il y a près d'une dizaine de jours, l'opération mobilise de gros moyens matériels (hélicoptères, chars). Elle est dirigée, selon le quotidien *El Watan*, par le général Fodil Cherif, quarante-cinq ans, le chef des forces spéciales du Grand Alger. « *Ce sont le laisser-aller et la grave démission des autorités qui ont fait que l'on arrive à cette situation* », a accusé le général, qui devant la presse algérienne s'est étonné de l'absence de la gendarmerie dans cette localité où vivaient jusqu'en 1995 plusieurs milliers de personnes.

Par ailleurs, toujours selon *El Watan* de mardi, le groupe d'une vingtaine de personnes responsable de l'assassinat, dimanche, de seize écoliers a été anéanti par l'armée dans la localité de Sidi Serhane, à une trentaine de kilomètres de la capitale. De son côté, *Le Matin* a annoncé que seize personnes avaient été égorgées à Zoubiria, non loin de Médéa, dans la nuit de dimanche à lundi.

Budget de « stabilisation » pour le Quai d'Orsay

PARIS. Le budget 1998 du ministère des affaires étrangères est un « *budget de stabilisation* », souligne-t-on au Quai d'Orsay : il doit enrayer une spirale à la baisse de ses crédits observée depuis 1996. L'enveloppe consacrée aux affaires étrangères reste à peu près la même que l'an passé avec un peu plus de 14 milliards de francs. Cela témoigne d'un bon rapport coût/efficacité, puisque cette somme représente 0,908 % du budget de l'Etat, tout en permettant à la France de maintenir un des tout premiers réseaux diplomatiques mondiaux. Le ministre, Hubert Védrine, s'est particulièrement attaché au maintien des crédits de la direction générale des affaires scientifiques et culturelles. Si Paris s'acquitte au centime près de ses contributions obligatoires au système de l'ONU, en revanche les contributions volontaires de la France aux mêmes organisations sont en baisse. Débat à l'Assemblée nationale le 5 novembre. – *(Corresp.)*

Une coalition « rouge-verte » se constitue à Hambourg

HAMBOURG. Les sociaux-démocrates (SPD) de la ville-Etat de Hambourg ont choisi, lundi 6 octobre, de former avec les écologistes une coalition de gouvernement. Cet accord intervient deux semaines après des élections régionales marquées par un net recul du SPD. Après d'ultimes pourparlers avec la CDU (Union chrétienne-démocrate du chancelier Helmut Kohl), qui avait proposé une coalition locale au SPD, les sociaux-démocrates ont opté sans surprise pour une alliance avec les Verts. La nouvelle majorité, qui dispose de 75 des 121 sièges au Parlement régional, devrait élire au poste de maire le ministre régional des finances, Ortwin Runde, candidat désigné par le SPD à la succession de Henning Voscherau. – *(AFP.)*

Les syndicats européens restent mobilisés pour les 35 heures

BRUXELLES. La réduction du temps de travail reste un thème de la mobilisation syndicale, a affirmé lundi 6 octobre, la Confédération européenne des Syndicats. « *La conférence de réflexion organisée par la CES avec son Institut de Recherche, les 2 et 3 octobre à Bruxelles, sur le thème " les nouvelles voies de la politique du temps de travail " ne peut en rien autoriser une interprétation hâtive et simplifiée de l'abandon de l'objectif des 35 heures* », a-t-elle précisé. Ce communiqué se veut une réponse au *Monde*, daté 5 et 6 octobre, qui indiquait que les « *syndicats européens abandonnent les 35 heures* ». – *(Corresp.)*

Les Quinze favorables au projet français de « conférence européenne »

LUXEMBOURG. Le projet français de « *conférence européenne* », destinée à accompagner pendant les années à venir le processus d'élargissement, est bien accueilli par les pays partenaires. Il a fait l'objet d'une brève communication écrite, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Quinze, lundi 6 octobre. Les négociations d'adhésion seront sans doute engagées, avec un nombre limité de pays candidats. Bruxelles propose d'en retenir six : l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et Chypre. La liste sera arrêtée au Conseil européen de Luxembourg en décembre. Ceux qui n'y figureront pas ne doivent pas avoir l'impression d'être délaissés. Tel est l'objet de la conférence, qui rassemblerait les Quinze avec l'ensemble des pays candidats à l'adhésion et liés à l'Union par des accords d'association, dont la Turquie. Les Britanniques, qui assureront la présidence des travaux de l'Union au premier semestre 1998, sont d'accord pour organiser le lancement de la conférence, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, début 1998, avant que ne soient engagées les négociations d'adhésion. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

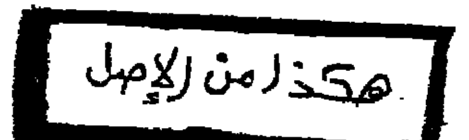
■ **MEXIQUE.** Le président Jacques Chirac a déclaré, lundi 6 octobre, que la France entendait faire du « *rapprochement* » entre l'Amérique latine et l'Europe « *l'une des grandes priorités de son action dans le monde* » et a invité les investisseurs français à « *prendre plus nombreux le chemin du Mexique* ». Dans un toast prononcé lors du dîner offert en l'honneur du président mexicain, Ernesto Zedillo, qui effectue une visite d'Etat en France, Jacques Chirac a souhaité que cette visite « *marque une étape importante du renouveau du dialogue que la France et l'Europe souhaitent conduire avec le continent latino-américain* ». – *(AFP.)*

■ **DJIBOUTI.** Arnaud Montebourg, un avocat français, n'a pas été autorisé à débarquer, dimanche 5 octobre, à Djibouti, où il devait plaider lundi en faveur d'un avocat proche de l'opposition. Me Montebourg devait défendre Me Aref Mohamed Aref qui, « *avocat djiboutien de trois parlementaires d'opposition, doit répondre d'un chef d'inculpation dénué de tout fondement* », a précisé l'avocat français. Dès son retour à Paris, Me Montebourg a dénoncé ce qu'il estime être une violation de la convention d'entraide judiciaire franco-djiboutienne de 1988 et des conventions autorisant un Français à se rendre à Djibouti sans visa. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : le procès contre les vingt-trois dirigeants** du parti séparatiste basque Herri Batasuna (HB, bras politique de l'ETA) devrait s'ouvrir lundi 13 octobre, ont indiqué mardi 7 à Madrid des sources judiciaires. Ce procès, qui devait commencer lundi, a été reporté en raison de la présentation d'un recours des séparatistes finalement repoussé par le Tribunal suprême. – *(AFP.)*

■ **NÉPAL : le roi Birendra a nommé**, lundi 6 octobre, Surya Bahadur Thapa (69 ans) au poste de premier ministre en remplacement de Lokendra Bahadur Chand, victime d'une motion de censure. M. Thapa a aussitôt formé un nouveau gouvernement dominé par d'anciens monarchistes. – *(Reuter.)*





SOCIAL La réduction du temps de travail est au centre de la conférence nationale sur l'emploi, vendredi 10 octobre, *mais les salaires figurent également à l'ordre du jour.* ● LE GOUVERNEMENT a déjà fait savoir qu'il privilégie l'emploi sur les salaires, même s'il souhaite une relance des *négociations sur les rémunérations* basses. ● LIONEL JOSPIN pourrait proposer deux lois sur les trente-cinq heures, l'une en ouverture sur les aides aux entreprises qui s'engagent *dans cette démarche, l'autre pour tenir* compte des résultats des négociations entre le patronat et les syndicats. ● LES MOUVEMENTS de chômeurs et les différentes associations exclues de la *conférence* organisent le même jour des manifestations.



M. Jospin écarte toute relance salariale lors de la conférence sur l'emploi

La CGT et FO demandent que les salaires ne soient pas oubliés au sommet du 10 octobre à l'hôtel Matignon. Le gouvernement souhaite que des négociations s'engagent sur la revalorisation des rémunérations les plus basses

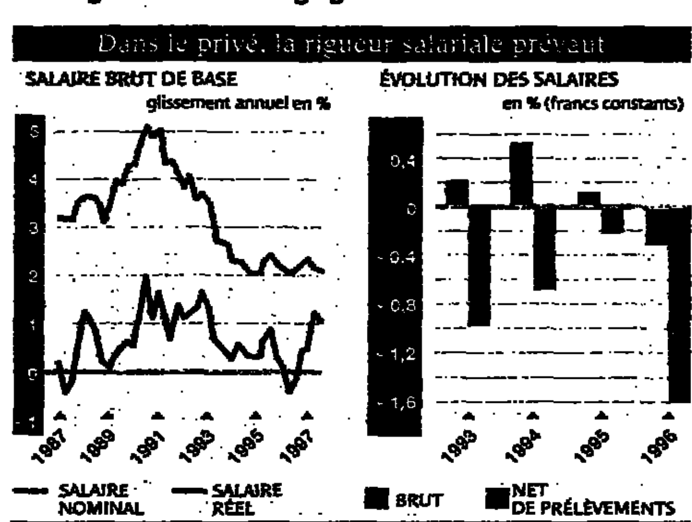
LA FEUILLE DE PAIE sera-t-elle la grande oubliée de la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, au cours de laquelle le premier ministre doit dévoiler ses *projets sur la semaine de* 35 heures ? Vendredi 10 octobre, à Matignon, les salaires risquent d'être remisés au magasin des accessoires par un gouvernement et des partenaires sociaux focalisés sur la réduction de la durée du travail et l'emploi. Quatre mois après la victoire de la gauche, qui avait repris à sa manière la formule chiraquienne selon laquelle *« la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi »*, l'heure est à la modération.

Le contentieux reste pourtant élevé. En raison de la hausse des prélèvements sociaux, les salaires nets ont reculé de 1,3 % en moyenne dans le secteur privé en 1996, selon une récente enquête de l'Insee (*Le Monde* du 3 octobre). Les grèves dans les transports (SNCF, RATP), mercredi 8 octobre, montrent que les *revendications ne se limitent pas* à l'emploi et aux conditions de travail, mais portent aussi sur le pouvoir d'achat. Quant à l'enquête de l'Insee sur les salaires public-privé au deuxième trimestre 1997 (*Informations rapides*, n° 277), elle indique, notamment, que les fonctionnaires ont été particulièrement mal *traités depuis plus d'un an.*

Le gouvernement arrivera à la conférence, vendredi, en disant qu'il a en quelque sorte « déjà donné » avec l'augmentation de 4 % du SMIC au 1er juillet et le basculement de 4,75 points de cotisation-maladie des salariés sur la CSG, qui procurera aux actifs 1,1 % de pouvoir d'achat supplémentaire. Il devrait aussi demander aux partenaires sociaux de relancer les négociations sur les bas salaires, mais, cette fois, selon des modalités différentes de celles qui avaient été retenues en 1990 par Michel Rocard et qui avaient donné des résultats décevants.

DIFFÉRENCE DE DEGRÉ

M. Jospin s'était montré prudent durant sa campagne, ne promettant ni hausses importantes, qui ne sont pas du ressort gouvernemental (sauf pour le SMIC et les fonctionnaires), ni relance économique par les *salaires, comme en 1981. Les experts* du PS, et aujourd'hui ceux du gouvernement, se contentent de noter que, depuis le début des années 80, le partage de la richesse créée par les agents économiques s'était opéré au profit des entreprises et au détriment des salariés.



La progression des salaires reste extrêmement modérée. De surcroît, elle a été absorbée par la hausse des prélèvements sociaux (cotisations, CSG, RDS).

C'est ce déséquilibre qu'il faut progressivement *redresser, assure-t-on* au gouvernement, mais *« sans grever la compétitivité des entreprises »*, a prévenu Martine Aubry.

Au moment où il fait de l'emploi la priorité des priorités et de la réduction de la durée du travail l'un des principaux instruments de lutte contre le chômage, le gouvernement *ne peut pas non plus charger* la barque des entreprises, notamment pour les bas salaires : il sait que le coût du travail non qualifié est encore élevé et que, dans ce domaine, la hausse des salaires réels viendra d'une baisse des charges sur ces emplois. Il sait aussi qu'en raison des exonérations de charges sur *les salaires jusqu'à 1,3 SMIC – remboursées* par l'Etat à la Sécurité sociale –, toute augmentation des rémunérations entraîne un surcoût important pour les finances publiques.

Le chômage de masse exerce une pression à la baisse sur les salaires, les salariés n'étant plus en position de force pour négocier des hausses. Pis, leurs syndicats sont divisés. La CFDT a fait de l'emploi sa priorité et prône la modération salariale, assurant même que la baisse du temps de travail n'a pas à être systé*matiquement et intégralement* compensée. Le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, juge au contraire que le *« contentieux salarial »* est très lourd et que les travailleurs *« ont déjà payé par anticipation »* cette baisse du temps de travail. Quant à FO, elle a prévenu que la conférence sur l'emploi ne doit conduire *« ni à un pacte, ni à une politique des revenus »*. En clair, la *centrale de Marc Blondel refuse* de passer les salaires par pertes et profits.

Dans la note de synthèse sur le diagnostic économique de la France, présentée aux partenaires sociaux, vendredi 3 octobre (*Le Monde* du 4 octobre), Olivier Davanne et Jean Pisani-Ferry, les *conseillers économiques de Martine* Aubry et de Dominique Strauss-Kahn, sont prudents, se bornant à inviter le patronat et les syndicats à *« construire le bon équilibre »* : de trop fortes hausses entraînent une dégradation de la compétitivité des entreprises et les incitent à investir dans les machines plutôt que dans les hommes (substitution du capital au travail), poussant le chômage à la hausse ; à l'inverse, jugent-ils, une trop grande rigueur bride la consommation, et donc la croissance et l'emploi.

MM. Davanne et Pisani-Ferry avertissent aussi qu'en période de reprise, comme c'est actuellement le cas, les salariés en place ont tendance à faire pression pour rattraper le manque à gagner des années passées, *« alors que la priorité devrait être accordée aux créations d'emplois »*. Emplois ou salaires ? Le dilemme n'est, certes, pas aussi simple, mais il est clair que le gou*vernement a fait le choix de la modération* salariale au nom de l'emploi. Sur ce point, il y a moins une différence de nature que de degré entre la politique d'Alain Juppé et celle de Lionel Jospin.

Jean-Michel Bezat

De la « loi d'ouverture » à la « loi de fermeture »

MAINTENIR, jusqu'au bout, l'incertitude afin que les partenaires sociaux – invités à participer, vendredi 10 octobre à Matignon, à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail – ne soient pas totalement « rassurés », comme si tout était joué d'avance, et pour que, surtout, ils conservent une marge de négociation. Telle est la stratégie qui se dessine du côté du gouvernement, si l'on en croit l'entourage du *premier ministre*.

Jusqu'au matin du 10 octobre, Lionel Jospin se gardera bien de livrer ses intentions et ne révélera sans doute à ses interlocuteurs syndicaux et patronaux qu'une partie de son message. *« L'intérêt du gouvernement n'est pas de faire une loi tout de suite*, explique un proche du premier ministre. *Il doit encourager les partenaires sociaux à négocier. Mais s'il n'évoque pas l'idée d'une loi, il court le risque de laisser la négociation s'enliser. »* Entre les diverses composantes de la majorité « plurielle » qui, à commencer par le PS, tiennent absolument à une impulsion nationale donnée par une loi-cadre et un patronat devenu plus souple mais qui campe sur le refus de toute *« date-butoir »*, M. Jospin devrait proposer une solution dite d'équilibre.

*Le principe d'une loi est acquis, voire peut-*être de deux. De même que M. Jospin devrait intervenir deux fois le 10 octobre, au début pour évoquer ses objectifs – qui ne portent pas que sur le temps de travail – et à la fin pour préciser sa méthode, il pourrait y avoir une *« loi d'ouverture »* et une *« loi de fermeture »*. Le scénario n'est pas encore finalisé mais le premier texte de loi pourrait porter sur les aides aux entreprises réduisant la durée du travail – que les socialistes envisageaient dans leur convention économique de décembre 1996 pour celles passant à 32 heures par semaine – pendant une période donnée (deux ou trois ans, par exemple).

Cette loi aurait alors pour but d'encourager les négociations. Au bout d'un délai qui reste à fixer – neuf mois, un an, dix-huit mois ? –, le gouvernement et les partenaires sociaux feraient le bilan des négociations engagées dans les branches. Ce bilan permettrait d'élaborer une deuxième loi portant sur la durée légale, les durées maximales et la limitation du volume annuel d'heures supplémentaires.

Michel Noblecourt

Des PME rhône-alpines marient réduction et réorganisation des horaires de travail

LYON
envoyé spécial

Sous-traitant de Salomon, pour qui elle réalise le montage de certaines fixations de skis, France Partenaires entre dans sa saison creuse. Pour que les skis soient prêts l'hiver, c'est en été que la société, située à une quarantaine de kilomètres de Lyon, doit tourner à plein régime. Conséquence : après avoir travaillé 7 h 50 par jour, cinq jours par semaine, les cinquante-huit personnes sous contrat à durée indéterminée affectées à cette tâche ne vont plus travailler que quatre jours, à raison de 5 h 50 quotidiennes.

REPORTAGE

Une agence aide les entreprises à surmonter les obstacles

Au lieu de travailler 39 heures par semaine, quel que soit l'état du carnet de commandes, et d'embaucher une cinquantaine de contrats à durée déterminée chaque été, la direction de cette coopérative a signé, le 1er mars, un accord de réduction du temps de travail assortie de vingt et une embauches. L'horaire moyen n'est désormais plus que de 31 h 20 mais, grâce à l'allègement des charges sur les bas salaires, la baisse réelle de pouvoir d'achat n'est « que » de 7 %. *« Les salariés travaillent 31 h 20 payées 33 h 20 plus une prime de panier et une participation aux frais de déplacement »*, explique Philippe Arnoux, dirigeant de l'entreprise.

A Chambéry, une petite société spécialisée dans l'ingénierie informatique, Aegis, vient d'embaucher trois nouveaux salariés, portant ainsi ses effectifs permanents à quatorze personnes. Dans le cadre de la loi Robien, les horaires des salariés sont passés de 39 à 33 heures par semaine, avec une baisse de salaire de 6 %. *« Pour les parents, la baisse est nulle car les frais de garde ont diminué. Pour les salariés qui viennent de Grenoble ou de Lyon, les économies de trajet sont également substantielles. Même les plus réticents au départ ne reviendraient pas en arrière »*, estime la responsable chargée des questions administratives.

GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Dans les deux cas, la nouvelle organisation du travail a été conçue avec l'aide de l'Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale (Aravis), un organisme financé par la région et par l'Etat mais géré par les partenaires sociaux. Fin 1995, Charles Millon, président (UDF) du conseil régional, s'est engagé à payer sur la base de 35 heures tout salarié dont l'entreprise aurait réduit la durée hebdomadaire à 32 heures, dans le cadre du temps partiel annualisé ou du volet de la loi Robien destiné à la création d'emplois.

Pour que cet argent ne soit pas versé à fonds perdus, la région a confié à Aravis le soin de valider chaque dossier, d'aider les entreprises à réorganiser leur production et à faciliter la négociation. Depuis le lancement effectif de l'opération, en juillet 1996, les consultants d'Aravis et des cabinets associés ont rencontré 542 directions d'entreprises ; 395 interventions plus poussées ont été réalisées. Dans 96 entreprises, l'intervention d'Aravis est terminée. En utilisant la loi Robien ou le temps partiel étendu, 569 emplois ont d'ores et déjà été créés. La grande majorité des entreprises intéressées sont des PME ; 76 % ont moins de cinquante salariés.

Pour Michel Weill, directeur d'Aravis, *« une réduction de 10 % de la durée du travail entraîne souvent une augmentation du nombre d'emplois d'environ 12 %. Il ne faut pas se limiter à la productivité directe du travail. La réorganisation de l'entreprise la rend plus compétitive et crée des effets induits plus importants que les seuls effets mécanistes »*. M. Weill prend ainsi le contre-pied des experts qui assurent que l'augmentation des gains de productivité induite par la réorganisation de l'entreprise réduit l'*impact de la création d'emplois*.

Frédéric Lemaître

Manifs, pique-nique et « conférences ouvertes » pour les « exclus » du 10 octobre

NON, ils ne sont pas analphabètes. Si, si, eux aussi, ils parlent bien « la RTT » (réduction du temps de travail). Sûr qu'ils auraient aimé participer au nouveau Grenelle, exposer leurs idées imaginatives, ruer tête baissée sur le patronat. D'accord, ils sont, pour certains, chômeurs, ou femmes, ou jusqu'auxboutistes favorables aux 32 heures et au SMIC pour tous. D'accord, ils rêvent d'une jolie semaine de quatre jours, plutôt que de cette affreuse *« annualisation »*. Mais est-ce une raison pour les exclure, le 10 octobre, de Matignon ? Fallait-il fermer les grilles de la conférence à leurs bonnes idées, à leurs nobles opinions ?

J-3, c'est l'heure de tous les *« autres »*. Le moment où ceux qui n'ont pas leurs couverts réservés à la table des négociations, ceux qui n'ont pas de travail (à réduire) tentent de faire entendre leur maigre filet de voix. Pierre Larrouturou, infatigable croisé de la semaine des quatre jours, invité spécial, pendant la campagne des élections législatives, de tous les hommes de droite et de gauche, a prévenu : le 10 octobre, sa conférence à lui sur le *temps de travail, au très huppé 18*, rue de Varenne, sera *« ouverte »*. Dix-sept associations de chômeurs, mais aussi des organisations féministes, comme l'Association française des femmes, de parents d'élèves (PEEP) ou des militants de l'économie sociale seront au rendez-vous.

MENACE DES VERTS

La gauche militante, elle, s'est donnée trois rendez-vous. D'abord, le « collectif RTT », lancé par les Verts, aux contours assez flous, et *qui, à vrai dire*, semble assez mal parti. La liste devait être close mardi. Les communistes s'y sont associés, mais pas la CGT. La FSU et le groupe des Dix, eux, sont venus en observateurs. Lundi, le secrétaire national aux études du PS, Vincent Peillon, a d'ailleurs fait savoir qu'il ne *« prenait pas du tout au sérieux les menaces »* des Verts, qui, samedi, ont voté, vite fait bien fait, un amendement de leur minorité jugeant qu'*« un recul par rapport à l'accord conclu avec le PS sur les 35 heures les amènerait à réviser leur engagement au sein de la majorité »*...

Les *« sans »* et les exclus ne seront pas en reste. Furieux que seuls les partenaires sociaux officiels soient reçus à Matignon, les chômeurs d'AC !, les sans-logis du DAL et même... la CGT-finances, fidèles aux 32 heures, sans baisse de pouvoir d'achat, et au droit à un revenu au moins égal au SMIC mensuel pour tous, ont reçu le soutien de quelques intellectuels, infatigables compagnons de route : le professeur Albert Jacquart et Léon Schwartzenberg, Jacques Gaillot mais aussi Jean-Pierre Bacri. Une délégation de salariés, chômeurs et précaires, exigera, le 10 octobre, d'être reçue à Matignon. Un pique-nique est ensuite prévu devant le siège du CNPF, avenue Pierre-1er-de-Serbie.

L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) aura aussi sa manif. Les *« métallos »* et les mineurs CGT et CFDT se sont donnés rendez-vous devant ses portes, 56, avenue de Wagram. La gauche de la CFDT, *« Tous ensemble »*, qui avait adressé un *« carton jaune »* à Lionel Jospin pour ses premières mesures sociales (SMIC, allocations familiales, etc.), est aussi de la partie. A priori, tout ce gentil monde devrait pourtant s'en prendre davantage au méchant patronat – cantonné dans une opposition *« hystérique »* à la RTT – qu'au gouvernement Jospin.

Troisième cercle, les femmes. Depuis la manifestation du 25 novembre 1995, puis leurs assises, en mars 1997, chacun, à gauche, connaît leur pouvoir mobilisateur. Leur grande journée, en principe, c'était plutôt le 15 novembre. Mais les femmes ont fait un effort et ont aussi appelé à manifester pour le 10. Lundi, les Economistes pour sortir de la pensée unique (Hoang-Ngoc Liêm et Christophe Ramaux) ont aussi fait leur rentrée. A la gauche de la gauche, on est fier d'avoir de son côté, pour le 10, le soutien de ces brillants spécialistes, jeunes et cultivés.

Récit du service France

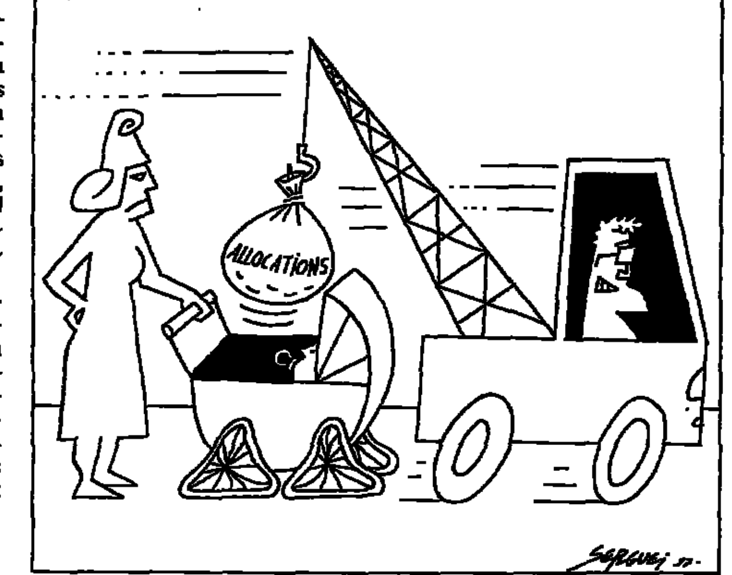


Les députés divergent sur la contestation rencontrée par la politique familiale

Les réductions d'aides pour les revenus élevés sont diversement appréciées

La manifestation qui sera organisée samedi 11 octobre par les associations familiales catholiques contre les réductions d'aides – plafonnement des allocations, réduction de l'AGED et des incitations fiscales aux emplois à domicile – donne lieu à une mobilisation dans les milieux de droite catholiques. L'ampleur de la protestation est diversement appréciée par les députés, certains socialistes craignant qu'elle ne gagne leur électorat.

PLAFONNEMENT des allocations familiales, réduction de moitié de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et du plafond de déductibilité des charges sociales pour les emplois à domicile : alors que plusieurs associations familiales ont appelé à des manifestations, samedi 11 octobre, pour dénoncer ces mesures, il reste très difficile de saisir l'ampleur du mouvement de protestation.



Chez les élus, le premier « baromètre » est le courrier et la fréquentation des permanences. Un rapide tour des députés UDF – dont le groupe s'apprête à recevoir, mardi 7 et mercredi 8 octobre, associations familiales et syndicats – donne des appréciations très contrastées. Certains voient une grogne s'installer, d'autres absolument pas.

Denis Jacquat (Force démocrate, Moselle) observe : *« En intensité de courrier, je mettrai une note supérieure à la moyenne. On reçoit, bien sûr, des lettres d'associations, mais ce qui me frappe, ce sont les lettres de particuliers. Elles sont plus nombreuses que d'habitude, plutôt bien tournées, et ce sont des démarches individuelles. »* Dominique Bussereau (Démocratie libérale, Charente-Maritime) constate *« une très forte activité épistolaire de lobbyisme »* émanant des associations. Sur le terrain ? A Saint-Georges-de-Didonne, commune dont il est le maire, le parking de l'hôtel de ville jouxte l'école. M. Bussereau voit chaque matin de petits groupes de jeunes femmes, qui pour la plupart travaillent, se former. *« Il y a beaucoup de discussions,* dit-il, *d'interrogations inquiètes ; je ne dis pas de colère, mais je crois qu'il y a quelque chose, dans l'air, qui est en train de s'organiser. »*

A l'inverse, à Chanteloup-les-Vignes, dans les Yvelines, département où les associations familiales sont très actives, Pierre Cardo (DL lui aussi), député et maire, ne perçoit pas d'électricité. *« Au bistrot, les gens n'en parlent pas trop »*, indique-t-il. L'abondance de courrier sur ce sujet ne l'a pas particulièrement frappé. Chanteloup, commune de la proche banlieue parisienne, à la population plutôt défavorisée, ne se sent pas vraiment concernée. *« A mon avis, la manifestation du 11 octobre ne sera importante que si elle est poussée par des structures »*, souligne M. Cardo.

Clivage sociologique ? Il apparaît nettement chez les députés PS. Les élus de la région parisienne se disent interpellés sur les marchés, dans la rue, par des catégories moyennes-supérieures, *« notre électorat "cœur de cible" »*, souligne Julien Dray (Essonne). *« C'est l'effet accumulation qui frappe. Les gens me disent : "J'ai voté socialiste, j'accepte le plafonnement des allocations familiales, mais l'AGED, je ne comprends pas." L'électorat féminin a beaucoup voté à gauche. Regardez les éditoriaux de* Elle *! On est en train de se le mettre à dos »*, estime le chef de file de la Gauche socialiste.

Didier Mathus (Saône-et-Loire), maire de Montceau-les-Mines, constate, au contraire, très peu d'agitation et très peu de courrier. *« Ici,* dit-il, *ce sont des communes ouvrières. Les seuls qui aient évoqué le sujet avec moi, ce sont les cadres d'une grande entreprise de la région. J'ai beaucoup plus de problèmes avec la privatisation de France Télécom. »*

Même absence de remous pour Jérôme Cahuzac, élu de Lot-et-Garonne dans une circonscription rurale au taux de chômage élevé. *« La majorité de mes électeurs comprennent très bien. Pour eux, un plafond à 30 000 francs par mois, c'est énorme. Ils ne comprennent pas qu'on puisse protester avec ce niveau de rémunération. »*

Caroline Monnot

La colère de « Elle »

« *Bonne nouvelle : les femmes rentrent à la maison* » : d'emblée, Michèle Fitoussi donne le ton. Son éditorial, dans la dernière livraison de *Elle* (daté du 6 octobre), est celui d'une femme en colère, convaincue que *« ce n'est pas la toute petite minorité de très riches »* qui va pâtir des mesures concernant l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED). Les réformes, la solidarité, la mise sous condition de ressources des allocations familiales, l'éditorialiste se dit pour. En revanche, la révision de l'AGED est pour elle *« un beau retour en arrière »*. Son texte, titré « Merci Martine ! », s'en prend à la ministre qui *« renvoie »* les femmes aux fourneaux, *« appuyée par un gouvernement qu'on n'aurait jamais soupçonné d'antiféminisme »*.

Protestations après la fermeture du Sous-Marin de Vitrolles

Une manifestation de soutien au café associatif, muré par la mairie FN, est prévue samedi. L'association a déposé une plainte pour « effraction »

QUELQUE deux cent cinquante personnes, selon la police, trois cents selon les organisateurs, se sont rassemblées spontanément, lundi 6 octobre, devant l'hôtel de ville de Vitrolles, pour protester contre la fermeture du café-musique le Sous-Marin, le matin même, soit deux jours après un concert-rock de soutien à l'établissement, privé de subventions au mois de juin par la municipalité Front national (*le Monde* du 7 octobre). Le trésorier-adjoint de l'association du Sous-marin, Joseph Riccobene, s'en est pris à la municipalité – dirigée par Catherine Mégret –, qui a fait murer dans la matinée la porte du café-musique.

Rappelant aux manifestants que l'association avait saisi le juge des référés, M. Riccobene a appelé à une manifestation samedi. Devant la mairie, place Nelson-Mandela, les manifestants avaient dressé, lundi, une pancarte sur laquelle on pouvait lire : *« En 1933, ils brûlaient les livres, en 1997, ils murent l'entrée du Sous-Marin : où est la différence ? »* Des banderoles étaient également déployées par des manifestants de Ras l'front, du MRAP ou de SOS-Racisme. On notait la présence du PCF et de l'ancien maire socialiste Jean-Jacques Anglade.

Dans la matinée, les employés municipaux avaient mis en application un *« arrêté de fermeture »* et un *« arrêté de reprise de possession des lieux »* où, selon la mairie, *« l'ambiance n'était pas saine »* et où étaient *« encouragés l'incivisme, la violence voire même la délinquance »*, a expliqué Hubert Fayard, le premier adjoint. A la place sera créée une *« maison de quartier consacrée à l'usage des technologies multimédias »*, a ajouté l'adjoint de Mme Mégret.

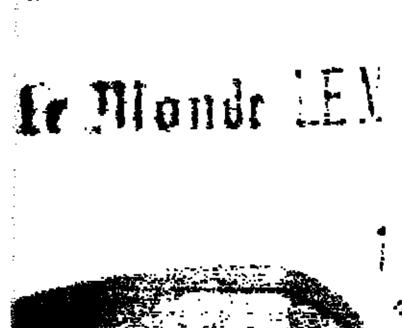
« Nous voulons récupérer nos locaux au plus tôt car nous pensons que nous sommes dans notre droit », a indiqué le président de l'association le Sous-Marin, Pierre Jacques, qui a précisé qu'une plainte avait été déposée pour *« effraction par voie de fait »*. M. Jacques a qualifié de *« manipulation d'une grossièreté aberrante »* l'information communiquée par M. Fayard, selon laquelle trois barrettes de résine de cannabis auraient été découvertes dans les locaux. Selon la police, trois barrettes ont été remises aux fonctionnaires de police qui sont arrivés sur place après l'intervention de la mairie.

« RACISME SOCIAL »

Le ministre de la culture, Catherine Trautmann, a pourfendu cette *« nouvelle forme de racisme social »*, tandis que le Parti socaliste a jugé cette fermeture *« parfaitement scandaleuse »*. *« Agir par la force contre des acteurs culturels nous renvoie aux périodes les plus noires de notre histoire »*, a estimé Lucien Weygand, le président socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône.

Créé il y a trois ans, le Sous-Marin était devenu le principal rendez-vous des groupes de rock, jazz, raï et musiques ethniques de Vitrolles. Il comptait quatre permanents payés au SMIC et sept cents adhérents, offrait quarante-cinq spectacles par an et avait ouvert un débit de boisson. Il avait reçu du ministère de la culture le label de « Café-musique ».

هكذا من الأصل





Le RPR accuse les socialistes de se servir du Front national pour affaiblir la droite

Les dirigeants gaullistes s'interrogent sur l'avenir de leur mouvement

Les journées parlementaires organisées par le RPR à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), dimanche 5 et lundi 6 octobre, ont révélé l'inquiétude du principal parti de la droite républicaine. Craignant d'être pris en tenaille entre la gauche et l'extrême droite, les dirigeants gaullistes s'interrogent sur l'avenir de leur mouvement, dont la survie n'est pas garantie par *« la providence »*.

SAINT-JEAN-DE-LUZ
(Pyrénées-Atlantiques)
de notre envoyé spécial

Leur nouveau président, Philippe Séguin, avait déjà prévenu les militants du RPR que la reconquête du pouvoir serait longue. Ils ne savent pas encore, sans doute, que le mouvement auquel ils sont attachés pourrait tout simplement disparaître dans la tourmente déclenchée par la défaite aux élections législatives de mai-juin.

Lors des journées parlementaires du RPR, réunies dimanche 5 et lundi 6 octobre à Saint-Jean-de-Luz, dans les Pyrénées-Atlantiques, Edouard Balladur a pourtant réaffirmé ce qu'il avait déjà eu l'occasion de dire dans des cercles plus restreints : *« Aucun décret de la providence ne nous garantit l'immortalité. »* Et de citer, à l'appui de sa démonstration, les effacements successifs, depuis l'après-guerre, du Parti radical, du MRP, du Parti communiste et... celui du mouvement gaulliste en 1956, douze ans après la Libération, alors même, a-t-il ajouté non sans quelque perfidie, que *« de Gaulle était vivant, avec son immense prestige intact, et* [que] *sa personnalité dominait la scène nationale »*.

FEUILLE DE ROUTE

M. Balladur n'a jamais été perçu, de l'intérieur, comme un authentique « compagnon » du mouvement. Il en va tout autrement avec Jean-Louis Debré, pour lequel, pourtant, par référence à Paul Valéry, *« les organisations politiques, comme les civilisations, sont mortelles »*. Lundi, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale lui-même s'est interrogé, en effet, à voix haute, sur la permanence du gaullisme. En appelant ses collègues parlementaires à respecter leur *« devoir d'opposition »*, M. Debré a surtout voulu les mettre en garde contre toute attitude qui ne ferait qu'*« accroître la confusion des esprits »*. *« N'ajoutons pas à la cohabitation institutionnelle un compromis politique qui apporterait de l'eau au moulin des extrémistes et servirait du même coup les desseins du pouvoir ! »*, a-t-il déclaré.

Redoutant de *« voir M. Jospin, au fur et à mesure que les tensions entre les composantes de son gouvernement s'exacerberont, appâter l'opposition avec les vieilles ficelles des majorités d'idées (...) et autres sirènes de l'ouverture »*, l'ancien ministre de l'intérieur a lancé cet avertissement à ceux qui seraient tentés de se laisser séduire : *« Ce serait faire courir un risque mortel à notre démocratie. »*

Tour à tour, les dirigeants du RPR ont paru, ainsi, prendre très au sérieux la menace formulée une semaine auparavant, lors de la Fête des bleu-blanc-rouge, par Jean-Marie Le Pen, selon laquelle il n'y aurait plus qu'un *« marigot »* entre la gauche et l'extrême droite. Conseiller du président de la République, Jacques Toubon s'en est même allé expliquer, en confidence, sous forme de boutade, à quelques-uns de ses amis, que *« le discours de Le Pen aurait pu être écrit par le premier secrétaire du Parti socialiste »*. Refusant toute *« compromission avec l'extrême droite »*, M. Balladur a marqué son agacement devant la progression continuelle de celle-ci, y compris aux dernières élections cantonales partielles : *« Anathème ou complicité, rien n'y fait ! »*, a-t-il dit.

Se refusant à transposer pour l'avenir le mot, ancien, d'André Malraux, selon lequel *« entre les communistes et nous* [les gaullistes], *il n'y a rien »*, M. Séguin a néanmoins reproché aux socialistes de préparer *« un mauvais coup contre le bon fonctionnement de notre démocratie »* en pratiquant la *« gonflette »* avec le Front national (*Le Monde* du 7 octobre). *« En tentant de nous culpabiliser* [le gouvernement] *rêve de nous affaiblir. Ne nous y trompons pas ! En faisant de l'extrême droite l'alpha et l'oméga de la vie politique, il veut accréditer l'idée que c'est la seule opposition crédible »*, a affirmé M. Séguin.

Le président du RPR a trouvé là le moyen d'expliciter son slogan – *« Ni alliance ni diabolisation »* –, qui pouvait paraître ambigu. Plus décidé que jamais à « cogner » sur le gouvernement – outre M. Jospin, Dominique Voynet, Jean-Claude Gayssot, Claude Allègre et Ségolène Royal ont été les ministres les plus critiqués au cours de ces deux journées –, M. Séguin veut aussi convaincre ses amis que *« la critique n'a pas d'autorité si elle ne s'adosse pas à un projet »*. Or, a-t-il rappelé, lundi, à l'adresse des électeurs du Front national, ce dernier n'offre qu'un *« vide total de propositions, occulté par l'agressivité de ses attaques »*. *« La haine ne tient pas lieu de programme électoral »*, a-t-il ajouté.

Sa propre feuille de route est ainsi désormais toute tracée pour les mois à venir : M. Séguin dénoncera à la fois, auprès de ces électeurs qu'il juge *« victimes »* d'un double égarement, *« l'imposture »* du Front national et *« l'usage immoral et scandaleux »* que les socialistes, selon lui, veulent en faire.

Jean-Louis Saux

Premier « retour » d'Alain Juppé

De retour d'un bref séjour à Saint-Pétersbourg, Alain Juppé a participé avec bonne humeur, lundi 6 octobre, à la seconde des journées parlementaires du mouvement qu'il avait cessé de présider, précisément il y a quatre mois jour pour jour. On a même vu, lors du déjeuner final, sur le port de Saint-Jean-de-Luz, le député girondin reprendre le refrain des *Montagnards* (qui *« sont là »*) et, comme les autres convives, faire tourner sa serviette au-dessus de sa tête lors d'une autre chanson venue du Pays basque.

Plus sérieusement, l'ancien premier ministre s'apprête à créer autour de lui *« une petite structure »* associative, dénommée France moderne, afin d'alimenter la réflexion et de participer, lui aussi, à la rénovation du RPR. Inquiet de l'issue des prochaines élections régionales en Aquitaine, le maire de Bordeaux estime toujours que, à l'heure actuelle, il ne lui sert à rien de parler puisqu'il ne serait sans doute pas entendu.

Jean Tiberi porte plainte contre son adversaire socialiste

LYNE COHEN-SOLAL, adversaire socialiste de Jean Tiberi aux élections législatives, a été mise en examen, lundi 6 octobre, pour complicité de diffamation publique contre un citoyen chargé d'un mandat public, à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile (entraînant automatiquement la mise en examen de la personne visée) déposée le 11 juin par le maire de Paris. Au lendemain de la réélection de M. Tiberi dans la 2e circonscription, Mme Cohen-Solal avait fait état, sur France 3, de *« pratiques qui n'ont pas encore changé »* dans le 5e arrondissement, incriminant notamment les listes électorales. A la suite du recours en annulation introduit devant le conseil constitutionnel par Mme Cohen-Solal et le candidat des Verts, Yves Frémion-Danet, le ministère de l'intérieur a transmis un avis évoquant *« des irrégularités »* autour de la réélection de M. Tiberi (*Le Monde* du 27 septembre).

DÉPÊCHES

■ **MAJORITÉ : membre du secrétariat national, Vincent Peillon** *« ne prend pas du tout au sérieux les menaces de quitter la majorité plurielle »* exprimées par les Verts. *« On ne voit pas bien quelle serait l'alternative »* pour ce parti, a estimé, lundi 6 octobre, M. Peillon. Lors de la *réunion du conseil national inter-régional, dimanche*, le parti de Dominique Voynet a adopté une motion dans laquelle il affirme qu'*« un recul par rapport à l'accord »* conclu avec le PS sur les trente-cinq heures l'amènerait *« à réviser* [son] *engagement au sein de la majorité »*.

■ **SOCIAL : la CGT appelle les fonctionnaires à organiser des assemblées générales** dans les services, le 10 octobre, pour exprimer leurs revendications sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, thèmes de la conférence nationale, à laquelle ils ne sont pas associés. Elle va *« soumettre au débat »* l'organisation d'*« une action nationale de l'ensemble des personnels de la fonction publique, fin octobre, début novembre »*.

■ **CIRCULATION ALTERNÉE : Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris,** souhaite l'organisation d'*« une table ronde »* réunissant *« autorités publiques et collectivités locales concernées »* pour dresser *« un bilan très complet de la journée de circulation alternée »*, instaurée mercredi 1er octobre dans la capitale et les communes limitrophes. M. Tiberi rappelle notamment qu'il a fait connaître immédiatement son *« accord sur l'expérimentation, le 1er octobre »*. Il affirme qu'elle va dans le sens de la nouvelle politique de déplacement qu'il met en œuvre à Paris et dont *« l'objectif tend à une diminution de 5 % à 10 % de la circulation dans la capitale »*.

Une étude souligne la politisation des cabinets ministériels

LA Ve RÉPUBLIQUE n'est pas marquée du sceau de la technocratie, puisque les cabinets ministériels se sont politisés : telle est la conclusion que tire Luc Rouban, chargé de recherches au CNRS, au terme d'une étude intitulée *Les Énarques en cabinets, 1984-1996*, que viennent de publier les *Cahiers* du Cevipof (Centre d'étude de la vie politique française). Le numéro 17 de cette publication, qui contient un grand nombre d'informations sur la sociologie des énarques, montre que *« la politisation a gagné du terrain, bien plus que la technocratie »*.

Trois chiffres sont éloquents : un seul énarque ayant servi sous le gouvernement Fabius se retrouve dans le gouvernement Chirac de 1986. Il n'y en a aucun pour passer du gouvernement Chirac au premier gouvernement Rocard. Et l'on n'en trouve qu'un seul, encore, pour passer du gouvernement Bérégovoy au gouvernement Balladur. M. Rouban en conclut que la formule selon laquelle *« on change les ministres mais pas les cabinets »* est fausse. *« Le poids du politique est décisif*, écrit-il, *et les énarques s'inscrivent désormais dans cette politisation comme ils se sont inscrits autrefois dans la perspective de l'Etat gaullien. »*

Le chercheur du CNRS constate que 24 % des énarques participant à des cabinets ont un engagement politique *« visible sinon public »*, mais il distingue deux types d'engagement : celui des *« militants »*, impliqués dans une activité partisane, et celui des *« politisés »*, plus fréquent, qui se traduit par une participation à des clubs de réflexion ou à des comités d'experts.

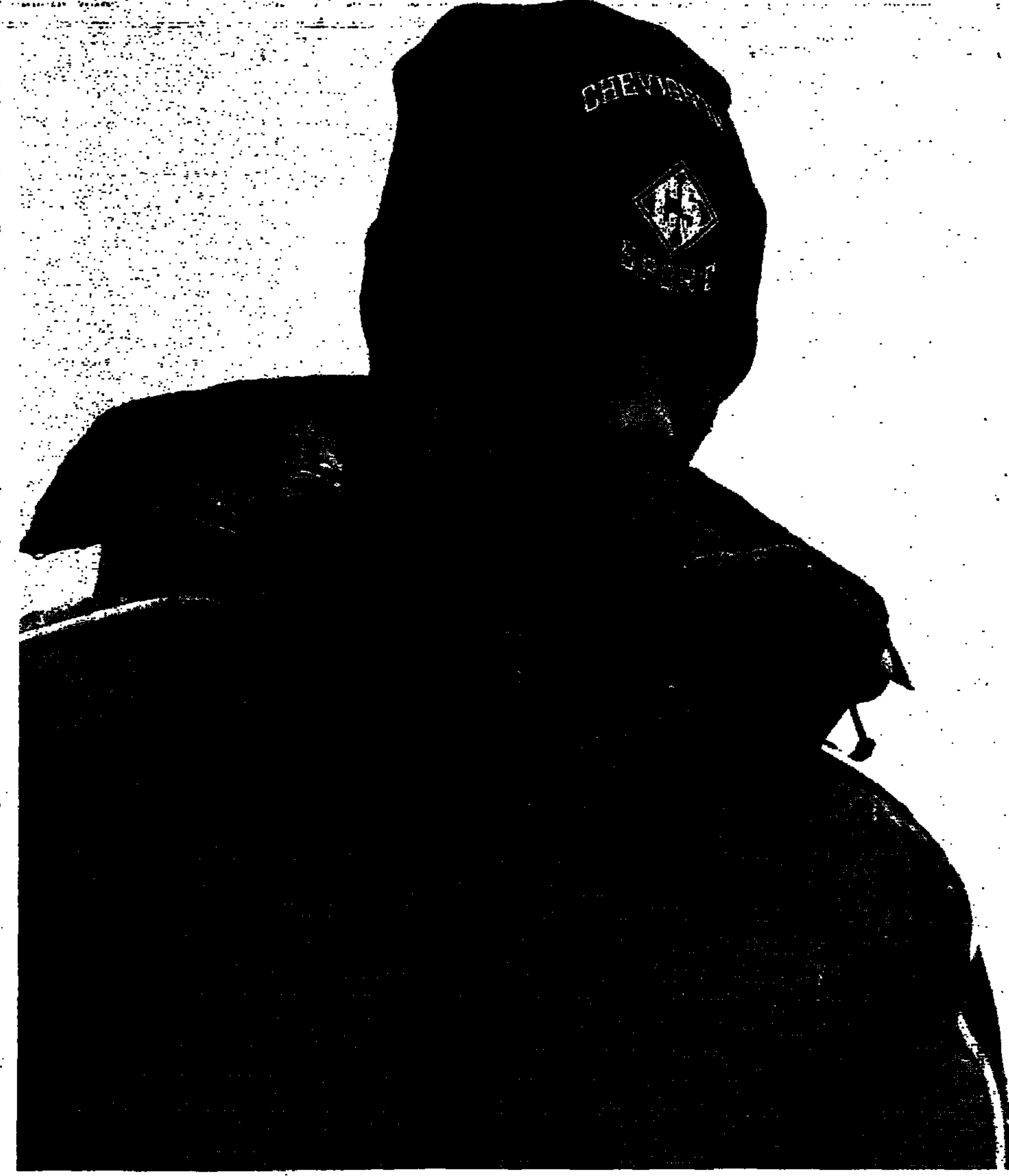
Selon M. Rouban, la proportion de *« militants »* chez les énarques est inférieure de moitié (12,9 %) à celle des autres membres de cabinets ministériels (22,3 %). Il observe par ailleurs que les énarques occupent principalement les postes prestigieux de directeurs de cabinets (21 %) et ceux de conseillers techniques (47 %), mais qu'*« ils sont en retrait sur tous les postes à vocation plus purement militante (...) de chefs ou de chefs adjoints de cabinets, d'attachés parlementaires et de chargés de mission »*. La tentation serait donc grande de conclure que les ministres font appel aux énarques pour leurs compétences gestionnaires et leur capacité à organiser le travail en cabinet, plus que pour leur engagement politique, et qu'au cœur de l'Etat, la technocratie continue à régner.

LOGIQUE PARTISANE

Or, note M. Rouban, les directeurs de cabinet sont, pour 60 % d'entre eux, des *« militants »* : *« On ne peut donc pas complètement souscrire à la vision d'une dichotomie au sein des cabinets, qui séparerait les administrateurs, se consacrant à la gestion et à l'organisation du travail, et les politiques, qui seraient engagés plus nettement en termes partisans »*, conclut-il.

Le chercheur estime que les directeurs de cabinet *« intègrent plus clairement et plus fortement les deux dimensions du travail en cabinet »*, que sont la technique et la logique partisane. Il constate que *« la politisation a gagné du terrain partout, même là où l'on pouvait distinguer dans les premières années de la Ve République une frontière entre administration et politique »*.

Rafaële Rivais



JUSTICE Maurice Papon, ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, doit comparaître à partir du 8 octobre devant la cour d'assises, à Bordeaux. Il est accusé de crimes contre l'humanité, pour avoir apporté son « *concours actif* » à la déportation de plus de 1 500 juifs. ● CE PROCÈS, prévu jusqu'au 23 décembre, est l'aboutissement d'un marathon judiciaire de seize ans. ● AVOCAT de M. Papon, Mᵉ Jean-Marc Varaut se réclame de l'esprit de Nuremberg pour mener sa défense. ● LES FORMATIONS POLITIQUES républicaines se félicitent très largement de la tenue de ce procès ; seule l'extrême droite marque son hostilité. Dans les rangs gaullistes et socialistes perdure un débat sur le statut du régime de Vichy (*lire page 10*). ● À MÉRIGNAC, près de Bordeaux, une simple stèle rappelle l'emplacement du camp d'internement où furent détenus les juifs avant leur départ pour Drancy.

Avec Maurice Papon s'ouvre le procès de l'administration de Vichy

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde doit comparaître à partir du 8 octobre devant la cour d'assises, à Bordeaux. Il est accusé d'avoir participé à la déportation de plus de 1 500 juifs. C'est le dernier procès intenté, en France, pour crimes contre l'humanité

PLUS DE CINQUANTE ANS après la fin du régime de Vichy, la ville de Bordeaux verra s'ouvrir, mercredi 8 octobre, le dernier procès intenté, en France, pour crimes contre l'humanité. Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, est accusé d'avoir apporté son « *concours actif* », selon le mot de la chambre d'accusation de Bordeaux, à l'arrestation, puis à la déportation de plus de 1 500 juifs français, étrangers ou apatrides qui, après avoir été transférés au camp de Drancy, ont quasiment tous péri dans les chambres à gaz d'Auschwitz.

Depuis les soubresauts de l'épuration, au lendemain de la guerre, la France a été confrontée à deux reprises à ces procès pour crimes contre l'humanité qui mêlent l'histoire d'un homme et la mémoire d'une nation. Le premier a eu lieu à Lyon, en 1987 : Klaus Barbie, chef de la Gestapo de Lyon de 1942 à 1944, a alors été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Sept ans plus tard, à Versailles, Paul Touvier, ancien chef du service de renseignement de la Milice pour la région lyonnaise, se voyait, lui aussi, infliger la peine maximale avant de finir, lui aussi, ses jours en prison.

Cette fois, la cour d'assises de la Gironde ne jugera ni un tortionnaire de la Gestapo ni un milicien zélé, mais un fonctionnaire du régime de Vichy. Depuis le dépôt, par Mᵉ Serge Klarsfeld, d'une plainte pour crimes contre l'humanité contre René Bousquet, on croyait que le procès de la collaboration administrative aurait lieu lors de la comparution du secrétaire général de la police de Vichy devant la cour d'assises. Le « *Fouché de Laval* » ayant été assassiné en 1993 par un illuminé, la participation de l'administration française à l'extermination des juifs d'Europe sera examinée à Bordeaux, lors du procès de Maurice Papon.

Cette question a été analysée, à sa manière, par la chambre d'accusation de Bordeaux. Dans son arrêt de renvoi, elle estime que Maurice Papon, tout fonctionnaire subalterne qu'il fût, avait, « *dès les premières opérations menées contre les juifs, acquis la conviction que leur arrestation, leur séquestration et leur déportation vers l'Est les conduisaient inéluctablement à la mort* ». Selon les magistrats, un fonctionnaire « *successivement en poste auprès d'organes très agissants* (...) *disposant de moyens d'information – et de contrôle de cette information – sûrs, fiables et protégés* (...) *ne pouvait d'ores et déjà avoir de doutes sur la finalité des rafles qu'il allait contribuer à organiser à Bordeaux* ».

« LIBRE ARBITRE »

Dans cet arrêt qui compte 269 pages, la chambre d'accusation évoque également en filigrane le débat sur la responsabilité propre de l'administration vichyssoise dans la déportation des juifs. « *Maurice Papon ne saurait invoquer l'état de contrainte dans lequel il se serait trouvé*, souligne-t-elle. *En effet, si l'on peut tenir pour acquis que les exigences allemandes ont été exprimées avec énergie et détermination, et dans certains cas qu'elles ont été accompagnées de menaces de représailles contre les fonctionnaires de police français, il ne ressort pas de l'instruction que les pressions ainsi faites ont été d'une telle intensité qu'elles aient pu constituer une contrainte ayant aboli le libre arbitre de Maurice Papon.* »

Avec ce procès, la France renoue avec une mémoire tourmentée. Après le long silence de l'après-guerre, Vichy est revenu dans les esprits à pas comptés jusqu'à la cérémonie commémorative de la rafle du Vel' d'Hiv' de 1992, où François Mitterrand déposa une gerbe sous les huées. Un mois auparavant, un groupe d'intellectuels lui avait demandé de « *reconnaître et proclamer officiellement* » la responsabilité de l'Etat français de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les juifs de France. « *Cet acte symbolique est une exigence de la mémoire des victimes et de leurs descendants*, ajoutaient-ils. *C'est aussi une exigence de la mémoire collective française malade de ce non-dit. C'est enfin l'idée même de la République française, fidèle à ses principes fondateurs, qui est en jeu.* »

Malgré les appels, le président de la République avait obstinément refusé de prononcer le moindre mot de repentir. « *Si la nation française avait été engagée dans la triste aventure du gouvernement de Vichy, ce pardon serait dû*, avait-il déclaré. (...) *Mais la nation française n'a pas été engagée dans cette affaire, ni la République, c'était un régime nouveau, différent, occasionnel.* »

« FAUTE COLLECTIVE »

Respectant une tradition qu'il avait instaurée en 1986, François Mitterrand avait même, quelques mois plus tard, fait porter une gerbe sur la tombe de Philippe Pétain en précisant qu'il honorait le vainqueur de Verdun. « *Fasciné par le destin du peuple juif, furieusement anti-hitlérien, il ne porte sur le génocide qu'un regard distant : ce n'est pour lui qu'un fait de guerre, pas une monstruosité de la nature humaine* », analysait en 1993 Jacques Attali dans la préface de *Verbatim*.

Il a fallu donc attendre 1995 pour qu'un président de la République reconnaisse officiellement la « *faute collective* » de la France. A l'occasion de la cérémonie commémorative du cinquante-troisième anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', Jacques Chirac avait évoqué « *la dette imprescriptible* » de la France à l'égard des déportés juifs. « *Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des Français, secondée par l'Etat français*, soulignait-il. *La France, patrie des Lumières, patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.* »

Deux ans plus tard, à la cérémonie du Vel' d'Hiv', Lionel Jospin, premier ministre, avait repris le mot « *irréparable* » à son compte, avant de préciser que « *pas un soldat allemand n'*[avait été] *nécessaire à l'accomplissement de ce forfait* ».

Anne Chemin

1981-1997, seize années d'une course de lenteur judiciaire

« *TOUT CELA ne m'émeut pas beaucoup.* » Une phrase d'il y a seize ans. Une simple phrase par laquelle le ministre du budget de Valéry Giscard d'Estaing balaie les informations que publie *Le Canard enchaîné*, ce 6 mai 1981. Mardi 7 octobre 1997, Maurice Papon, quatre-vingt sept ans, doit se rendre, comme tout accusé, à la maison d'arrêt de Gradignan pour comparaître, le lendemain, devant la cour d'assises de la Gironde.

Entre ces deux dates, 1981-1997, s'égrènent seize années d'un des plus interminables feuilletons judiciaires français. « *A l'origine de l'"affaire Papon"*, rapporte Mᵉ Gérard Boulanger, qui déposa les premières plaintes de parties civiles, *il y a, en février 1981, la découverte par deux chercheurs aux archives départementales de la Gironde de documents préfectoraux de l'occupation, dont ceux du service des questions juives. La signature de Maurice Papon est omniprésente.* » Recueillis par Michel Slitinsky, qui échappa de peu à l'une des rafles de 1942, puis publiés par *Le Canard enchaîné* en plein duel Giscard-Mitterrand, ces pièces ne semblent pas contestées par l'intéressé, qui dénonce alors « *la manœuvre électorale de dernière heure montée au prix d'un truquage honteux* ».

1981 : JURY D'HONNEUR ET PREMIÈRES PLAINTES

Trois anciens commissaires de la République à Bordeaux – Gaston Cusin, Maurice Bourgès-Maunoury et Jacques Soustelle – prennent sa défense. Ils s'étonnent « *que les accusations n'aient pas été formulées dès le lendemain de la Libération* ». Successivement préfet des Landes, de la Corse, de Constantine, préfet de police à Paris de 1958 à 1966, PDG de Sud-Aviation, député UDR, puis RPR, du Cher et, pour finir, ministre du budget... Maurice Papon présente la trajectoire politique d'un homme insoupçonnable. Commandeur de la Légion d'honneur, il n'a en outre jamais dissimulé, dans ses notices biographiques, ses fonctions à la préfecture de la Gironde, sous le gouvernement de Vichy.

La controverse prend forme. A Bordeaux, les résistants de la Gironde puis la communauté juive demandent qu'on procède à des auditions de témoins. Serge Klarsfeld, avocat et historien, réclame la démission du ministre et l'expression de regrets, faute de quoi il portera plainte. Alors, Maurice Papon s'en remet, pour que soit jugé son passé, à un « jury d'honneur », composé de figures de la Résistance.

La sentence tombe en décembre 1981. Si ses membres reconnaissent à l'ancien ministre ses titres de résistant – à compter du 1ᵉʳ janvier 1943 –, ils soulignent que celui-ci, « *dont la responsabilité, bien qu'elle ne paraisse pas la plus engagée, doit tout de même être retenue, a dû concourir à des actes apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur et qui, à juste titre, choquent la sensibilité française, mais qu'il convient toutefois de situer dans le contexte de l'époque, d'autant plus que plusieurs d'entre eux n'ont pas eu la portée ou les effets que leur révélation peut laisser croire aujourd'hui* ». Le jury ajoute que Maurice Papon « *aurait dû démissionner de ses fonctions en juillet 1942* ».

Le processus judiciaire est lancé. Quelques jours avant que le jury se prononce, quatre familles juives bordelaises, déportées sous l'occupation, ont demandé à Mᵉ Boulanger de déposer plainte avec constitution de partie civile. Six autres plaintes seront formalisées par Mᵉ Klarsfeld en mai 1982. « *Il faut sept mois pour que le parquet ait le feu vert de la chancellerie et dépose, en juillet 1982, un réquisitoire introductif* », remarque Mᵉ Boulanger. Et six autres avant que Maurice Papon soit une première fois inculpé de crimes contre l'humanité, le 19 janvier 1983.

Devant Jean-Claude Nicod, doyen des juges d'instruction bordelais, M. Papon affirme avoir « *accompli* [son] *devoir au péril de* [sa] *liberté et de* [sa] *vie* ». Il assure qu'il s'est « *employé, en toutes circonstances, à sauver qui* [il] *pouvait* ». A la presse, il parle de « *manipulation politique de la douleur* ». Et en justice, il contre-attaque, poursuivant les parties civiles pour dénonciation calomnieuse – certaines d'entre elles mourront ainsi inculpées –, puis l'hebdomadaire *La Vie*, qui a mis en doute sa résistance, puis encore Michel Slitinsky, qui a consacré un livre à l'affaire. A chaque fois, en vain.

1987 : CINQ ANS D'INSTRUCTION ANNULÉS

Dix-sept nouvelles plaintes de familles victimes des déportations sont déposées en avril 1983. Les pièces s'accumulent. Une nouvelle inculpation est notifiée à l'ancien ministre le 8 mars 1984. Mais le doyen Nicod n'est pas pour autant déchargé de ses autres dossiers. Prompte à traiter le cas Barbie (arrêté en février 1983, jugé en juillet 1987), la justice aborde le dossier Papon avec une lenteur sidérante, qui aboutit même, alors que le dossier est sur le point d'être bouclé, au... néant. Le 11 février 1987, la Cour de cassation annule la quasi-totalité des cinq premières années d'instruction.

L'obstacle, qui met un coup d'arrêt brutal au processus judiciaire, cette fois, est juridique. Et tient à une particularité de l'ancien code de procédure pénale – le privilège de juridiction –, réformé en 1993, qui implique que le parquet saisisse la haute juridiction dès lors qu'un préfet ou un maire est susceptible d'être inculpé.

Or, en 1986, le juge entend mettre formellement en cause Maurice Sabatier, supérieur hiérarchique de Maurice Papon et préfet régional de Bordeaux entre 1942 et 1944. La Cour de cassation observe notamment que ce haut fonctionnaire a, depuis 1981, devant le jury d'honneur, endossé « *l'entière responsabilité de la répression anti-juive dans le ressort de sa préfecture* ». En vertu du privilège de juridiction, elle estime donc que le dossier aurait dû lui être transmis dès 1983, date à laquelle la conclusion du jury d'honneur a été versée au dossier.

Tout est à reprendre... La deuxième instruction est confiée en août 1987 au conseiller François Braud, qui la transmet deux ans plus tard – pour cause de promotion – à un troisième magistrat, Annie Léotin. A Bordeaux, le palais de justice traîne le dossier comme une charge, avec ses milliers de documents. On apprendra plus tard que le président François Mitterrand a demandé que l'on freine ce type de procédure. Cependant, Maurice Papon a été à nouveau inculpé le 4 juillet 1988, puis Maurice Sabatier, le 20 octobre. Contre ce dernier, l'action publique cesse à son décès, en février 1990.

1990 : NOUVELLES PLAINTES, INSTRUCTION ÉTENDUE

De nouvelles plaintes sont alors formalisées en mai 1990 par Mᵉ Boulanger. Portant sur des faits de 1943 et 1944 non visés par les plaintes initiales, celles-ci ont pour effet immédiat d'étendre l'instruction et d'aboutir, le 22 juin 1992, à une nouvelle inculpation de Maurice Papon. Deux mois auparavant, le 19 avril, le magistrat a également procédé à l'inculpation de René Bousquet, secrétaire général de la police sous Vichy entre mai 1942 et la fin de 1943. Celui qui traita avec Karl Oberg, le chef des SS en France pendant l'Occupation, sera assassiné un an plus tard, sans avoir été jugé. Entre temps, Maurice Papon a gagné un procès en diffamation contre *Le Nouvel Observateur*, au cours duquel il s'est identifié au capitaine Dreyfus.

1995 : DEUX PROJETS DE RÉQUISITIONS

Au printemps 1995, l'instruction de l'affaire paraît enfin close. Début juillet, le conseiller Léotin convoque Maurice Papon pour un interrogatoire récapitulatif. Le dossier contient 26 tomes, plus de 50 000 pages... Mais Mᵉ Gérard Boulanger s'inquiète. Selon ses informations, le parquet général a prévu de rédiger deux projets de réquisitions à l'intention de la chancellerie : l'un prônant le non-lieu, l'autre préconisant le renvoi devant la cour d'assises. « *Cette indifférence morale est navrante* », résume Mᵉ Boulanger. Confiants dans la minutie de l'instruction, Mᵉ Serge Klarsfeld et son fils Arno, eux, tempèrent.

En décembre, le parquet conclut au renvoi devant les assises. Même s'il ne retient que quatre des dix convois faisant l'objet des plaintes, devant la chambre d'accusation au printemps suivant, le procureur général, Henri Desclaux, soutient son réquisitoire avec force, de l'avis même des parties civiles. L'ensemble des parties confrontent leur position. Entre elles, les oppositions ne portent pas tant sur l'action de Maurice Papon que sur l'interprétation que l'on peut donner à ses faits et gestes. La défense assure que l'on ne peut soutenir que M. Papon ait adhéré à une idéologie hégémonique – fondement alors requis pour établir le crime contre l'humanité. Elle réclame un non-lieu.

1996 : RENVOI DEVANT LA COUR D'ASSISES

Le 18 septembre 1996, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux, présidée par Claude Arrighi, renvoie Maurice Papon devant la cour d'assises. Allant plus loin que le réquisitoire du procureur général, elle retient la responsabilité du haut fonctionnaire dans les dix convois initiaux. Les accusateurs brossent le portrait d'un collaborateur froid et déterminé de Vichy qui, parfois, « *allait au devant des exigences allemandes* ». Ils lui contestent la qualité de résistant. Ils affirment que Maurice Papon, « *dès les premières opérations menées contre les juifs*, [avait] *acquis la conviction que leur arrestation, leur séquestration et leur déportation vers l'Est les conduisaient inéluctablement à la mort* ».

En point d'orgue, le 23 janvier 1997, la Cour de cassation balaie les derniers obstacles juridiques. La procédure glisse inéluctablement vers le procès, prévu pour l'automne. Mais avant l'été, en un dernier hoquet, la justice trébuche encore sur son organisation. Faute d'argent, la salle d'audience qui devait être construite ne peut voir le jour. Devant la colère des parties civiles, la chancellerie tranche. Le procès aura bien lieu à la date prévue, mais dans la salle d'assises habituelle, réaménagée.

Reprenant à son compte une demande de Mᵉ Arno Klarsfeld, qui s'émeut d'une possible fuite de l'accusé, le parquet général obtient alors de la chambre d'accusation, en plein mois d'août, le placement sous contrôle judiciaire de Maurice Papon. Son avocat, Mᵉ Jean-Marc Varaut, s'indigne, fait valoir que son client a toujours répondu aux convocations de justice, indique que celui-ci voit dans cette ultime procédure « *le signe que la condamnation est déjà dite* ». Depuis, Maurice Papon a attendu son procès dans sa ville natale de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne). Après le milicien Paul Touvier, il sera le deuxième Français jugé pour crimes contre l'humanité.

Jean-Michel Dumay





La mémoire fragile du camp d'internement de Mérignac

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« A nos camarades. » Même fanée, la gerbe du Parti communiste donne une légère touche d'humanité à un décor lugubre. Dans cette zone industrielle de la banlieue de Bordeaux, au carrefour des avenues Martyrs-de-la-Libération et Jean-Perrin, une stèle en marbre avertit les rares passants. *« Plus de douze cents résistants, internés politiques, juifs, réfractaires au STO, ont séjourné dans ce camp avant d'être dirigés vers Drancy et les camps de la mort ou d'être exécutés comme otages au camp de Souge »*, est-il écrit. Par qui ces hommes et ces femmes ont-ils été internés ? Par qui ont-ils été, ensuite, *« dirigés »* vers la mort ? La stèle ne le dit pas.

Le 10 novembre 1945, sur la base aérienne de Beutre, qui fait aussi partie de la commune de Mérignac, le maire de la ville, Robert Brettes, appose une plaque commémorant le départ, le 17 juin 1940, du général de Gaulle pour Londres. Mais, il fallut attendre le 24 novembre 1985 – quarante ans après la Libération – pour que le camp d'internement de Beaudésert-Mérignac sorte de l'oubli. Toute trace matérielle du lieu ayant disparu, on pria un ancien vaguemestre de l'administration communale, Evariste Jullion, qui apportait le courrier aux internés, de faire appel à sa mémoire pour dire où le centre du camp était *« à peu près »* situé. L'endroit étant occupé par une entreprise, on décida de construire la stèle à quelques centaines de mètres de là.

Le camp de Mérignac, une dizaine de baraquements pouvant accueillir au total six cents ou sept cents personnes, fut construit en 1939 pour abriter les réfugiés espagnols fuyant la dictature franquiste. A l'époque, Beaudésert est un quartier de Mérignac, ville qui comptait environ vingt mille habitants, contre plus de soixante mille aujourd'hui. En janvier 1941, l'Etat français le transforme en un camp d'internement, qui dépend du ministère de l'intérieur et de la préfecture de la Gironde.

Ce *« camp français pour des Français »*, selon les mots d'un témoin de l'époque, surveillé par une trentaine de gendarmes et autant de gardes civils, va alors connaître une grande activité. S'y mêleront plusieurs catégories de prisonniers. Les *« indésirables »* d'abord : trafiquants de marché noir, prostituées, délinquants économiques, personnes prises après le couvre-feu. Vint rapidement le tour des politiques. La prison du fort du Hâ étant surchargée, Mérignac en devient la succursale. En mai-juin 1942, le régime du camp se modifie, passant de la résidence surveillée à l'internement.

CARREFOUR TRAGIQUE

Interné à Mérignac d'août 1941 à juin 1942, après avoir passé un an dans un camp similaire à Saint-Martin-de-Ré, *« pour avoir refusé de répondre positivement à un questionnaire »*, Claude Laveau, enseignant, témoigne : *« Nous étions environ quarante à cinquante par baraquement, uniquement gardés par la police française, les Allemands restant à quelques kilomètres de là. » « Il ne semble pas que les internés, à quelque catégorie qu'ils aient appartenu aient eu à souffrir de violence »*, écrit Pierre Becamps, dans son livre sur la libération de Bordeaux, ce que confirmeront les témoins de l'époque. *« Ce qui était dur, c'était cette incertitude sur ce qui nous attendait »*, raconte un autre interné. Certains sont libérés après quelques semaines, d'autres restent plus d'un an.

Mais le camp va surtout servir de carrefour tragique avant le départ pour Drancy (Seine-Saint-Denis) ou Compiègne (Oise), prélude aux camps de la mort. Ou vers le sinistre camp de Souge, qui jouxte Mérignac, où seront fusillés deux cent cinquante otages. C'est en effet par Mérignac que transitent une grande partie des juifs de la région qui seront déportés. Certains restent là plusieurs mois, d'autres ne font que passer. Le 2 juillet 1942, les Allemands donnent leurs directives à la préfecture : *« Tous les juifs des deux sexes et porteurs de l'étoile jaune entre seize et quarante-cinq ans devront être arrêtés par la police française et internés au camp de Mérignac. »* Alors, le directeur du camp établit ses listes. Un exemple, parmi tant d'autres : *« Le 23 novembre* [1942], écrit Michel Terisse, (*Bordeaux 1940-1944*, Perrin, 1993), *sur ordre des autorités d'occupation, une nouvelle liste de quatre-vingt-douze internés est dressée par le directeur du camp de Mérignac. Un nouveau convoi pour Drancy doit, en effet, être constitué le surlendemain. Deux* [personnes] *seront finalement laissées au camp, tandis que trois autres, à l'annonce de la nouvelle du départ, tenteront de se suicider en avalant du Gardenal. »*

Le 21 octobre 1941, à Bordeaux, le conseiller Reimers, officier supérieur de la Feldkommandantur, est abattu sur le boulevard George-V. Cinquante otages seront fusillés. Claude Laveau raconte : *« Le 24 octobre* [1941], *un officier allemand vient voir les responsables du camp et ils me font appeler. Je crois que je vais être fusillé. Comme je suis le délégué de la baraque, ils me disent de faire appeler deux internés. » « Avant même que j'ouvre la bouche*, poursuit M. Laveau, *les deux hommes me disent qu'ils ont tout entendu et qu'ils sont prêts. L'un d'entre eux, qui avait un morceau de pain à la main, me le donne :* "Je crois que je n'en aurai plus besoin !" »

Claude Laveau raconte aussi qu'au milieu du camp, il y avait un baraquement spécial, entouré de barbelés, et que personne ne savait très bien qui y était enfermé.

Georges Durou y était. Arrêté à seize ans, membre des Jeunesses communistes, il est entré au camp de Mérignac en février 1941, après une année passée au fort du Hâ. *« On nous avait dit*, raconte-t-il, *que ce baraquement était réservé aux "droits communs". Un matin, ils nous ont appelés, et ils nous ont enfermés. Nous étions vingt et un, tous communistes. »*

Georges Durou montre une photographie des vingt et un de la baraque 6, qui allait devenir la « baraque des otages ». Le 22 octobre, un inspecteur de police français les interroge, un par un. *« Il nous dit : on a assassiné un officier allemand, vous êtes des otages, donnez-nous le nom d'un des dirigeants clandestins du Parti, et vous aurez la vie sauve. »* Le soir, deux internés, tous les deux anciens volontaires en Espagne, sont emmenés par les Allemands. A 6 heures du matin, les Allemands reviennent dans le camp et emmènent dix autres hommes du baraquement.

Un des otages, Camille Maumey, un instituteur, ayant oublié ses cigarettes, demande à retourner dans le baraquement. *« Dépêchez-vous, ne faites pas attendre ces messieurs »*, dit un des responsables, français, du camp, désignant les officiers allemands. *« Depuis, j'ai plus de haine pour les Français qui ont fait cela que pour les Allemands »*, dit M. Durou. Les douze seront fusillés au camp de Souge. Georges Durou quittera Mérignac en novembre 1942 pour, de nouveau, être enfermé au fort du Hâ, puis emmené à Compiègne et à Sachsen-Hausen. Il sera libéré en mai 1945, à l'âge de vingt et un ans.

« COUPS DE PIED ET DE FUSIL »

Réfractaire du STO (Service du travail obligatoire), Jean Arrouch, arrêté en novembre 1943, précise : *« La police française, qui nous gardait, n'hésitait pas à tirer sur tout individu voulant s'évader. Les Allemands venaient de temps en temps et discutaient avec les responsables du camp. Ce qui m'a le plus marqué, c'est de voir les policiers français faire monter à coup de pied et de fusil dans les fesses des vieux et des enfants juifs dans les camions pour Drancy. »*

Evacué par les Allemands, le camp n'enferme plus qu'une dizaine de personnes à la Libération. Début 1946, il sera transformé en camp de détention pour les prévenus de collaboration, puis en camp de rétention administrative pour les étrangers entrant illégalement en France. Fermé en mai 1948, des sans-logis y sont installés. En 1952, de nouveaux acquéreurs du terrain demandent l'expulsion des occupants. Le maire s'y oppose.

Le camp s'effondrera de lui-même en 1957. Avec la dernière planche vermoulue de la dernière baraque disparaît, dans l'indifférence générale, une partie de la mémoire d'une époque. Sauf pour un officier allemand qui, récemment, a écrit à la mairie pour demander, dans la langue de Goethe, un certificat prouvant qu'il était bien là en 1943.

José-Alain Fralon

Dix convois de juifs vers Drancy

A partir de juillet 1942, les juifs arrêtés en Gironde sont internés au camp de Mérignac, près de Bordeaux. Arrivé le 26 mai 1942 à la préfecture de Bordeaux, Maurice Papon reçoit de Maurice Sabatier, préfet régional, délégation de signature sur plusieurs services, dont le service des questions juives. Maurice Papon est accusé d'avoir apporté *« son concours actif »* à l'organisation d'une dizaine de convois de juifs, transférés du camp de Mérignac vers Drancy, dans la banlieue parisienne : le 18 juillet 1942 (171 personnes), le 26 août 1942 (443 personnes), le 21 septembre 1942 (71 personnes), le 26 octobre 1942 (128 personnes), le 2 février 1943 (97 personnes), le 7 juin 1943 (36 personnes), le 25 novembre 1943 (86 personnes), le 30 décembre 1943 (136 personnes), le 12 janvier 1944 (317 personnes) et le 13 mai 1944 (50 personnes). Au total, ces déportations ont concerné plus de 1 500 juifs, Français, étrangers ou apatrides, parmi lesquels plus de 200 enfants.

L'ordre du jour prévu jusqu'au 23 décembre

Le procès de Maurice Papon devrait se terminer au plus tard, selon le souhait de l'ensemble des parties, *mardi 23 décembre*. Un calendrier prévisionnel a été communiqué par le parquet général de la cour d'appel de Bordeaux, mais sera vraisemblablement sujet à variation. Des thèmes généraux historiques seront abordés en même temps que l'examen détaillé des différents convois de déportés, pour l'organisation desquels comparaît l'ancien secrétaire général de la Gironde.

- **8 au 10 octobre** : phase préparatoire, examen des *questions de procédure* (éventuelle demande de mise en liberté de l'accusé durant les débats), constitution du jury de jugement, *appel des témoins* et des experts.
- **13 octobre** : lecture de l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation.
- **14 au 22 octobre** : examen de la personnalité de Maurice Papon, curriculum vitae (excepté la période des faits), audition des experts psychiatres et des témoins.
- **23 au 27 octobre** : Vichy et les *autorités d'occupation*, la législation de Vichy, le rôle de l'administration française, l'appareil d'occupation allemand.
- **28 au 30 octobre** : la préfecture régionale de Bordeaux, organisation et fonctionnement, attributions de Maurice Papon, le service des questions juives.
- **31 octobre** : le transfert et la déportation de Léon Librach.
- ***3 au 5 novembre*** : la rafle du 16 juillet et le convoi du 18 juillet 1942 (thème général : les accords Oberg-Bousquet).
- **6 au 10 novembre** : le convoi du 26 août 1942 (thème général : le camp de Drancy, la connaissance de la déportation vers l'Allemagne).
- **12 novembre** : le convoi du 21 septembre 1942.
- ***13 et 14 novembre*** : la rafle du 19 octobre et le convoi du 26 octobre 1942 (thème général : la gestion du fichier des juifs, les radiations, la prévention des arrestations).
- **17 novembre** : le convoi du 25 novembre 1942 (sous-thème : l'imputation des dépenses liées aux convois).
- **18 et 19 novembre** : la rafle du 21 décembre et le convoi du 30 décembre 1943 (sous-thème : la tentative d'arrestation et la fuite du grand rabbin Cohen).
- ***20 au 24 novembre*** : la rafle du 10 janvier et le convoi du 12 janvier 1944.
- **25 au 28 novembre** : le convoi du 13 mai 1944 (thème général : la connaissance de la « solution finale »).
- **1er au 3 décembre** : la Résistance.
- **4 décembre** : l'épuration.
- **5 décembre** : audition de *parties civiles* (représentants d'associations).
- **8 au 12 décembre** : plaidoiries des avocats des parties civiles.
- **15 décembre** : réquisitoire du ministère public.
- **A partir du 16 décembre** : plaidoiries de la défense.

Me Varaut, une stratégie de défense au nom de Nuremberg

PORTRAIT

L'avocat de M. Papon, homme de droite, chrétien et monarchiste

C'EST au nom de l'esprit du procès de Nuremberg que Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, entend défendre son client. Au nom d'une définition du crime contre l'humanité qu'il voudrait le plus large possible : elle va du Cambodge à Sarajevo, en passant par Katyn ou Sabra et Chatila. Avec Me Varaut, pourtant, il ne faudra s'attendre ni à une *« défense de rupture »* à la Jacques Vergès, avocat de Klaus Barbie, ni à une tactique de délégitimation.

Tout au contraire, l'auteur du *Procès de Nuremberg* (Perrin, 1992) se dit favorable à la mise en place d'une juridiction internationale apte à faire sortir de l'exception le jugement de l'inhumanité. Il assure avoir l'intention, à Bordeaux, de serrer au plus près, le plus longtemps possible, le point de vue des victimes. Son message aux parties civiles, à l'en croire, pourrait tenir en ces mots : *« Pas Papon ! Poursuivons les criminels jusqu'au bout de la terre, mais pas lui. »*

Me Jean-Marc Varaut ne récuse pas non plus la valeur pédagogique d'une audience pour se prononcer sur l'histoire, tant s'en faut. Lorsqu'il est appelé, en 1991, à représenter un groupe d'anciens soldats français détenus par le Vietminh, qui cherchent à faire inculper Georges Boudarel, responsable, au début des années 50, de l'endoctrinement politique dans des camps de prisonniers (le taux de mortalité y aurait été comparable à celui des camps nazis), il est de ceux qui espèrent voir s'ouvrir enfin le *« Nuremberg du communisme »*.

« MISE EN SCÈNE SACRIFICIELLE »

De même s'avoue-t-il aujourd'hui déçu que la chute du régime soviétique n'ait pas donné lieu à une semblable dramaturgie judiciaire. *« Grâce à Nuremberg*, pense-t-il, *l'Allemagne est sortie de sa culpabilité. A mon avis, il manquera toujours au communisme un procès. Cette représentation nationale du passé – analogue à celle qu'on est en train de mettre en place pour Vichy avec le procès Papon – permet, comme l'a décrit le philosophe René Girard une mise en scène sacrificielle du passé. »*

On l'aura compris, Jean-Marc Varaut reste politiquement un homme de droite, membre depuis vingt-cinq ans du Parti républicain. Ce proche d'Alain Madelin évoque d'ailleurs sans gêne aucune des origines intellectuelles qui plongent à la fois dans le maurrassisme et dans les suites *judiciaires de la guerre* d'Algérie. C'est alors qu'il forge sa réputation d'avocat, en défendant les vaincus de la décolonisation comme le général putschiste de 1961, Maurice Challe, ou Pierre Guillaume-le « Crabe-tambour ».

De la « droite d'ordre » contre-révolutionnaire dont il est issu, il déplore le peu de préoccupation pour les droits de l'homme et pour le droit des gens. D'emblée favorable à l'abolition de la peine de mort, Jean-Marc Varant fit, en mai 1968, une démarche propre à le situer « ailleurs », en désapprouvant publiquement les agressions de l'extrême droite et d'Occident contre les grévistes. Sa carrière politique s'arrêtera à la suite d'un contrôle fiscal, au milieu des années 70. Il en attribue l'origine au souci du régime de Valéry Giscard d'Estaing de se démarquer d'un avocat qui rentrait d'une visite très médiatisée aux dissidents d'URSS. Il rencontra alors Andreï Sakharov et tenta d'intercéder en faveur de Vladimir Boukovsky ou de Leonid Plioutch.

Cela n'empêche nullement Jean-Marc Varaut de considérer son adhésion à la Ve République comme une manifestation de fidélité à son engagement monarchiste. Un monarchiste qui, pendant neuf ans, aura reçu ses clients à quelques mètres de Roland Dumas –, rencontré lors des affaires d'Algérie – dans un cabinet groupé que fréquenteront aussi bien Jacques Soustelle que François Mitterrand.

Catholique convaincu (son dernier livre s'intitule *Le Procès de Jésus*), Jean-Marc Varaut voit dans les droits de l'homme – promulgués par Louis XVI, tient-il à rappeler – la sécularisation de l'*« idée chrétienne »*. Pour lui, le Deutéronome et les Psaumes sont le fondement historique de la responsabilité, notion à laquelle il a consacré son doctorat de philosophie. Car cet avocat à la cour de Paris, depuis 1996 membre de l'*Académie des sciences morales* et politiques, pratique la philosophie, qu'il a étudiée à la Sorbonne.

« MÉDIATIQUEMENT CONDAMNÉ »

Me Varaut, dont le philosophe préféré, après Descartes, est Emmanuel Levinas, se sent-il *« à l'aise »* dans la défense de Maurice Papon ? Oui, affirme-t-il, parce que cette défense, suggérée par le révérend père Riquet, l'amène du côté de certains anciens de la Résistance, la résistance de droite, celle qui a partiellement soutenu l'ancien ministre du budget lors du jury d'honneur de 1981. Jean-Marc Varaut évoque alors ce collège du Vercors en 1944 où il était pensionnaire – tandis que son père appartenait à l'armée secrète...

Le procès Papon risque pourtant bien de faire éprouver à l'avocat les limites de son exercice. Depuis que sa stratégie de défense de l'ancien préfet l'a conduit à mettre sur le même plan la responsabilité de l'encadrement juif du camp de Drancy et celle de l'administration française, Me Serge Klarsfeld refuse de lui serrer la main.

Aujourd'hui, Me Varaut dit regretter de n'avoir pu *« nuancer »* ce point de vue, qu'on retrouve *dans le dernier chapitre de son Procès Pétain* (Perrin, 1995). On ne peut effectivement, concède-t-il désormais, comparer terme à terme la position de l'UGIF (Union générale des israélites de France, instituée le 29 novembre 1941) à celle de l'administration française. L'UGIF fait certes partie de Vichy et si le corps préfectoral a eu beaucoup de déportés, ajoute-t-il, il n'y a pas de proportion. Mais il tient toujours à souligner que *« le pire du nazisme, c'est d'avoir fait de leurs victimes, à un certain moment, des complices »*.

Sur quoi fonde-t-il son espoir de gagner un procès où Maurice Papon est, à l'en croire, *« médiatiquement condamné »* ? Sur le choc prévisible, selon lui, entre le contenu du dossier – par exemple, une lettre amicale du grand rabbin de Bordeaux, Joseph Cohen, écrite en 1947 à Maurice Sabatier, le supérieur hiérarchique de M. Papon – et l'image *« sacrificielle »* que, pour lui, la presse dresse de son client. De ce hiatus, il paraît attendre beaucoup.

Nicolas Weill

Dessins :
Noëlle Herrenschmidt

Le débat politique sur le régime de Vichy est relancé par le procès Papon

D'accord pour approuver le procès de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde, les partis républicains sont toujours parcourus par un débat – moins vif, mais persistant – sur le statut du régime né en juillet 1940 : représentait-il ou non la France ?

Les responsables du RPR sont partagés sur l'opportunité du procès de Maurice Papon et sur la question de la responsabilité de la France dans les crimes de Vichy. Philippe Séguin s'en tient à la conception gaulliste orthodoxe selon laquelle la France n'est pas en cause puisque Vichy *« est nul et non avenu »*, selon la formule du général de Gaulle ; mais M. Juppé ou M. Devedjian rejoignent la position exprimée en juillet 1995 par Jacques Chirac – et appuyée par Lionel Jospin en juillet 1997 – reconnaissant la responsabilité de l'Etat dans la déportation des juifs. Au PS, le *« droit d'inventaire »* dont se réclame Lionel Jospin contribue à atténuer la controverse qui avait éclaté, voici deux ans, lors de la reconnaissance par Jacques Chirac d'une *« faute collective »* commise envers les juifs. Julien Dray affirme que sa génération *« ne comprend pas bien ce débat »*. Le procès Papon n'est *« pas notre problème »*, a de son côté déclaré Bruno Mégret, laissant paraître ainsi l'embarras du Front national sur les sujets concernant l'occupation et la seconde guerre mondiale.

À LA VEILLE de la comparution de Maurice Papon devant la cour d'assises de la Gironde, les responsables RPR et UDF sont partagés sur l'opportunité de ce procès ainsi que sur la question de la responsabilité de la France dans les crimes commis par le régime de Vichy. Commémorant, le 16 juillet 1995, le cinquante-troisième anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv', Jacques Chirac avait déclaré que *« la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable »*. Il rompait ainsi avec le refus de son prédécesseur, François Mitterrand, de reconnaître la responsabilité de l'Etat dans cette *« faute collective »*.

Les réserves les plus nettes ont été exprimées par Philippe Séguin qui a, dimanche 5 octobre, mis en garde contre tout ce qui pourrait conduire à un *« néo-révisionnisme de très mauvais aloi »*. Critiquant implicitement la position prise par M. Chirac en 1995, le président du RPR a affirmé en rester, *« quoi qu'il se passe, sur la conviction illustrée un soir d'août 1944 à l'Hôtel de Ville de Paris par le général de Gaulle, qu'on pressait de rétablir la République et qui répondit :* "La République n'a jamais cessé, Vichy est nul et non avenu." *» « Si la France était à Vichy, il fallait dire à ceux qui allaient se faire tuer de rester chez eux (...). Des gens sont morts pour qu'on puisse avoir l'impression d'avoir gagné la guerre. J'en sais quelque chose »*, a ajouté M. Séguin, dont le père a été tué dans les combats de la Libération, en Franche-Comté.

Egalement imprégné de pensée gaulliste, Charles Pasqua a exprimé, le 2 octobre, qu'on ne fasse pas de Maurice Papon *« le bouc émissaire d'une époque et d'un système »*. Tout en qualifiant Vichy de *« système détestable, condamnable »*, le sénateur des Hauts-de-Seine a souligné le *« grand dévouement envers l'Etat »* de l'ancien fonctionnaire, estimant qu'*« il faut mettre dans la balance ce qu'il a fait* [sous Vichy] *et, par la suite, ce qu'il a fait au service de la Résistance »*. *« Pendant l'Occupation, la France était-elle à Londres ou à Vichy ? »*, s'interrogeait quant à lui Edouard Balladur, dans un entretien au quotidien *La Croix* du 30 septembre.

IL FAUT SE REMETTRE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉPOQUE, ON MANQUAIT DE TOUT : PRÉFETS, POLICIERS, MAGISTRATS... — PESSIN

« ACTE DE JUSTICE »

Alors que M. Séguin rejette la notion de *« procès pédagogique »* qui le plonge dans une *« perplexité hostile »*, Pierre Mazeaud (RPR) juge, au contraire, que le procès Papon est aussi l'occasion de faire acte de *« mémoire »* sur l'Holocauste et qu'il présente des *« vertus »* pour l'information des *« nouvelles générations »*. Le procès doit néanmoins rester un *« acte de justice »*, comme ceux qui l'ont précédés, afin de définir la responsabilité du haut fonctionnaire de la préfecture de Bordeaux : *« Tout fonctionnaire, comme tout militaire, doit savoir désobéir à l'ordre injuste »*, assure M. Mazeaud.

« En tant que gaulliste, je serais plutôt pour la théorie selon laquelle Vichy a été une parenthèse », explique l'ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, même s'*« il fallait bien que l'Etat français se poursuive*, juge M. Mazeaud, *puisqu'il n'y avait pas en France de Gauleiter »*, comme dans d'autres pays occupés. Le député de Haute-Savoie refuse que le procès Papon devienne celui de *« l'ensemble de la fonction publique »* durant l'Occupation, *qui a compté*, selon lui, de grands résistants. Pour M. Mazeaud, le *« grand responsable »* reste *« Pétain »* qu'il aurait fallu, selon lui, *« fusiller sous l'Arc de triomphe »*.

Contrairement à M. Séguin, Alain Juppé attend du procès de Papon *« la vérité sur une époque »* car *« en toute circonstance, il faut qu'un peuple soit capable de se regarder en face »*. *« Il faut parler du Bordeaux des années 40. Il faut que chacun regarde son histoire avec courage et lucidité »*, estime M. Juppé, proche de la conception chiraquienne sur la responsabilité de la France. Selon l'ancien premier ministre, *« les choses se passeront bien parce que nous sommes un peuple adulte et courageux. (...) La justice est là pour réunir les conditions de la sérénité »*, a dit M. Juppé au micro de Radio-France à Bordeaux.

« ON POUVAIT DIRE "NON" »

Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) se dit *« hostile »* à la conception de M. Séguin visant à exonérer la République des crimes du régime de Vichy, et favorable à celle exprimée par M. Chirac, au mois de juillet 1995, dans un discours qui est *« peut-être le meilleur qu'il ait prononcé »*. M. Devedjian refuse l'argument selon lequel les fonctionnaires étaient obligés d'obéir, en rappelant que l'unique magistrat qui a refusé de prêter serment au régime de Vichy n'a pas même été emprisonné : *« On pouvait dire "non" »*. Le député des Hauts-de-Seine rejette également le principe selon lequel on ne juge pas un homme de quatre-vingt-sept ans plus de cinquante années après les faits : *« On aurait aimé que les gens qui ont été déportés atteignent eux aussi l'âge de quatre-vingt-sept ans »*, observe-t-il.

Secrétaire général de l'UDF et de Force démocrate, Claude Goasguen s'est également félicité, le 5 octobre, que le procès Papon *« ait lieu »* et *« qu'en France, on ose aborder enfin les questions difficiles, peut-être un peu tard, posées par la période de Vichy »*. Alain Madelin, soulignant *« l'exigence morale »* de chercher à comprendre Vichy, a estimé, quant à lui, qu'avec ce procès, la *« mémoire »* de la période pétainiste *« se réveille et c'est une bonne chose »*.

Fabien Roland-Lévy

L'extrême droite dénonce une machination communiste

Le délégué général du FN, Bruno Mégret, renvoie le « problème » au RPR

CE QU'IL PENSE du procès de Maurice Papon ? Bruno Mégret, le délégué général du Front national, s'énerve et coupe court à la conversation en lançant : *« Ce n'est pas notre problème, c'est celui du RPR »*. Le FN, qui ne cesse ces derniers temps de mettre en avant la fraction de ses militants qui furent décorés après la seconde guerre mondiale pour minimiser le rôle des autres et revêtir son parti d'habits neufs, n'est pas à l'aise avec ce procès.

A la fête des Bleu-blanc-rouge, le 28 septembre, Jean-Marie Le Pen a rappelé qu'il était pour la prescription trentenaire. Comme celle-ci n'existe pas pour les crimes contre l'humanité, il a botté en touche en élargissant la notion de crime contre l'humanité à d'autres événements, comme le blocus en vigueur contre l'Irak (*Le Monde* du 30 septembre). Un acte qui en le banalisant minimise l'Holocauste. Mieux, il réclame une imprescriptibilité pour les *« crimes contre la nation »*, dont il donne la définition : *« Tout ce qui porte atteinte à la substance physique, morale et spirituelle, tout ce qui vise insidieusement ou explicitement à la destruction violente ou au pourrissement de cette grande entité organique que constitue la nation. »*

Toute la presse d'extrême droite traite bien évidemment du sujet Papon. Pour prendre sa défense, mais surtout douter, *a priori*, de la validité du procès. La gêne se sent parfois, comme dans cet article paru dans l'hebdomadaire *Rivarol* du 3 octobre. *« L'accusé ne nous inspire qu'une sympathie limitée »*, écrit Jean-Paul Angelelli, qui rappelle qu'en mars 1996, M. Papon s'était offusqué qu'on l'associe à Paul Touvier, *« un assassin »* (*Libération* du 6 mars). Déclaration qualifiée d'*« inélégante »*. Reste que *Rivarol* estime que le procès, qui *« sera évidemment celui de Vichy »*, est *« déjà bouclé »* et se sent obligé de soutenir l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde sous Vichy.

L'hebdomadaire *Minute* (daté 1er octobre) parle, lui, de procès *« inique »* et clame : *« C'est la France qu'ils veulent mettre en accusation. » « Ils »* étant les communistes, mais aussi des représentants de la communauté juive. *Minute* explique longuement que, quand l'affaire Papon avait été évoquée pour la première fois, en 1981, *« c'était l'ancien préfet de police de Paris qui était visé »*. *« La gauche »* cherchait à se venger, selon l'hebdomadaire, tant de *« la façon dont* [M. Papon] *avait réprimé les manifestations organisées en plein Paris par le FLN, les 17 et 18 octobre 1961 »*, que des morts de la manifestation du 8 février 1962 au métro Charonne. *« Au-delà de Papon, c'était Giscard qui était visé »*, affirme l'hebdomadaire d'extrême droite, pour qui l'on reprochait à l'ancien président *« de ne pas être assez complaisant à l'égard d'Israël »*.

La logique anticommuniste se retrouve dans *National Hebdo* (daté 2-8 octobre), qui passe au crible le passé de Michel Slitinsky, à l'origine des révélations du *Canard enchaîné* sur Papon, et celui de Michel Cardoze, ancien journaliste à *L'Humanité*, pour étayer la thèse que *« derrière l'affaire Papon »*, il y a *« le PC »*. Le titre de l'article est d'ailleurs évocateur : « Affaire Papon, l'orchestre rouge » ! L'Orchestre rouge était en effet le nom d'un réseau secret pro-soviétique agissant contre les nazis.

Toutes ces publications font peser dès à présent le soupçon sur l'impartialité lors du procès. Le quotidien catholique traditionnaliste *Présent*, dont le directeur, Jean Madiran, a souvent montré son admiration pour le Maréchal Pétain, monte au créneau dans son édition du 7 octobre. *« Ce sont tous les principes juridiques qui, dans* [le procès Papon] *subissent l'outrage »*, affirme l'avocat Georges-Paul Wagner dont l'article est intitulé : « Une comédie en robes noires et robes rouges ».

Christiane Chombeau

La controverse provoquée par François Mitterrand s'estompe dans les rangs du Parti socialiste

LE FAMEUX *« droit d'inventaire »* dont se réclame le premier ministre à l'égard de l'action menée sous les deux septennats de François Mitterrand, doublé de l'accession aux responsabilités d'une nouvelle génération d'élus, est peut-être en passe de mettre un terme aux controverses qui agitaient le Parti socialiste au sujet de Vichy. Le parcours – et les amitiés – de l'ancien chef de l'Etat, qui s'était par ailleurs inscrit sa vie durant dans le droit-fil de la théorie gaulliste de la *« parenthèse dans l'Histoire »* qu'aurait incarnée Vichy, aura longtemps retardé cette clarification.

Le 16 juillet 1995, lorsque Jacques Chirac reconnaît la *« faute collective »* commise envers les juifs par la France, le débat resurgit violemment au PS. Tout en indiquant qu'il *« soutient totalement »* le chef de l'Etat *« lorsqu'il a la volonté de condamner tout ce qui a pu amener au développement de l'antisémitisme »*, Claude Bartolone, proche de Laurent Fabius, affirme alors qu'il *« faut maintenir, pour la vérité historique, la différence entre la pratique de l'Etat illégitime de Vichy (...) et la pratique, le discours et les actions de la République française, personnalisée par le génral de Gaulle à Londres »*.

Tandis que Jack Lang notait à son tour que *« le seul coupable »* de la déportation des juifs était le régime de Vichy, l'ancien ministre socialiste Jean Le Garrec affirmait qu'il *« ne* [pouvait] *accepter »* les déclarations de M. Bartolone, *« historiquement et juridiquement fausses »*.

Parvenu à Matignon, M. Jospin, qui s'était opposé publiquement à François Mitterrand sur ce sujet dès le 15 juillet 1992, a emboîté le pas au président de la République, en évoquant à son tour, lors de la célébration du cinquante-cinquième anniversaire de la rafle, la responsabilité de la France dans cette *« infamie »*. *« Pas un soldat allemand ne fut nécessaire à l'accomplissement de ce forfait »*, a-t-il martelé.

A la veille de l'ouverture du procès Papon, le débat n'est plus guère à l'affiche rue de Solférino. Chacun se retrouve désormais dans les propos tenus, le 5 octobre, par l'ancien garde des sceaux Robert Badinter, qui a déclaré que *« la justice doit être rendue quel que soit le temps écoulé »*. Affirmant que la *« conscience de l'humanité est révoltée par ces actes »*, l'ancien président du Conseil constitutionnel a ajouté, en évoquant l'ex-Yougoslavie : *« Ceux qui ont commis ou qui commettent des crimes contre l'humanité, qu'ils sachent bien qu'ils ne connaîtront jamais la paix »*.

Ceux qui avaient fait entendre une voix dissonnante voilà deux ans minimisent aujourd'hui la portée de la controverse. Persistant à se dire *« personnellement plutôt en accord avec l'école de pensée incarnée par de Gaulle et Mitterrand »*, M. Lang reconnaît l'intérêt, *« pour des raisons psychologiques »*, des propos tenus par Jacques Chirac et Lionel Jospin. *« Ces deux écoles de pensée, qui se sont affrontées en grande partie pour des raisons de générations, sont aussi honorables l'une que l'autre »*, indique-t-il.

« DANS LE MÊME PANIER »

Affirmant *« avoir "bavé" injustement »* des propos qu'il avait tenus en 1995, M. Bartolone explique qu'ils étaient intervenus *« au plus mauvais moment : c'était l'époque du "droit d'inventaire", les relations de l'opinion publique et du mitterrandisme étaient au plus bas »*.

Tout en refusant de *« mettre dans le même panier les Français qui ont tout fait au péril de leur vie et ceux qui ont prêté la main à la police française et aux Allemands »*, le député de Seine-Saint-Denis donne raison à M. Chirac d'avoir évoqué une *« responsabilité collective »*.

« Notre génération ne comprend pas bien ce débat », souligne quant à lui Julien Dray. Affirmant que la question est aujourd'hui *« en pointillé »*, le député de l'Essonne l'explique en raison de *« la réticence d'une génération de résistants qui pensaient incarner la France »*. Concédant que *« le débat historique a lieu d'être »*, M. Dray estime toutefois qu'il a *« masqué la réalité de la participation de l'ensemble des autorités administratives au processus de collaboration »*. *« Il y a deux ans*, ajoute-t-il, *ce débat était passionnel, car Mitterrand était lui-même mêlé à cette partie de l'Histoire, mais maintenant, avec un peu de distance, on se rend compte de l'hypocrisie collective qui a régné après la Libération. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

Le Conseil du patrimoine privé rendra son rapport à la fin du mois

L'étude a d'ores et déjà mis au jour deux cas certains de spoliation de biens juifs par la Ville de Paris

LE CONSEIL du patrimoine privé, chargé d'enquêter sur les conditions d'acquisition, sous l'Occupation, de biens immobiliers par la Ville de Paris, a décidé de presser le pas. Les premiers résultats des recherches confiées, en octobre 1996, par le maire de Paris au conseiller d'Etat, Noël Chahid-Nouraï, président du Conseil, devraient, selon une déclaration de ce dernier à l'Agence France-Presse, lundi 6 octobre, faire l'objet d'une diffusion d'ici à la fin du mois. M. Chahid-Nouraï nous avait récemment déclaré que ces résultats ne seraient communicables qu'à la fin du premier semestre 1998 (*Le Monde* du 3 octobre).

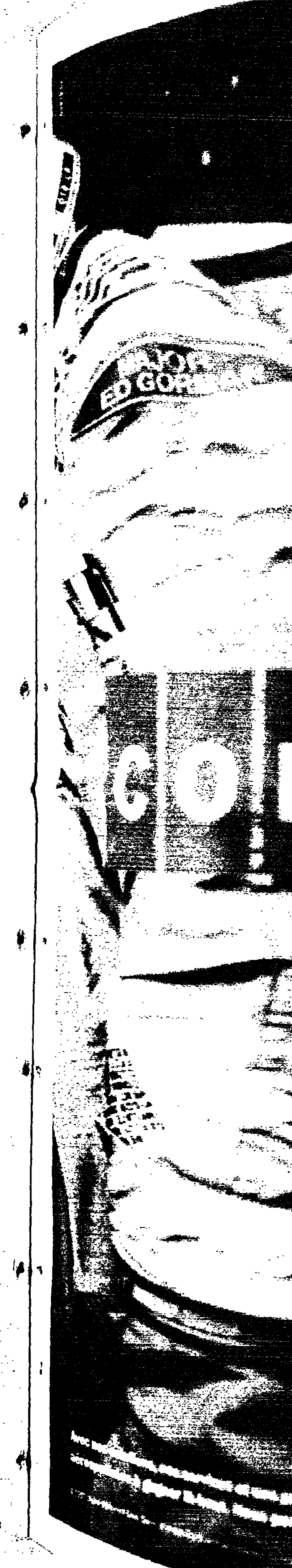
Le Conseil du patrimoine privé porte une attention particulière au quartier du Marais, l'ancien quartier juif de Paris, déclaré insalubre en 1935, objet d'une vaste opération d'expropriation dictée par des lois de Vichy, entre 1941 et 1945. Durant cette période, la Ville de Paris était devenue propriétaire de 224 immeubles dans cet îlot proche de l'Hôtel de Ville (*Le Monde* des 13 septembre et 3 octobre).

Dans un entretien à *Libération*, mardi 7 octobre, le président du Conseil du patrimoine privé précise ses méthodes de travail et les limites de son étude : *« Vérifier s'il y a eu spoliation, soit économique parce que le prix normal n'aurait pas été fixé, soit financière parce que l'argent n'aurait jamais été versé aux ayants droit. » « Nous effectuons une recherche immeuble par immeuble* (...), explique M. Chahid-Nouraï. *Ensuite, nous focalisons sur les biens des juifs. »*

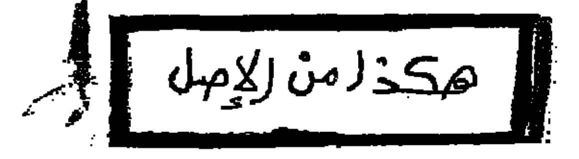
Au stade actuel de l'enquête, le président du Conseil du patrimoine fait état de treize immmeubles du Marais appartenant à des juifs acquis par la Ville. *« Pour plus de la moitié de ces bâtiments, nous sommes certains qu'ils ont fait l'objet d'un paiement après la Libération »*, souligne M. Chahid-Nouraï. Qu'est-il advenu pour les autres ? Deux *« cas de spoliation »* auraient été *« mis au jour de façon certaine »*. *« Mais, dans les deux cas*, précise le président du Conseil, *il y a eu réparation à la Libération. Les deux affaires concernent l'hôtel de Beauvais et le château de Bellefontaine. »* Le premier, situé au 68, rue François-Miron, actuellement en cours de restauration et dans lequel doit prochainement s'installer le Conseil d'Etat, a été *« acquis »* suite à l'expropriation de la famille Simon-Lévy, dont les biens étaient placés entre les mains d'un administrateur provisoire.

Il y a huit mois, un premier bilan succinct dressé par le maire de Paris faisait état de huit biens acquis pendant l'Occupation auprès des administrateurs provisoires ou des *« gérants »* nommés par le commissariat aux questions juives.

Christine Garin



هكذا من الأصل



Trois dirigeants du groupe Bouygues ont été mis en examen par le juge Yves Madre

Les enquêteurs auraient mis au jour un « système de gratifications occultes »

Martin Bouygues, PDG du groupe Bouygues, Patrick Le Lay, PDG de TF 1, Patrick Leleu, directeur général de Bouygues Télécom, ont été mis en examen le 29 septembre par le juge d'instruction de Versailles Yves Madre. Les enquêteurs pensent avoir mis au jour *« un système de gratifications occultes »* permettant à de hauts cadres du groupe de bénéficier gracieusement de travaux à leur domicile.

MARTIN Bouygues, PDG du groupe Bouygues, Patrick Le Lay, PDG de TF 1, et Patrick Leleu, directeur général de Bouygues Télécom, ont été mis en examen, par lettres, le 29 septembre dernier, pour *« abus de biens sociaux »* pour le premier et *« recel »* pour les autres. Ils sont soupçonnés d'avoir bénéficié de travaux à leur domicile pris en charge par la société.

C'est l'épilogue d'une affaire qui avait débuté discrètement fin 1995, quand Yves Madre, juge d'instruction à Versailles (Yvelines), déjà en charge du dossier Drapo, du nom d'un logiciel informatique que le groupe Bouygues aurait fait mettre au point pour fausser les appels d'offres des marchés publics, recevait la visite d'un informateur. Ce dernier déposait sur son bureau une liasse de factures qui, de prime abord, n'avaient rien de suspect puisqu'elles semblaient correspondre à des travaux réalisés à Challenger, le siège de Bouygues à Saint-Quentin-en-Yvelines. Mais les explications du visiteur furent suffisamment convaincantes pour qu'une enquête préliminaire soit confiée à la police judiciaire de Versailles et que le 3 juin 1996 le parquet ouvre une information judiciaire.

Dans un premier temps, les policiers s'intéresseront à Erick Geiger, gérant de Master Build, une entreprise de « maçonnerie générale » dont le siège est installé sur une péniche amarrée à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Ils interrogeront également des artisans avec qui M. Geiger avait sous-traité. Si ces derniers, pour la plupart, n'avaient jamais mis les pieds à Challenger, ils se souvenaient s'être rendus au domicile de certains cadres du groupe Bouygues pour y installer une cuisine équipée haut de gamme ou de luxueuses salles de bains qui auraient difficilement trouvé leur place dans les bureaux yvelinois du numéro un du BTP.

FACTURES DE 600 000 FRANCS

Ces prestations, Master Build les traduisait ensuite en ravalement ou autres entretiens de voirie sur des factures de 300 000 à 600 000 francs, libellées au nom du groupe Bouygues, pour un total qui, de 1993 à 1995, se chiffrerait à 14 millions de francs. En juillet 1996, Erick Geiger et son épouse Anne-Marie furent mis en examen pour *« faux et usage de faux et recel d'abus de biens sociaux »*.

Au fil des mois l'enquête mettra au jour ce que les enquêteurs appellent *« un système de gratifications occultes mis en place dans le groupe depuis de nombreuses années »* et destiné aux cadres de haut niveau de l'entreprise, qui constituaient pour la plupart la « garde prétorienne » de Francis Bouygues, dont Anne-Marie Geiger fut d'ailleurs la secrétaire. Ils se voyaient ainsi attribuer cadeaux et avantages pour leurs résidences principales ou secondaires, réglés par le biais des fausses factures. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs reconnu devant les enquêteurs l'existence de ces largesses, même si certains en ont minimisé le prix par rapport aux factures établies par Master Build.

Aux côtés des trois principaux dirigeants du groupe – déjà mis en examen par le juge versaillais Jean-Marie Charpier, en charge des dossiers de fausses factures dans le BTP –, deux autres cadres de la société sont également mis en examen : Patrice Bourrut-Lacouture, directeur général de Bouygues Immobilier, et Denis Scherrer, directeur général de la branche ouvrages fonctionnels.

Au total, vingt personnes ont été impliquées par le juge Madre dans cette affaire, dont les responsables des entreprises sous-traitantes qui, à défaut d'avoir été les principaux bénéficiaires du système, en ont été la cheville ouvrière.

Jean-Claude Pierrette

L'ancien tennisman Wojciech Fibak est mis en examen pour « agressions sexuelles et tentative de viol »

L'ANCIEN JOUEUR de tennis professionnel polonais Wojciech Fibak, qui fut l'entraineur d'Ivan Lendl et d'Henri Leconte, a été mis en examen, dimanche 28 septembre, pour *« agressions sexuelles et tentative de viol »* dans le cadre de l'affaire de proxénétisme international instruite par le juge parisien Frédéric N'Guyen (*Le Monde* du 10 juin 1997). Interpellé deux jours plus tôt à la descente de son avion en provenance de New York par les policiers de la brigade de répression du proxénétisme, il a été interrogé sur les accusations portées contre lui par trois jeunes femmes. Les enquêteurs ont également effectué une perquisition à son domicile à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) qui n'a, semble-t-il, pas permis de recouper les soupçons du magistrat. S'il reconnaît avoir rencontré les personnes à l'origine de son arrestation grâce à Jean-Pierre Bourgeois, photographe mis en examen pour *« proxénétisme aggravé »* dans l'affaire initiale, il nie toute violence perpétrée à leur égard.

Selon ces nouveaux éléments de l'enquête, il apparaît donc que M. Bourgeois aurait, une fois de plus, joué le rôle de fournisseur auprès de nombreux clients évoluant dans le milieu du sport et du show-business. La mise en examen de l'ancien champion de tennis intervient deux jours après celle de Jean-Claude Tunon, fondateur de la célèbre maison d'hôtesses, pour *« complicité de proxénétisme »*.

Les investigations du juge N'Guyen auraient permis de découvrir que M. Tunon, âgé de soixante-douze ans – il n'a plus, depuis quinze ans, de lien avec l'école qui porte son nom – aurait organisé avec Jean-Pierre Bourgeois, dans sa villa de Ramatuelle (Var), des « rencontres » sous couvert de séances photos. Selon certains témoignages recueillis et recoupés par les enquêteurs, chaque été, entre 1994 et 1996, près d'une trentaine de jeunes filles seraient venues vendre leurs charmes dans cette résidence dominant la mer.

Jacques Follorou

L'enquête judiciaire renforce la thèse du suicide d'André Isoardo

Deux lettres ont été retrouvées

« TOUS LES ÉLÉMENTS de l'enquête judiciaire concourent à la thèse du suicide d'André Isoardo, même si une énigme demeure au sujet de l'une des balles tirées dans la voiture où son corps a été retrouvé », a déclaré, mardi matin 7 octobre, le procureur de la République d'Aix-en-Provence, Jacques Beaume. Le corps du conseiller régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, membre de la majorité UDF-RPR, avait été découvert criblé de plusieurs balles, vendredi soir 3 octobre, à l'intérieur de son véhicule stationné dans la garrigue à quelques kilomètres de Marseille (*Le Monde* du 7 octobre).

Bien qu'il soit peu fréquent de tirer cinq balles pour mettre fin à ses jours, la thèse du suicide est d'abord accréditée par l'autopsie et les expertises balistiques. Les projectiles correspondant aux impacts relevés sur son corps ont été tirés à bout touchant par un revolver d'alarme à grenaille, qui avait été bricolé afin de tirer des projectiles de 9 mm. Sans déterminer l'ordre dans lequel les coups de feu se sont succédé, l'autopsie indique qu'un seul d'entre eux a occasionné des lésions mortelles. Cette dernière balle a été tirée au fond de la gorge, en diagonale, traversant le cerveau de part en part avant de s'arrêter contre la paroi du crâne. Tiré sous le menton, de bas en haut, un deuxième projectile a traversé la langue, le palais et les fosses nasales, avant de se ficher dans la cavité du sinus gauche, sans causer d'hémorragie ; malgré le choc, il n'est pas certain que cette balle ait entraîné une perte de connaissance. Une troisième balle a pénétré dans le thorax, effleurant le cœur et transperçant légèrement le foie, rebondissant contre la colonne vertébrale et terminant sa course dans la cavité pubienne. A quelques centimètres de l'orifice d'entrée de cette balle, un *quatrième projectile a été retrouvé* à l'endroit de son impact, sans qu'il ait réussi à pénétrer dans le corps.

BLESSURE AU BRAS DROIT

Reste l'*« énigme »* de la cinquième balle, qui n'a pas été retrouvée par les enquêteurs : elle a traversé le bras droit de part en part, de l'intérieur vers l'extérieur. Le trouble provient du fait qu'André Isoardo était droitier. L'autopsie a toutefois démontré que ce projectile n'a coupé aucun nerf, tendon ou muscle du bras, sans davantage briser un os. Les experts sont cependant *« formels »*, selon M. Beaume : malgré la douleur, *« la totalité des aptitudes mécaniques du bras droit étaient préservées »*, ce qui pouvait permettre à André Isoardo de tirer d'autres coups de feu avec sa main droite.

Deux lettres ont enfin été retrouvées après la mort d'André Isoardo. La première était glissée dans la manche gauche de sa chemise : *« Je suis Monsieur André Isoardo. Bien vouloir prévenir* [suivaient les noms et numéros de téléphone de trois proches] *», précisait ce petit mot signé de la main du conseiller régional. Lundi 6 octobre, son frère a reçu le second courrier par la poste : André Isoardo y « manifestait clairement des adieux en demandant pardon »*, commente le procureur. De l'avis des membres de la famille Isoardo, les deux courriers sont de la main du conseiller régional.

Erich Inciyan

Le président de la Croix-Rouge française dénonce « une entreprise de déstabilisation » de l'institution

Le professeur Gentilini accuse « un groupuscule de nostalgiques » de vouloir lui nuire

Lors d'une conférence de presse, lundi 6 octobre, le professeur Marc Gentilini, président de la Croix-Rouge française depuis le 29 juin, a accusé un *« groupuscule de nostalgiques d'un pouvoir perdu ou mal utilisé »* de tenter *« une entreprise de déstabilisation »* contre l'institution. Un audit interne sur le déficit de gestion du conseil départemental de Paris a été rendu public.

LA PRESSE était conviée, lundi 6 octobre, à entendre l'*« appel solennel »* lancé par le nouveau président de la Croix-Rouge française (CRF) en réponse à deux articles du *Canard enchaîné* critiquant les conditions de son élection puis la gestion déficitaire du conseil départemental de Paris (*Le Monde* du 4 juillet et du 2 octobre). Regrettant *« une épreuve personnelle particulièrement douloureuse »*, le professeur Marc Gentilini, élu le 29 juin à la tête de l'association en remplacement de Pierre Consigny, a d'abord tenu à assurer qu'il n'était *« pas venu à la Croix-Rouge française pour le titre de président, mais pour engager ou accélérer des changements profonds »* au sein de l'institution. M. Gentilini a ensuite estimé, sans plus de précisions, que *« la perspective de ce changement* [pouvait] *en gêner quelques-uns, confortablement installés dans leurs sièges avec "carte de visite" et qui pensaient pouvoir faire de la Croix-Rouge leur propriété personnelle »*. Il a ajouté que son arrivée devait gêner *« un groupuscule de nostalgiques d'un pouvoir perdu ou mal utilisé qui tentent une entreprise de déstabilisation, avec une volonté de nuire loin des principes fondamentaux qui guident notre action »*, avant d'affirmer : *« Le réseau précis qui mène au* Canard, *nous le connaissons parfaitement. »*

L'audit interne révélé par *Le Canard enchaîné* du 1er octobre, qui décrit en détail les *« insuffisances de gestion dans les domaines de la collecte de fonds, de la revue* Paris Croix-Rouge *et du secourisme »* au conseil départemental de Paris (vingt comités locaux et trente-neuf établissements), a été mis à la disposition des journalistes. Ce document dresse une liste des irrégularités constatées entre 1991 et 1995 : il pointe notamment des *« investissements immobiliers importants et mal contrôlés »*, des *« lacunes dans l'enregistrement comptable du patrimoine ainsi que des disciplines de paiement insuffisantes »*.

L'expertise révèle des *« dépenses non indispensables telles que l'achat d'une Citroën Xantia pour 103 000 francs en 1993 (financée à hauteur de 65 000 francs par la revente de l'ancien véhicule à une autre unité), l'acquisition de mobilier neuf de bureau en 1995 pour 152 000 francs, la confection d'une fresque sur un mur extérieur (...) pour 145 000 francs en 1994 »*, et aussi le fait que les collecteurs rémunérés travaillaient sans contrat.

MANQUE DE RIGUEUR

Admettant que l'audit a fait état d'*« une gestion insuffisamment rigoureuse »*, Alain Piquet, nouveau président du conseil départemental parisien, a reconnu *« un endettement total net* (...) *de 153 millions de francs »*, dont *« 79 millions de francs constitués d'un endettement court »*, mais il a réfuté le *« trou »* de 201 millions évoqué par l'hebdomadaire. M. Piquet a d'autre part assuré que la situation était *« connue depuis deux ans »*, que *« ni dépenses irrégulières ni enrichissement personnel »* n'avaient été relevés par les auditeurs et qu'en 1996 le déficit du conseil avait diminué de 15 millions de francs.

« Dans la seule journée du mercredi 1er octobre, la CRF a perdu 1,1 million de francs de partenariat d'entreprises inquiétées par la rumeur », a renchéri le directeur de la communication de l'association. M. Gentilini a enfin précisé que l'enquête de l'inspection générale des affaires sociales destinée à vérifier les comptes de l'institution, et diligentée le 26 septembre par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, l'avait été à sa demande.

Laurence Folléa

Quatre enfants de harkis entament une nouvelle grève de la faim

SIX DES SEPT fils de harkis qui observaient une grève de la faim depuis quarante-cinq jours, sur l'esplanade des Invalides à Paris, ont cessé leur mouvement, lundi 6 octobre. Placés sous surveillance médicale, ils ont regagné leur domicile dans le sud de la France. Leur porte-parole, Abdelkrim Klech, en désaccord avec ses camarades, est resté sur place, amenant trois autres personnes, dont une femme, qui ont affirmé commencer à jeûner à leur tour. Le ministère de l'emploi et de la solidarité affirme qu'ils sont *« manipulés par le Front national »*.

Vendredi, Martine Aubry s'était rendue auprès du premier groupe de grévistes en compagnie de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. La ministre leur avait proposé de choisir *« parmi treize emplois répondant à leur demande »*. Elle leur avait annoncé qu'elle avait chargé Louis Monchovet, nouveau délégué aux rapatriés, de dresser un *« bilan d'ensemble des mesures mises en œuvre jusqu'à ce jour, et de proposer avec lui des mesures concrètes et efficaces »*, en liaison avec Claude Lagarrigue, inspecteur général des affaires sociales. Conformément à la demande des protestataires, des emplois publics leur ont été proposés dans des hôpitaux (Marseille, Martigues, Aubagne ou Digne), à la poste (Aix-en-Provence), à l'Office national des forêts, à l'Office du tourisme de Digne et au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Volx (Alpes-de-Haute-Provence). L'arrêt du mouvement découle directement de ces offres, Martine Aubry y ayant ajouté le rappel de la *« reconnaissance de la République française »* envers les harkis et la promesse que les *« anomalies personnelles touchant leur famille »* seraient étudiées au cas par cas, expression qui annonce une série d'inspections touchant les associations et les administrations censées les épauler.

Les annonces de Mme Aubry ont été qualifiées de *« manipulation »* par les nouveaux jeûneurs de l'esplanade des Invalides. Pour Abdelkrim Klech, les *« doléances concernant l'ensemble de la communauté »* n'ont pas été satisfaites. Il exige pour les fils de harkis l'attribution d'emplois réservés, de bourses d'études et le *« pardon »* de la France pour avoir *« abandonné des centaines de milliers de harkis désarmés en Algérie en 1962 »*.

Ph. B.

Réouverture de discothèques accusées de trafic de drogue

LA CHAMBRE D'ACCUSATION de la cour d'appel de Paris a annulé, lundi 6 octobre, la décision de fermeture, pour six mois, de cinq discothèques parisiennes ordonnée le 26 août par le juge d'instruction Danielle Ringot. Le Queen, le Cox, le Scorpion, l'Enfer et les Folies Pigalle avaient été contraints de cesser leur activité après l'interpellation d'une vingtaine de personnes ayant reconnu y avoir consommé ou négocié des stupéfiants, notamment de l'ecstasy. Dans ses attendus, la chambre d'accusation a retenu que *« la participation des exploitants à un trafic de stupéfiants »* n'avait pas été établie. Philippe Fatien, le patron du Queen, a aussitôt réouvert les portes de son établissement, indiquant qu'il était prêt à *« participer au financement de la mise à disposition de la police à l'entrée des établissements »*.

Mme Guigou déplore le « profond divorce » entre les citoyens et les institutions

LA MINISTRE DE LA JUSTICE, Elisabeth Guigou, a déploré, lundi 6 octobre, « le profond divorce » entre les citoyens et les institutions, accusant *« certains professionnels placés au cœur de l'Etat »* d'avoir *« du mal à comprendre que leurs habitudes et leurs certitudes remettent aujourd'hui en cause leur place, leur fonctionnement, voire leur légitimité »*. S'exprimant lors d'un colloque au Sénat sur le *« service public de la justice »*, Mme Guigou a lancé quelques piques contre *« l'univers très codé »* de la justice. Adoptant le point de vue des justiciables, elle a affirmé que *« les citoyens ne peuvent comprendre en quoi* [la] *spécificité* [de la justice] *serait compatible avec des délais de plusieurs années pour voir aboutir une procédure »*.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : un parent d'élève qui avait frappé un élève de six ans** et le directeur d'une école de Nice a été condamné, lundi 6 octobre, par le tribunal correctionnel de Nice à deux ans de prison dont six mois avec sursis. Le 8 septembre, Driss Danal, cinquante-cinq ans, six enfants, était intervenu violemment dans la cour de l'école contre un enfant qui se querellait avec son fils du même âge. Le lendemain, il était revenu dans l'établissement et avait frappé le directeur d'un coup de poing. Le procureur avait requis une peine de 18 mois de prison ferme.

■ **ÉDUCATION : François Gaudu, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)**, spécialiste de droit du travail, a été nommé par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, président du comité de pilotage des emplois-jeunes à l'éducation nationale. M. Gaudu remplace à ce poste Jean-Cyril Spinetta, devenu PDG d'Air France.

■ **HÔPITAUX : la maternité de l'hôpital de Pithiviers (Loiret) rouvrira** *« d'ici la fin du mois de novembre »*, a annoncé Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, lundi 6 octobre, le temps que *« des travaux de mise en conformité et de sécurité des locaux d'anesthésie »* soient effectués et que les *« conventions de partenariat »* avec les hôpitaux d'Etampes, d'Orléans et avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris soient signées. L'activité de la maternité avait été suspendue le 4 juillet, à la suite d'un accident mortel d'anesthésie.

■ **JUSTICE : le directeur de la compagnie marocaine d'autocars** dont un véhicule a été accidenté jeudi 2 octobre sur l'autoroute du Soleil, faisant 12 morts et 31 blessés, a été mis en examen, lundi 6 octobre, pour homicide et blessures involontaires et écroué par le juge d'instruction aixois chargé du dossier, Gwenaël Le Gallo.

DISPARITION

Otto Remer

L'ancien chef du QG d'Adolf Hitler

L'EX-GÉNÉRAL NAZI et ancien chef du quartier général d'Adolf Hitler, Otto Ernst Remer, est mort, *samedi 4 octobre*, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, à Marbella (Espagne), où il vivait depuis 1994, *après avoir été condamné en Alle*magne pour avoir continué à développer des théories antisémites.

Né en 1912 à Neubrandegurd, blessé à huit reprises pendant la seconde guerre mondiale, le chef de bataillon Otto Ernst Remer, de la division blindée Grossdeutschland, est décoré en 1943 de la croix de fer, une décoration d'exception, des propres mains de Hitler. En 1944, à Berlin, il est chargé de la protection des bâtiments officiels du Reich. A ce titre, il est appelé à conduire la répression sanglante après le putsch (nom de code « Walkyrie ») déclenché le 20 juillet 1944 contre Hitler, cible d'un attentat dans son quartier général, où le Führer étudiait la situation militaire avec des officiers de son état-major. Pour avoir réprimé la révolte avec énergie, en faisant exécuter les comploteurs et en faisant expédier leurs familles et leurs amis dans des camps où beaucoup sont morts, Otto Remer est promu colonel. Elevé au grade de général-major en janvier 1945, il est placé à la tête de la division *chargée de la protection d'Hitler.* Après la guerre, le général Remer est en relations avec les commis*sions d'enquête alliées et avec les* services américains de renseignement. Il devient l'un des plus précieux et des plus discrets agents du service de renseignement fédéral, le Bundesnachrichtendienst (BND), *pour lequel il va* œuvrer dans des Etats du Moyen-Orient et dans les pays de l'Est. Ce qui ne l'empêche pas de mener une activité politique en Allemagne. En 1949, Otto Remer crée le parti socialiste du Reich, de tendance néonazie. Il multiplie les contacts avec des responsables nazis réfugiés à l'étranger. Revendiquant d'appartenir au *« dernier carré des défenseurs du Reich »* et se disant *« prêt à collaborer même avec le diable »*, Otto Remer réussit à enlever, en 1951, 11 % des voix et 16 sièges à la Diète de Basse-Saxe, qu'il dit assimiler à *« la Prusse du XX[e] siècle »*. Il est alors l'auteur de déclarations hostiles au gouvernement fédéral et de propos publics où, parlant du sort des conjurés de juillet 1944, il assure qu'ils étaient *« des traîtres à leur pays payés par l'étranger »*.

En 1953, Otto Remer est condamné à une peine de prison – avec sursis pour raisons de santé – pour diffamation, et son parti est *dissous par la Cour suprême, qui le* juge anticonstitutionnel. Mais il s'enfuit. Un mandat d'arrêt est lan*cé contre lui. C'est seulement en* août 1959 que, privé de son droit à pension d'officier, il est appréhendé à son domicile, en Basse-Saxe, non pas pour des raisons politiques, mais pour des traites émises par une firme de machines agricoles, dont il est propriétaire.

INCITATION A LA HAINE

On le retrouve en 1983 à la tête du Mouvement allemand pour la liberté, dont l'activité principale est d'éditer et de diffuser une littérature négationniste, comme *Deutschland Report* et *Depesche Remer*, qui vise à nier l'existence du génocide du peuple juif, à attiser la haine contre les étrangers et à affirmer que les chambres à gaz sont *« une invention des juifs pour rançonner le peuple allemand »*. Condamné à vingt-deux mois de prison pour propos antisémites, incitation à la haine, à la violence et au racisme, Otto Remer fuit une nouvelle fois et se réfugie en Espagne, où il est arrêté, en juin 1994, à la suite d'une demande d'extradition des autorités allemandes. Néanmoins, il est aussitôt libéré sur sa requête, l'Audience nationale (qui est la plus haute instance judiciaire espagnole) estimant que le chef d'inculpation sur la base duquel l'ancien chef nazi a été arrêté n'existe pas en Espagne. En juillet 1996, l'Audience nationale rejetait une nouvelle demande d'extradition. Depuis, Otto Remer coulait des jours tranquilles sur la Costa del Sol.

Jacques Isnard

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 4 octobre sont publiés :

● **Vacances** : un arrêté modifiant l'arrêté du *24 juillet 1995* fixant le calendrier des années scolaires 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999 (*Le Monde* du 4 octobre).

● **Animaux** : un décret relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

● **Défense** : plusieurs décrets et arrêtés fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires qui sont affectés à l'étranger ou qui y sont envoyés en renfort temporaire.

● **Environnement** : un décret portant création de la réserve naturelle des hauts de Chartreuse (Isère et Savoie).

● **Travail social** : un arrêté portant nomination au Conseil supérieur du travail social.

Au *Journal officiel* du dimanche 5 octobre est publié :

● **DGE** : un décret portant répartition de la dotation globale d'équipement des départements pour l'année 1997.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– *Danielle Allères*
a la tristesse de faire part du décès de son père,

Manuel ALLÈRES,
ancien combattant
de la guerre d'Espagne.

L'inhumation aura lieu le mercredi 8 octobre, à 15 heures, au cimetière La Classerie, à Rezé (Loire-Atlantique).

57, rue de Turenne,
75003 Paris.

– M[me] Charles Donius,
M. et M[me] Bruno Donius,
M. et M[me] Roger Jung-Donius,
M. et M[me] Thierry Rousseau-Donius,
Caroline, Nicolas, Charlotte, Timothée et Tiephen,
ont la douleur de faire part du décès de

M[me] Charles-Louis DONIUS,
née Sylvie DEVISMES,

survenu le 5 octobre 1997, dans sa soixante-deuxième année.

Ses obsèques seront célébrées en la *chapelle du Saint-Sacrement de l'église* Notre-Dame de Versailles, le jeudi 9 octobre, à 16 heures, suivies de son inhumation dans l'intimité au cimetière Notre-Dame, où elle reposera aux côtés de son époux,

M. Charles-Louis DONIUS,

décédé le 16 mai 1984.

Un registre de condoléances sera ouvert en l'église Notre-Dame à l'issue de la cérémonie religieuse.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Rennes. Paris. Bordeaux.

Sa famille,
Ses amis,
Et collègues,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles LECOTTELEY,
ancien adjoint au maire
de Rennes Henri Fréville,
maître-assistant honoraire
à l'université de Haute-Bretagne,

survenu le 20 septembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale le 24 septembre, à Montfort-sur-Meu.

– M[me] Christian Lobut,
son épouse,
M. et M[me] Emmanuel Hau,
M. et M[me] Patrice Lobut,
ses enfants,
M. et M[me] Patrick Rainsard,
M. et M[me] Stéphane Engel,
Alexia Lobut,
Grégoire Lobut,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian LOBUT,
préfet de région honoraire,
président d'honneur d'Havas,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 4 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 10 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau (nouvelle église, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16[e]).

Cet avis tient lieu de faire-part.

32, avenue Paul-Doumer,
75116 Paris.

– Esther de Kisch, née Jarblum,
Yves de Kisch, Marie-Anne
et leurs enfants,
Nelly de Kisch et sa fille,
Monique Lefrançois, née Jurblum, Guy et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, de

Laura MARGOLIS-JARBLUM.

Ils rappellent le souvenir de

Marc JARBLUM,
(1887 - 1972).

Tous deux sont dans nos cœurs. Ils furent combattants de paix, sauveurs d'enfants, bâtisseurs de pays.

45, rue Claude-Bernard,
75005 Paris.
Château de Montvilliers,
45300 Escrennes.

– Claude,
sa femme,
Wigberto et Estela,
son frère et sa sœur,
Julian et Bruno,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

José Antonio
PALACIOS SALINAS,

survenu à Paris, le 30 septembre 1997, à l'âge de cinquante-trois ans.

3, allée Racine,
93210 Sevran.

– L'Association des centres médico-psycho-pédagogiques pour le département du Val-de-Marne (siège : 18, rue Detaille, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire)
a le profond chagrin de faire part du décès de sa directrice générale fondatrice,

Monique de SAINTIGNON,

survenu le vendredi 3 octobre 1997.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le mardi 7 octobre, en l'église Saint-Hermelan, place Dampierre, à Bagneux.

M[me] Paul SÉGURET,
née Marie-Antoinette MAILLAND,
le 21 août 1904,

s'est éteinte le 2 octobre 1997.
Font part de leur peine :
Marie-Claire Séguret,
Paul et Mireille Séguret,
Frédéric, Philippe et Laurent Séguret,
Les enfants, les petits-enfants,
Et les arrière-petits-enfants de Jeanne,
Sa sœur aînée,
Pauline Arnaud,
Olga Lanier, Jérôme Tourvieille, Florian et Aurélie Socquet,
Et ses amis fidèles.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Marie-Claire Séguret,
14, rue de l'Ancien-Port,
CH 1201 Genève.

– M[me] Pierre-Charles Slove, née Nicole Dumoncel,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Pierre-Charles SLOVE,

survenu le 6 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 octobre, à 10 h 45, en la chapelle du Carmel, 6 *bis*, rue du Général-Leclerc, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Auguste-Vacquerie,
75016 Paris.

– Nice. Lyon.

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

colonel Roger THEROND,

survenu à Nice, le 4 octobre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 octobre, à 9 h 30, en l'église *réformée de France, suivie de* l'inhumation au cimetière de Bourgoin-Jallieu.

– Isabelle et Francis Bagnol,
Danielle et Jacques Delattre,
Marie-Dominique et Paul Rérolle,
Françoise et François Sibille,
Nicole et Joël Vigouroux,
Henri et Catherine Wild,
ses enfants,
M. et M[me] Jean Feyeux,
son frère et sa belle-sœur,
Ses dix-neuf petits-enfants,
Ses vingt et un arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M[me] René WILD,
née Geneviève FEYEUX,

survenu à Lyon, le 3 octobre 1997, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Signatures

Portes ouvertes
Vendredi 10 et samedi 11 octobre,
à 15 heures
Dédicaces d'acteurs - auteurs au public :
Marie-France Pisier, François Périer, Marina Vlady, Micheline Presle, etc.

IESA,
5, avenue de l'Opéra,
75001 Paris.
Tél. : 01-42-86-57-01.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**
Gérard Wormser : **« Extériorité et expérience ».**
9 octobre, 6 novembre, 19 heures-21 heures, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

B. Correa, S. Douailler, E. Lecerf, G. Navet, E. Tassin, P. Vermeren : **« Les dialogues philosophiques ».**
Dans le cadre de ce séminaire le 6 octobre, 18 h 30-21 heures, Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris :
Silvia Sigal : « Les intellectuels argentins au défi de la politique ».

Marc Lachieze-Rey : **« Le vide, l'espace ».**
14 octobre, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.
Dans le cadre de ce séminaire, le 21 octobre : conférence de S. Reynaud, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Samedis autour d'un livre**
***Le jour où l'espace a coupé le temps* d'Alain Manier**
sous la responsabilité de Michel Tort avec S. Ginestet-Delbreil et B. Pautrat, F. Rayner-Mandelbaum.
11 octobre, 9 h 30-12 h 30, UFR : LCAO, salle 109, tour 34, couloir 34-44, 1[er] étage, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85 – Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Thèses

– Isabelle Veyrat-Masson soutiendra sa thèse d'Etat : **« L'histoire à la télévision française (1953-1978) »**, le 9 octobre, à 14 h 30, salle André-Siegfried, IEP de Paris. Membres du jury : Daniel Bougnoux, Marc Ferro, Alfred Grosser, Jean-Noël Jeanneney (directeur), René Rémond.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3[e], jeudi 9 octobre, à 20 h 30 : avant-première TV : **« Entre paradis perdu et terre promise »**, avec l'auteur : David Assouline. Tél. : 01-42-71-68-19.

– Participez au voyage organisé pour la **Remise de prix des « Anciens élèves du lycée Carnot de Tunis » aux élèves du lycée Bourguiba, le 31 octobre 1997.**
Renseignements : ALCT,
18, Champs-Elysées, Paris-8[e].
Tél. : 01-40-74-35-75, Fax : 01-40-31-85-25.

Lorient et Saint-Nazaire veulent reconvertir leurs bases de sous-marins

Architectes, urbanistes, historiens et maires s'engagent dans des projets d'envergure pour marier le port et la ville. Lieux de mémoire de la guerre, les immenses blocs de béton pourraient devenir des espaces culturels originaux

LORIENT et SAINT-NAZAIRE
de nos correspondants

Toutes deux furent les dernières villes françaises libérées en mai 1945, en ruines. Parce qu'elles abritaient des bases de sous-marins indestructibles, toutes deux avaient été sacrifiées sous les bombes alliées en 1943. Un demi-siècle plus tard, Lorient et Saint-Nazaire se trouvent confrontées au même héritage : des hectares de béton armé chargés d'émotions. Cet été, chacune a ouvert au public son patrimoine militaire avec succès : la base de la sous-préfecture du Morbihan a reçu 25 000 visiteurs, celle de Loire-Atlantique, plus du double. Mais chaque ville a sa propre approche. A Saint-Nazaire, la construction de la base sous-marine le long du bassin de Penhoët a transformé l'endroit le plus animé de la ville avant guerre en une zone industrielle disparate, coupant la cité de son port. Elle n'a guère été réutilisée depuis, abritant juste quelques entrepôts. Le pari de « ville-port » lancé par la municipalité est de métamorphoser ce sinistre bloc de béton, haut comme un immeuble de cinq étages, en un trait d'union urbain.

« Quand nous avons présenté notre projet, raconte le maire Joël Batteux (MDC), *les jeunes Nazairiens demandaient à voir, alors que la majorité des anciens souhaitaient la destruction. Pour eux, c'était un endroit banni, lié à des souvenirs épouvantables. »*

Les Lorientais posent sur leur base, plus vaste encore, des regards bien plus mêlés. Le dernier sous-marin d'attaque à propulsion classique a quitté Keroman, réinvestie par la marine française après la guerre, le 28 février 1997, pour rejoindre Toulon, emportant avec lui un fleuron du savoir-faire industriel local et un millier d'emplois. L'économie lorientaise est frappée de plein fouet par les restructurations militaires et le plan de charge de l'arsenal. A la fois symbole des périodes fastes et des années noires, l'avenir de ce *« château fort du vingtième siècle »* est loin d'être arrêté.

Régulièrement, les trois hommes qui ont permis l'ouverture du site, cet été, se réunissent pour y réfléchir : Loïc Rihouay, de l'office du tourisme, Michel Rio, directeur général de l'aménagement urbain de la ville, et René Estienne, historien à l'université de Bretagne-sud et conservateur du service historique de la marine. *« Il y a quatre ans, je me suis penché sur ce que je croyais être une friche industrielle,* raconte Michel Rio. *Aujourd'hui, je pense qu'elle n'est qu'une ruine, comme la muraille de Chine. »*

Ses deux partenaires hochent la tête. *« A moins d'imaginer de construire l'opéra de Sydney sur cet énorme vide, on ne peut rien en faire : ce ne sont même pas des bâtiments, mais un immense toit, une forteresse horizontale. Le plus urgent, pour Lorient, est de favoriser la création de mille autres emplois, ailleurs »*, poursuit l'urbaniste.

A Lorient, tout plan, forcément gigantesque, nécessite une aide massive de l'Etat

Cet avis n'est pas unanime, et la population devrait être consultée durant l'automne. Des études sur la reconversion du site dans les secteurs industriel, culturel ou de plaisance ont déjà été réalisées. Il en ressort que la seule réhabilitation de la structure de béton s'élèverait à près de 200 millions de francs, et sa destruction coûterait autant. Chacun, à commencer par le maire, Jean-Yves Le Drian (PS), s'accorde pour *« exclure totalement »* cette dernière hypothèse. *« Nous devons garder la mémoire de ce bien historique,* affirme M. Le Drian. *Mais il faut aussi en faire un lieu attractif. Je pencherais pour un musée nouvelle génération, une sorte de Futuroscope de la mer, tandis qu'une partie pourrait trouver une utilisation nautique. »*

Déjà, une douzaine d'hectares parsemés de blockhaus (à *« 1 million de francs pièce la destruction de chaque alvéole »*, selon M. Rio) ont été acquis par le district aux abords de la base, afin d'accueillir logements sociaux et locaux d'entreprises. Pour le reste, sans une aide massive de l'Etat, tout projet, forcément gigantesque dans ces 500 000 mètres-cubes de béton, apparaît hors de proportion pour Lorient.

Du coup, *« c'est le seul endroit au monde où le troisième Reich risque de durer mille ans ! »*, plaisante M. Rio. Keroman reste *« une crypte propice aux fantasmes »*, constate-t-il avec ses deux collègues. Cet été, les enfants d'un commandant japonais sont venus spécialement dans le Morbihan pour la voir, de même qu'un habitant de Hambourg (les Allemands représentent un gros tiers des visiteurs étrangers). D'anciens ouvriers, des sous-mariniers, ont fourni moult détails techniques. Quelques personnes ont pleuré pendant l'heure et demie de parcours à travers ces trois blocs de béton sombres, déserts, un brin lugubres.

L'historien René Estienne envisage d'offrir, à l'avenir, un solide contenu scientifique à ces visites. La vingtaine de guides qu'il s'est chargé de sélectionner et de former représentent, à ses yeux, l'une des premières empreintes tangibles de l'université dans la ville. Créée par la Compagnie des Indes au XVIIe siècle, la cité a ensuite lié durablement son sort à la puissance militaire. Plutôt qu'un élément d'une énième reconversion, M. Estienne espère voir Keroman devenir l'amorce d'*« une mutation profonde des fondements psychologiques, économiques, culturels et comportementaux des Lorientais du XXIe siècle »*.

Martine Valo et Adrien Favreau

Un architecte espagnol au chevet de l'embouchure de la Loire

SAINT-NAZAIRE
de notre correspondant

Pièce maîtresse du projet urbain mariant la ville et son port, la base sous-marine de Saint-Nazaire entame une nouvelle vie. Son réaménagement doit en faire le trait d'union entre les quais et le centre de la cité reconstruite après-guerre. Le pari n'est pas mince, puisque c'est précisément elle qui, par sa masse énorme, a séparé les deux sites. Le cœur du bâtiment sera ouvert et transformé en espace public, desservant les équipements de loisirs privés (restaurants, cafés, cinémas, bowlings) et l'« exposition-spectacle » permanente sur les paquebots, aménagée dans cette enceinte en béton de 4 hectares. Un ascenseur monumental et des escaliers relieront les niveaux et volumes créés par la destruction de murs internes et externes, et la terrasse sera accessible de l'extérieur par une longue rampe.

« Nous voulons faire de ce bâtiment, orienté d'une seule façon, un lieu où les circulations pourront se faire dans tous les sens », explique l'architecte espagnol Manuel de Sola-Morales, qui a conçu son réaménagement. Actuellement, les 300 000 m³ de l'édifice sont organisés en treize alvéoles parallèles, ouvertes seulement sur le port et couvertes d'un toit épais de 9 mètres. *« Il faut conserver la force originelle de la base en trouvant le juste équilibre entre les nouvelles activités et sa structure. Il est possible de vaincre le mauvais souvenir en conservant sa valeur historique. Le pire serait de tomber dans le kitsch folklorique ou le déguisement commercial »*, ajoute le directeur de l'école d'architecture de Barcelone, qui a remporté le concours international lancé par la municipalité nazairienne.

Le réaménagement de la base sous-marine est indispensable pour recréer le lien perdu entre le centre-ville et le port, mais il ne suffirait pas. D'où l'idée de Manuel de Sola-Morales d'aménager un nouvel axe urbain entre les deux sites, perpendiculaire à la base et prolongé par son ouverture. A la place des entrepôts que la ville rachète se succéderont des logements, commerces et lieux publics. L'homme de l'art espagnol a défini les contraintes de volumes et de styles que devront respecter ces bâtiments, afin d'assurer la cohérence du quartier.

CONCOURS ET APPEL D'OFFRES

La première tranche du projet ville-port porte sur 15 hectares et sa totalité sur une cinquantaine. Le supermarché de 3 000 m² qui sera construit à proximité de la base vient d'être attribué au groupe Comptoirs modernes. L'Office HLM s'apprête à lancer un concours d'architecture pour la construction de quarante logements et, côté investisseurs privés, les premiers permis de construire sont attendus dans les semaines à venir. *« Nous tablons sur la réalisation de 50 logements sur cinq ans, publics et privés, soit 50 % des investissements immobiliers de Saint-Nazaire sur cette période, au rythme actuel de construction »*, explique le maire (MDC), Joël Batteux.

Le choix des investisseurs privés pour les zones de loisirs et de restauration de la base sous-marine sera arrêté au début de l'année prochaine après appel d'offres. L'objectif de la municipalité nazairienne est d'achever l'aménagement des espaces publics et la réhabilitation de la base sous-marine pour l'été 1999. Il devrait lui en coûter 63 millions de francs, sur un total d'investissements publics nécessaire de 150 millions, le financement du solde étant attendu du département, de la région et surtout des fonds européens.

A. F.

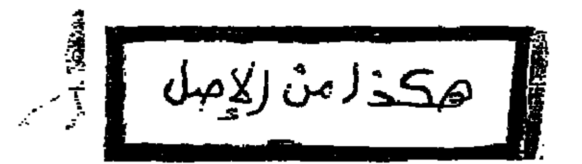
M. Zuccarrelli souhaite clarifier les aides des collectivités locales aux entreprises

ÉMILE ZUCCARELLI, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, semble décidé à faire avancer l'épineux dossier, devenu récurrent, des aides économiques, directes et indirectes, accordées aux entreprises par les collectivités locales. Après Lionel Jospin, qui intervenait favorablement dans ce sens à Nice lors du congrès de l'assemblée des présidents de conseils généraux le 17 septembre, le ministre vient de préciser ses intentions devant les représentants des sociétés d'économie mixtes (SEM), réunis le 25 septembre à Paris.

M. Zuccarreli a confirmé que le gouvernement travaillait à un projet de loi visant à réformer le régime des interventions économiques. Le texte devrait être présenté au Parlement au printemps 1998. Il a confirmé que la clarification du statut des SEM (elles sont 1 400), réclamée avec force par leur fédération depuis 1995, constituerait un des trois chapitres du projet de loi en préparation. *« Le régime des interventions est complexe, voire inadapté aux besoins des entreprises et aux aspirations des collectivités locales »*, convient le ministre. Ces usages, qui conduisent les collectivités à mettre en place des *« aides fréquemment illégales »*, font courir à la France un double risque : être condamnée par Bruxelles et se priver des cofinancements communautaires.

D'où le souhait exprimé par M. Zuccarelli de *« simplifier le système »*, pour permettre aux élus, perdus dans le *« caractère obscur des textes »*, d'intervenir *« sans crainte de franchir la ligne jaune »*. Il propose de supprimer les notions d'aides directes et d'aides indirectes, une distinction que ne retient pas le droit communautaire. Les premières relèvent essentiellement des régions. Communes et départements, quant à eux, interviennent indirectement, en complément des interventions régionales. Des pratiques qui se font dans le flou et dans une insécurité juridique dénoncée avec véhémence par nombre d'élus.

Jean Menanteau



HORIZONS

ENQUÊTE

Indonésie, une catastrophe prévisible

Seule l'arrivée de la saison des pluies, à la mi-octobre ou en novembre, semble en mesure de résorber le monstrueux incendie de plusieurs centaines de milliers d'hectares en Indonésie et dans des pays voisins. Cette catastrophe remet en cause les pratiques des paysans et planteurs, adeptes des brûlis, mais surtout des grandes compagnies forestières chargées de convertir plusieurs millions d'hectares

DE grands arbres s'abattent tout à coup ou se transforment en torches, victimes de feux souterrains. A 2 ou 3 mètres sous la surface du sol, des couches de lignite ou de charbon se consument. *« Deux ans après les incendies de 1983, on a découvert que des feux brûlaient encore sous terre »*, rapporte le colonel Charly Bastaroli, chef d'une *mission de sapeurs-pompiers* français venus former leurs homologues malaisiens. *« Les incendies souterrains peuvent même provoquer des geysers de flammes »*, ajoute-t-il. La couche de tourbe, dans certaines forêts tropicales primaires, peut atteindre 9 mètres d'épaisseur. Les quelque dix mille militaires et sapeurs, indonésiens et malaisiens, déployés en septembre, avec l'aide de quarante mille miliciens locaux, pour endiguer ce qui est présenté comme une *« catastrophe écologique planétaire »* ne sont donc jamais sûrs de rien.

Djakarta estime que 300 000 hectares avaient brûlé ou brûlaient encore début octobre. Selon le Fonds mondial pour la protection de la nature, la superficie affectée était, le 4 octobre, de 750 000 hectares, les principaux foyers d'incendie étant situés dans la région orientale de Sumatra et à Kalimantan, la partie indonésienne de Bornéo. Des feux se sont également déclenchés à Sulawesi (Célèbes) et dans les montagnes de Java, affectant une centaine de milliers d'hectares de forêts. Un incendie aurait aussi été rapporté dans le parc national de Lombok, à proximité de Bali.

Des foyers allumés dans l'Est malaisien ont été découverts à temps pour être contrôlés en l'espace de quelques jours. Mais le mal, à l'échelon régional, était déjà *fait : portées par les vents, les fumées* venues d'Indonésie ont formé une nappe polluante qui a couvert, en septembre, la péninsule malaisienne et le nord de Bornéo, où se trouvent les Etats malaisiens du Sarawak et du Sabah et, coincé entre les deux, le petit émirat de Brunei. Le sud de l'archipel philippin, la Thaïlande méridionale et, bien entendu, de nombreuses îles de l'Indonésie ont également été victimes de fumées âcres.

Cette chape de plomb a provoqué un effet de serre, bloquant la ventilation habituelle des pollutions urbaine et industrielle. L'indice de pollution a alors fait un bond : au Sarawak, il a franchi, fin septembre, la barre des 800 microgrammes de polluants par mètre cube d'air, alors que l'air est jugé sain jusqu'à 50. Au-dessus de 300, la pollution est jugée *« dangereuse »*. Quand cette barre des 800 est dépassée pendant plusieurs jours de suite, ce qui est le cas à proximité immédiate des principaux foyers, les effets sur la santé peuvent être très néfastes. *« La multiplication des cancers du poumon, dans les années qui viennent, est une possibilité »*, a estimé, fin septembre, un médecin *de Jambi (Sumatra)*, agglomération de 265 000 habitants où les incendies ont provoqué une pollution *réduisant la visibilité* à 15 mètres et entraînant la fermeture de l'aéroport depuis six semaines.

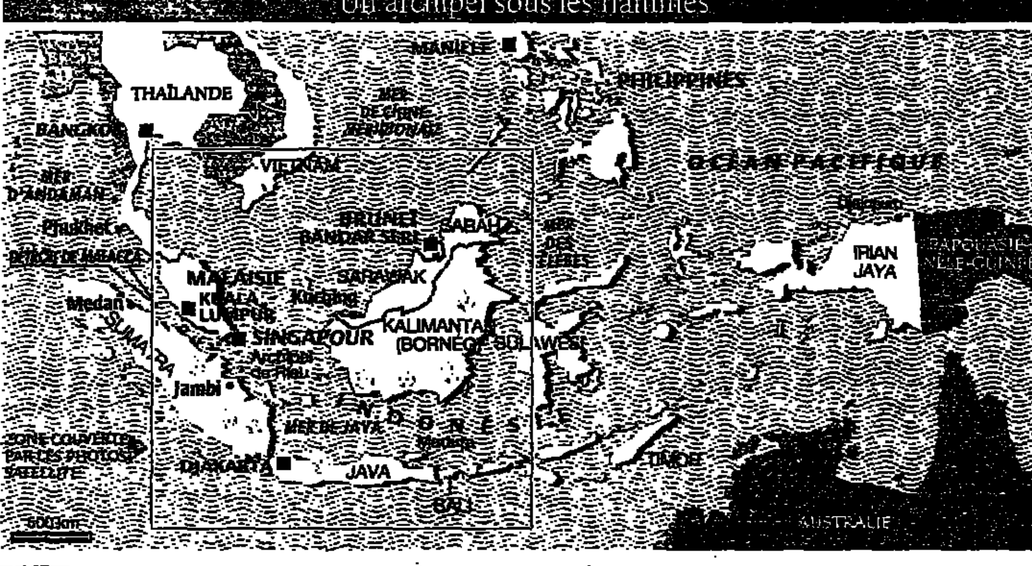
Le demi-million d'habitants de Kuching, capitale du Sarawak, et de ses environs a été soumis, à la même époque, à dix jours d'état d'urgence. La ville étant plongée *dans une semi-obscurité*, écoles, manufactures et bureaux ont été fermés. La possibilité d'une évacuation a été évoquée. *« Encore faudrait-il trouver une terre d'accueil, ce qui n'est pas facile »*, a relevé le docteur Mahathir Mohammad, premier ministre malaisien. Fin septembre, un changement bienvenu des vents a permis de clore, au moins provisoirement, le débat. L'état d'urgence a été levé et l'indice de pollution est redescendu, début octobre, au-dessous de la barre des 100.

Dans les autres régions affectées, pendant plusieurs jours d'affilée, *le soleil était voilé quand* il n'avait pas disparu. Les véhicules ont roulé au pas, même en plein midi, phares allumés. Le spectacle d'enfants masqués se rendant à l'école a fait le tour de la planète. Les activités en plein air ont été interdites. Les toits des gratte-ciel de Kuala-Lumpur ont été utilisés pour arroser leurs abords immédiats, afin de tenter de coller au sol les particules d'oxyde de carbone et de dioxyde de soufre qui empoisonnaient l'atmosphère. La Malaisie a même eu recours à des expériences aériennes de projections salines pour provoquer des pluies. Avec *un succès limité*.

Fin septembre, lors de l'atterrissage du vol inaugural au nouvel aéroport international de Kuala-Lumpur, les spectateurs n'ont vu l'appareil que lorsqu'il s'est posé sur la piste. A Djakarta, beaucoup moins touchée par la pollution, les Jeux du Sud-Est asiatique, auxquels doivent participer 4 300 athlètes, sont toujours prévus du 11 au 19 octobre, mais les délégations vietnamienne et philippine ont annoncé qu'elles seraient dotées de masques. L'open de golf de Kuala-Lumpur, fin septembre, a été disputé avec golfeurs et caddys masqués, l'indice de pollution étant alors de 131. La Malaysian Air System, compagnie nationale, a annoncé avoir supprimé 574 vols pendant la deuxième quinzaine de septembre. Des pilotes indonésiens ont menacé, de leur côté, de se mettre en grève, jugeant certains vols trop risqués.

Le manque de visibilité a, en effet, contribué à provoquer plusieurs catastrophes. Neuf écoliers *ont été tués lors de la collision* entre leur navette et un petit cargo sur le fleuve Musi à Sumatra. La visibilité n'était alors que d'une dizaine de mètres. Deux autres collisions, dans les eaux du détroit de Malacca, ont fait au moins seize morts et vingt-neuf disparus. Les deux cent trente-quatre passagers et membres d'équipage à bord d'un appareil de la compagnie indonésienne Garuda ont péri lorsque l'avion s'est écrasé, le 26 septembre, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à l'aéroport de Médan, à Sumatra. Enfin, le 30 septembre, le bilan des Indonésiens *victimes directement des feux* s'élevait à cinq morts.

Dans une région où le taux d'humidité *est souvent supérieur* à 80 %, paysans et planteurs profitent de la saison sèche pour mettre le feu à *leurs* champs, défricher ou déblayer les souches laissées dans leur sillage par les forestiers. Cette année, la sécheresse a été particulièrement intense. Elle a déjà fait des centaines de victimes en Papouasie-Nouvelle Guinée et dans la province indonésienne limitrophe de l'Irian Jaya. Le coupable, ont dénoncé des experts, est ce mystérieux phénomène cyclique de réchauffement des eaux du Pacifique sud baptisé El Ni–no (*Le Monde* du 4 octobre). Il serait à l'origine de la forte sécheresse qui a reporté les premières pluies attendues, d'habitude, en septembre. D'autres météorologues, notamment australiens et français, se montrent plus prudents. *« Il faut encore quelques mois pour mesurer la véritable incidence d'El Ni–no sur la gravité de la sécheresse en Asie du Sud-Est insulaire et péninsulaire »*, met en garde l'un d'entre eux.



L'homme semble toutefois le premier responsable de l'étendue de ce qu'un expert français qualifie de *« brouillard chimique »*. La première réaction a été de blâmer les cultivateurs qui pratiquent encore le brûlis itinérant. Mais les feux qu'ils ont allumés cette année ne représenteraient, selon une estimation officielle indonésienne, que 20 % de l'ensemble. Parmi les accusés figurent les planteurs de palmiers à huile. Les exportations indonésiennes d'huile de palme ont rapporté plus de 1 milliard de dollars l'an dernier, soit une augmentation de 32 % sur cinq ans. Djakarta avait prévu, avant la catastrophe, un doublement échelonné de la superficie de ces plantations.

Pour dégager les terrains encore couverts de souches, d'autres planteurs (hévéas, cacao, caféiers, eucalyptus) recourent aussi aux mises à feu, beaucoup moins onéreuses et plus rapides que le dur travail à la main ou même au bulldozer. En outre, les accès peuvent être difficiles, faute de pistes. Des forestiers ont également été accusés, mais trois sociétés seulement, sur cent soixante-quinze soupçonnées, ont vu leurs licences d'exploitation révoquées en septembre. Cinquante autres ont reçu l'ordre de mettre fin, dans un délai de quinze jours, à leurs pratiques, *faute de quoi elles subiraient* un sort identique. Le 5 octobre, Djakarta a annoncé la révocation *supplémentaire de vingt-neuf licences*.

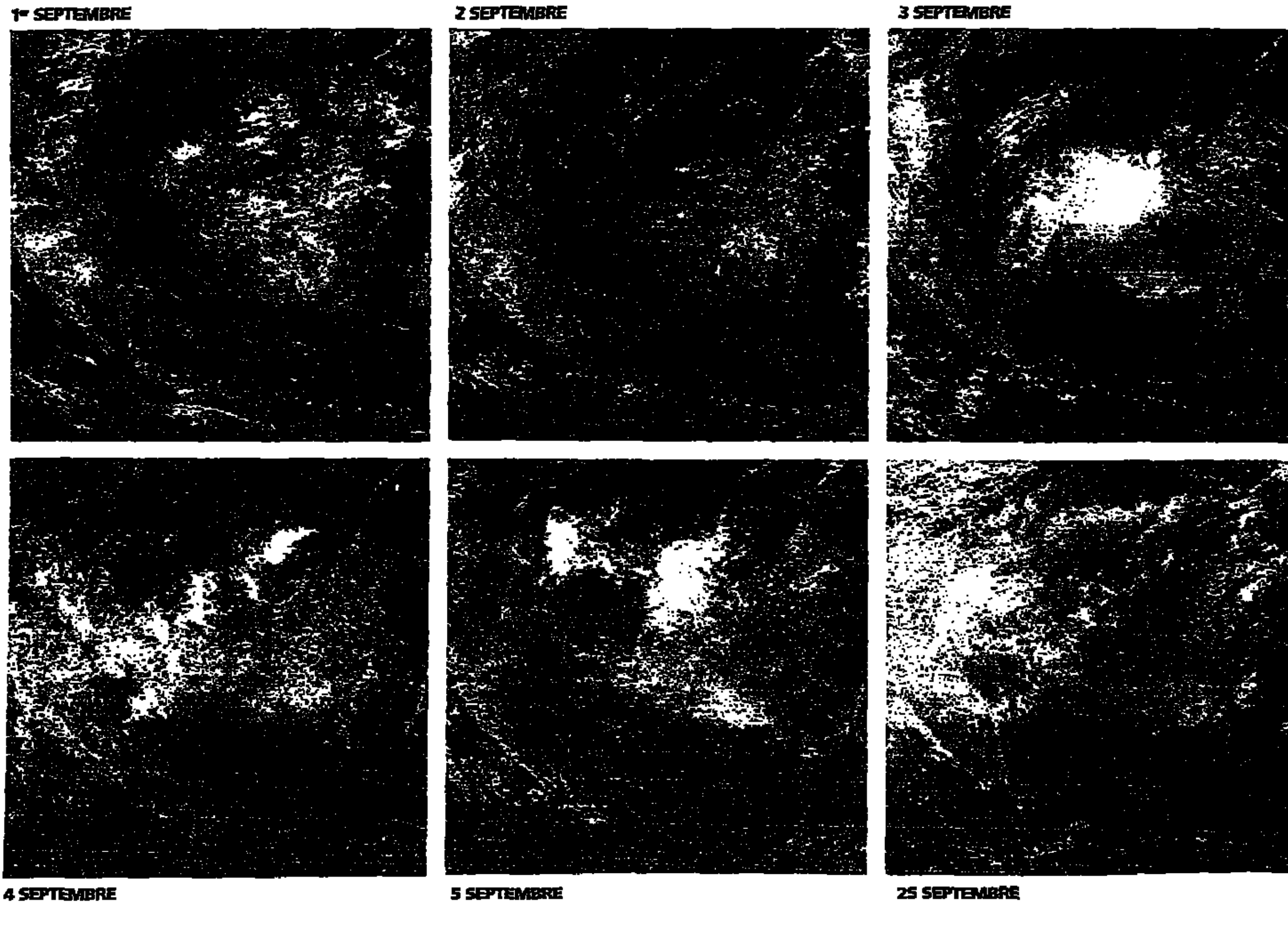
Voilà longtemps que les écologistes s'inquiètent des coupes opérées dans l'un des réservoirs majeurs de forêts tropicales primaires de la planète, menaçant la flore, la faune et l'équilibre climatologique de la région. L'Indonésie est le premier exportateur mondial de contreplaqué, dont les Japonais et les Américains sont très demandeurs. L'industrie du bois emploie 240 000 salariés et a représenté en 1996, avec des ventes globales de 5,5 milliards de dollars, 7 % des exportations de l'archipel.

LE 2 octobre, *Mohammed* « Bob » Hasan, président de la société forestière indonésienne, a pourtant qualifié de *« non-sens »* les accusations portées contre les forestiers. Le partenaire de golf du président Suharto a affirmé que 100 000 hectares de concessions forestières avaient été victimes de feux allumés dans leur voisinage. Celui dont la richesse est évaluée à 3 milliards de dollars par la revue américaine *Fortune* estime que les grandes compagnies *forestières ont tout intérêt* à respecter les règlements internationaux concernant la gestion des forêts. *Plus de 5 millions* d'hectares de forêts, sur les 30 millions prévus, ont déjà été *« convertis »* à des *« fins utiles »*, comme des plantations. Lorsque le programme de *« conversion »* sera terminé, a ajouté « Bob » Hasan, le problème posé par les incendies sera réglé.

Les autorités se défendent également. La déforestation sélective s'accompagne, comme prévu, d'un remplacement par des forêts secondaires. Les coupes de bois pourraient donc se poursuivre en dépit des feux *en cours. Toutefois*, dans un entretien publié le 14 septembre par le *Sunday Times* de Singapour, *Sarwono Kusumaatmaja*, ministre indonésien de l'environnement, a estimé que la superficie *des forêts coupées depuis le début* de cette année s'élevait déjà à 300 000 hectares.

Le programme officiel de transfert de populations de Java et Madura, îles surpeuplées, vers les régions dépeuplées et boisées de Sumatra et de Kalimantan a accentué le phénomène de déforestation. Des dizaines de milliers de familles ont émigré au cours des deux dernières décennies avec une aide du gouvernement. Arrivées sur place, elles défrichent les terrains qui leur ont été alloués. *Le* plus facile est, là aussi, d'y mettre le feu.

Le 9 septembre, s'adressant aux ministres de l'environnement de la région réunis à Djakarta, le président Suharto *a présenté ses « excuses les plus sincères »* aux voisins de l'Indonésie victimes des fumées. ●●●



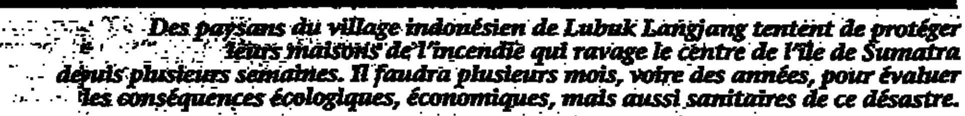
Le satellite de météorologie japonais GMS prend des images dans différentes fréquences de l'infrarouge et en lumière visible. Toutes les données qu'il a transmises sur les feux de forêts indonésiens ont été retravaillées et recolorisées par l'Agence de météorologie nippone de façon à faire ressortir en jaune les foyers et les fumées qu'ils dégagent. La rareté des nuages blancs souligne la sécheresse à laquelle est soumise depuis deux mois cette zone habituellement fort humide. Ces images satellitaires montrent bien que des centaines de feux, principalement concentrés sur les îles de Bornéo et de Sumatra, ont répandu des fumées qui ont fini par s'étendre sur une surface supérieure au million de kilomètres carrés, soit deux fois la superficie de la France. L'espace couvert par ces photos correspond au carré dessiné dans la carte qui figure en milieu de page.



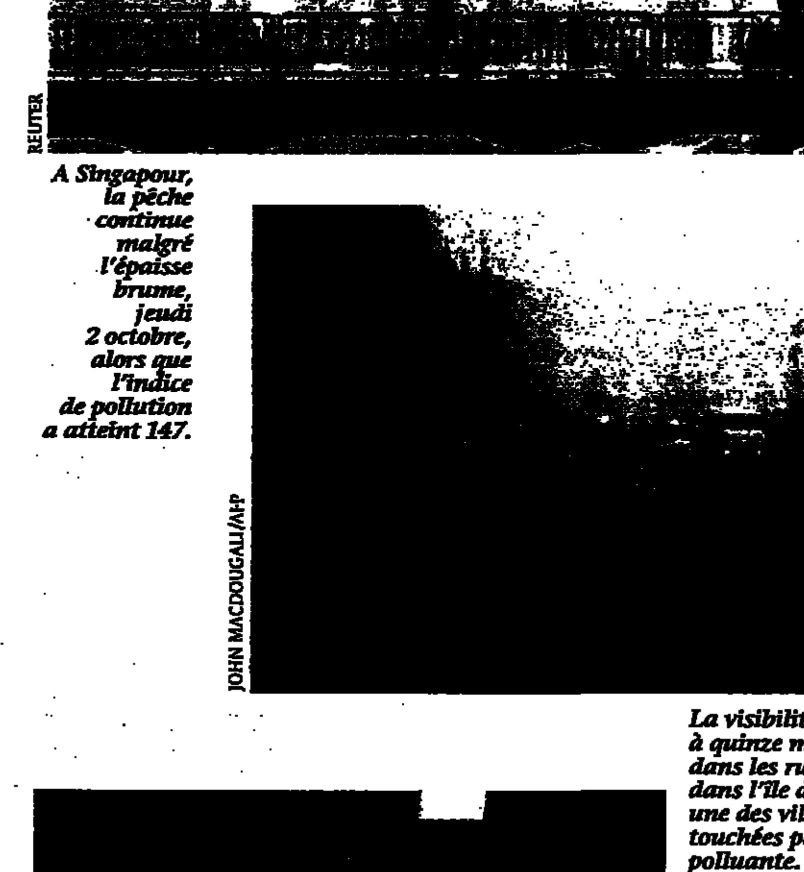
هكذا من الأصل



JASON REED/REUTER



Des paysans du village indonésien de Lubuk Langjang tentent de protéger leurs maisons de l'incendie qui ravage le centre de l'île de Sumatra depuis plusieurs semaines. Il faudra plusieurs mois, voire des années, pour évaluer les conséquences écologiques, économiques, mais aussi sanitaires de ce désastre.



REUTER

A Singapour, la pêche continue malgré l'épaisse brume, jeudi 2 octobre, alors que l'indice de pollution a atteint 147.



JOHN MACDOUGALL/AFP

SARNI OCAMPO/REUTER

La visibilité est réduite à quinze mètres dans les rues de Jambi, dans l'île de Sumatra, une des villes les plus touchées par la nappe polluante. Dans les écoles, les élèves se protègent comme ils peuvent des particules de dioxyde de carbone et de soufre.

●●● A cette occasion il a réitéré un interdit, concernant les mises à feu, qui remonte à 1991 et qui, apparemment, était demeuré sans effet. L'année précédente, pas moins de 3,6 millions d'hectares avaient brûlé, mais les fortes pluies intervenues en septembre avaient dissipé les fumées. Sans attendre l'application de l'interdiction, fixée au 3 octobre, des enquêtes ont été annoncées sur les activités de forestiers et de planteurs, dont vingt-trois sociétés mixtes avec capitaux singapouriens ou malaisiens. Pour leur part, les Malaisiens ont des intérêts dans une quarantaine de sociétés qui exploitent, à Kalimantan, à Sumatra et à Riau, plus de un million d'hectares de concessions forestières ou de plantations.

Les moyens de pression de Djakarta sont limités. Des paysans, quand ils en ont été avertis, ce qui n'a pas toujours été le cas, et des planteurs se sont empressés de nettoyer leurs terrains en les incendiant avant l'échéance du 3 octobre. En outre, d'énormes intérêts sont en jeu dans des sociétés où politique et affaires font bon ménage. Les services d'inspection ne disposent que d'une autorité et de moyens limités. Enfin, les incendiaires ont encore la ressource du cadeau aux bureaucrates locaux pour qu'ils ferment les yeux. Le don de quelques actions peut souvent y suffire.

Si un mécanisme de prévention a été mis en place au fil des années, il n'a guère eu d'effet positif. Les sonnettes d'alarme, s'il y en a eu, n'ont pas fonctionné. Un *« désastre national »* a été officiellement décrété en septembre, mais l'état d'urgence n'avait pas encore été proclamé début octobre. Le ministre indonésien de l'environnement a expliqué à des journalistes qu'*« il n'était pas facile de décréter un état d'urgence car nous aurions alors à évacuer deux millions de gens »*. Des foyers sont inaccessibles. La densité des fumées interdit parfois l'intervention d'hélicoptères ou d'avions. Dans d'autres cas, les pistes n'existent pas ou sont tellement enfumées qu'elles en deviennent inutilisables. Les pompiers indonésiens, aux effectifs déjà réduits, ne disposaient au départ que d'un matériel inadéquat et l'armée a dû déployer ses régiments pour les aider à lutter contre le péril. Le 5 octobre, le président Suharto a demandé aux forces armées d'effectuer un effort supplémentaire. *« En raison du blocage des transports,* a-t-il expliqué, *les prix des produits de base ont augmenté dans plusieurs endroits. Dans des régions reculées, il y a déjà un manque de produits alimentaires. »*

Au risque d'être accusée d'insouciance ou de passivité, l'Indonésie ne veut pas envenimer les choses. Des journaux de la région ont estimé que les *« excuses »* du président Suharto n'étaient pas suffisantes et des membres de gouvernement ont manifesté leur agacement face à la lenteur des réactions indonésiennes. *« Nous n'avons pas pris de retard dans l'anticipation du problème : c'est un désastre naturel que personne n'aurait pu prévenir »*, a rétorqué, le 28 septembre, le directeur de l'Agence nationale chargée de la gestion des désastres. Quarante-huit heures auparavant, Murdiono, secrétaire d'Etat indonésien, avait annoncé, à l'issue d'un entretien avec Suharto, que *« le président avait ordonné aux officiels, à l'échelon gouvernemental et régional, de se mobiliser pour résoudre les effets du désastre »*.

L'avis n'est pas unanime. Certains évoquent, au moins au début, le laxisme et même l'inertie. *« Il est temps que l'Indonésie agisse et qu'elle indique à ses voisins ce qu'elle compte entreprendre »*, jugeait, le 25 septembre, le *Bangkok Post*. *« Rien ne permet de douter de la sincérité des excuses »* du président Suharto, ajoutait le quotidien thaïlandais, en relevant que le chef de l'Etat indonésien avait déjà présenté des excuses les deux années précédentes. Tout en acceptant des secours régionaux, comme l'a souligné l'envoi de plus de mille pompiers malaisiens à Sumatra fin septembre, l'Indonésie a hésité à faire appel à des spécialistes d'autres pays. Si deux avions bombardiers d'eau dépêchés par le voisin australien étaient attendus le 7 octobre, des sapeurs-pompiers français venus en septembre former leurs homologues malaisiens n'ont pas été invités à participer à la lutte contre les incendies en Indonésie.

L'impact psychologique ayant largement dépassé les régions directement victimes des fumées, Djakarta n'a peut-être pas souhaité une trop forte présence internationale sur le terrain, même quand l'ampleur de la catastrophe est devenue évidente, dès la mi-septembre. Pourtant, à cette date, les pompiers indonésiens manquaient cruellement du matériel nécessaire : expertise dans la lutte contre les feux, véhicules, moyens de transmission, lances d'incendie, hélicoptères, cartes. D'autres ont fait valoir que la communauté internationale met plus de temps à se mobiliser cette fois-ci que lors de précédentes calamités. Les dons en argent et en matériel n'ont commencé vraiment à affluer que fin septembre.

Dans la région, le bémol aux réactions officielles, en dépit des dommages subis, a également ses explications. Non seulement des firmes malaisiennes et singapouriennes sont présentes à Kalimantan et à Sumatra, mais tous les gouvernements du voisinage sont membres de l'Asean, l'Association des nations du Sud-Est. Cette organisation célèbre cette année son trentième anniversaire en se félicitant d'avoir réussi, en arrondissant les angles et en lavant son linge sale en coulisse, à réduire nettement les tensions dans la région.

Anwar Ibrahim, vice-premier ministre malaisien, a ainsi sommé, le 3 octobre, ses compatriotes, y compris ses collègues au sein du gouvernement, de cesser de blâmer Djakarta. *« Nous ne pouvons pas montrer l'Indonésie du doigt. Nous entretenons d'excellentes relations depuis longtemps et il est temps d'utiliser ces bonnes relations, ainsi que celles que nous avons avec d'autres nations de la région, pour rechercher une solution à l'amiable du problème »*, a-t-il dit. En d'autres termes, que chacun rentre sa grogne.

Alors que les premières pluies assainissaient, début octobre, l'atmosphère à Sarawak, en Malaisie péninsulaire, à Singapour et dans certains secteurs de Sumatra et de Kalimantan, les bilans, bien que provisoires, étaient déjà lourds. Complications respiratoires, conjonctivites, irritations cutanées et de la gorge, eczémas : en Indonésie, de premières estimations faisaient alors état de quelque trente mille consultations médicales, pour difficultés respiratoires. Dans l'ensemble de la région affectée par les fumées, cinquante mille personnes auraient reçu des soins. Ces chiffres ont confirmé les prévisions d'Antony Hedley, universitaire de Hongkong spécialisé dans les questions de pollution, qui avait averti, le 25 septembre, que les malades se compteraient par *« dizaines de milliers »*.

> « Il n'est pas facile de décréter un état d'urgence car nous aurions à évacuer deux millions de gens. »
> Le ministre indonésien de l'environnement

Les plus vulnérables sont les enfants et les personnes âgées. Quand l'indice de pollution s'élève à plus de 200, il est recommandé de cesser toute activité extérieure. Au-delà de 300, il est vivement conseillé de se calfeutrer chez soi. Les masques habituels donnent un sentiment illusoire de sécurité car ils ne peuvent filtrer des particules microscopiques suspendues dans l'air. Seuls des masques à gaz, très onéreux, le font. Le recours le plus sûr est encore l'évacuation. Plus de un millier d'expatriés ont ainsi quitté, fin septembre, Sumatra. Mais comment évacuer les habitants d'une ville comme Jambi, à Sumatra, dont les hôpitaux sont bondés de nourrissons et d'enfants qui éprouvent de sévères difficultés respiratoires ?

Sur le plan économique, les dommages sont difficiles à mesurer. Le tourisme, qui a rapporté 26 milliards de dollars à la région en 1996, est le premier à pâtir. La mauvaise publicité provoquée par les fumées pourrait affecter l'ensemble de la région. Des lieux aussi fréquentés que Bali, à proximité de Java, ou Phukhet, en Thaïlande péninsulaire, vont souffrir. Les carnets de commandes s'allègent. Des agences ont même décidé de réduire les risques en raison des désordres aériens, et l'accident d'avion, à Sumatra, n'a rien fait pour arranger les choses. Une baisse sensible du nombre des visiteurs semble probable.

Dans les autres domaines, le ralentissement provisoire des activités dans plusieurs régions constitue un premier handicap. On ignore encore la portée du manque de soleil et des fumées âcres sur la qualité du café, du cacao ou de l'huile de palme, ou encore leurs effets sur des cultures maraîchères ou céréalières déjà victimes de la sécheresse, donc du manque d'eau. Comment réagiront les acheteurs étrangers ? De surcroît, la collecte du latex sur certaines plantations d'hévéas a été interrompue. L'augmentation des prix, dans le secteur de l'alimentation, s'est déjà amorcée.

A Sulawesi, à Kalimantan et à Sumatra, pas moins de 173 plantations de palmiers à huile et d'hévéas ont été dévastées par des incendies. L'Indonésie prévoit, en outre, un déficit rizicole d'environ 3 % par rapport aux prévisions. Pour comble de malheur, en Irian Jaya, les fumées ont parfois empêché le ravitaillement aérien de populations en proie à une disette qui avait déjà fait, début octobre, près de trois cents victimes.

Une fois le drame fini, ce qui semble encore loin d'être le cas, des légions d'experts vont sans doute se pencher sur le prix que l'environnement va payer en disparition d'espèces, en assèchement des sols, en influence éventuelle sur les climats. Déjà, les autorités locales ont prié les Javanais de ne pas abattre les tigres, une espèce que l'on croyait pratiquement disparue, qui fuient les montagnes en feu. On s'inquiète tout autant pour les derniers orangs-outans de Bornéo. Des études vont être également entreprises pour connaître les effets médicaux de fumées si épaisses. Il faudra sans doute des années pour mesurer l'impact global d'un phénomène sans précédent dans la région.

Pour l'instant, cette tragédie intervient à un bien mauvais moment dans une Asie du Sud-Est fragilisée par une crise financière qui met à mal ses monnaies et ses Bourses. La difficulté de la région, pendant dix ans la plus dynamique de la planète, à concevoir un développement équilibré semble souligné par un faux pas supplémentaire : prévoir une telle catastrophe et y faire face. Ce développement ne contribue pas, en tout cas, à recréer une confiance susceptible d'encourager le retour des capitaux qui ont fui la région ces trois derniers mois.

La question la plus immédiate – comment mettre fin aux feux » –, semble, cependant, dépasser les capacités de l'homme qui en est, pour l'essentiel, à l'origine. Seul le retour de fortes pluies tropicales et équatoriales pourrait éteindre les feux de tourbe en noyant le sol d'eau. Or, même si des pluies sont déjà tombées, elles n'ont eu que pour effet, salutaire, de nettoyer l'atmosphère dans les régions enfumées situées loin des principaux foyers. Et lorsqu'elles interviendront, les trombes d'eau, tant souhaitées, risqueront, sur des sols très asséchés, de provoquer inondations et érosions.

Le désastre de 1997 a atteint de telles proportions que les autorités concernées seront contraintes de prendre, cette fois, des dispositions pour qu'il ne se reproduise pas. La consolation est maigre pour des dizaines de millions de gens qui se demandent si la véritable saison des pluies, après une si forte sécheresse, commencera à la mi-octobre, en novembre ou même plus tard.

Jean-Claude Pomonti

Pour sortir de l'étau néolibéral

par Thomas Coutrot et Pierre Khalfa

COMME les élections de juin l'ont confirmé, les Français refusent ces politiques libérales d'« ajustement » et de « réforme », menées depuis quinze ans, qui ont montré leur capacité à faire reculer la justice et la solidarité sociales, mais pas le chômage. Leur soutien aux divers mouvements sociaux *depuis deux* ans (et même à celui des sans-papiers) indique une disponibilité pour des solutions alternatives. Mais si la gauche au pouvoir échoue contre le chômage, un prochain retour du balancier risque de nous emmener très loin à droite.



35 HEURES

La conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail va débattre des moyens de relancer la création d'emplois dans les mois et années à venir. Même si une reprise se confirme, la nécessaire croissance économique ne suffira pas. Seule une réduction rapide et forte du temps de travail peut créer un nombre d'emplois suffisant à court terme pour inverser nettement la tendance, redonner l'espoir et enclencher une dynamique positive, politique et économique. Selon les engagements électoraux, une loi-cadre devrait prévoir une réduction de la durée légale du travail à l'issue d'une période de négociations dans les branches et les entreprises.

On ne pourra pas déclencher une dynamique favorable en imposant la réduction des salaires, pas plus qu'en aggravant des conditions de travail déjà très dégradées. En particulier, l'annualisation des horaires, ou le travail de nuit ou du week-end, doivent être des exceptions, dûment justifiées et négociées. Il importera de renforcer les capacités d'un réel contrôle par l'inspection du travail de la durée du travail.

Si la réduction du temps de travail apparaît comme encore un *sacrifice, une nouvelle occasion* d'intensifier le travail, d'abaisser les salaires ou de précariser l'emploi, peu de monde en voudra. Mais si prend forme un mouvement social pour l'emploi et une amélioration des conditions de vie, associant syndicats, salariés, femmes à temps partiel, chômeurs, associations, intellectuels, pour peser à tous les niveaux en faveur de la création d'emplois, alors une vraie dynamique peut s'enclencher. Susciter une telle dynamique sociale a donc un coût économique initial : il faut accepter une hausse des dépenses *publiques pour l'emploi et/ou* une hausse des coûts salariaux.

Sinon, l'enlisement dans le réalisme de gestion est prévisible. Le Parlement peut bien voter une loi prévoyant la réduction de la durée légale dans trois ou quatre ans. Sans dynamique sociale, le processus de négociation s'enlisera dans les chausse-trapes de la résistance patronale et de la défiance des investisseurs financiers, sans même parler des aléas de la monnaie unique et de la cohabitation. Pour y échapper, il faut oser un réalisme de transformation. Au-delà de la réduction du temps de travail, le défi est posé : dessiner les orientations d'une politique économique de rupture avec l'étau néolibéral.

Augmenter les dépenses pour l'emploi et les coûts salariaux, est-ce mettre le feu à la maison ? Pas forcément, pour quatre raisons. *On peut d'abord redéployer* les dépenses aujourd'hui mal employées (indemnisation du chômage, exonérations coûteuses et peu efficaces). On peut aussi rétablir l'imposition des bénéfices et des revenus financiers à leurs niveaux antérieurs à la contre-révolution libérale. Ensuite, beaucoup d'entreprises ont des marges très confortables, bien supérieures à leurs besoins pour financer leurs investissements. Enfin, la relance de la masse salariale par création d'emplois sera bonne pour la croissance, donc pour le budget de l'Etat et l'activité des entreprises.

Une telle politique déplairait certainement aux investisseurs financiers. Une redistribution des *gains de productivité par la réduction* du temps de travail pourrait réduire la rentabilité de leurs placements au-dessous de la norme qu'ils exigent. L'inflation pourrait augmenter un peu. Les risques de fuite des capitaux existent donc. Plutôt que de s'incliner d'avance devant cette menace, il faut proposer à l'échelle européenne des mesures cohérentes de re-régulation des mouvements de devises et de capitaux. Un tel projet ne *prendrait une pleine consistance* que porté par une ambition européenne.

La France enverrait enfin un message clair à tous les acteurs, français et européens : nous cherchons, non pas à augmenter les déficits, mais à mettre l'emploi au cœur de la politique économique, grâce à une nouvelle croissance rendue possible par la réduction des inégalités et le desserrement de la pression des marchés financiers. Encore faut-il commencer à le formuler et à le concrétiser en termes nationaux, puisque c'est encore là que le politique trouve *sa légitimité et que les mouvements* sociaux s'enracinent. Souhaitons que la conférence emploi-salaires soit l'occasion d'engager ce débat.

Pour l'avenir, il faudrait conserver l'obligation d'embauches compensant proportionnellement la réduction du temps de travail

Le CNPF a réitéré son opposition farouche à toute mesure générale et *« autoritaire »*. Pourtant, en toute rigueur, la durée légale n'a qu'un caractère incitatif : elle fixe seulement le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. L'hostilité du patronat, déjà exprimée contre la loi Robien, s'explique par les caractéristiques politiques et sociales de la réduction des horaires collectifs. Rapprochant les intérêts des *employés et des chômeurs*, des salariés à temps plein et à temps partiel, des jeunes et des moins jeunes, elle tend à réunifier le salariat, et à stopper la dégradation du rapport des forces sociales due au chômage de masse.

La loi aiderait les salariés à sortir du face-à-face dans chaque entreprise en faisant peser dans la relation salariale le poids politique de l'exigence sociale d'emploi. La politique économique ne peut pas *négliger* ces dimensions proprement politiques et conflictuelles des rapports économiques.

La loi Robien, ou d'autres mesures financières incitatrices, peuvent faciliter dans certains cas une dynamique, mais ne peuvent pas la généraliser. Cette expérience confirme ce qu'on savait déjà : une réduction forte, rapide et bien négociée de la durée collective du travail peut créer massivement des emplois. Mais seule une minorité de PME se sont engagées de manière offensive dans cette voie.

Pour le reste, il s'agit de plans sociaux améliorés, où l'objectif n'est pas l'embauche mais la réduction de la masse salariale en limitant le nombre des licenciements. Pour l'avenir, il faudrait conserver l'obligation d'embauches compensant proportionnellement la réduction du temps de travail ; la négociation devrait porter aussi sur la possibilité d'une contribution publique à la compensation salariale pour les entreprises en difficulté.

Thomas Coutrot *est économiste, signataire de l'« Appel des économistes pour sortir de la pensée unique »*

Pierre Khalfa *est secrétaire fédéral de SUD-PTT.*

32 heures, pas 35 !

par Alain Lipietz

LA cause est entendue : la croissance ne peut plus vaincre le chômage. Pour ramener celui-ci à un taux de 5 %, il faudrait, cinq ans de suite, une croissance de 4 à 5 % ! Seule solution : inventer un modèle de développement plus riche en emploi. La création d'un « tiers secteur » d'utilité sociale et environnementale en est une facette, et le programme emplois-jeunes peut en être l'ébauche. Mais l'inflexion la plus puissante sera bien sûr la réduction massive de la durée du travail.

La baisse de 10 % du temps de travail (passage de 39 à 35 heures, ou toute autre formule équivalente) *sauverait quelque 2 millions* d'emplois par rapport à un scénario de maintien de la durée actuelle. Ce dernier – 39 heures maintenues – entraîne, depuis 1983, une croissance inexorable du chômage, bien au-delà de 2 millions.

Donc, il ne s'agit pas tant – c'est le premier enjeu de la conférence du 10 octobre – de parler des 35 heures, que du rythme auquel cette réduction sera obtenue : il faut plutôt viser les 32 heures. L'accord Verts-PS de janvier, défendu avec succès devant les électeurs, était de ce point de vue réaliste : *« Les 35 heures tout de suite, les 32 heures dans la durée de la législature. »* A l'inverse, les 35 heures en cinq ans seraient épongées par les gains de productivité.

De la conférence devra donc sortir une loi-cadre (pour que la démarche soit générale), fixant des délais rapprochés (les 35 heures au 1er janvier 1999 par exemple), avec des règles strictes sur le volume d'heures supplémentaires autorisées, encoura*geant à anticiper le plus rapidement* possible les 32 heures, et prévoyant des rendez-vous réguliers. A charge aux négociations de branche et d'entreprise de fixer les modalités : semaine de quatre jours, congés, âge de la retraite, et... « compensations ».

Deuxième enjeu de la conférence : il y a des conditions à une réduction réussie. Elle doit être acceptée par les salariés (leur laisser un niveau de vie inchangé) et viable pour le patro*nat (laisser aux entreprises une ren*tabilité et une compétitivité inchangées). C'est la fameuse quadrature des « 35 heures payées 39 » : cette hausse de 11 % de salaire horaire ne serait-elle pas catastrophique ? Voyons cela.

D'abord, on évalue à quelque 5 % l'autofinancement d'une telle mesure due à la baisse des cotisations sociales que permettront les économies sur le chômage et la croissance de la masse salariale. Par ailleurs, la réorganisation du travail permettra une hausse supplémentaire de la productivité que l'on peut estimer à 2 % (et qui limitera d'ailleurs l'im*pact sur l'emploi : on ne peut tout* avoir).

La vraie bataille porte sur les 4 % restants. Une partie peut être récupérée en faisant participer les revenus des capitaux au financement de la protection sociale. Le seul basculement des cotisations-maladie vers la CSG (payée par tous les revenus) transfère déjà aux salariés plus *de 1 % de salaire net en 1998*. On peut faire sans doute un peu mieux. Quant aux entreprises, qui devront investir pour embaucher 2 millions de personnes, il est prudent de ne pas toucher à leur autofinancement.

Tout va dépendre de la fermeté de l'impulsion gouvernementale

Restent 2 à 3 %. Les salariés admettent dans les sondages, les syndicalistes les plus combatifs admettent entre quatre yeux, que ce n'est pas cher payé pour du temps libre, moins de fatigue et... plus d'emplois pour leurs propres enfants. La vraie question est : cette « contribution sociale » sera-t-elle proportionnelle, ou au contraire obtiendra-t-on le maintien des bas et moyens salaires, jusqu'au niveau de l'encadrement ?

Troisième enjeu : les mécanismes. *On vient de le voir, le passage aux* 35 heures s'autofinance pour moitié grâce à la baisse du chômage et à la montée de la « masse cotisante » à la Sécurité sociale. Or cette manne n'est vraiment obtenue qu'après la *réduction de la durée du travail*. D'où le grand problème de la transition.

Comment les premières entreprises, faisant le « saut » à 35 heures ou 32 heures, pourraient-elles en bénéficier ? La loi de Robien (comme le mécanisme Rocard-Gaudino) donne la solution : il faut inciter les entreprises à devancer la date butoir par un « bonus » sous forme de baisse de leurs cotisations sociales. Sous condition d'embauche ? Pas forcément, car il est tout aussi important d'éviter des licenciements, et d'aider à la création d'emplois directement à 32 heures. On pourrait *couper* la poire en deux : mettre sous condition d'embauche l'incitation au passage à 35 heures, et lever cette condition pour le passage aux 32 heures.

Bref, il y a du grain à moudre. Les mécanismes sont rodés. Les salariés, comme les employeurs, plus prêts à l'expérience que ne le disent leurs représentants. Tout va dépendre de la fermeté de l'impulsion gouvernementale. Chaque semaine de retard ne fait qu'augmenter les souffrances des millions de chômeurs et de leurs familles et... monter les scores du Front national. Nous n'avons plus le droit de tergiverser.

Alain Lipietz *est économiste, directeur de recherche au CNRS, porte-parole des Verts.*

L'automobiliste citoyen

par Jean-Pierre Jerabek

SI augmenter le prix du diesel devait diminuer la pollution de l'air, si la circulation alternée devait soulager les bronches des citadins, cela se saurait depuis longtemps. Si ameuter l'opinion, battre le rappel des médias pour lancer des mesures voyantes puis les abandonner, était l'expression d'une politique de l'environnement, la caricature serait devenue un dessin hyperréaliste. Et tout cela ne serait pas grave s'il ne s'agissait du quotidien des automobilistes, donc de la réalité du quotidien démocratique *des citoyens, qui* ne savent où le combiné ozone-ministres est en train de les mener.

Les pics de pollution (quelle expression !) auront au moins servi à rappeler que les automobilistes, destinataires de bien des coups, sont aussi des citoyens ; quand ils se taisent parce que leur masse, inorganisée et pauvre en corps intermédiaires, n'a pas la capacité de les activer, on oublie ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent. Quand ils enfreignent les règles vite établies et roulent à 80 km/h sur les périphériques de Paris alors que la vitesse de circonstance a été établie à 50, ils deviennent de vilains citoyens que la rumeur officielle dénonce. Ainsi, quelques incidents atmosphériques et médiatiques auront été révélateurs d'un vide de réflexion comme existent des vides juridiques.

Qu'est-ce qu'un automobiliste ? C'est un citoyen comme un autre qui utilise un certain type de véhicule à moteur sur des voies construites à cet effet. Il n'est pas le seul à rouler et à utiliser du carburant : les routiers, les transports en commun, les artisans, commerçants, livreurs dans leurs véhicules utilitaires légers, les deux-roues, eux aussi roulent et *« carburent »*.

Deuxième constatation : à *eux* tous ils ne constituent qu'une part de la population conduite à polluer. Quelle est cette part ? Question sans réponse. Il y a donc lieu *de relativiser* la part des automobilistes dans les développements soudains de la pollution. Un fait troublant que les scientifiques et autres observateurs se sont bien gardés de souligner, étaie cette évidence. Pourquoi Strasbourg, ville innovatrice et déterminée, écologiquement parlant (transports en *commun non polluants*, centre-ville devenu piétonnier, etc.) a-t-elle été la ville qui a le plus souffert et le plus longtemps de la pollution d'août dernier ? Question sans réponse. Le propos n'est pas de nier que les automobilistes participent à la pollution mais de mettre un peu de raison dans les jugements même les plus officiels.

D'autant plus que les exagérations de la vindicte éveillent la suspicion sur son bien-fondé : les automobilistes ne seraient-ils pas des citoyens comme les autres ?

Voici qui appelle à s'interroger alors sur leur civisme : pourquoi même pollueurs *relatifs*, les automobilistes ont-ils si peu répondu aux injonctions audiovisuelles, électroniques, écrites, etc. de ralentir quand il leur était demandé de le faire en zone d'ozone ? Risquons une hypothèse : parce que cela ne les intéressait pas. Que devons-nous comprendre ? Les citoyens automobilistes *sont-ils* désobéissants ? Sûrement pas. Ils l'ont prouvé. Les ceintures de sécurité, les rétroviseurs de droite, entre autres, sont peu à peu entrés dans nos habitudes. La conduite générale s'améliore. Les campagnes contre l'alcoolémie ne demeurent pas sans effet.

Les automobilistes ont vu et voient leur intérêt de confort et de survie à se soumettre aux nouvelles contraintes. Mais combien a-t-il fallu d'efforts, de *dépenses* de *communication*, *d'investissements* routiers et de signalisation, d'éducation pour faire admettre ces contraintes ? Combien a-t-il fallu de temps pour faire comprendre la justesse d'une mesure, la démontrer et l'expliquer ? Alors, aujourd'hui, *« on »* voudrait que l'automobiliste quasiment seul *sur* un *périphérique du mois* d'août roule le sourire aux lèvres à 50 km à l'heure ? Notre citoyen automobiliste ne mérite-t-il pas mieux que des affirmations d'experts pas toujours identifiés, de ministres sous la pression de l'opinion (laquelle ? celle des automobilistes *dont la voiture* est au garage) ?

La pollution nous fait assister à une comédie politique qui cache l'absence – espérons momentanée – d'une politique d'envergure. Un Hexagone non pollué ? Pas sans réflexion, sans débat à tous les niveaux avec des citoyens automobilistes *ou leurs représentants*, pas sans écoute et appréciation de leurs suggestions. Le temps est venu de grandes manœuvres pour modifier les comportements de ceux qui émettent des contraintes, de ceux qui sanctionnent et des citoyens, bien sûr.

La lutte contre la pollution est un *enjeu* politique noble, comme le fut la lutte pour les économies d'énergie et comme l'est la lutte pour la préservation de l'eau. Si les responsables gouvernementaux *acceptent de partager la réflexion* avec les automobilistes, si souvent sollicités par ailleurs, et avec leurs représentants, les décisions seront plus évidentes aux yeux de ceux à qui elles s'adressent. Notre démocratie aura une nouvelle conquête à son actif : elle aura rendu à l'automobiliste la plénitude de sa citoyenneté.

***Jean-Pierre Jerabek** est président de l'Automobile Club de l'Ile-de-France.*

Le ministère de la boue

Suite de la première page

Cette théorie ajoute à la mort d'une femme un sentiment de nausée dont le pays tout entier ne pourra pas se débarrasser facilement si la vérité n'est pas, de nouveau, recherchée.

Oui, je le confesse, j'ai honte.

J'ai honte, un instant, d'être de ce pays-là.

J'ai honte pour ceux qui font profession de découvrir la vérité et qui s'accommodent, sans déplaisir, de la voir jetée ainsi, avec tant de désinvolture, dans le cul-de-basse-fosse du scandale.

J'ai honte pour une radio dite de service public qui consacre, sur l'argent des contribuables, les moments de plus grande écoute à l'étalage et à la mise en scène d'une si évidente ignominie.

J'ai honte pour un Etat qui n'est pas en mesure de défendre ses propres agents et qui laisse prospérer des réseaux dont la seule *fonction est de salir.*

J'ai honte pour ce qui s'appelle encore une République et qui, depuis Mehdi Ben Barka et Stevan Markovitch, avec les mêmes hommes, a laissé des officines spécialisées fabriquer du discrédit, de l'amalgame, du ridicule et de la mort.

En quel pays sommes-nous, qui s'accommode de ces cloaques où certaines fonctions d'autorité peuvent continuer à s'exercer dans le plus grand des déshonneurs ?

Sommes-nous dans un pays de barbouzes ou dans un Etat de droit ?

Sommes-nous devant une catégorie nouvelle de citoyens qui auraient, seuls, le droit dont parlait Camus d'être des insulteurs ?

Quel est ce privilège étrange – ignoré des sociétés primitives – qui consiste à inculper dans le tapage et à disculper dans le silence, à couvrir la vérité d'immondices pour s'en prétendre ensuite le plus ardent défenseur ?

Quand l'Etat s'accommode lui-même du ministère de la boue, que reste-t-il à espérer de ses procédures, de ses agents, de son droit, tout simplement de sa légitimité ?

Qui aura le courage juridique et politique d'arrêter, en France, le glissement constant de la dérision vers la diffamation, de la diffamation vers l'insulte et bientôt de l'insulte vers la violence ?

Quand aura-t-on la volonté d'empêcher que l'on utilise le beau principe de la liberté de la presse pour protéger de leurs propres turpitudes les tartuffes, les imposteurs ou les truqueurs ?

Alors, pour que ne s'ajoute pas au premier crime la seconde mort perpétrée par une *injure faite* à la vérité, pour qu'une région tout entière ne se laisse pas entraîner dans le désordre des passions et des rumeurs, pour que la République soit un peu moins opaque qu'elle ne l'a été, il faut que chacun mesure sa part de responsabilité.

Qu'attend le ministère de la justice pour ordonner que soient ouvertes de nouvelles procédures judiciaires ?

Qu'attend le ministère de la défense pour prendre la parole au nom de militaires ridiculisés et humiliés ?

> Qui aura le courage juridique et politique d'arrêter, en France, le glissement constant de la dérision vers la diffamation, de la diffamation vers l'insulte et bientôt de l'insulte vers la violence ?

Qu'attend le premier ministre pour lever le « secret-défense » sur un sujet où il n'a aucune raison de s'appliquer ?

Qu'attend le ministre de l'intérieur pour mettre un terme à l'activité d'un service administratif qui est devenu, au fil du temps, le studio glauque où se fabriquent les ridicules montages de l'indignité nationale ?

Qu'attend, enfin, le chef de l'Etat pour restaurer le minimum de transparence nécessaire à l'exercice d'un service public qui ne peut échapper, par nature, à aucune des dérives provoquées par le secret, la confusion des fonctions, la raison d'Etat ?

A vrai dire, pourquoi demander aujourd'hui à l'Etat de reprendre démocratiquement ce qu'il a laissé au fil des années proliférer et gangrener tout en se protégeant ?

Pourquoi demander aujourd'hui que l'on fasse ce qui n'a pas été fait depuis plus de trente ans ?

Tout simplement parce que la boucle est bouclée et qu'il ne peut plus y avoir de représentation de qui que ce soit ou de quoi que ce soit quand, la mort ayant mené au mensonge, c'est le mensonge qui finalement triomphe.

François Léotard

AU COURRIER DU « MONDE »

L'Allemagne à Marseille

Il y a quelques semaines se tenait à Weimar le sommet pour la promotion de la coopération culturelle franco-allemande. Le maintien des relations privilégiées existant entre les deux pays a été réaffirmé avec force et détermination. Douze jours exactement après la fin de cette manifestation, à laquelle participaient les responsables au plus haut niveau des politiques culturelles des deux pays, on apprenait avec stupeur que le Goethe-Institut de Marseille fermera en mars prochain (...). *Le* Goethe Institut de Marseille a participé avec une grande détermination et avec passion au travail de mémoire nécessaire à propos des manifestations du souvenir au camp des Milles, dont on avait « oublié » qu'y étaient enfermés, en attendant leur départ pour les camps de concentration, non seulement des résistants français mais également des juifs, des Tziganes et des opposants allemands au régime nazi. Le Goethe Institut de Marseille avait organisé en ses locaux des projections de films antifascistes allemands ainsi que des films sur la résistance à Hitler en *Allemagne. Que se passe-t-il ?* L'Allemagne n'est-elle plus intéressée par le combat contre l'extrême droite dans l'une des régions d'Europe les plus menacées par ce fléau ?

Au fond, c'est ainsi, la culture n'est pas économiquement rentable... et il n'y a pas de meilleure conclusion que celle qui a été apportée par Wolf Biermann, poète-chanteur très connu en Allemagne, dont le hasard a voulu qu'il fût invité à Marseille le soir même de l'annonce de la fermeture de l'Institut. Il a déclaré, sous les applaudissements d'une salle comble, que, se rendant au Goethe Institut, il était passé devant une des nombreuses succursales de Schlecker, grossiste allemand en droguerie, *et qu'il se* demandait s'il lui faudrait attendre dorénavant une invitation des marchands de couches-culottes pour venir chanter et dire de la poésie dans le sud-est de la France.

Daniel Testard,
Marseille
(Bouches-du-Rhône)

Ça suffit !

Quel est l'enjeu des crimes perpétrés en Algérie ? Qui sont ces criminels sauvages qui égorgent les enfants et les femmes ? Pourquoi ne demande-t-on pas une commission d'enquête ? Comment pouvons-nous encore accepter l'appellation « gouvernement démocratique » dans ce pays ? Trop, c'est trop, et je crains que nous n'ayons trop laissé faire. *(...)* Ça suffit, de se cacher derrière des convenances diplomatiques. *(...)* Veut-on recommencer l'expérience de la *collaboration avec des criminels ?* Le procès Papon devrait agiter nos consciences, ou alors ça ne sert à rien de remuer toute cette boue. Combien de temps encore serons-nous spectateurs comme si c'était une fiction à la télévision ? Notre silence finit par donner bonne conscience aux tueurs, et, moi, je finis par me demander si, en me taisant, je ne deviens pas collaboratrice.

Docteur Suzanne Mouchet
Annecy (Haute-Savoie)

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Un procès nécessaire

L'ÉTAT français a mis en fiches, retranché de la société, dépouillé de leurs biens les juifs, ressortissants étrangers ou nationaux, vivant en France entre 1940 et 1944. Il a procédé à l'arrestation et à l'internement de plusieurs dizaines de milliers d'entre eux, avant de les livrer aux convois nazis en route vers les camps d'extermination. Il aura fallu cinquante ans pour qu'un président de la République reconnaisse officiellement cette évidence, lors de la commémoration de la rafle du Vel'd'Hiv', en juillet 1995. Il aura fallu plus de deux ans encore après ce discours de Jacques Chirac pour que s'ouvre le procès de Maurice Papon, haut fonctionnaire qui organisa les arrestations de juifs à Bordeaux et leur transfert à Drancy, antichambre des camps de la mort.

Il est juste qu'un homme soupçonné d'avoir été l'un des auxiliaires français de la « solution finale » soit traduit devant une cour d'assises. Ce dépositaire de l'autorité de l'Etat a fait arrêter et entasser dans des trains des hommes, des femmes, des vieillards et des enfants coupables de rien d'autre que d'être nés et dont le sort ne pouvait faire de doute. En effet, si les méthodes employées par les nazis aux confins de la Prusse ou de la Pologne étaient alors ignorées à Bordeaux, nul ne pouvait, de bonne foi, se tromper sur le sens de l'arrestation de familles entières. Il s'est trouvé de simples policiers pour prévenir les victimes inscrites sur leurs listes et les convaincre de s'enfuir. Maurice Papon n'eut pas cette humanité-là, ni la dignité de se démettre de ses fonctions plutôt que d'exécuter des ordres contraires à l'honneur.

Il est sain, enfin, que les réticences politiques et judiciaires à la traduction en justice de cet ancien préfet aient pu être vaincues. Les efforts de François Mitterrand auront été efficaces, en permettant à d'autres, dont René Bousquet, d'échapper à la justice. Ils n'auront pu empêcher que Maurice Papon, ancien préfet de police, ancien député gaulliste, ancien ministre, ne soit finalement contraint de rendre des comptes.

Le procès de Bordeaux sera, après celui de Lyon contre l'ancien SS Klaus Barbie et celui de Versailles contre l'ancien chef milicien Paul Touvier, le troisième et dernier passage en jugement d'hommes mis en accusation pour crimes contre l'humanité commis en France durant l'Occupation. Ce sera le seul dont l'accusé soit un fonctionnaire français. Au-delà de la sanction qui sera appliquée à Papon, c'est, une dernière fois, la réalité du régime de Vichy qui sera passée au crible des témoignages et des documents sur l'action d'un secrétaire général de préfecture, à Bordeaux, de 1942 à 1944.

L'action de la Résistance et le prestige de la République n'en seront pas abaissés, au contraire. La mise en lumière des exactions du pétainisme ne peut que magnifier le courage de tous ceux qui s'y opposèrent et rappeler à quels crimes peut conduire la négation des principes républicains.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Ersatz *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

JE PORTE PLAINTE. Pour vol. On vient encore de nous piquer un mot. Pas « on », d'ailleurs. Je sais qui : toujours les mêmes, ces charlatans corrupteurs de PDG et de langage qui *trifouillent* dans la pub et la com. Ils ont procédé comme à leur habitude, en s'appropriant nos désirs, nos poésies, nos calembours et en nous les revendant en *clips* de parfums, en *spots* de lessives.

C'est de notre faute, aussi. Les démineurs de « Vigipirate » le disent bien, qu'il ne faut pas laisser traîner nos affaires, sous peine de ne plus les revoir. Le vocable d'*événement* – il s'agit de lui –, nous l'avions abandonné aux trafiquants d'euphémismes, par peur du mot exact (*événements d'Algérie*, au lieu de guerre), ou faute de trouver le terme juste (*événements de mai 68*). Les voleurs à la tire de la pub-com n'avaient plus qu'à se baisser. Ils en ont fait d'abord un slogan-diktat pour forcer la main de la presse et du public – *livre-événement*, sur le modèle de *film-choc* –, puis le synonyme de manif prête à médiatiser, clés en main.

Cette semaine, des top-communicants convoquent à un colloque qu'ils décrètent d'avance riche d'événements – au sens de coups de pub. Dans « événement », il y a « vent ». Thème de choix pour les revendeurs modernitaires de l'air du temps : le non-événement des commémorations – libres de droits et offertes au premier arrivant, au mieux placé ! D'où leurs OPA sur l'an 2000, dont ils nous saoulent trois ans à l'avance, suivis par leurs clients politiciens, dont le discrédit – quand s'en apercevront-ils ? – vient de ce qu'ils imitent platement « les signaux forts » de leurs maîtres, en polis petits chiens.

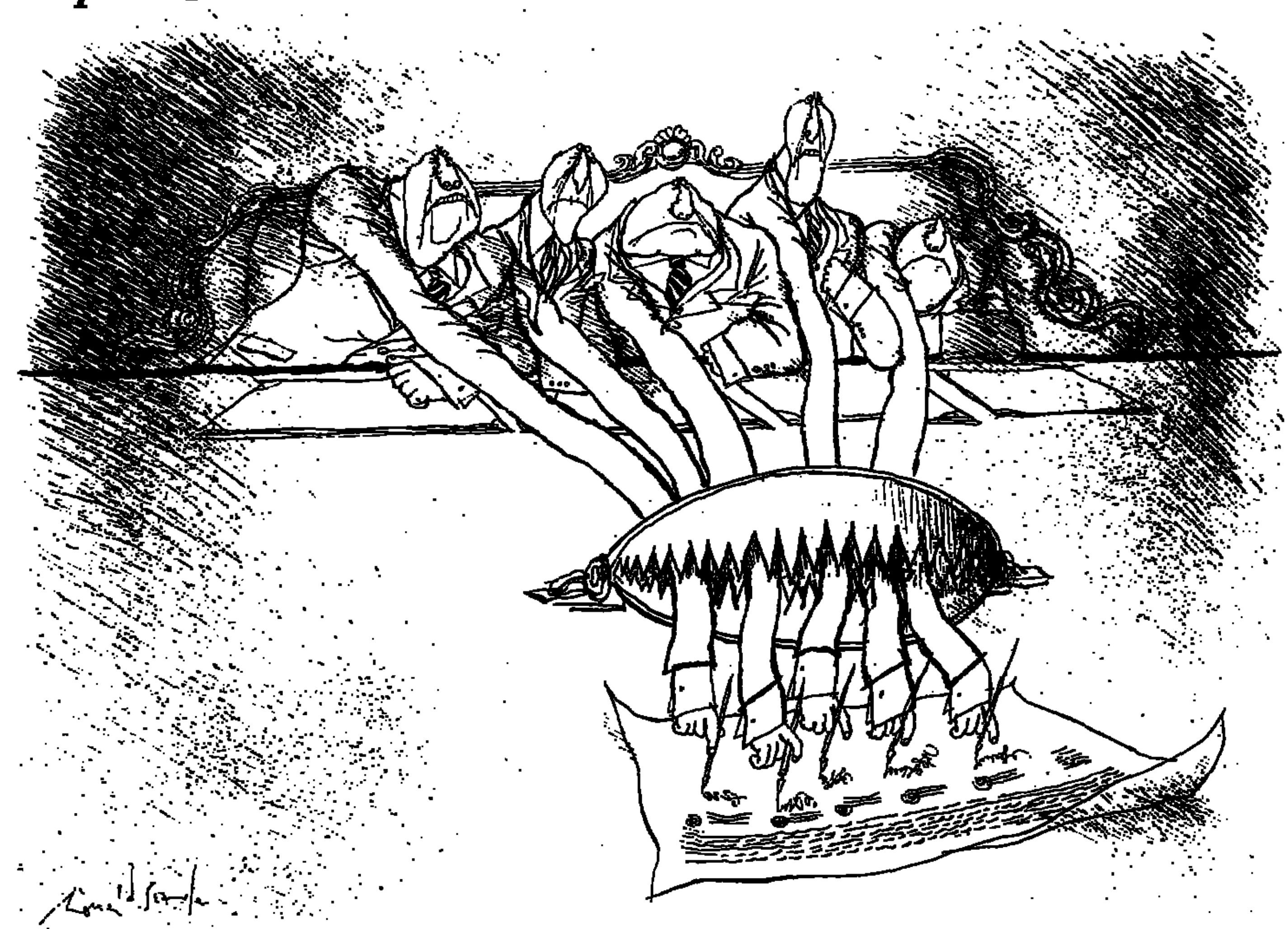
« Demandez le Millénaire, son "aube", son "orée", sa vue sur le futur, sa tour Eiffel-compte à rebours, son beffroi du XIe, sa friture du golfe, sa messe d'onze heures trente !... » Argument récurrent et récurant des camelots de *scoops* : la quantité, le nombre, au sens des *hit-parades*, des *best-sellers*. Un million de « jeunes » qui crient « Vive le pape ! », c'est forcément un événement, coco ! D'ailleurs, il y avait sur le coup des « pros » de l'*événementiel* (l'adjectif, lui aussi, a été chipé ; aux historiens). Quelques centaines de convaincus pour méditer la « repentance » des catholiques à Drancy, ou pour hurler contre les tueries d'Algérie : ça ne fait pas le poids. Il leur manque un budget de « sponsor » pour « relayer le message ». Et, au stade de Nuremberg, les « fans » qui « font événement », il y en avait combien, déjà ?

Rien de nouveau sous le soleil de la propagande. Il n'est pas sans intérêt que les marchands de millénaire prétendent « avoir les moyens » de nous faire aimer « leur » anniversaire, même si le lapsus est volontaire. Il ne manque à la formule comminatoire que l'accent rugueux qu'y *mettait la Gestapo pour* faire parler ses suppliciés. En ce temps-là, les copies truquées des vraies choses – ce qu'est exactement devenu l'*événement*, depuis que nous nous sommes laissé voler la prérogative de donner ce nom aux faits, ou pas –, cette simili-réalité, s'appelait *ersatz*. Avec l'excuse de la pénurie, nous prenions la saccharine pour du sucre, l'orge pour du café, le topinambour pour du fond d'artichaut, et la poussière de caséine pour un cadeau du Maréchal. La bonne moustache cotonneuse de l'ancien vainqueur cachait celle du nouveau conquérant, carrée, noire, féroce. La poignée de mains de Montoire, prudemment, n'avait pas fait la « une ».

Rien n'était loyal. L'air du printemps sentait l'haleine caoutchoutée des masques à gaz. Même l'été, il neigeait. Ce furent quatre années de nuit aux ampoules bleutées, de mâchefer gris pâle dans la salamandre éteinte, de quignons et de trognons. Pendant ce temps, le régime-« bouclier » remplissait les wagons du patron, tout en invitant aux délices de la contrition régénérante ; et des soldats allemands réclamaient notre confiance par voie d'affiches, en tenant des petits Français dans leurs bras... avant de serrer.

Je porte plainte contre les faussaires totalitaires d'aujourd'hui, et contre l'ersatz de réel qu'ils nous refilent à tout va, sans titre ni mandat ; en occupants.

Le pacte *par Ronald Searle*



IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les grandes villes privées de pommes de terre

MALGRÉ une récolte abondante, les grands centres, Paris en particulier, sont, depuis quelques jours, privés de pommes de terre. C'est, une fois de plus, aux incohérences gouvernementales qu'il faut s'en prendre.

On se rappelle comment, au début de 1946, M. Longchambon, alors ministre du ravitaillement, libéra entièrement le marché. Les événements justifièrent cette décision quelque peu hasardeuse : la récolte de 1946 fut excellente et assura un ravitaillement facile ; celle de 1947, malgré la sécheresse, devrait permettre la satisfaction de tous les besoins. Mais voici que l'affolement des consommateurs et leurs achats précipités font monter les cours, et l'Etat, une fois de plus, perd la tête.

Il a rétabli en effet le désastreux système des achats prioritaires. Ces achats sont effectués à un prix qui ne correspond plus aux conditions réelles du marché, en sorte que l'insécurité pèse sur les transactions. Il devient dangereux d'expédier des pommes de terre qui risquent d'être réquisitionnées en cours de route, soit que les services officiels agissent d'eux-mêmes, soit que des groupes de syndiqués se substituent à eux.

En même temps, les préfets de certains départements gros producteurs, pour éviter la pénurie chez eux, fixent des prix supérieurs aux prix officiels. Comme il advient toujours en pareil cas, Paris et les grandes villes de province ne reçoivent plus rien à un moment où seules des livraisons accrues de pommes de terre permettraient de compenser le déficit du pain.

R. C.

(8 octobre 1947.)

Il faut aussi savoir finir une conférence !

PORTEUR de *« l'intérêt général »*, comment Lionel Jospin peut-il se sortir du piège dans lequel il s'est lui-même plongé, la grande *« conférence sur les salaires, l'emploi et la durée du travail »* ? Alors que l'objectif central de cette grande messe, les « 35 heures » hebdomadaires, continue à alimenter la polémique entre partenaires sociaux tout autant qu'entre économistes (cent cinquante d'entre eux, situés à gauche, ont lancé mardi 7 octobre un appel en faveur de cette revendication), *Matignon* est à la recherche de compromis permettant de satisfaire une promesse électorale sans handicaper la compétitivité des entreprises françaises, et donc l'emploi...

Dans cette quête qui n'est pas que de procédure (une ou deux lois-cadres, une date butoir, etc.), il apparaît désormais nécessaire de sortir des sentiers battus. Comme d'une grève, il faut savoir sortir d'une conférence ! Pourquoi Lionel Jospin n'accepterait-il pas, cette fois encore, de suivre quelques pistes iconoclastes ? Plusieurs ont été présentées, ici ou ailleurs. Trois d'entre elles méritent peut-être, plus que d'autres, d'être envisagées. Si la *conférence s'achevait*, vendredi 10 octobre, sur *« une réduction massive et rapide de la durée* annuelle *du travail »*, sur l'ouverture d'une négociation visant à une « modération des salaires », voire à leur blocage, et enfin sur une généralisation au secteur privé du « contrat Aubry » pour les jeunes, le gouvernement se ferait certainement quelques ennemis au sein de syndicats « amis » ou chez les patrons les plus radicaux ; il pourrait cependant se prévaloir d'un compromis répondant aux attentes des Français (sinon des corps intermédiaires censés les représenter) et permettant d'amorcer la fin de la fameuse *« préférence française pour le chômage »*.

Première piste donc : la réduction de la durée annuelle du travail. Légiférer en la matière constituerait, à l'évidence, une innovation sociale. *Les socialistes français seraient les* premiers sur la planète à considérer, à juste titre, que les temps nouveaux imposent de raisonner en termes annuels. Du temps de Karl Marx, les ouvriers luttaient pour une diminution de la « durée journalière du travail ». L'industrialisation a conduit à des combats en faveur d'une *diminution de la « durée* hebdomadaire ». La société de l'immatériel appelle à élargir cet horizon. C'est la Confédération européenne des syndicats (CES) elle-même qui évoquait, la semaine dernière, l'idée d'une durée annuelle du travail (*Le Monde* daté 5 et 6 octobre), voire d'une durée de travail *sur toute une vie*.

Soucieux de pouvoir mieux répartir, sur l'année, le travail de leurs salariés en fonction de leur activité, les patrons sont naturellement favorables à cette idée. Celle-ci rencontre un accueil positif chez les Français (72 % l'approuvent, d'après le sondage Sofres-Le Monde). Accompagnée d'une forte réduction de la durée du travail, elle devrait satisfaire ainsi à la fois les syndicats et les électeurs du Lionel Jospin. La gauche pourrait ainsi proposer de transformer le passage des 39 aux 35 heures hebdomadaires en une réduction massive et légale de la durée annuelle, portée par exemple de 1 630 à 1470 heures d'ici à l'an 2 000.

NI BAISSE NI HAUSSE DE SALAIRE

La deuxième piste est déjà présente, en filigrane, dans les propos du premier ministre et de ses lieutenants, Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn. Lionel Jospin affirme que *« 35 heures payées 39, c'est anti-économique »* et s'engage, dans le même temps, à *« aller vers les 35 heures sans réduction de salaires »*. La seule voie qui permette de concilier ces deux propos, c'est de considérer que, pour le premier ministre, *il faut « aller vers les 35* heures sans hausse de salaire » non plus. Ni baisse, ni hausse donc.

Avec le basculement de la cotisation maladie des salariés sur la CSG, le gouvernement procure aux salariés (à ceux qui ont un emploi) un gain sensible de pouvoir d'achat (d'un point environ). Il peut juger *qu'il est maintenant en droit de de*mander aux salariés un effort en faveur des chômeurs. Martine Aubry tout autant que Dominique Strauss-Kahn soulignent régulièrement que l'engagement de M. Jospin porte sur une augmentation du pouvoir d'achat global de la masse salariale distribuée. Celle-ci peut être réalisée de deux manières : par l'augmentation des salaires ou par l'augmentation des emplois. La priorité affichée par le premier ministre devrait le conduire, sans se renier, à proposer que les partenaires sociaux s'engagent à négocier, au nom de l'emploi, un accord de modération salariale pour les années à venir.

Troisième piste, la généralisation des « contrats Aubry » au secteur privé. Les « emplois-jeunes » imaginés par la ministre du travail et de la solidarité rencontrent, jusqu'à présent, un grand succès. En dépit de quelques réserves, les syndicats ont accepté l'introduction, dans le droit social français, d'un nouveau type de contrat : un contrat à cinq ans renouvelable chaque année – qui peut donc aussi être interrompu tous les ans. Rappelant quelque peu la revendication patronale de « contrat de projet », ce nouveau contrat vient s'ajouter au CDI et au CDD. Il apporte une « flexibilité » qui peut répondre à certains besoins dans le privé. L'ayant accepté pour la fonction parapublique, les syndicats pourraient difficilement s'opposer à son introduction dans le privé. Aidées par l'Etat, les entreprises devraient s'engager, en contrepartie, à des créations précises d'emplois.

Quel que soit le sort de ces trois pistes encore mal balisées, Lionel Jospin sait en tout cas que s'il veut se sortir du piège du 10 octobre, il lui faut innover, quitte à briser quelques tabous.

Erik Izraelewicz



هكذا من الإهمل

SERVICE PUBLIC Les principaux syndicats de la SNCF (CGT, CFDT, FO, autonomes de la FGAAC, SUD Rail) ont déposé un préavis de grève pour le mercredi 8 octobre. La CGT et les autonomes appellent aussi à des arrêts de travail à la RATP. ● L'EMPLOI, le temps de travail et les salaires sont au cœur des revendications des cheminots. À deux jours de la conférence nationale sur l'emploi, Louis Gallois, le président de la SNCF, estime que cette mobilisation « *dépasse la SNCF* ». ● LE TRAFIC des trains sera perturbé : une rame sur trois est prévue pour les grandes lignes. Pour la banlieue Ile-de-France, un à deux trains sur trois devaient rouler. ● À EDF, la CGT appelle à la mobilisation, et entend notamment protester contre les choix « antinucléaires » du gouvernement. ● LA CGT a repoussé l'idée de transformer le 8 octobre en journée d'action contre le processus de privatisation à France Télécom.

Les syndicats mobilisent sur les salaires et l'emploi dans les transports

Des arrêts de travail sont prévus, mercredi 8 octobre, à la SNCF et à la RATP, à l'appel des principaux syndicats. A deux jours de la conférence nationale pour l'emploi, les salariés du secteur public veulent instaurer un rapport de force avec l'Etat-patron

LOUIS GALLOIS, le président de la SNCF, s'estime victime d'une mobilisation qui « *dépasse la SNCF* ». *A deux jours de la conférence nationale sur l'emploi, les* principaux syndicats de la SNCF – la CGT, la CFDT, FO, les autonomes de la FGAAC et le dernier né, SUD Rail – ont déposé un préavis de grève du mardi 7 octobre 20 heures au jeudi 9 octobre à 8 heures.

Thierry Roy, chargé de l'action revendicative au secrétariat général de la CGT, reconnaît que la date « *n'est pas fortuite* ». « *Il faut instituer un rapport de force, à la veille des discussions sur les 35 heures* », ajoute-t-il. La CFDT-cheminots juge également nécessaire de « *peser* » sur cette réunion. Si la SNCF, en tant qu'établissement public industriel et commercial, est concernée par les conclusions de la conférence, les conducteurs et les salariés postés, qui bénéficient déjà des 35 heures, veulent conserver leur spécificité et exigent de passer aux 30 heures.

Sur les salaires, la direction de l'entreprise a proposé deux augmentations de 0,5 % pour l'année 1997, que les syndicats se refusent de signer. Sur l'emploi, la mobilisation est plus délicate. Pour la première fois depuis plusieurs années, l'hémorragie des effectifs a été stoppée en 1997, grâce à 2 000 embauches supplémentaires (dont 1 000 emplois jeunes) acceptées par la direction sous la pression du gouvernement, en échange d'une nouvelle tranche de désendettement. Ce qui fait dire à M. Gallois que « *le principal motif de conflit dans l'entreprise, l'emploi, a disparu* ». Enfin, les cheminots dénoncent la remise en cause, sur les liaisons TGV, de la gratuité de circulation dont ils bénéficient.

La mobilisation des syndicats représentant près de 80 % des salariés fait craindre à la direction d'importantes perturbations. Un train sur deux est prévu pour le TGV Paris-Lyon et une rame sur trois pour les autres dessertes TGV et les trains classiques. Seul le trafic de l'Eurostar vers Londres devait être normal. Pour la banlieue Ile-de-France, la SNCF envisage deux trains sur trois sur Paris-Est, un train sur deux sur Paris-Saint-Lazare, et un train sur trois pour les autres dessertes de banlieue.

MOUVEMENT « PRÉMATURÉ »

Le trafic devait être également perturbé à la RATP, où la CGT et les autonomes (40 % et 20 % des salariés) appelaient à la grève mercredi. Les thèmes de mobilisation sont les mêmes qu'à la SNCF : le temps de travail, l'emploi, les salaires et la pérennité des régimes spéciaux de protection sociale, récemment critiqués par la Cour des comptes. Les syndicats dénoncent des augmentations de salaires limitées à 0,5 % en juin et à 0,3 % en décembre. Ils restent sceptiques face au plan d'embauches dévoilé le 29 septembre par Jean-Claude Bailly, le président de la RATP, qui a promis 4 000 embauches de jeunes au cours des trois prochaines années. FO-RATP (20 % des salariés) estime toutefois ce mouvement « *prématuré* » à 48 heures du sommet social dont « *personne ne peut présumer l'issue* » selon Alain Vincent, son secrétaire général.

A la SNCF, les syndicats de cheminots envisagent de renouveler leurs actions après la grève de mercredi. Pour rendre cette journée unitaire, la CGT et la CFDT ont en effet accepté de taire leurs critiques sur la réforme ferroviaire, votée par le Parlement en février 1997, notamment sur la création du Réseau Ferré de France (nouveau propriétaire des voies de chemin de fer).

Lundi 6 octobre, Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a proposé aux syndicats de les rencontrer, lundi 20 octobre, pour évoquer la réforme. Répliquant à cette offre, la CGT propose « *le prolongement des actions du 8 octobre* » jusqu'à cette réunion. La CFDT dénonce d'ores et déjà la volonté du ministre de jouer sur les dissensions syndicales pour limiter au strict minimum la « *réforme de la réforme* » qu'il a promise dès sa prise de fonctions, au début de mois de juin.

Christophe Jakubyszyn

★ Les clients peuvent obtenir des informations sur le Minitel (3615 code SNCF) ou au téléphone en composant le 08 36 35 35 35 ou le serveur vocal 08 36 67 68 69. Pour la banlieue parisienne, les informations peuvent être obtenues au 01 53 90 20 20 ou sur le serveur vocal 01 53 90 10 10.

Mobilisation pronucléaire à Grenoble

À L'APPEL de la CGT, majoritaire chez EDF et GDF, une journée d'action est organisée, mercredi 8 octobre, sur le thème « La politique énergétique, l'affaire de tous ». La centrale syndicale appelle à « *des arrêts de travail de quatre à huit heures* » pour évoquer les salaires, l'emploi et le temps de travail et pour réclamer un débat sur la politique énergétique de la France. La CGT entend ainsi protester contre les choix du gouvernement défavorables à la filière nucléaire : abandon de la construction de la centrale du Carnet en Loire-Atlantique, arrêt du surgénérateur de Creys-Malville dans l'Isère, « *neutralisation* » de l'usine de retraitement de la Cogema à la Hague (Manche).

La CGT dénonce aussi le projet de directive européenne sur le gaz qui sera discuté le 20 octobre par les Quinze. « *Si cette directive était mise en œuvre, elle remettrait complètement en cause la structure et le fonctionnement de l'établissement public nationalisé intégré qu'est Gaz de France.* » La Fédération nationale de l'énergie voit dans « *la concomitance de ces décisions* [une] *stratégie politique de prolongation du moratoire de construction de centrales nucléaires jusqu'en 2017-2022 pour permettre de transformer en profondeur les conditions de production et de distribution de l'électricité et du gaz* ».

Ce mouvement national avec « *des rassemblements devant les préfectures* » aura surtout une incidence à Grenoble, dans l'Isère, où une manifestation conduite par Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, rassemblera tous les opposants à la fermeture de Superphénix. Les organisateurs tablent sur 5 000 à 10 000 participants. Le cortège devrait comprendre une délégation des salariés de Framatome, plus précisément de sa filiale FBFC (Franco-belge de fabrication des combustibles), en raison des suppressions d'emplois annoncées en début de semaine dans la Drôme, à l'unité de Pierrelatte, où la ligne d'uranium serait arrêtée (220 postes sur 310), et à Romans-sur-Isère (100 postes sur 800).

PAS DE MOUVEMENT UNITAIRE

Décidée voici trois semaines, cette journée ne devrait pas se traduire par une forte mobilisation chez EDF-GDF. La CGT n'est pas parvenue à en faire une manifestation unitaire. La perspective des élections de représentants du personnel en novembre pousse les syndicats à mener leurs actions de manière séparée.

Si la CGC et FO partagent les craintes de la CGT sur « *l'abandon de la filière nucléaire* », la CFDT n'est pas du tout sur cette ligne. Elle privilégie la diversification des sources d'énergie pour produire de l'électricité, comme les centrales à cycles combinés à gaz. Elle concentre ses efforts sur l'embauche de 15 000 jeunes en deux ans prévue par l'accord signé avec la direction en février, grâce à la réduction du travail à 32 heures payées 35.

Dominique Gallois

La stratégie pragmatique de la CGT

À LA CONFÉRENCE nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, vendredi 10 octobre, c'est à l'Etat-arbitre des relations sociales entre patronat et syndicats, auquel la CGT entend s'adresser, afin de faire valoir les intérêts des salariés. Mercredi 8 octobre, avec, simultanément, une grève lancée par quatres syndicats de cheminots (CGT, CFDT, FO et FGAAC) à la SNCF, des arrêts de travail à la RATP à l'initiative de la CGT et du SAT (autonomes), la journée d'action lancée par la fédération CGT-Energie, et celle prévue par la Fédération des services publics (les communaux de la CGT), c'est en revanche à l'Etat-patron que la CGT entend rappeler ses responsabilités en matière de créations d'emploi, de conditions de travail et de rémunérations.

ANALYSE

Les revendications ne doivent pas mettre gouvernement et patrons sur le même plan

Louis Viannet connaît ses classiques. Face aux ultimes pressions exercées par la patronat, avant la grande séance de marchandage de vendredi, le secrétaire général de la CGT est, lui aussi, monté au créneau, pour rappeler à Lionel Jospin l'attente qui s'est créée, parmi les salariés, autour de la conférence nationale et la déception forte qui pourrait s'en suivre en cas d'échec. Toutefois, c'est avec l'intention de négocier que M. Viannet se rend à Matignon. Tactiquement, les revendications mises en avant servent d'aiguillon, elles ne doivent pas mettre le gouvernement et les patrons sur le même plan.

Réunie il y a trois semaines, en comité confédéral national, la CGT a repoussé l'idée de transformer le 8 octobre en journée nationale d'action contre les privatisations, qui serait la première épreuve de force contre le gouvernement. L'échec de la grève lancée, le 30 septembre, par les fédérations CGT et SUD des PTT contre le processus de privatisation engagé à France Télécom justifie a posteriori cette grande prudence.

M. Viannet a pour ambition d'occuper le terrain. Il a donné pour consigne à ses adhérents d'aller « *au contact des salariés* » et privilégie une ligne de dialogue avec les salariés, les autres organisations syndicales et les pouvoirs publics. Pour l'instant, le climat social est jugé atone. Des tensions locales persistent, notamment dans certains secteurs comme la défense ou les transports routiers, mais il n'y a pas de climat général de mobilisation. Devant cette situation, M. Viannet entend tenir compte du rapport de forces et favoriser la voie du dialogue social, en exposant des revendications maximalistes, tout en sachant pertinemment que le gouvernement ne pourra pas les reprendre telles quelles à son compte.

Alain Beuve-Méry

هكذا من الأصل

Les devises d'Asie du Sud-Est continuent à perdre du terrain

Le peso philippin est à son plus bas historique

LE CALME ne parvient pas à revenir sur les places financières d'Asie du Sud-Est. Le peso philippin s'inscrivait, mardi 7 octobre, à 35,981 pesos pour un dollar, le cours le plus faible de son histoire face au billet vert. Les transactions ont été suspendues après que le peso eut franchi la bande de fluctuation de 2 % autorisée, un système de régulation que les banques privées philippines avaient pourtant choisi, la veille, de rétablir, afin de marquer le retour à la stabilité monétaire. La Bourse de Manille perdait de son côté plus de 2 % à la mi-séance, affectée par la remontée des taux d'intérêt : le niveau du loyer de l'argent au jour le jour s'établissait mardi à 160 % à Manille. Les autorités monétaires philippines ont décidé de resserrer leur politique de crédit afin de limiter les pressions inflationnistes qui résulteront de la dévaluation du peso.

A l'inverse, le ringgit malaisien et la roupie indonésienne, qui avaient atteint la veille des planchers historiques face au dollar, se redressaient légèrement mardi, soutenues par des interventions des banques centrales des deux pays. Les analystes doutent toutefois qu'une telle action, capable de freiner à court terme la chute des devises, se révèle efficace à long terme. Elle ne devrait notamment pas dissuader les banques et les entreprises nationales de poursuivre leurs achats de dollars pour rembourser les emprunts qu'elles ont contractés dans la monnaie américaine.

Les opérateurs n'excluent d'ailleurs pas que les « *niveaux 4* » pour la roupie et le ringgit soient atteints au cours des prochaines semaines, c'est-à-dire les seuils de 4 000 roupies et 4 ringgits pour un dollar.

La situation reste d'autant plus tendue que les gouvernements de la région tardent à apporter des réponses économiques au choc monétaire qu'elles ont subi. Bangkok a annoncé mardi qu'il repoussait la publication de son plan de rigueur budgétaire.

Pierre-Antoine Delhommais

DÉPÊCHES

■ **DANONE : le groupe agro-alimentaire serait sur le point de céder** sa division épicerie (plats cuisinés, Amora, Panzani...) à Paribas Affaires industrielles, filiale d'investissement de la banque Paribas, selon *Le Figaro* du 7 octobre.

■ **PERRIER : la source de Vergèze (Gard) a été paralysée**, lundi 6 octobre, par une grève suivie par 95 % des salariés contre un plan de « *restructuration* ». La direction avait convoqué, le même jour, un comité d'entreprise pour les informer de son plan, qui prévoit la suppression de 380 emplois.

■ **CIC : la banque néerlandaise ABN-Amro pourrait étudier** la possibilité d'un rachat du groupe bancaire français CIC, filiale du GAN, a annoncé, mardi 7 octobre, Henri Moulard, président du directoire d'ABN-Amro France, dans un entretien au quotidien financier *L'Agefi*.

■ **AT&T : l'exploitant téléphonique américain** aurait engagé des discussions sur une fusion avec son concurrent GTE, selon le quotidien *USA Today* du 7 octobre.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur a indiqué**, mardi 7 octobre, avoir déposé une offre de rachat, en août, sur quelques réseaux de télévision câblée de l'opérateur téléphonique néerlandais et examiner la formation d'un consortium avec Rabobank et Deutsche Telekom.

■ **TELECOM ITALIA : des représentants du groupe américain AT & T** entreront au conseil d'administration de Telecom Italia dès la fin octobre, a annoncé le ministère italien du Trésor, lundi 6 octobre. AT & T doit prendre 1,2 % du capital de Telecom Italia et ce dernier 0,5 % du capital d'AT & T.

■ **ANF-INDUSTRIE : le fabricant français de matériel ferroviaire**, filiale du groupe Bombardier, a annoncé, lundi 6 octobre, avoir remporté un contrat de 100 millions de francs auprès du métro de Caracas (Vénézuéla).

■ **FEDERAL EXPRESS : le groupe américain de messagerie** a annoncé, lundi 6 octobre, le rachat de Caliber System par échange de titres évalué à 2,7 milliard de dollars (16 milliards de francs). Rebaptisé FDX Corporation, le groupe deviendra, avec un chiffre d'affaires de 15 milliards de dollars, un géant sur le marché mondial des transports et de la livraison de courrier.

■ **PENNZOIL : le groupe pétrolier américain Union Pacific Resources (UPR) a modifié**, lundi 6 octobre, son offre publique d'achat hostile sur son concurrent Pennzoil en proposant 84 dollars par action au lieu d'un échange de titres. Pennzoil tente, depuis juin, de résister aux visées d'UPR.

■ **PEPSICO : le groupe américain, fabricant du Pepsi-Cola**, a annoncé, lundi 6 octobre, avoir dégagé 5,5 milliards de dollars de la scission de ses activités restauration (Pizza Hut, Kentucky Fried Chicken, Taco Bell...), regroupées au sein de la société Tricon Global Restaurants.

■ **BELLOT : la liquidation judiciaire des chantiers navals** a été prononcée, lundi 6 octobre, par le tribunal de commerce de Cherbourg, après qu'il eût constaté l'absence de repreneur. La société est autorisée à maintenir son activité pendant deux mois pour achever ses commandes.

■ **ACIER : les salariés de l'Aciérie de l'Atlantique** (ADA), en grève depuis cinq jours à Bayonne, ont majoritairement refusé, lundi 6 octobre, l'augmentation de 1 à 10 % de certains salaires proposée par la direction, et ont reconduit leur mouvement jusqu'à mercredi 8 octobre.



La mise en Bourse des actions France Télécom rapportera 42 milliards de francs à l'Etat

Un quart du capital sera cédé, dont 2,5 % aux salariés

Plus de 2,5 millions de Français ont réservé des actions de l'opérateur, dont le prix a été fixé lundi 6 octobre. Les particuliers payeront 182 francs et les investisseurs 187 francs, *soit le haut de la* fourchette prévue. Le titre France Télécom se négocie déjà officieusement à plus de 210 francs. *Le produit de cette mise en* Bourse sera affecté à la recapitalisation des entreprises publiques et au capital-risque.

LE PROCESSUS de vente des actions de France Télécom est formellement engagé depuis mardi 7 octobre au matin et se terminera le 14 octobre au soir. Lundi 6 octobre, quelques heures avant la clôture de la période de réservation des titres de l'exploitant téléphonique, qui s'était ouverte le 23 septembre pour les particuliers, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, a communiqué le prix de vente : 182 francs pour le grand public, 187 francs pour les investisseurs institutionnels. Le résultat de cette vente sera annoncé le 17 octobre et l'action France Télécom sera cotée pour la première fois à Paris et à New-York le 20 octobre.

L'opération devrait rapporter 42 milliards de francs à l'Etat, compte tenu des actions qui seront vendues au personnel du groupe, a indiqué M. Strauss-Kahn. Au total, 22,5 % du capital de France Télécom devrait être vendu en Bourse, 2,5 % devant, par ailleurs, être cédé au personnel, qui peut souscrire depuis le 7 octobre. Le gouvernement d'Alain Juppé, qui avait engagé le processus de mise en Bourse, avant que celui-ci ne soit gelé, puis relancé par le gouvernement de Lionel Jospin, tablait sur 35 à 50 milliards de recettes. Mais il comptait céder au moins un tiers du capital.

Pour cette privatisation, qui est la plus importante jamais lancée en France, ainsi que la première d'un service public, le gouvernement a choisi de retenir un prix proche du haut de la fourchette communiquée le 22 septembre lors de l'ouverture de la période de réservation : il avait alors indiqué que le montant des titres serait compris entre 170 et 190 francs pour les institutionnels, et entre 165 à 185 francs pour le grand public.

MARGE D'APPRÉCIATION

Le gouvernement entend profiter du succès rencontré par cette opération. « *Plus de deux millions et demi de particuliers* » ont manifesté leur volonté d'acheter des actions, a indiqué M. Strauss-Kahn, ajoutant que la demande des institutionnels, « *qui est à 65 % étrangère* », se chiffre à « *350 milliards de francs* », soit seize fois plus que ce qui leur est proposé. En moyenne, les particuliers sont prêts à acquérir pour « *10 000 à 13 000 francs* » d'actions, selon la direction de France Télécom. Par conséquent, le gouvernement a décidé d'accroître de 10 % le nombre de titres qu'il vendra, comme il s'en était réservé la possibilité. La vente au grand public concernera ainsi 94 millions d'actions et non 75 millions comme prévu initialement.

Même s'il a fixé le prix de vente des actions de France Télécom dans le haut de la fourchette qu'il avait retenue, le gouvernement a pris soin de laisser une bonne marge d'appréciation au titre de l'opérateur. Il offre ainsi aussi la possibilité, aux particuliers notamment, de réaliser une plus-value en revendant très rapidement leurs actions. Dans les milieux financiers, l'action de France Télécom se négocie au « marché gris » – un pré-marché pour les actions non encore cotées – au-dessus de 210 francs et les analystes parient sur un cours à moyen terme de 235 francs.

Les particuliers pourraient être d'autant plus tentés de céder rapidement leurs titres que les institutionnels, qui ne pourront pas être servis aussi bien qu'ils l'auraient souhaité – 115 millions d'actions leur sont proposées – seront fortement demandeurs. Ils seront en effet obligés d'inclure des actions de France Télécom dans leurs portefeuilles de valeurs à concurrence du poids que l'entreprise occupera dans l'indice CAC 40 (soit 6 % à 7 %), l'indice des principales valeurs de la Bourse de Paris.

L'opération France Télécom intervient dans un contexte boursier favorable au secteur des télécommunications. Depuis début 1997, et malgré un léger décrochage depuis juillet, les actions des opérateurs téléphoniques européens « historiques » – les équivalents de France Télécom – déjà cotés ont progressé de 44 %, c'est-à-dire trois points de mieux que les marchés dans leur ensemble, selon la banque d'affaires américaine Merrill Lynch. Investir dans un opérateur « historique » comme France Télécom peut donc être considéré comme un placement « sûr ».

Reste que l'environnement dans lequel évolue le groupe, de même que ses homologues européens, va profondément changer au 1er janvier 1998, avec l'ouverture totale à la concurrence des services téléphoniques. Les règles industrielles, mais aussi boursières, vont en être affectées. « *Les anciennes certitudes qui prévalaient pour les investissements dans les compagnies de téléphone n'existent plus, ce secteur fait face à une volatilité et une imprévisibilité sans précédent, caractéristiques du secteur des hautes technologies* », commente la banque d'affaires américaine Morgan Stanley. Cette dernière recommande aux investisseurs de réduire leur « *exposition* » aux valeurs des opérateurs historiques en investissant sur les nouveaux acteurs de ce secteur du téléphone.

Philippe Le Cœur

Un milliard de francs pour le capital-risque

Sur les 42 milliards de francs que lui rapportera la mise en Bourse de France Télécom, le gouvernement consacrera « *un bon milliard* » en 1998 à un fonds de capital-risque pour aider au développement d'entreprises de hautes technologies, a indiqué, lundi 6 octobre, Dominique Strauss-Kahn. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a précisé que les modalités de la création de ce fonds ne sont pas arrêtées, dans l'attente du rapport qu'il a commandé à Henri Guillaume. L'essentiel des 42 milliards servira à recapitaliser les entreprises publiques, comme la compagnie d'assurances GAN, le groupe d'armement GIAT Industries et le fabricant de téléviseurs Thomson Multimédia (TMM). Ce dernier ne touchera pas en une seule fois les 10,86 milliards de francs promis. « *Nous donnerons juste ce dont le groupe a besoin, nous allons en discuter avec son président* », souligne M. Strauss-Kahn. De sources internes, TMM a besoin de 4 à 5 milliards pour éviter le dépôt de bilan fin 1997.

Coalition franco-italienne au sein de Worms pour contrer Pinault

« *QUAND on en arrive enfin au dessert après sept ans d'attente, si quelqu'un arrive, casse le tout et s'en va, ce n'est pas acceptable.* » C'est par cette phrase que Gabriele Galateri, patron de la Someal, branche française de l'Ifil la holding familiale de la famille Agnelli, a justifié la riposte organisée avec les AGF à l'offensive de François Pinault sur Worms et Cie. Ils étaient quatre à la tribune, lundi 6 octobre dans l'après-midi, pour expliquer au cours d'une conférence de presse l'opération dans laquelle les avait précipités l'industriel : Nicholas Clive-Worms et Jean-Philippe Thierry, les dirigeants de Worms et Cie, Gabriele Galateri et Antoine Jeancourt-Galignani, PDG des AGF.

Le matin même, la Someal et les AGF avaient déposé auprès du Conseil des marchés financiers (CMF) un projet d'offre concurrente (supérieure de 13,5 % à celle de M. Pinault), qui débouchera sur la scission du groupe Worms (*Le Monde* du 7 octobre). En début d'après-midi, un conseil de surveillance de Worms et Cie, auquel assistait Umberto Agnelli, avait jugé le projet « *conforme aux intérêts de Worms et Cie et de ses actionnaires* ». Les quatre protagonistes seront-ils tous gagnants à l'issue de cette opération montée dans l'urgence ?

Certainement pas Nicholas Clive-Worms. En avril 1996, Worms et Cie avait été poussée par ses actionnaires, et notamment les Italiens, à transformer ses statuts de commandite, qui protégeaient les familles fondatrices, en conseil de surveillance et directoire. Malgré les démentis de Nicholas Clive-Worms, les trois familles n'ont pas su se mettre d'accord sur la stratégie du groupe ni sur la cession de son joyau, la compagnie d'assurance Athéna, lorsque, en février dernier, on leur en proposait un prix supérieur à celui offert aujourd'hui. La contre-offensive montée par ses deux principaux actionnaires fait voler en éclats la maison cent cinquantenaire. Elle n'a eu pour choix que de désigner son bourreau.

Débarrassés des dissensions paralysantes des familles, les Italiens récupèrent à bon compte un ensemble industriel qui comprend 40 % du groupe papetier Arjo Wiggins Appleton (AWA), 100 % de Générale sucrière, 52 % de la Compagnie nationale de navigation (CNN). Il leur sera toujours possible de restructurer leur portefeuille d'actifs et d'arbitrer entre ceux hérités de Worms et ceux qu'ils détenaient déjà.

Les AGF enfin. De façon inattendue, l'assureur revient à ses anciennes amours. Après l'échec des négociations du début d'année et le lancement officiel de la privatisation du GAN, il avait consacré tous ses efforts à convaincre de la solidité de son projet de rapprochement avec la compagnie publique. L'attaque de François Pinault peut lui permettre de combler un peu le retard qui le sépare du géant que forme le groupe AXA-UAP. Le chiffre d'affaires du nouvel ensemble reconstitué pour 1996 représenterait 87,8 milliards de francs, contre 69,3 milliards de francs pour les AGF seules. Au dire d'Antoine Jeancourt-Galignani, cette opération améliorera de façon « *sensible* » la rentabilité des AGF, et la « *très bonne santé financière d'Athéna* » permettra de préserver la « *solidité financière des AGF* ». Le PDG des AGF devrait vraisemblablement appeler Jean-Philippe Thierry à ses cotés dans le nouvel ensemble.

Les AGF ont donc désormais deux fers au feu pour participer à la concentration du marché de l'assurance français. Toujours candidates au rachat du GAN – bien que la concurrence s'annonce rude – les AGF, en visant Athéna, ne compromettent pas l'examen du dossier de l'assureur public en termes de calendrier. Le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, a annoncé lundi 6 octobre que « *le gouvernement commencera probablement par le CIC* », la filiale bancaire du GAN.

Reste à attendre l'approbation des autorités de contrôle et la réaction de François Pinault.

Babette Stern

Les difficultés du tour-opérateur Tursem menacent le tourisme turc

ISTANBUL
de notre correspondante

Plus de 15 000 touristes européens prolongent involontairement leurs vacances en Turquie et 8 000 autres sont temporairement bloqués en Grèce, en Tunisie et en Espagne en raison des difficultés financières rencontrées par un des grands tour-opérateurs d'Europe, la compagnie turque Tursem. Des scènes chaotiques se déroulent à l'aéroport d'Antalya où des centaines de personnes, venues profiter des derniers rayons de soleil sur la côte méditerranéenne, attendent désormais de savoir quand et comment elles pourront rentrer chez elles.

Après la fermeture, samedi 4 octobre, pour cause de faillite, des agences de voyage Express, qui font partie du groupe Tursem et qui contrôlaient une part importante du marché touristique dans les pays scandinaves, les quatre avions Boeing 757-200 et les quatre MD 83 de Sunways Airlines et de Sunways Intersun, deux lignes aériennes appartenant à Tursem, ont été retenus au sol en Allemagne, en Angleterre et en Turquie, créant la confusion parmi les milliers de vacanciers qui s'apprêtaient à rentrer dans leurs pays. Selon l'explication fournie sur Internet par Tursem, la décision a été prise par l'administration de l'aviation civile suédoise, qui demande « *la restructuration de la compagnie et une injection de capital* ». Le patron de Tursem, Haluk Semiz, a attribué les problèmes de la compagnie à « *une croissance trop rapide et non planifiée* » et a affirmé que « *nos touristes sont tous assurés et seront renvoyés chez eux* ».

ACCABLÉ PAR LES DETTES

Accablé par des dettes de 57 millions de dollars (environ 340 millions de francs), le groupe Tursem était en pourparlers, jusqu'à la semaine dernière, avec une quinzaine de banques, dont Koç Bank et la Banque ottomane, dans l'espoir d'obtenir de nouveaux crédits de l'ordre de 30 millions de dollars. L'échec de ces négociations a apparemment provoqué l'annonce de la faillite des agences Express. Fondée en 1985, Tursem, qui possède des agences de voyages en Scandinavie, en Allemagne et en Angleterre, a transporté quelque 750 000 touristes, dont 476 000 vers la Turquie, en particulier vers la région d'Alanya, sur la côte méditerranéenne, au cours de l'année 1997. Les difficultés du groupe risquent d'avoir un impact négatif sur tout le tourisme turc, qui connaît une année exceptionnelle : entre avril et juin, 2,7 millions de touristes – soit 16 % de plus qu'en 1996 sur la même période – ont visité la Turquie, qui espère ainsi engranger 6 milliards de dollars de revenus touristiques en 1997.

Conscientes des méfaits possibles de la déconfiture de Tursem sur le tourisme turc, les entreprises du secteur tentent, dans un premier temps, d'organiser le rapatriement des vacanciers malchanceux. Certains hôtels de la région d'Alanya ont autorisé leurs clients à garder gratuitement leurs chambres en attendant qu'un transport soit trouvé. Pour éviter que les entreprises turques n'acquièrent une mauvaise réputation en Allemagne, son propre marché, la compagnie Oger Tur, a mis sur pied une vaste organisation pour ramener chez eux, gratuitement et le plus rapidement possible, quelque 6 000 touristes allemands.

Dans un deuxième temps, le sauvetage pourrait concerner le groupe Tursem lui-même. Vu le nombre important de visiteurs que la compagnie amenait en Turquie, les autorités sont à la recherche d'une solution pour la renflouer et pourraient tenter de convaincre les banques concernées d'injecter l'argent nécessaire à sa survie. Le quotidien *Hurriyet* du 6 octobre citait notamment le ministre d'Etat responsable de l'économie, Gunes Taner, qui affirmait que « *l'administration de la compagnie a peut-être commis des erreurs, mais en définitive, c'est le tourisme turc qui est touché. Il faut la soutenir en renforçant la direction, en étalant les dettes sur une longue période* ».

Nicole Pope

هكذا من الأصل

La télévision de la rentrée peine à trouver son public

Les nouvelles émissions de Nagui et de Jean-Luc Delarue ne remportent pas le succès escompté par TF 1 et France 2, et Michel Field a du mal à s'imposer. Seules réussites, le « 19-20 » de France 3 et le « Nulle part ailleurs » de Canal Plus

UN ACCIDENT, *une déception, un succès.* Au tiercé des émissions de la rentrée, TF 1 a joué le mauvais cheval. « Tous en jeu », émission présentée par Nagui, disparaîtra de l'antenne de la Une le *24 octobre. Qualifié de « très décevant »* par Xavier Couture, directeur de l'antenne de TF 1, le jeu animé par Nagui n'a pas satisfait aux critères d'audience. En septembre, l'Audimat moyen a viré à *« l'accident industriel »* : 25,6 % de parts de marché (PDM) sur les femmes de moins de 50 ans et 19,6 % de PDM sur les 4 ans et plus.

L'an dernier, à pareille époque, « L'Or à l'appel », présenté par Lagaff, reccueillait 32,6 % et 26,4 % de PDM. Nagui parti, *« Lagaff reviendra avec un format neuf »*, annonce Xavier Couture. L'animateur *« ne refera pas « L'Or à l'appel » dans sa formule ancienne, car TF 1 a besoin d'inédits et d'exclusivités »*, prévient-il cependant, en précisant que la Une mise beaucoup sur Lagaff, *« qui n'est pas un bouche-trou, mais un animateur majeur de TF 1 »*.

Avant son arrivée, une série américaine occupera la case horaire désertée par Nagui. Ce dernier ne disparaît pas de la chaîne, TF 1 lui offrant une nouvelle chance avec une émission mensuelle diffusée en prime time à partir du 18 octobre.

Mauvaise rentrée aussi pour France 2 : la carte Jean-Luc Delarue n'est pas, ou pas encore, l'atout maître escompté. « C'est l'heure » et « C'est toujours l'heure », les deux talk-shows qu'il présente de 18 h 45 à 19 h 45, obtiennent des résultats contrastés. Performant auprès des 15-34 ans, par rapport à « Qui est qui », diffusé à la même heure en septembre 1996, l'animateur ne fait pas recette auprès des femmes de moins de 50 ans : 17,3 % contre 18,8 % l'an dernier. Pis, la part d'audience globale de « C'est l'heure » est en retrait par rapport à 1996 : 13 %, contre 19 % à « Qui est qui ». Le « nouveau gendre idéal » fait donc moins bien que le « Studio Gabriel » de Michel Drucker en 1996 : 17,3 % de PDM auprès des femmes de moins de 50 ans, contre 18,4 % et 15,7 % de parts d'audience sur les 4 ans et plus, contre 21,7 %.

Pour Nagui, la sanction n'a pas tardé. Après avoir baissé deux fois ses tarifs publicitaires, fixés aujourd'hui à 100 000 francs les 30 secondes à 19 h 20 pour cause d'Audimat défaillant, le chaîne privée a tranché dans le vif. Du côté du service public, l'heure n'est pas encore à l'ultimatum. Malgré ses difficultés, Jean-Luc Delarue ne s'est pas encore mis à dos France Espace, régie publicitaire de France Télévision. *« Le problème, avec les émissions de Delarue, c'est la faiblesse de leurs audiences globales auprès des 4 ans et plus. En revanche, sur les cibles publicitaires, la régie est assez satisfaite »*, dit-on à France Espace, qui fait remarquer que *« Delarue est trop segmentant et pas assez fédérateur »*. Un défaut majeur sur cette tranche horaire stratégique qui doit servir de locomotive d'audience pour le « 20 heures » en équilibrant leurs performances sur tous les publics, afin de construire la fameuse audience familiale de la soirée.

Relation de cause à effet ? A l'audience globale de Jean-Luc Delarue fait écho la déroute du « 20 heures » de France 2. En septembre, le journal de la 2 perdait 500 000 téléspectateurs partis retrouver Patrick Poivre d'Arvor sur TF 1, qui a rassemblé 7 714 414 téléspectateurs en moyenne, contre 4 992 585 au journal de France 2. Jamais la différence d'audience entre les journaux des deux chaînes n'a été si grande.

Aux déboires de TF 1 et France 2 répond la réussite insolente du « 19-20 » de France 3, qui a pulvérisé ses scores d'audience. Sur les principales cibles visées par les publicitaires, il domine les émissions rivales de TF 1 et France 2 : 37,2 % de parts d'audience sur les 4 ans et plus et 27 % de PDM auprès des femmes de moins de 50 ans.

Du jamais-vu sur France 3 ! De son côté, Canal Plus fait aussi son miel des échecs de ses concurrentes. Guillaume Durand, nouveau présentateur de « Nulle Part ailleurs », fait mieux que son prédécesseur Philippe Gildas. L'émission a enregistré une moyenne de 6,9 % de parts d'audience sur les 4 ans et plus, contre 5,9 % un an plus tôt. Guillaume Durand passe mieux aussi auprès des jeunes, public recherché à cette heure par Canal Plus : 14,1 % de PDM sur 15-34 ans, contre 13,4 % en septembre 1996.

Déçue par Nagui, TF 1 n'est pas vraiment rassurée par Michel Field. « Public », qui a remplacé « 7 sur 7 », ne retrouve pas les scores d'Anne Sinclair. En parts d'audience sur les quatre ans et plus, Michel Field perd près de trois points (21,6 % contre 24,5 %). Et « Public » rassemble moins de femmes de moins de 50 ans : 14,9 % contre 16,7 % il y a un an. En revanche, Michel Field plaît aux jeunes entre 15 et 34 ans : 14,8 % contre 13,9 %. TF 1 ne panique pas : *« Michel Field doit trouver ses marques pour faire coïncider sa manière de voir les choses avec les exigences d'audiences de TF 1 »*, note Xavier Couture. La Une croit en Michel Field. *« Public deviendra un rendez-vous majeur de la politique »*, prédit le directeur de l'antenne de TF 1.

Guy Dutheil

La déroute du « 90 minutes »

Pour France 2, la rentrée 1997 apporte son lot de mauvaises nouvelles. Aux difficultés de Jean-Luc Delarue et à la déroute du « 20 heures » s'ajoute « l'erreur » du *Grand Batre*, nouvelle fiction en neuf épisodes diffusée le dimanche à 20 h 50. Face au film de TF 1, *Le Grand Batre* n'a pas tenu le choc : 20 % de parts d'audience en moyenne sur les quatre ans et plus contre 35,5 % à la Une. Erreur d'Audimat, la fiction de France 2, qui dure quatre-vingt-dix minutes, est aussi une erreur de format. *« Il n'y a pas d'écrans de coupure »*, note un expert. En revanche, les succès d'audience de *P. J.* et des *Filles du maître de chai*, nouveaux feuilletons de France 2, *« sont intéressants car ils signifient qu'il est possible de revenir au 52 minutes, format spécifique de la télévision »*, constate-t-il. Au contraire du 90 minutes, *« spécificité française »*, le *« 52 minutes entre dans les grilles de toutes les chaînes de télévision du monde »*.

Le « 19/20 » de France 3 domine les nouvelles émissions de TF1 et France 2

PARTS DE MARCHÉ, en %

Comparaison des émissions des 1er-30 sept. 1996 et des 1er-30 sept. 1997

Chaîne	Public	1996	1997
TF1 (« L'Or à l'appel » / « Tous en jeu »)	4 ans et +	[illegible]	19,8
	Ménagère < 50	[illegible]	25,6
	15-34 ans	[illegible]	24,8
	15-49 ans	[illegible]	23,4
France 2 (« Qui est qui ? » / « C'est l'heure »)	4 ans et +	[illegible]	13
	Ménagère < 50	[illegible]	17,3
	15-34 ans	[illegible]	21,5
	15-49 ans	[illegible]	17,9
France 3 (« 19/20 » / « 19/20 »)	4 ans et +	[illegible]	37,2
	Ménagère < 50	[illegible]	27
	15-34 ans	[illegible]	10,4
	15-49 ans	[illegible]	25,2

« Tous en jeu », sur TF1, et « C'est l'heure », sur France 2, ne sont pas les locomotives d'audience espérées par les deux chaînes. Ces mauvaises performances permettent au « 19/20 » de battre des records.

La rédaction de France 3 exprime son ressentiment

Les records d'audience du « 19-20 » n'apaisent pas la mauvaise humeur de la rédaction de France 3. D'après un sondage effectué auprès de 74 des 125 journalistes de la troisième chaîne, 80 % des sondés jugent non *« justifié »* le remplacement de Henri Sannier de la direction de la rédaction, et 88 % estiment *« anormal que des projets de réorganisation circulent sans que les membres de la rédaction y soient associés »*. 96 % des rédacteurs interrogés exigent aussi de participer à la réalisation du magazine confié à Patrick de Carolis, venu de M 6, et 86,5 % souhaitent participer à « La marche du siècle ».

Le prochain regroupement des personnels de France 2 et France 3 sur le nouveau siège de France Télévision pourrait attiser les tensions entre les rédactions des deux chaînes. 98,5 % des journalistes de France 3 s'estiment moins bien rémunérés que ceux de France 2 : *« Nos salaires sont inférieurs de 30 % »*, affirment-ils.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Louis Prévost

A la suite de la publication, dans Le Monde *du 30 septembre, d'un article intitulé* « Plusieurs polémiques secouent "La Voix du Nord" », *nous avons reçu de Jean-Louis Prévost, président du directoire de* La Voix du Nord, *la lettre suivante :*

Votre article du 30 septembre 1997, concernant *La Voix du Nord*, appelle notamment les observations suivantes : d'une part, aucun salarié n'a été licencié pour avoir refusé de céder ses actions, comme vous l'affirmez. Le salarié concerné s'est vu reprocher de nombreuses fautes dans l'exécution de sa tâche. Il appartiendra aux tribunaux de trancher (nous tenons à votre disposition la lettre de licenciement). D'autre part, vous laissez entendre qu'il existerait à *La Voix du Nord* un climat de peur et une recrudescence de sanctions et de licenciements. Cela est totalement inexact. Comme dans toutes les entreprises, le droit du travail est appliqué. Le personnel sait qu'il a la chance de travailler dans un grand quotidien au service du lecteur, selon la tradition constante de la maison. L'avis d'une infime minorité, qui tente de déstabiliser le personnel, ne changera pas le cap de l'entreprise. A ce sujet, il est curieux de relever les propos d'un *« ancien chef de service »*, aujourd'hui retraité et donc éloigné des réalités présentes, pour justifier vos affirmations.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : quatre quotidiens régionaux** s'apprêtent à déposer une offre de reprise du *Point*, l'hebdomadaire que souhaite vendre la Générale des eaux, principal actionnaire du groupe Havas. Selon *La Tribune* du 7 octobre, *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* (Brest), *La Voix du Nord* (Lille), *Le Républicain lorrain* (Metz) et *Midi Libre* (Montpellier) veulent faire une offre commune pour reprendre le magazine. Bayard Presse, Dassault et les laboratoires Pierre Fabre se sont déjà déclarés candidats (*Le Monde* du 4 octobre).

■ **L'hebdomadaire *La Vie du rail*** va lancer, mercredi 15 octobre, une version professionnelle destinée aux 40 000 décideurs des transports et diffusée par abonnements (800 francs).

■ **JOURNALISTES : l'association des Comités contre Le Pen** s'inquiète *« des violences qui ont accompagné la fête des Bleu-Blanc-Rouge »* qui a eu lieu les 27 et 28 septembre. L'association estime qu'il ne s'agit pas *« d'un débordement incontrôlé »* mais d'une *« manœuvre d'intimidation »* à l'encontre des journalistes.

■ **TÉLÉVISION : le quotidien sportif *L'Equipe*** (groupe Amaury) a conclu un accord avec le bouquet CanalSatellite (Canal Plus) pour diffuser en exclusivité une nouvelle chaîne sportive d'information en continu, qui sera aussi disponible sur le câble. La chaîne, qui devrait démarrer au printemps 1998, a été *« développée conjointement »* par *L'Equipe* et par une autre filiale du groupe, Amaury sport organisation (*ASO, qui gère notamment le* Tour de France et le Paris-Dakar). Elle coûtera, selon des estimations, entre 50 et 100 millions de francs et *« ne diffusera pas d'événements sportifs en direct »* mais des *« bulletins d'informations permanents, des séquences spéciales consacrées à l'actualité de chaque sport, ainsi que des rendez-vous d'analyse et d'opinion »*. – (*AFP.*)

■ **RFO (Radio et télévision française d'outre-mer) va réaliser,** à partir du mardi 7 octobre, des émissions spéciales, chaque semaine, pour retransmettre les questions d'actualité au gouvernement, à l'Assemblée nationale.

■ **A l'issue d'une enquête du SRPJ de Montpellier,** André Gasc, ancien journaliste de France 3 Sud, Jean-Bernard Moles, ancien pigiste sportif, et Hervé Laurent, ancien rédacteur en chef de la station, ont été mis en examen pour *« trafic d'influence »*. Ils sont soupçonnés d'avoir profité de leur position pour percevoir de l'argent à l'occasion de l'organisation de marathons sportifs bénéficiant du label « Challenge France 3 Sud ». – (*Corresp.*)

■ LA BOURSE de Tokyo a reculé, mardi 7 octobre, effaçant les gains accumulés au cours des deux dernières séances. Le Nikkei a perdu 313,59 points *(1,76 %) à 17 511,19 points.*

■ L'OR a ouvert en baisse mardi 7 octobre sur le marché de Hongkong. L'once s'échangeait à 332,05-332,45 dollars, contre 333,70-*334,00 dollars lundi en clôture.*

■ LE PRIX du baril de brut de référence Light Sweet Crude a perdu 83 cents à 21,93 dollars lundi sur le marché à terme new-yorkais. Il avait gagné *99 cents vendredi.*

■ LE CHICAGO Board of Trade (CBOT), premier marché à terme mondial, a lancé, lundi 6 octobre, un nouveau contrat basé sur l'indice Dow Jones des trente valeurs vedettes (DJIA).

■ LE SYSTÈME électronique Ibis de la *Bourse de Francfort* sera remplacé le 28 novembre par le Xetra. Son arrivée sonne le glas de la criée, qui assure encore l'essentiel des transactions.

LES PLACES BOURSIÈRES

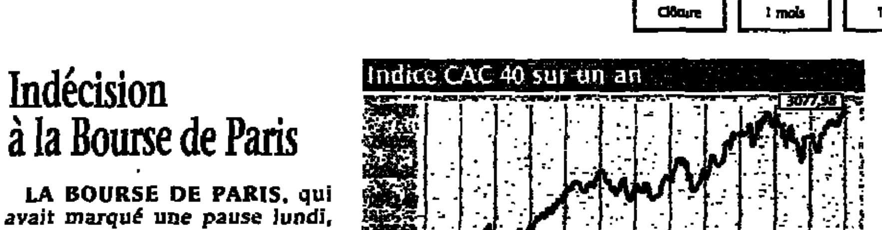
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT → DAX 30

Indécision à la Bourse de Paris

LA BOURSE DE PARIS, qui *avait marqué une pause lundi,* était hésitante mardi dans un marché atone en l'absence de nouvelles économiques ou financières importantes. *En hausse de 0,01 %* à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,09 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises perdaient en moyenne 0,16 % à 3 073,16 points. Le montant des *échanges sur le règlement mensuel* atteignait 2,5 milliards de francs, dont 1,9 milliard sur les valeurs du CAC 40.

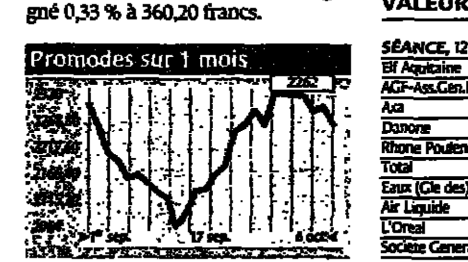
Comme la veille, les opérateurs manquaient d'idées. Ils attendent les résultats de la conférence sur l'emploi qui se réunit vendredi prochain. Les AGF, dont la cotation reprenait après l'annonce de son offre conjointe sur Worms, ga-*gnaient 1,9 % à 242,90 francs après* être tombés à 233,1 francs (656 000 titres) dans un marché divisé sur l'opération. Certains opérateurs retiennent la hausse de l'endettement à court terme et le maintien de la candidature pour le GAN, mais l'opération est en général plutôt bien perçue sur le plan stratégique. Leven a abaissé sa recommandation d'achat à vente. Valeo gagnait 2,04 % à 410 francs dans 54 000 titres après l'annonce d'un chiffre d'affaires sur 9 mois témoignant d'une accélération au troisième trimestre.


Indice CAC 40 sur un an


CAC 40 5 jours

Promodès, valeur du jour

LE TON continue de monter entre Promodès et Rallye, les deux candidats à la reprise de Casino. Après avoir lancé chacun à la fin de la semaine passée une campagne de communication dans les journaux, l'affrontement devient juridique. Promodès a annoncé lundi 7 octo-*bre son intention de saisir les auto-*rités de marché. Promodès souhaite que le Conseil des marchés financiers (CMF) détermine si Rallye peut exercer ses bons de souscription d'actions Casino sans surenchérir sur son offre. Le titre Promodès a terminé la journée sur un repli de 1,39 % à 2 232 francs et Casino a gagné 0,33 % à 360,20 francs.


Promodes sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 07/10	Var. % 06/10	Var. % 31/12
Cipe France Ly #	262,90	+5,83	+27,75
Dynaction	164,50	+4,37	+34,72
Cap Gemini	442	+4,24	+76,16
SFIM	1008	+4,23	−2,13
UFB Locabail	635	+4,09	+33,82
Infogrames Enter.	805	+3,73	+34,16
Cred.Nat.Natexis	435,50	+3,44	+45,74
Marine Wendel	673	+3,22	+41,38
CGIP	1920	+2,40	+34,17
Chargeurs	400	+2,28	+55,64

BAISSES, 12h30			
Nordon (Ny)	426	−4,05	+16,07
Intertechnique	1445	−3,66	+86,45
Atos (ex.Axime) CA	585	−2,98	−2,50
Credit Lyonnais CI	348	−2,84	+161,65
Sommer-Allibert	226,30	−2,83	+46
Olipar	71,60	−2,18	−13,42
Selectibanque	64,90	−2,11	−11,09
Comptoir Entrep.	12,05	−2,03	+25,52
Saupiquet (Ns)	591	−1,99	−19,04
Gaz et Eaux	2500	−1,96	+23,98

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	07/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	369186	291221052
AGF-Ass.Gen.France	650494	155885720,20
Axa	379604	154782093,40
Danone	121822	117988484
Rhone Poulenc A	421873	113229512,80
Total	161591	110387790
Eaux (Gle des)	144636	107169592
Air Liquide	84445	85025612
L'Oreal	27198	66768729
Societe Generale	73930	65542502

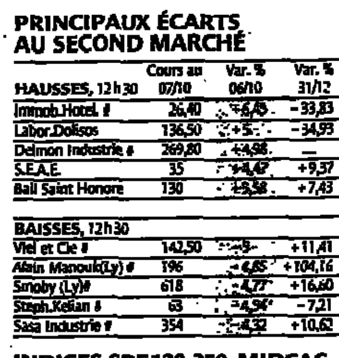
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 07/10	Var. % 06/10	Var. % 31/12
Immob.Hotel. #	26,40	+6,45	−33,83
Labor.Dolisos	136,50	+5	−34,93
Delmon Industrie #	269,80	+4,98	—
S.E.A.E.	35	+4,47	+9,37
Bail Saint Honore	130	+4,58	+7,43

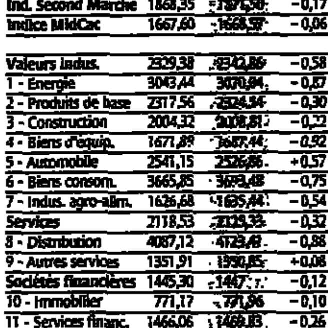
BAISSES, 12h30			
Viel et Cie #	142,50	−5	+11,41
Alain Manoukian(Ly) #	196	−4,85	+104,16
Smoby (Ly)#	618	−4,77	+16,60
Steph.Kelian #	63	−4,54	−7,21
Sasa Industrie #	354	−4,32	+10,62

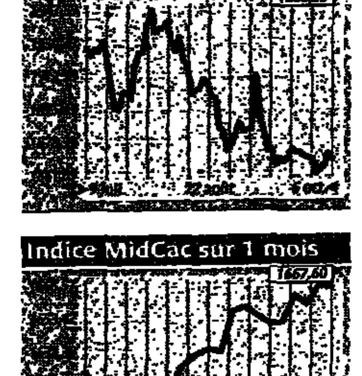
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

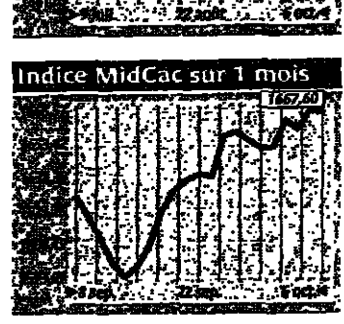
	06/10	03/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2084,97	2094,32	−0,45
Ind. gén. SBF 250	1987,95	1996,38	−0,42
Ind. Second Marché	1868,35	1871,50	−0,17
Indice MidCac	1667,60	1668,57	−0,06
Valeurs indus.	2329,38	2342,86	−0,58
1 - Energie	3043,44	3070,94	−0,87
2 - Produits de base	2317,56	2324,34	−0,30
3 - Construction	2004,32	2008,81	−0,22
4 - Biens d'équip.	1671,89	1687,44	−0,92
5 - Automobile	2541,15	2526,86	+0,57
6 - Biens consom.	3665,85	3693,48	−0,75
7 - Indus. agro-alim.	1626,68	1635,44	−0,54
Services	2118,53	2125,33	−0,32
8 - Distribution	4087,12	4123,48	−0,88
9 - Autres services	1351,91	1350,85	+0,08
Sociétés financières	1445,30	1447,1	−0,12
10 - Immobilier	771,17	771,96	−0,10
11 - Services financ.	1466,06	1469,83	−0,26
12 - Sociétés invest.	1850,52	1844,03	+0,35




Indice SBF 250 sur 3 mois




Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Prises de bénéfice à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a subi des prises de bénéfice motivées par l'incertitude permanente qui entoure l'évolution de la conjoncture économique au Japon. L'indice Nikkei a perdu 313,59 points (1,76 %), à 17 511,19 points. Le ministère du Plan a observé, dans son rapport d'octobre, que la reprise économique axée sur la demande interne se poursuivait pas à pas, mais que les entreprises japonaises *demeuraient prudentes.*

La veille, Wall Street a progressé, bénéficiant d'une reprise technique après les liquidations enregistrées vendredi après-midi. L'indice Dow Jones a gagné 61,64 points (0,77 %), à 8 100,22 points.

Vendredi, il avait terminé sur un gain de 11 points, à l'issue d'une journée marquée par une progression de près de 120 points dans la matinée et d'un recul de 71 points dans l'après-midi. En Europe, la Bourse de Londres a baissé sous l'effet des prises de bénéfice consécutives aux records atteints vendredi. L'indice Footsie a perdu 30,8 points, soit 0,58 %, à 5 300 points. La place francfortoise a démarré la semaine par un gain de 0,66 %, permettant à l'indice DAX de terminer la séance officielle à 4 302,13 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 06/10	Cours au 03/10	Var. en %
Paris CAC 40	3094,01	3052,07	+1,36
New-York/DJ indus.	8107,59	8027,53	+0,99
Tokyo/Nikkei	17647,50	17456	+1,09
Londres/FT100	5323,50	5296,10	+0,51
Francfort/Dax 30	4273,71	4273,71	—
Frankfort/Commer.	1412,25	1412,25	—
Bruxelles/Bel 20	3063,38	3021,61	+1,36
Bruxelles/Général	2507,13	2472,94	+1,36
Milan/MIB 30	1197	1197	—
Amsterdam/Gé. Cbs	657,70	645	+1,93
Madrid/Ibex 35	632,69	634,02	−0,21
Stockholm/Affarsal	2621,25	2621,25	—
Londres FT30	3373,40	3351,30	+0,66
Hong Kong/Hang S.	15128	15049,30	+0,52
Singapour/Strait t	1902,04	1927,60	−1,34

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

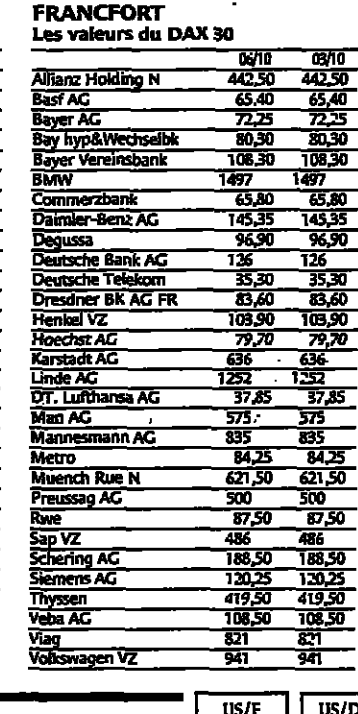
	06/10	03/10
Alcoa	80,75	81,37
Allied Signal	42,12	42,12
American Express	86,37	85,12
AT & T	43,93	43,18
Boeing Co	52,56	51,87
Caterpillar Inc.	57,25	55,31
Chevron Corp.	87,81	85,87
Coca-Cola Co	63	62,50
Disney Corp.	83	84,37
Du Pont Nemours&Co	60,31	60,37
Eastman Kodak Co	63,12	63,62
Exxon Corp.	66,75	65,18
Gén. Motors Corp.H	68,50	67,81
Gén. Electric Co	70	69,06
Goodyear T & Rubbe	69,62	69
Hewlett-Packard	70,25	70
IBM	104,81	104,31
Intl Paper	55	54,81
J.P. Morgan Co	121,81	119,50
Johnson & Johnson	59,93	59,62
Mc Donalds Corp.	47,81	48,12
Merck & Co.Inc.	101,12	100,93
Minnesota Mng.&Mfg	96	94,93
Philip Moris	43,43	43,18
Procter & Gamble C	72	71,25
Sears Roebuck & Co	56,31	56,18
Travelers	74,43	71,68
Union Carb.	47,75	47,87
Utd Technol	78,75	79,62
Wal-Mart Stores	37	37

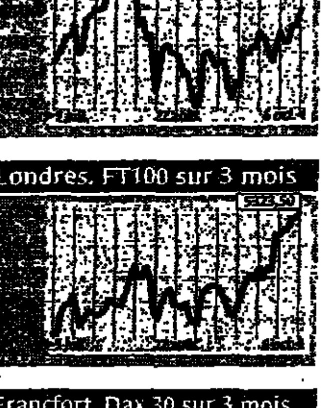
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	06/10	03/10
Allied Lyons	4,79	4,81
Barclays Bank	16,96	17,50
B.A.T. industries	5,59	5,67
British Aerospace	17,26	16,99
British Airways	6,62	6,74
British Petroleum	9,30	9,42
British Telecom	4,68	4,50
B.T.R.	2,39	2,46
Cadbury Schweppes	6,04	5,98
Eurotunnel	0,67	0,69
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,96	13,85
Granada Group Plc	8,66	8,77
Grand Metropolitan	5,78	5,81
Guinness	5,77	5,83
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,15	7,08
H.S.B.C.	21,40	21,37
Impérial Chemical	10,20	10,29
Legal & Gen. Grp	4,96	5,05
Lloyds TSB	8,10	8,40
Marks and Spencer	6,63	6,52
National Westminst	9,97	9,85
Peninsular Orienta	6,76	6,70
Reuters	7,75	7,56
Saatchi and Saatch	1,23	1,22
Shell Transport	4,83	4,80
Tate and Lyle	4,49	4,40
Univeler Ltd	18,73	18,69
Zeneca	20,80	20,63

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	06/10	03/10
Allianz Holding N	442,50	442,50
Basf AG	65,40	65,40
Bayer AG	72,25	72,25
Bay hyp&Wechselbk	80,30	80,30
Bayer Vereinsbank	108,30	108,30
BMW	1497	1497
Commerzbank	65,80	65,80
Daimler-Benz AG	145,35	145,35
Degussa	96,90	96,90
Deutsche Bank AG	126	126
Deutsche Telekom	35,30	35,30
Dresdner BK AG FR	83,60	83,60
Henkel VZ	103,90	103,90
Hoechst AG	79,70	79,70
Karstadt AG	636	636
Linde AG	1252	1252
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	575	575
Mannesmann AG	835	835
Metro	84,25	84,25
Muench Rue N	621,50	621,50
Preussag AG	500	500
Rwe	87,50	87,50
Sap VZ	486	486
Schering AG	188,50	188,50
Siemens AG	120,25	120,25
Thyssen	419,50	419,50
Veba AG	108,50	108,50
Viag	821	821
Volkswagen VZ	941	941


New York. Dow Jones sur 3 mois


Londres. FT100 sur 3 mois


Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Légère hausse du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en légère hausse, mardi 7 octobre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 8 centièmes, à 100,32 points. Les opérateurs restaient prudents dans *l'attente de la réunion du conseil de la Bundesbank, jeudi* 9 octobre. Certains analystes n'excluent pas une hausse des taux à cette occasion. Mardi, la banque centrale allemande a laissé inchangé, à 3 %, le niveau de ses prises en pension. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,41 %, soit 0,01 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la *séance en légère hausse. Le rendement du titre à trente* ans était revenu à 6,26 % en clôture, contre 6,29 % vendredi.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 06/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,17	5,44	6,05	1,70
Allemagne	3,05	5,41	6,05	1,80
Grande-Bretagne	7,31	6,19	NC	2,80
Italie	6,88	6,15	6,76	2,60
Japon	0,47	2,03	NC	0,50
États-Unis	5,43	5,98	6,29	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/10	Taux au 03/10	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 06/10	Vente 06/10	Achat 03/10	Vente 03/10
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,25	3,35	3,20	3,33
3 mois	3,33	3,45	3,32	3,42
6 mois	3,40	3,50	3,37	3,50
1 an	3,64	3,76	3,69	3,81
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3242	—	3,3242	—
Pibor Francs 3 mois	3,4355	—	3,4555	—
Pibor Francs 6 mois	3,5313	—	3,5313	—
Pibor Francs 9 mois	3,6582	—	3,6582	—
Pibor Francs 12 mois	3,7813	—	3,7813	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3438	—	4,3438	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4323	—	4,4323	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5260	—	4,5260	—

MATIF

Échéances 06/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	93399	100,24	100,42	100,18	100,28
Mars 98	78	99,60	99,66	99,60	99,66
Juin 98	2	99,30	99,30	99,30	99,30
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	9855	96,44	96,46	96,42	96,45
Mars 98	10946	96,21	96,23	96,19	96,21
Juin 98	5395	95,95	95,98	95,92	95,96
Sept. 98	3981	95,78	95,79	95,76	95,79
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	170	99,10	99,30	99	99,30

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 06/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	11514	3078	3118	3074	3087
Nov. 97	203	3092,50	3123	3086	3098
Déc. 97	1238	3094,50	3131,50	3093,50	3106
Mars 98	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,9132 | US/DM ↘ 1,7583 | US/Y ↘ 121,9400 | DM/F ↗ 3,3617 | £/F ↗ 9,5595

Stabilité du dollar

LE DOLLAR était stable, mardi matin 7 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7545 mark, 5,8980 francs et 121,91 yens.

Le secrétaire américain au trésor, Robert Rubin, avait *déclaré la veille que le Japon « avait encore beaucoup de chemin à faire »* en matière d'ouverture de son marché intérieur aux produits étrangers. *« Très clairement, nous aimerions les voir aller plus vite »*, a-t-il ajouté. Les analystes craignent que le regain de tensions commerciales entre Washington et Tokyo ne se traduise par des mouvements spéculatifs sur la parité dollar-yen.

Le franc s'inscrivait mardi matin à 3,3620 francs pour un deutschemark. *Il était affaibli par le recul de la lire,* pénalisée par l'absence d'accord budgétaire en Italie. La devise italienne cotait 982 lires pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/10	% 03/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,1700	+0,03	324	348
Ecu	6,5840	−0,03	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9132	−0,98	5,6000	6,2000
Belgique (100 F)	16,2885	+0,03	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,4500	+0,03	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4310	−0,04	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,2900	+0,02	82	92
Irlande (1 iep)	8,6425	+0,47	8,1900	9,0300
Gde-Bretagne (1 L)	9,5595	+0,03	9,1200	9,9700
Grèce (100 drach.)	2,1270	−0,02	1,9200	2,4200
Suède (100 krs)	78,8900	+0,43	72	82
Suisse (100 F)	408,0300	−0,21	394	418
Norvège (100 k)	84,2200	+0,13	78,5000	87,5000
Autriche (100 sch)	47,7680	+0,03	46,2500	49,3500
Espagne (100 pes.)	3,9795	−0,01	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	3,2950	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,3143	−0,74	4	4,6000
Japon (100 yens)	4,8521	−0,27	4,6300	4,9800
Finlande (mark)	112,0900	−0,01	105,5000	116,5000

PARITÉS DU DOLLAR	07/10	06/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7583	1,7594	−0,06
TOKYO : USD/Yens	121,9400	122,0400	−0,08

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9150	5,9120	5,9783	5,9753
Yen (100)	4,8565	4,8483	4,9043	4,8998
Deutschemark	3,3614	3,3609	3,3600	3,3595
Franc Suisse	4,0821	4,0772	4,0984	4,0984
Lire ital. (1000)	3,4341	3,4287	3,4323	3,4246
Livre sterling	9,5696	9,5545	9,6400	9,6292
Peseta (100)	3,9813	3,9779	3,9824	3,9777
Franc Belge (100)	16,302	16,289	16,304	16,281

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,24	3,36	3,46
Eurodollar	5,53	5,65	5,72
Eurolivre	7,22	7,20	7,33
Eurodeutschemark	3,20	3,34	3,51

L'OR

	cours 06/10	cours 03/10
Or fin (k. barre)	63200	63100
Or fin (en lingot)	63400	63400
Once d'Or Londres	331,70	—
Pièce française(20f)	364	365
Pièce suisse (20f)	365	366
Pièce Union lat(20f)	367	366
Pièce 20 dollars us	2365	2365
Pièce 10 dollars us	1322,50	1327,50
Pièce 50 pesos mex.	2370	2365

LE PÉTROLE

En dollars	cours 07/10	cours 06/10
Brent (Londres)	21,65	20,62
WTI (New York)	22,43	22,36
Light Sweet Crude	22,65	21,90

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	07/10	06/10
Dow-Jones comptant	138,92	—
Dow-Jones à terme	145,91	146,53
CRB	246,18	245,18
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2047	2059,50
Cuivre à 3 mois	2072,50	2082,50
Aluminium comptant	1656	1649,50
Aluminium à 3 mois	1657	1656
Plomb comptant	617,75	591,50
Plomb à 3 mois	622	606
Etain comptant	5765	5765
Etain à 3 mois	5790	5775
Zinc comptant	1329,50	1291,50
Zinc à 3 mois	1337,50	1302,50
Nickel comptant	6517,50	6537,50
Nickel à 3 mois	6675	6695

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	526,20	516,70
Platine à terme	428	423,20
Palladium	193,70	194,95
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	357,75	355,25
Maïs (Chicago)	264,75	267,75
Grain. soja (Chicago)	639,50	647,50
Tourt. soja (Chicago)	207,70	208
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	81,10	81,25
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1677	1693
Café (Londres)	1546	1659
Sucre blanc (Paris)	304	302,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	69,38	68,60
Jus d'orange (New-York)	74,50	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 7 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,12 %
CAC 40 : 3074,17

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	987	[illegible]	+ 0,10	
Cr.Lyonnais(T.P.)	989	[illegible]	− 3,47	
Renault (T.P.)	1874	[illegible]	+ 0,05	
Rhone Poulenc(T.P)	2190	[illegible]	+ 0,91	
Saint Gobain(T.P.)	1285	[illegible]	+ 2,71	
Thomson S.A (T.P)	950	[illegible]	—	
Accor	1104	[illegible]	− 0,36	
AGF-Ass.Gen.France	238,40	[illegible]	+ 1,92	
Air Liquide	1016	[illegible]	− 1,67	
Alcatel Alsthom	814	[illegible]	+ 0,12	
Atos (ex.Axime) CA	608	[illegible]	− 2,98	

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Vaal Reefs #	330,40	328	− 2,23	9,66
Volkswagen A.G #	4300	[illegible]	—	22,34
Volvo (act.B) #	171	175	+ 2,33	2,25
Western Deep #	155,60	[illegible]	− 5,14	3,77
Yamanouchi #	147,10	[illegible]	− 0,61	8,38
Zambia Copper	16,25	[illegible]	− 1,23	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Metal Deploye	400	400,10
Mors	6,80	7
Navigation (Nle)	122,70	125
Optorg	351,70	352
Paluel-Marmont ♦	307	307
Exa.Clairefont(Ny)	841	875
Parfinance	274	270
Paris Orleans	272	270

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 7 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl.	♦	779	779
Crédit Gén.Ind.	♦	9,55	9,55
Générale Occidentale	♦	178	178
Sté lecteurs du Monde	♦	127	127
Via Crédit (Banque)	♦	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ♦ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 6 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Kaléis Dynamisme	1151,28	1128,71
Kaléis Équilibre	1098,04	1076,51
Kaléis Sérénité	1056,52	1046,06
Latitude C	149,48	149,48
Latitude D	136,18	136,18
Oblitys D	629,34	620,04
Plénitude D PEA	221,37	215,97

SYMBOLES
◇ cours du jour; ♦ cours précédent.


هكذا من الأصل

SCIENCES Le prix Nobel de médecine 1997, d'un montant de 5,8 millions de francs, a été décerné, lundi 6 octobre à Stockholm, au biologiste américain Stanley B. Prusiner, 55 ans, professeur au service de neurologie de l'Université de Californie, à San Francisco. ● LES TRAVAUX récompensés par l'institut Karolinska portent sur le rôle des prions. ● CES AGENTS sont reconnus comme responsables d'affections groupées sous le nom d'encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles (ESST), parmi lesquelles la maladie de Creutzfeldt-Jakob ou celle dite de la « vache folle ». ● NI VIRUS ni bactéries, ces agents infectieux résultent du changement de conformation d'une protéine prion normale en une forme pathogène. ● LE COMITÉ NOBEL couronne dix ans de travaux obstinés autour d'une hypothèse audacieuse en butte au mépris de la plupart des membres de la communauté scientifique.

Le prix Nobel de médecine est attribué au découvreur des prions

Grâce aux travaux du professeur Stanley B. Prusiner, on a commencé à comprendre le rôle de ces agents transmissibles non conventionnels, impliqués dans des maladies neurodégénératives mortelles

LE PRIX NOBEL 1997 de médecine vient couronner un travail étonnant, parce que atypique, une quête hors normes qui continue de défier les lois de la raison biologique. Entamée il y a un quart de siècle, l'oeuvre du professeur Stanley B. Prusiner, cinquante-cinq ans, se situe aux confins de la compréhension rationnelle des mécanismes connus de l'infectiologie et du monde mystérieux des maladies à prions, ces affections neurodégénératives toujours mortelles pour lesquelles la physiopathologie demeure balbutiante.

L'institut Karolinska de Stockholm a d'ores et déjà situé la portée de l'oeuvre scientifique du chercheur californien, ce défricheur de nouvelles terres de l'infectiologie, science qui réunit dans un même chapitre les espèces humaines, animales et végétales. Le communiqué diffusé lundi 6 octobre à Stockholm résume l'originalité et la portée des travaux d'un homme qui n'a jamais craint d'être en marge de l'institution scientifique internationale, avant d'en apparaître comme l'un des plus brillants représentants.

La chronique officielle, reprise par l'Institut Karolinska, rapporte qu'en 1972 Stanley B. Prusiner *« avait été vivement frappé par la mort d'un de ses patients atteint de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) »*, affection neurodégénérative mortelle alors méconnue du plus grand nombre, autant que sous-estimée par les spécialistes de neurologie. Ce chapitre n'intéressait que quelques spécialistes, souvent fort originaux, travaillant aux marges de la virologie, de l'ethnologie et de la médecine vétérinaire.

Ces experts se passionnaient alors pour des affections aussi différentes que la tremblante du mouton, le kuru, ou la maladie de Creutzfeldt-Jakob. En 1938, les Français Cuillé et Chelle, de l'école vétérinaire de Toulouse, avaient démontré que la tremblante du mouton est une maladie transmissible. Vingt ans plus tard, le pédiatre américain Carleton Gajdusek étudie le kuru, affection touchant certaines tribus de Nouvelle-Guinée et similaire à la tremblante. Il démontrera le caractère, là encore, transmissible de cette maladie fatale du système nerveux, ce qui lui vaudra le prix Nobel de médecine 1976.

CONVICTION

Mais il apparaît rapidement que ces maladies – rassemblées depuis les années 60 sous l'appellation « encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles » (ESST) – résistent à toutes les entreprises visant à identifier l'agent infectieux impliqué. C'est ainsi *qu'au concept d'ESST a répondu* celui d'« agent transmissible non conventionnel » (ATNC). Et c'est ici que se situe l'oeuvre de Stanley Prusiner, qui, grâce aux outils de la biologie moléculaire, a ouvert de nouveaux horizons et soulevé de nouvelles questions qui demeurent encore sans véritables réponses.

Après avoir purifié une fraction de tissu nerveux infectieux, le chercheur californien isole une protéine spécifique qui lui apparaît bien vite être l'agent infectieux tant recherché. C'est cette conviction, confortée par différents arguments expérimentaux, qui sera à la base de ses travaux et, rapidement, de son renom international. A dire vrai, il n'était pas le premier à oser avancer une telle hypothèse. *« Dès les années 60, J. S. Griffith puis Raymond Latarget, avec des arguments indirects, avaient émis l'hypothèse que ces agents étaient d'une nature purement protéique »*, rappellent le docteur Dominique Dormont et ses collaborateurs du service de neurobiologie du Commissariat à l'énergie atomique, dans le numéro de juin du mensuel *La Recherche*.

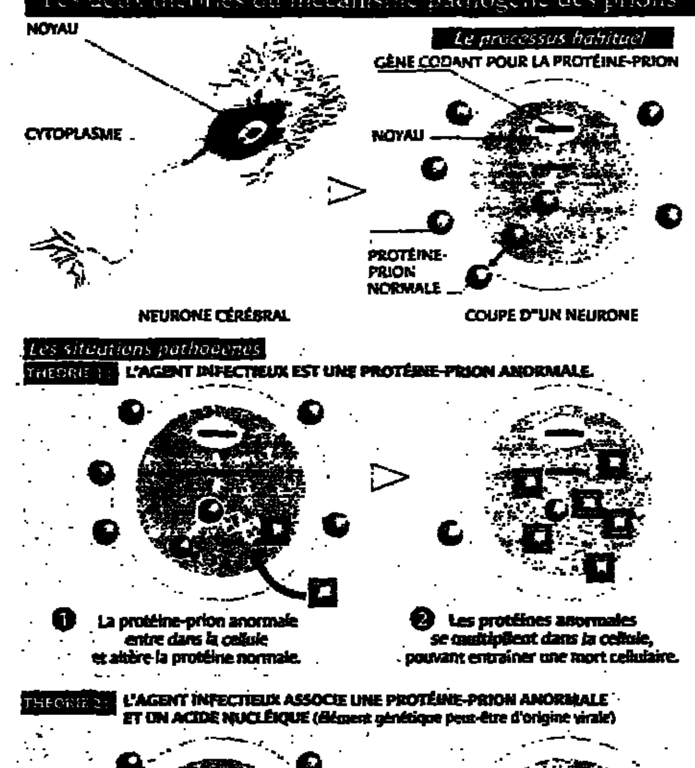
L'apport de la biologie moléculaire sera bien vite, ici, déterminant. On découvre notamment que la protéine (baptisée prion, acronyme de *proteinaceous infectious particle*, par Stanley Prusiner) est naturellement synthétisée par la quasi-totalité des organismes vivants et que son caractère pathogène semble tenir à sa configuration spatiale. En d'autre termes, cette molécule – dont on ne sait toujours pas quelle est sa fonction naturelle – ne deviendrait dangereusement mortelle qu'en adoptant une nouvelle forme dans l'espace.

LES DOGMES ATTAQUÉS

« Ce schéma est en contradiction avec la génétique classique, soulignent le docteur Dormont et ses collaborateurs. *Le paradigme fondamental de la biologie moléculaire, exprimé avec force par Jacques Monod dans* Le Hasard et la Nécessité *en 1970, implique, en effet, que, dans la cellule vivante, l'information se fasse de l'ADN vers l'ARN puis vers les protéines.* (...) *L'hypothèse du prion s'attaquait donc au dogme en vigueur. Et pourtant, grâce à l'acharnement de Prusiner, elle est à l'origine des progrès les plus marquants dans le domaine des ATNC depuis plus de dix ans, grâce aux différentes approches expérimentales qu'elle a suscitées. »* L'un des paradoxes générés par l'étude de ces maladies atypiques veut aujourd'hui que ce qui fut longtemps rejeté par la communauté scientifique parce que considéré comme hétérodoxe soit aujourd'hui accepté comme l'équivalent d'un dogme par une majorité de cette même communauté.

Or, si personne ne remet en cause l'ampleur et la richesse de l'apport de Stanley Prusiner, force est de reconnaître que l'origine exacte des ESST et la structure précise des ATNC fait toujours débat. Certains scientifiques reconnaissent que le prion joue un rôle central dans la genèse de ces affections, mais que la physiopathologie de ces dernières, tout comme leur caractère transmissible, ne peut se réduire à cette seule protéine infectante. Ils avancent pour cela une série d'arguments de poids face auxquels les défenseurs de l'hypothèse Prusiner sont encore un peu désarmés. La question centrale, qui demeure en suspens, est celle de l'existence ou de l'absence d'une fraction de matériel génétique associé au prion. Car rien ne permet encore d'affirmer que, parce qu'on n'a pas trouvé ce matériel génétique, ce dernier n'existe pas ou qu'il n'existe pas d'autres facteurs déclenchants. Au fil du siècle, *l'identification des virus pathogènes* a souvent été extrêmement laborieuse et on peut encore ici postuler que les ESST sont, pour partie, dues a un virus – ou à un *fragment viral – encore à découvrir.* Si tel n'est pas le cas, c'est un nouveau monde qui s'entrouvre à nous, un monde dans lequel l'information pourrait prendre des *chemins qui nous restent à découvrir.*

J.-Y. N.



Les agents infectieux, du plus gros au plus petit

● **PARASITE :** organisme animal ou végétal vivant aux dépens d'un autre, le plus souvent sans le détruire. On distingue les parasites externes, ou ectoparasites (puce, punaise, tique), des parasites internes, ou endoparasites (ténia, ascaride). Les plus petits d'entre eux sont des êtres unicellulaires, tel le *Plasmodium*, agent du paludisme transmis à l'homme par la piqûre de moustique.

● ***BACTÉRIE :*** organisme vivant de très petite taille (quelques millièmes de millimètres), visible seulement au microscope et constitué d'une cellule délimitée par une membrane. Les gènes que porte son unique chromosome contiennent toutes les informations nécessaires au fonctionnement de la cellule, y compris à sa reproduction. Celle-ci se fait par simple scission de la bactérie mère en deux bactéries filles

● **VIRUS :** de taille plus petite encore (quelques milliardièmes de millimètres), cet organisme infectueux, visible seulement au microscope électronique, est constitué d'un nombre limité de macromolécules. Son génome, composé d'ADN ou d'ARN, est entouré d'un assemblage géométrique protéique, la capside. Pour être actif, un virus doit pénétrer dans une cellule dont il utilise la machinerie pour se reproduire. Selon certaines hypothèses, une forme de virus particulière et extrêmement petite, baptisée « virino », serait associée à l'action pathogène du prion.

● **PRION :** glycoprotéine hydrophobe, appelée prion (pour *proteinaceus infectious particle*). *Cette protéine ainsi que le gène* codant pour sa synthèse sont présents dans les cellules nerveuses de tous les êtres humains. Cette molécule existerait *donc sous deux formes, qui* diffèrent par leur configuration dans l'espace : l'une, normale et non infectante, serait présente dans les neurones des cerveaux sains ; l'autre, anormale, s'accumulerait dans ceux des cerveaux malades.

COMMENTAIRE

HÉTÉRODOXIE

On a trop souvent dénoncé le conformisme ou la frilosité des jurés du Nobel pour, aujourd'hui, ne pas se réjouir de leur choix qui consacre un travail aussi novateur que dérangeant. Pour autant, on ne saurait procéder à un amalgame ou exagérer la portée du travail de Stanley Prusiner et faire par exemple de ce dernier un spécialiste de la maladie de la « vache folle » ou de celle d'Alzheimer. Le lauréat du prix Nobel de médecine 1997 est avant tout l'homme d'un concept qui fut longtemps attaqué avant d'être accepté. L'histoire des sciences dira sans doute un jour comment une hypothèse tenue pour hétérodoxe a pu s'imposer. Mais on sait d'ores et déjà que ce phénomène ne se serait pas produit sans une conviction sans faille doublée d'une volonté et d'une énergie peu banales.

« La leçon que l'on peut tirer de ce prix est qu'il faut, en sciences comme ailleurs, savoir se battre pour ses idées, quand bien même ces dernières sont perçues comme dérangeantes par les pairs », a déclaré au *Monde* le professeur Luc Montagnier. Pour celui qui s'est intéressé aux prions, qui a découvert le virus du sida et dont les conceptions quant à la physiopathologie de cette maladie sont parfois contestées par la communauté scientifique, il est clair que le nouveau chapitre de l'infectiologie ouvert par Prusiner dépasse de beaucoup le seul champ des *encéphalopathies spongiformes* subaiguës transmissibles. Le caractère transmissible d'une modification dans la géographie spatiale d'une protéine serait *ainsi un phénomène répandu* dans un monde vivant autrement plus complexe qu'on ne l'imaginait jusqu'à présent. A ce titre, le Nobel 1997 devrait accélérer *les recherches dans un sec*teur qui fut longtemps ignoré ou méprisé et qui n'est devenu en vogue qu'après les deux catastrophes que furent la contami*nation d'enfants traités par une* hormone de croissance contaminée et la transmission à l'homme de la maladie de la « vache folle ».

Jean-Yves Nau

La raison d'avoir tort

IL N'EST que deux façons de gagner la course annuelle pour les prix Nobel, servir les idées « modernes », ou s'opposer orgueilleusement au dogme, au risque de passer pour paranoïaque, qualificatif que les scientifiques utilisent volontiers pour désigner ceux qui ne pensent pas comme eux. Le prix Nobel que vient d'obtenir Stanley Prusiner obéit à cette seconde catégorie.

Grâce aux travaux de Prusiner, le prion est aujourd'hui reconnu comme l'agent transmissible d'affections groupées sous le nom d'encéphalopathies subaigües spongiformes transmissibles (ESST). Avant lui, la communauté scientifique parlait de « virus lent ». Parce qu'elles ne répondent à aucune des catégories connues de pathologies infectieuses humaines ou vétérinaires, les ESST constituent une véritable énigme scientifique.

AVALANCHE DE CRITIQUES

A la recherche de ce fameux virus introuvable, l'équipe californienne de Stanley Prusiner montre que l'agent infectieux résiste à tous les procédés de stérilisation habituellement utilisés en virologie. Prusiner suggère alors que l'agent pathogène est de nature protéique.

Il le nomme prion et le définit comme étant une *« particule infectieuse protéinique »*, responsable des encéphalites spongiformes. Autant dire qu'il ne peut s'agir d'un virus dont l'activité nécessite l'intervention d'un acide nucléique. Une telle hypothèse, jugée trop dérangeante par la majorité de la communauté scientifique spécialisée, déclenche alors une avalanche de critiques.

Pendant plus de dix années (1982-1992), chaque participation de Stanley Prusiner à un colloque s'accompagne d'un mépris total de la part des collègues. Dans le même temps, toutes les tentatives qui visent à mettre en évidence la présence dans les extraits tissulaires d'un virus capable de transmettre la maladie, échouent. En revanche, une même protéine (PrP ou protéine prion) se révèle être le constituant majeur, sinon exclusif, de toutes ces préparations. L'hypothèse de la « protéine unique » est donc la seule qui rende compte de la nature des phénomènes. Comme le déclare Prusiner, *« certains diront que ces maladies sont dues à des virus, ils peuvent dire ce qu'ils veulent. Je ne peux rien pour eux »*.

L'hyptothèse avancée et défendue par Prusiner heurte non seulement l'hypothèse virale (historiquement raisonnable), mais également le dogme central de la biologie moléculaire, qui fait des acides nucléiques, ADN et ARN, les uniques supports de l'information héréditaire. Selon le chercheur, l'agent infectieux résulterait du changement de conformation d'une protéine prion normale en une forme pathogène qui a la propriété de s'agréger et de former des répliques se multipliant au sein d'une cellule nerveuse. Ce mécanisme nouveau de contrôle de l'hérédité structurale des protéines implique un bouleversement de la pensée scientifique.

Grâce à son obstination et à sa très grande lucidité, Stanley Prusiner inaugure une véritable révolution et permet qu'une théorie consacrée par le temps (celle des virus lents) soit rejetée au profit d'une nouvelle théorie (celle des prions), même si l'un des aspects les plus mystérieux demeure : comment comprendre en effet qu'une simple protéine puisse, en l'absence de toute forme d'information génétique, avoir un pouvoir infectieux similaire à celui d'un virus ou d'une bactérie ? Pour Prusiner, le prion rappelle de manière spectaculaire que le gène ne détermine pas entièrement la structure finale de la protéine. Le remplacement d'une théorie par une autre amène généralement un déplacement des problèmes offerts à la recherche et des critères selon lesquels les spécialistes décident de ce qui doit compter comme problème ou solution. Comme le rappelle Stanley Prusiner, *« chacune des révolutions scientifiques, en fin de compte, transforme non justement l'imagination scientifique mais aussi le monde dans lequels s'effectue ce travail »*. Les leçons qui n'ont pu être tirées à temps de la virologie, lors de l'annonce de la découverte du virus responsable du sida, le seront-elles à la lecture de ce nouveau chapitre de la biologie fondamentale ?

Au-delà des querelles de paradigme qui ne dépassent pas souvent la hauteur d'un clocher de village, c'est une question concernant le devenir de l'espèce qui est posée.

Pierre-Marie Lledo et Jean-Didier Vincent

★ Pierre-Marie Lledo est chargé de recherche au CNRS ; Jean-Didier Vincent est professeur à l'Institut universitaire de France et directeur de l'Institut Alfred Fessaird du CNRS.

Les affections chez l'animal et chez l'homme

● **L'encéphalopathie spongiforme bovine** (ESB) ou « maladie de la vache folle » (ESB) a été transmise en Grande-Bretagne aux vaches laitières par des aliments du bétail enrichis de déchets de carcasse de moutons atteints de la tremblante. L'épidémie a commencé en 1985, mais en raison d'une longue période d'incubation elle a atteint son sommet en 1992.

● **La tremblante du mouton** est connue depuis le XVIII[e] siècle en Islande. Elle s'est propagée dans les années 1940 en Ecosse. D'autres maladies à prions similaires frappent aussi le vison, le chat, le chevreuil et l'élan.

● **La maladie de Creutzfeldt-Jakob** (MCJ) frappe environ une personne sur un million. Elle apparaît spontanément dans 85 à 90 % des cas, à la suite d'une mutation héréditaire dans 10 à 15 % des cas et après une contamination pour quelques cas rares. L'évolution est, en moyenne, d'une durée de un an.

● **La nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob,** pourrait être apparue par suite de la contamination par l'ESB. Une vingtaine de personnes l'auraient contractée depuis 1995. Elle se manifeste par des symptômes mentaux tels que des états dépressifs, mais aussi par des tics et des troubles de la locomotion.

● **Le syndrome de Gerstmann Sträussler Scheinker** (GSS), démence héréditaire due à une mutation du gène de la protéine prion. Une cinquantaine de familles présentant cette mutation ont été découvertes. Durée de la maladie : deux à six ans.

● **L'insomnie fatale familiale** (IFF) provoquée par une mutation du gène prion. Neuf familles porteuses de la maladie sont connues. Evolution en un an environ.

● **Le kuru**, étudié par Carleton Gajdusek, dans une tribu de Nouvelle-Guinée ayant coutume de manger le cerveau de ses défunts. Les agents de cette affection avaient été baptisés virus lents par Gajdusek. La durée de la maladie est de trois à douze mois.

Malgré l'aide des Américains la station Mir a de nouveaux ennuis

Lors de leur prochaine sortie dans l'espace, les cosmonautes vont larguer en orbite une réplique miniature de Spoutnik-1

TOUS LES SYMBOLES de la coexistence pacifique et spatiale étaient au rendez-vous, ce week-end. Du premier satellite artificiel de la Terre aux six jours de valse commune entre Mir et Atlantis en passant, demain, par la construction en commun de la station internationale Alpha : du côté russe, comme du côté américain, le 40e anniversaire de Spoutnik-1 a été largement évoqué. *« Son importance ne doit pas être sous-estimée. Sans lui, nous ne serions pas là »*, a judicieusement souligné Frank Culberson, responsable du développement de la future station internationale Alpha, évoquant un *« héritage commun »* partagé par les Russes et les Américains.

« Grâce à lui, nous disposons aujourd'hui de vastes volumes habités par des cosmonautes et des astronautes et de vaisseaux comme Atlantis », a renchéri Vladimir Titov, le Russe de l'équipage de la navette américaine.

Une réplique modèle réduit de la petite boule de 83 kg lancée le 4 octobre 1957 par l'URSS a, d'ailleurs, été emportée par le vaisseau automatique Progress M-36, lancé dimanche 5 octobre à 17 h 08 (heure française) de Baïkonour. Conçue sous l'égide de l'Aéro-club de France et de la Fédération astronautique de Russie, par des collégiens du collège Jules-Reydellet de Saint-Denis de la Réunion et du Laboratoire d'études polytechniques de Naltchik (République russe de Kabardino-Balkarie), cette maquette devrait être larguée en orbite lors de la prochaine sortie dans l'espace des cosmonautes de Mir, programmée pour le 16 octobre.

SÉPARATION DIFFICILE

Le « cargo » Progress a croisé, lors de son ascension, la navette Atlantis, qui a atterri lundi 6 octobre à 23 h 55, à Cap Canaveral (Floride), avec 24 heures de retard pour cause de mauvais temps. Si l'on en croit la NASA, le passage d'Atlantis a redonné une nouvelle jeunesse à la station Mir vieillissante. Un nouvel ordinateur central a été amené par la navette pour remplacer l'original (modèle 1986 !), victime de pannes à répétition ces derniers mois. Les deux équipages ont procédé immédiatement au remplacement, profitant du fait que la navette pouvait assurer la stabilisation de l'attelage spatial à l'aide de ses moteurs et de son propre ordinateur (*Le Monde* du 4 octobre).

Ces opérations semblent, pourtant, ne pas avoir réglé tous les problèmes de Mir. Lundi 6 octobre, le vaisseau Progress M-35 a refusé obstinément de se séparer de la station pour laisser la place à son successeur venant de Baïkonour. Les techniciens russes veulent comprendre les raisons de cet incident technique avant de tenter une nouvelle séparation. L'arrimage de Progress M-36, prévu initialement mardi dans la soirée, sera sans doute différé, a indiqué le directeur adjoint de la mission, Viktor Blagov. Déjà ravitaillé en grande partie par Atlantis, l'équipage dispose de toute le temps nécessaire pour tenter de régler le problème sans précipitation.

S'il y parvient, il lui faudra ensuite se transformer à nouveau en « mécaniciens de l'espace » pour colmater la brèche à l'aide de la « rustine » déposée à l'extérieur de Mir lors d'une sortie effectuée le 1er octobre. Vendredi, les occupants de Mir ont insufflé de l'air dans le module Spektr – dépressurisé lors de la collision du 25 juin avec un cargo Progress – tandis qu'Atlantis tournait autour de la station dont elle venait de se séparer. Les deux équipages ont observé des dégagements de particules de la paroi du module, signe de perforations. L'étude des photographies prises à cette occasion pourrait permettre de localiser enfin la (ou les) fissurés qui, jusqu'à présent, n'ont pas pu être détectée avec certitude.

RENDEZ-VOUS EN JANVIER

Spektr réparé, la station russe redeviendrait totalement opérationnelle. Outre un second ordinateur de rechange, le Progress M-36 amène du ravitaillement (carburant, oxygène et vivres), et du matériel scientifique. David Wolf, l'astronaute américain ayant remplacé Michael Foale à bord de Mir, pourrait donc, si tout va bien, reprendre les expériences qui, en principe, justifient sa présence en orbite et visent à « développer des techniques et des procédures » qui seront utilisées sur la future station spatiale Alpha.

Ce nouvel incident risque d'effacer le bénéfice des succès de ces derniers jours. Il était important, pour la NASA, que ce rendez-vous de la navette avec Mir – le septième d'une série de neuf – démontre le bien-fondé de la politique de coopération qu'elle mène avec la Russie. Les opposants à l'envoi d'hommes dans l'espace ont, en effet, pris prétexte des incidents à répétition survenus sur Mir pour la remettre en cause. Mais les adversaires d'hier sont devenus des partenaires obligés. L'espace russe survit sous perfusion financière de la NASA. Mais, sans l'aide de Moscou, la future station Alpha – hier américaine et aujourd'hui internationale – serait trop chère à développer et resterait dans les cartons.

La NASA a précisé que le huitième rendez-vous orbital – avec, cette fois, la navette Endeavour – était confirmé pour la mi-janvier 1998. Quelques mois avant le lancement du premier élément d'Alpha par les Russes.

J.-P. D.



AFP

Spoutnik-1, satellite pesant 83 kilos et mesurant 58 centimètres de diamètre, se consuma dans les hautes couches de l'atmosphère le 4 janvier 1958.

Il y a quarante ans, les Soviétiques lançaient le premier satellite de la Terre

LE 4 OCTOBRE 1957, l'Union *soviétique lance le premier satellite* artificiel de la Terre, Spoutnik-1. En russe : le satellite. L'humanité entre alors dans le monde spatial, bercée par le bip-bip conquérant de la « boule » soviétique. Une modeste sphère de 58 centimètres de diamètre flanquée de quatre antennes. 83 kilos d'aluminium lancés à près de 30 000 kilomètres à l'heure, qui accomplissent leur petit tour de Terre en un peu plus de quatre-vingt-seize minutes.

Fins stratèges, les Soviétiques se contentent, pour annoncer la nouvelle, d'un communiqué laconique de l'agence Tass. Les répercussions n'en seront que plus considérables, révélant soudain la maîtrise des Soviétiques dans le domaine des fusées et le génie de celui qui les développa : Sergueï Korolev. *« Il serait souhaitable*, déclarait-il en 1954, *de mettre sur pied dès à présent un organisme de recherches chargé d'étudier un satellite... »*

A la même époque, le présidium de l'Académie des sciences d'URSS interroge plusieurs centaines de chercheurs sur *« l'utilisation possible de satellites terrestres artificiels »* et sur *« les réalisations envisageables dans l'espace »*. Les réactions furent très variées, raconte la revue soviétique *Temps nouveaux*. Certains académiciens font des suggestions, d'autres restent sceptiques. *« Ces idées bizarres ne m'intéressent pas. Je n'imagine pas un vol spatial avant l'an 2000 »*, professe l'un d'eux.

Cependant, les scientifiques des deux blocs proposent dès le 4 octobre 1954, à Rome, à l'occasion de la réunion du comité chargé de préparer l'Année géophysique internationale de 1957-1958, l'utilisation d'un satellite artificiel de la Terre pour étudier la haute atmosphère.

Mais personne alors n'attend que les Soviétiques « tirent » les premiers. Les autorités américaines ne prennent pas immédiatement la mesure de cette « première » technologique. *James Hagerty, porte-parole du président* Eisenhower, dont les propos sont rapportés par Claude Delmas, dans la *Revue de défense nationale*, ne voit *« pas de surprise »* dans cet événement.

> « C'est une preuve de la supériorité communiste croissante dans tous les domaines importants de la technique des engins téléguidés »

Tous ne sont pas aussi aveugles. Dans un message adressé au sénateur Russel, président de la commission des forces armées, le 6 octobre, le sénateur Symington ne cache pas son inquiétude. *« L'avenir des Etats-Unis est en jeu*, estime-t-il. *Le lancement du satellite artificiel est une preuve de la supériorité communiste croissante dans tous les domaines importants de la technique des engins téléguidés. »*

Une supériorité qui s'affiche aussi dans le domaine des missiles. Alors que les Redstone américains ont un rayon d'action de 700 kilomètres, les Soviétiques ont lancé avec succès, le 21 août 1957, le premier exemplaire de leur fusée balistique intercontinentale R7-Zemiorka, de 8 000 kilomètres de portée, pour une poussée totale au décollage de 500 tonnes. Cette avancée technique permet à l'URSS de menacer le territoire des Etats-Unis.

Dans le contexte de la guerre froide, les Soviétiques retireront de l'envoi du premier Spoutnik de substantiels bénéfices psychologiques et politiques, dont Nikita Krouchtchev jouera savamment.

Le lancement du satellite aura aussi des répercussions dans les pays du tiers-monde. Dès le 6 octobre au soir, Radio-Le Caire déclare que *« le lancement par les Soviétiques d'un satellite artificiel montre à quel point notre président Nasser a eu raison d'adopter la politique qu'il a fait suivre à l'Egypte »*.

Distancés par l'URSS, les Américains paient le prix de leurs dissensions internes et des rivalités entre les différents organismes. Ce pays, où pourtant Robert Goddard avait lancé le 16 mars 1926 la première fusée à propergols liquides, fait en 1955 un choix lourd de conséquences. Pour envoyer dans l'espace en 1957 leur premier satellite, dénommé « Pamplemousse », d'un poids de 10,5 kilos, les Américains décident de ne pas utiliser le missile intercontinental Atlas, développé par l'armée de l'air, ni même la version améliorée du Redstone, le Jupiter C, sur laquelle travaillent Werner von Braun (« père » du V 2 allemand, « récupéré » en 1945 par les Etats-Unis) et son équipe.

A ces lanceurs éprouvés, ils préfèrent le Vanguard, en cours de réalisation par la marine. Préparé à la hâte, le premier Vanguard explose sur son pas de tir le 16 décembre 1957, deux mois et demi après le lancement du Spoutnik. Les responsables américains vont alors se tourner vers la seule équipe capable de relever rapidement le défi, celle de von Braun.

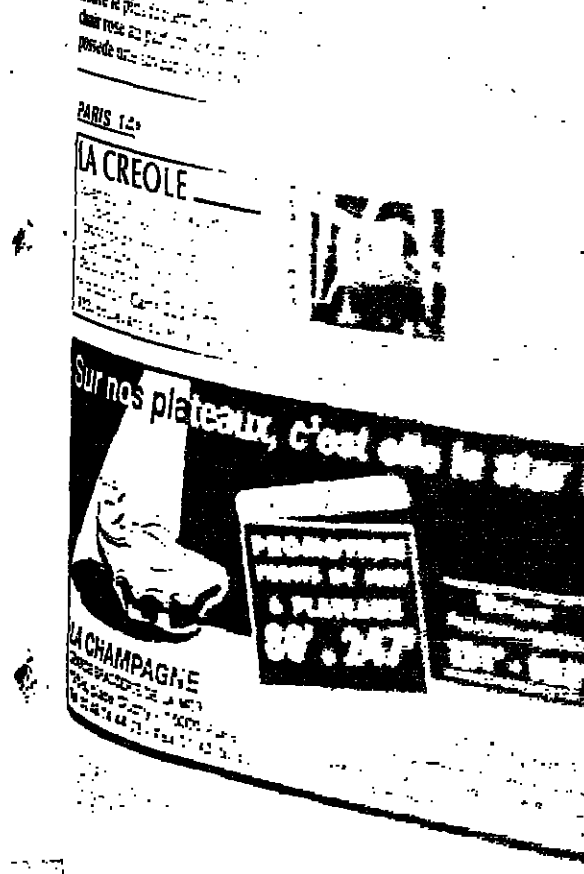
Le 31 janvier 1958, cette dernière lance, enfin, Explorer-1. D'un poids de 14 kilos seulement, le premier engin spatial américain se distinguera néanmoins en découvrant les ceintures de radiations – dites de Van Allen – qui entourent la Terre. Convaincu, le président Eisenhower, qui a longtemps considéré qu'on s'agitait beaucoup *« pour de petites balles dans l'air »*, crée, le 1er octobre de la même année, une agence civile pour mener à bien l'exploration de l'espace : la fameuse National Aeronautics and Space Administration (NASA).

L'année suivante, l'URSS frappe à nouveau avec Luna-2, premier engin à atteindre la Lune, sur laquelle il s'écrase le 12 septembre 1959. Le 4 octobre 1959, Luna-3 effectue le premier vol autour de notre satellite et transmet les premières photos de sa face cachée. Les Soviétiques, encore eux, envoient aussi le 12 février 1961 la première sonde vers Vénus. Mais ils perdent le contact radio avec l'engin alors qu'il se trouve à 7,5 millions de kilomètres de la Terre.

Parallèlement, ils s'attaquent aux vols humains. En 1958, le bureau d'études de Sergueï Korolev estime qu'il a résolu les problèmes posés par la conception d'un vaisseau spatial habité. La résistance de l'organisme en orbite est d'abord testée sur des chiens. Après Laïka, sacrifiée sur l'autel de la science en novembre 1957, Strelka et Belka deviennent, le 19 août 1960, les premiers êtres vivants à revenir sains et saufs sur Terre après un séjour dans l'espace. L'homme suit *moins d'un an plus tard. Le* 12 avril 1961, enfermé dans sa minuscule capsule Vostok-1, Youri Gagarine devient le premier humain à échapper à l'attraction terrestre (pendant une heure et quarante-huit minutes).

Pour les Américains, la coupe est pleine. Le président John Kennedy réagit très vite. Le 25 mai, il propose au pays la Lune pour *« nouvelle frontière »*. *« Voici venu le moment (...) pour notre nation de prendre ouvertement la première place dans l'exploration de l'espace*, déclare-t-il dans un discours devant le Congrès. *Je crois que notre nation doit se consacrer à l'objectif qui consiste à faire atterrir un homme sur la Lune et à le faire revenir sain et sauf sur Terre avant la fin des dix prochaines années. »* Le programme Apollo est lancé. Huit ans plus tard, le 21 juillet 1969, c'est un Américain, Neil Armstrong, qui pose le premier le pied sur le sol lunaire.

Christiane Galus



هكذا من الإهمال

Le Toquistador

En Bourgogne, un chef fait ronfler ses trois étoiles

UN JOUR, nous irons tous au paradis. A Saulieu, devant cette grotte miraculeuse qu'est la Côte d'Or, c'est en tremblant que l'on s'avance pour venir dévorer de l'œil l'endroit de tous les délices, de tous les supplices. Quand il paraît, Sa Grandeur voit des mères lui tendre leurs enfants, des hommes se découvrir, des affamés s'abîmer dans la prière. Bernard Loiseau invitant la foule à prendre patience avant d'avoir le méritant courage d'oser casser ses tirelires.

Popularité troublante. Manches retroussées, un homme rustique et vif s'affronte au dispositif scénique que lui offre son époque, en martelant qu'il n'y a de nouveau que ce qui est ancien. Je m'agite, je bouge, je plie la machinerie télévisuelle, l'édition, la grande, la moyenne et la petite presse, sous mon ogritude de reconnaissance ; oui, je m'affiche, j'en fais trop, je suis ridicule, mais j'affirme que je continuerai à ourler mes sauces et à trucider la volaille dans le respect que l'*on doit* à la *mémoire* des ancêtres. Loiseau, police montée de la pure orthodoxie.

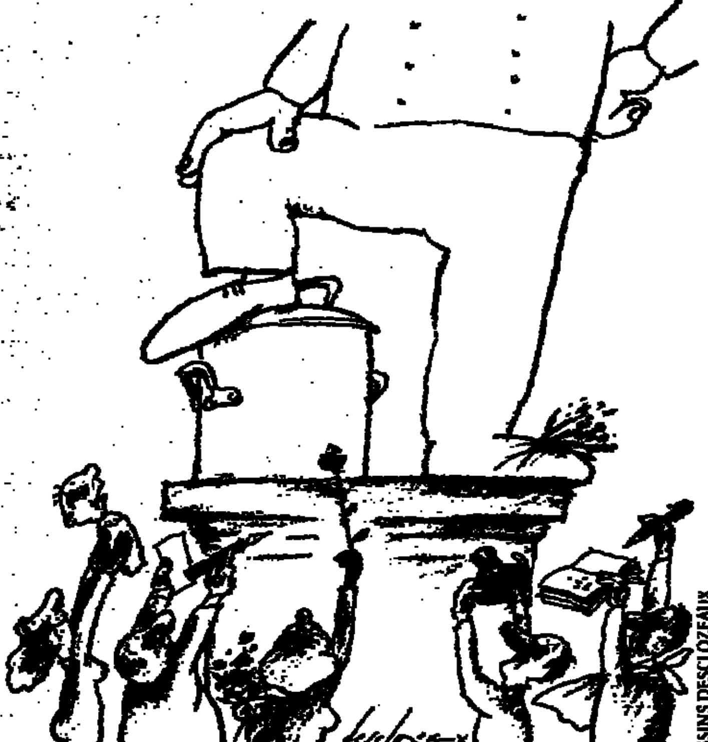
SOBRIÉTÉ, AMABILITÉ, SÉRÉNITÉ

Un ancien relais de poste, territorialisé à vif en plein centre du patelin. Tout y est d'époque, y compris les bâtiments, les pièces et les nouveaux décors. L'encaustique fait usage de musique d'ambiance. Aucune tentative d'intimidation : sobriété, amabilité, sérénité. On est en province, avec ce que cela implique de ne pas vouloir donner dans le nippo-japonisant parisien. Le public lui-même semble avoir été inventé pour l'endroit. Où sont les occupants de la Ferrari qui commence à prendre froid sur le parking ? Impossible à dire. Sans doute dans ce rassemblement hétéroclite et multicarte, qui au salon, avant de s'embarquer pour les succulences, discute le menu à l'aimable avec le fidèle bras droit du grand turbulent.

Sérieux client de la place, François Mitterrand refusait le confort des annexes du succès pour se réfugier dans la salle Alexandre-Dumaine. Là, dans le douillet bourgeois, il pouvait mesurer plus à l'aise l'attachement qui le liait aux rameaux sans parjure de la gastronomie française. Un amateur. Loiseau se souvient de ses repas présidentiels avec grosse émotion, presque autant que celle qui *le saisissait, en janvier 1995*, quand, sous les ors de l'Elysée, son gourmand préféré lui accroche une Légion d'honneur absolument rôtie à point. Ordre national du mérite, chevalier des arts et des lettres, officier du mérite agricole, il a tout, *épinglé* sur le plastron, même trois étoiles au Michelin ; surtout trois étoiles au Michelin.

« Le hasard, lit-on en leitmotiv du dernier roman de John Le Carré, *ne favorise que les esprits préparés. »* Entendons, préparés aux pires contrecoups, comme aux plus dangereuses réussites. A quarante-six ans, Loiseau a taillé son totem à la hache de guerre. Les *contours de son empire de poche* laissent sur le domaine autant de bornes balafrées que de haies claires. C'est le jeu. Il l'a joué. Aujourd'hui, moins secoué par l'adversité, plus combatif avec raison, il relance cette puissante et braillarde mécanique qui est en lui, persuadé de pouvoir assumer sans crainte la charge de premier haltérophile au service du pavillon tricolore. Une sorte de connétable. *« J'espère marquer ce siècle. »* Voilà qui est dit.

Ici, Dumaine avait décroché la timbale. Plus loin, sur la route du Midi, il y avait Point à Vienne, et Pic à Valence. Les trois as. On partait vers les mimosas en dégustant de l'après-guerre servie sans tickets de rationnement. La belle époque des années 50. Les congés payés, eux, passaient devant ces merveilles en ouvrant des yeux très ronds. On finit par mettre ces itinérants sur des autoroutes et à les coincer dans des automobiles presque rapides ; ce qui leur permettait de ne plus s'apitoyer sur le sort de tous ces malheureux bloqués par des perdreaux à la Saint-Hubert ou des noisettes de chevreuil Romanoff. On n'arrête pas le progrès. On arrêtera seulement le trafic buissonnier, laissant les *nationales se morfondre de leur* disparition annoncée.



LE POIVRE, ÉPICE DE COMBAT

Loiseau arrive en 1975 et achète le fonds de commerce et les murs en 1982. Avec le seul pari qu'il fallait lancer : rendre à nouveau aimable ce Morvan profond et redonner à l'étape le swing des heures heureuses, celles où Orson Welles venait poser sa bedaine en suçant du havane. Comment allait-il s'y prendre et de quel style particulier bénéficiait-il pour prétendre remeubler le désert ?

C'est un terrien, il est né à Chamalières, dans le Puy-de-Dôme. Il aime tenir la nature dans ses mains, fouailler des légumes, trousser des pissenlits, soupeser de la plume encore chaude. Tout ce qui vit, qui s'ébroue, qui pousse, qui nage, qui mûrit sous nos latitudes, l'intéresse. Sa grande épice de combat est le poivre ; toute forme d'exotisme alambiqué le hérisse. Condottiere vivant sur le pays.

Nous l'avons dit – et il le jure –, voilà un respectueux des traditions, mais qui est arrivé à un moment où il n'était déjà plus question de tuer le client au 100 % matière grasse. Champion du terroir allégé, véliplanchiste de la réduction douce, il laisse filer sous le palais des compositions campagnardes aux saveurs vives, assez juste idéal pour des mangeurs curieux qui voudraient découvrir une Bourgogne mijotée à la moderne.

Pour une première confrontation avec la légende, le menu dégustation devrait pouvoir faire le tour de l'homme et de la question : jambonnettes de grenouilles à la purée d'ail et au jus de persil ; sandre à la fondue d'échalotes et sauce au vin rouge ; pigeon et sa sauce au sang ; rose des sables à la glace au chocolat noir. Ça marche, mon chef !

Jean-Pierre Quélin

★ La Côte d'Or, 2, rue Argentine 21210 Saulieu. Tél. : 03-80-90-53-53. Menus : 450 F-890 F. Carte : 700 F-1 000 F.

Echalote, l'exception française

Echalote, chou-fleur, artichaut : voilà les trois raisons qui font que la piste de l'aéroport de Brest a dû être rallongée au début des années 90. Les avions cargo en provenance d'Amérique ont ainsi pu atterrir et faire le plein de légumes. Erwann Landivinec, un Lorientais expatrié à New York, continue depuis cette époque à assurer outre-Atlantique la promotion de ce bulbe asymétrique et rose qui se cultive dans son douar d'origine. *« La France exporte aujourd'hui plus de 2 500 tonnes d'échalotes aux Etats-Unis*, dit-il, *mais les prix ont baissé depuis quelques années. L'écrasante majorité est désormais acheminée par bateau. La cargaison met onze jours à arriver à bon port mais à moindre frais. »* Si les Américains se fournissent chez nous, c'est que l'échalote est une spécialité bien française. A peine s'il s'en cultive quelques arpents dans l'Etat de Washington ou celui du Nevada alors que, avec 38 000 tonnes l'an dernier, notre pays assure à lui seul 85 % de la production mondiale.

C'est l'échalote dite « de Jersey » que l'on trouve le plus facilement chez nous : sa chair rose au parfum légèrement soufré possède une saveur douce. Nos compatriotes se contentent hélas le plus souvent de l'utiliser à cru dans la vinaigrette. Pour sortir de ce registre monocorde et strictement condimentaire, les producteurs (notamment ceux du Finistère où sont récoltées les trois quarts de nos échalotes) essayent de démontrer que l'objet de toutes leurs attentions peut être traité comme un légume à part entière. Un concours réunissant des chefs de haut vol se tient dans ce but mercredi 8 octobre dans les cuisines du Ritz. Les protagonistes vont y faire assaut de croustillants et autres tartes à l'échalote, *« des audaces à la portée de tous les cuisiniers amateurs »*, assurent les organisateurs.

On notera que ce concours qui prétend tailler *des croupières* à la sempiternelle bavette aux échalotes laisse sur le bord de l'assiette une excellente variété dans cette famille, mais qui, il est vrai, se prête surtout à des utilisations crues : l'échalote grise. La production de cette variété est microscopique, moins de 2 % des ventes, pourtant les Méditerranéens et la plupart des gastronomes en raffolent. Son parfum est puissant, et sa chair violacée fait merveille taillée en fines rondelles dans une simple salade verte. Preuve de son succès, alors qu'on ne la cultivait jusqu'ici qu'au sud de la Loire, quelques agriculteurs bretons s'y sont mis depuis l'année dernière. Hubert Le Nan dans sa ferme de Ploescat est l'un d'entre eux. S'il la juge plus savoureuse que l'échalote de Jersey qu'il cultive pourtant depuis de nombreuses années, il comprend aussi pourquoi ses voisins ne s'y mettent pas. *« Avec cette variété, nous sommes dès novembre les genoux dans la terre à planter les bulbes un par un alors que l'échalote rose n'a besoin d'être installée qu'au printemps, pousse plus vite et donne de meilleurs rendements ».* Ajoutons pour compléter ce tableau que l'échalote grise, plus fragile, n'est en vente que jusqu'au mois de février, autre bonne raison de ne pas passer à côté de ce plaisir fugace.

Guillaume Crouzet

★ Echalotes roses environ 7 F le sachet de 250 g. Echalotes grises environ 6 F les 250 g en vrac.

BOUTEILLE



AOC Haut-Médoc

Château-Citran

Les vignobles de la rive gauche de la Garonne et de la Gironde sont établis sur des croûtes de graves très perméables. Ce sont les sous-sols qui différencient les terroirs, pour la plupart très prestigieux. Entre Moulis, Listrac et Margaux, le vignoble de Château-Citran, sur la commune d'Avensan, appartient à une vaste et très ancienne propriété. L'encépagement est composé de cabernet-sauvignon et de merlot noir. Les vins de ce cru bourgeois sont sans mystère, mais d'un moelleux et d'une belle densité renforcée par la couleur pourpre foncée qu'ils prennent en vieillissant. Ils ont été vinifiés par Jean-Michel Fernandez qui a conduit pendant une petite décennie la modernisation du domaine, avant qu'il ne change de mains. Le millésime 1993 présente encore un bel équilibre entre les notes fruitées et les tannins. *Le 1994 est sur le même chemin. Les vins de Château-Citran doivent, en général, être attendus pendant cinq années avant* d'atteindre leur plénitude. Le millésime 1995, qui sera mis en vente au prix de 75 F ne se dégustera agréablement qu'en 2000.

★ Château-Citran 1994 : 83 F la bouteille (par caisse de douze)
Château-Citran, Claire Villars. 33480 Avensan. Tél. : 05-56-58-21-01. Télécopie : 05-56-58-12-19. Visites et dégustation sur rendez-vous.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA CUISINE BOURGEOISE

Dominique Dubray est fin prêt pour la semaine du goût. Cadre charmant et provincial sur une noble avenue, service prévenant et vins choisis. Une *cuisine simple et actuelle, un usage parcimonieux des épices et une* grande attention portée aux variations du marché. Voici en entrée les ravioles de homard aux champignons, ou bien la fraîcheur de tourteau en rémoulade. La volaille de Houdan farcie aux girolles garde trace de la formation classique acquise auprès de Gérard Vié ; la noisette de lotte au curry vert relève un exotisme bien tempéré. Moelleux au chocolat et clafoutis aux quetsches, un beau travail de pâtissier. Formule : 110 F. Menus : 165 F. Menu des sous-bois : 190 F. A la carte, compter 250 F. Du 13 au 19 octobre, semaine du goût, menu « Vins & Mets, marions-les ! ».

★ Versailles. 10, boulevard du Roi (78000). Tél. : 01-39-53-11-38. Fermé samedi midi et dimanche.

PER BACCO

On ne se posera pas ici la question de l'insondable mystère de l'origine des pâtes, venues d'Italie avec les reines Médicis, et de leur antiquité chinoise, magyare ou napolitaine. L'art du cuisinier italien se lit dans la sauce, mais son savoir-faire est dans la pâte, si, comme à cette modeste table, il en assure lui-même la préparation. Domenico Romano est natif de Naples et nous fait partager sa passion d'une cuisine authentiquement apprêtée. La petite salade de poulpe, les sardines à la palermitaine, l'émincé de lapin rôti farci au jambon de Parme, autant de petites entrées savoureuses, avant le service des pâtes. Garganelli aux oignons, safran, thon confit, pignons, raisins secs et aneth, les stuzzicarelli à l'encre de seiche, langoustines et asperges sauvages sont de petites merveilles de goûts délicats et fondus mis en valeur par un vin de Sicile, Terre di Ginestra. *Menus : 85 F (déjeuner), 120 F (soir). A la carte, compter 200 F.*

★ Paris. 10, rue Lambert (75018). Tél. : 01-42-52-22-40. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasserie

AU VIEUX BISTROT

Une belle brasserie à l'ancienne, aux abords de la Gare du Nord. A la carte, tous les plats habituels et surabondants dont la charcuterie d'Auvergne, pâtés et jambons, ainsi que le museau et les sardines à l'huile. Quelques mets aussi que l'on ne fait plus chez soi, la tête de veau sauce gribiche, et le bœuf bourguignon. Viandes de Salers. Le patron sait recevoir. Beau choix de desserts et vins de qualité, en fillette (50 F). Menus à 59 F et 68 F. A la carte, compter 150 F.

★ Paris. 30, rue de Dunkerque (75010). Tél. : 01-48-78-48-01. Fermé samedi soir et dimanche.

Gastronomie

LE VIVAROIS

Au Japon, Claude Peyrot aurait été consacré « monument vivant de la cuisine ». Ses pairs honorent cet Ardéchois d'une réelle considération, dans un milieu où le compliment est rare. Jacqueline Peyrot est une parfaite hôtesse. *Le décor et le mobilier de Knoll, longtemps décriés, ont fini* par imposer leur classicisme. On comprendra que le Vivarois reste une table majeure. Le chef fut un familier de Lacan, il connaît les problèmes de la représentation. Mais le cuisinier est impuissant à s'inspirer du jeu subtil qui s'établit entre le peintre, le sujet et le spectateur. Il ne dispose que de maigres artifices pour assurer la lisibilité de son travail. Le turbot de Dieppe, livré vivant, sera apprêté en « pourpre sylvestre », le coq sera « ivre de pommard » ; et l'admirable ris de veau aux câpres atteindra la plénitude colorée et gustative avec un rouge du Bugey, le manicle – bichonné par Jean-Claude Vinadier, l'excellent sommelier. Menu : 345 F. A la carte, compter 700 F.

★ Paris. 192, avenue Victor Hugo (75016). Tél. : 01-45-04-04-31. Fermé samedi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Pluie et vent près de la Manche

UN VASTE COULOIR perturbé s'établit du centre atlantique à la Norvège. Dans un flux de sud-ouest, les ondes pluvieuses vont affecter les régions du Nord-Ouest. A l'opposé, les contrées méridionales vont bénéficier d'un temps doux et ensoleillé grâce à l'anticyclone positionné sur le sud de l'Espagne.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La pluie sera l'élément dominant de la journée. Elle sera durable et parfois soutenue au nord de la Loire. En Vendée, les pluies resteront plus espacées. Le vent de sud-ouest soufflera fort, atteignant parfois 80 à 100 km/h en bord de mer. Il fera de 18 à 21 degrés.

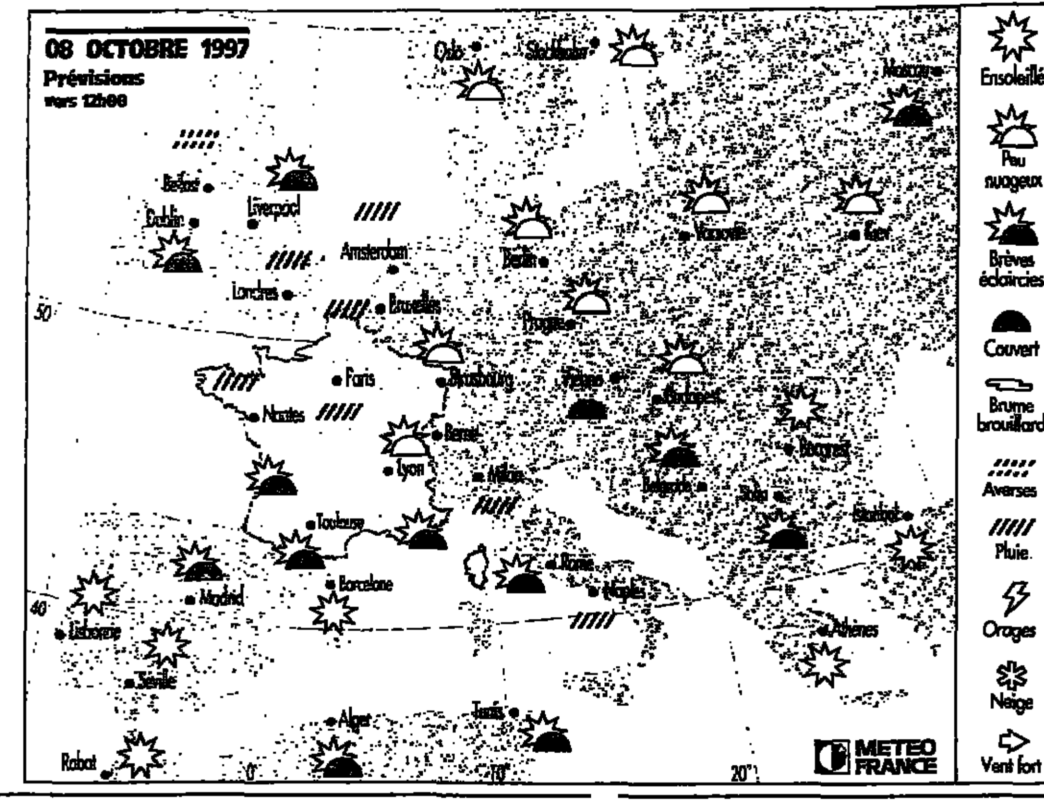
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – *Dans le Nord et la Picardie*, il pleuvra souvent. En Ile-de-France et Ardennes, les pluies seront plus intermittentes. Seul le Berry échappera aux pluies avec un peu de soleil. Le vent atteindra 70 à 80 km/h. Il fera de 19 à 22 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le soleil s'imposera en Franche-Comté. Dans le sud de la Lorraine et de l'Alsace, nuages et éclaircies alterneront. Plus au nord, les nuages l'emporteront avec quelques gouttes de pluie. Il fera de 19 à 23 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Poitou-Charentes, le soleil devra composer avec des passages nuageux d'altitude. Le vent de sud-ouest sera modéré. Plus au sud, les formations brumeuses se dissiperont en matinée laissant place à un soleil généreux. Il fera de 22 à 25 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards ou nuages bas se désagrègeront en matinée. L'après-midi sera ensoleillée. Il fera de 20 à 23 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil sera de retour. Il fera de 24 à 26 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **INDONÉSIE.** Les météorologues indonésiens estiment que les pluies retardées par le phénomène climatique *El Niño* devraient bientôt commencer à tomber, dissipant d'ici novembre le brouillard de fumée sous lequel suffoque l'Asie du Sud-Est. – *(AP.)*

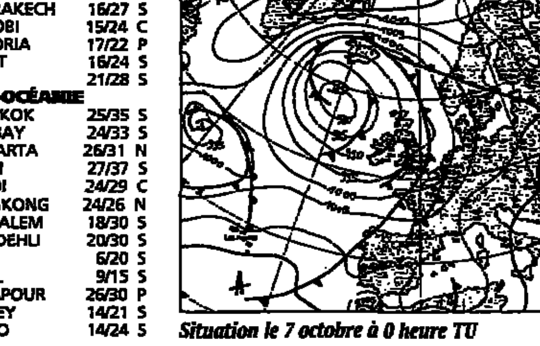
■ **AMÉRIQUE DU NORD.** Air France augmente le nombre de ses vols hebdomadaires sur les Etats-Unis, toutes les destinations étant désormais desservies par au moins un vol quotidien, notamment Houston et Toronto, New York, pour sa part, en recevant vingt-sept.

■ **NOUVELLE-ZÉLANDE.** Air New Zealand vient de signer avec Lufthansa un accord de partenariat portant sur les programmes de fidélisation des deux compagnies. Cet accord s'ajoute à ceux déjà signés par la compagnie néo-zélandaise avec Ansett Australia, United Airlines et South African Airways.

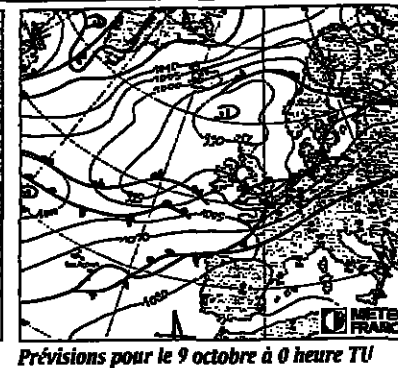
PRÉVISIONS POUR LE 08 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	23/28 S	KIEV	12/17 N	VENISE	18/23 S	LE CAIRE	18/28 S
				POINTE-A-PIT.	26/31 N	LISBONNE	17/25 S	VIENNE	14/23 C	MARRAKECH	16/27 S
				ST-DENIS-RÉ.	21/26 C	LIVERPOOL	13/18 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/24 C
				EUROPE		LONDRES	14/21 P	BRASILIA	19/32 S	PRETORIA	17/22 P
				AMSTERDAM	13/19 P	LUXEMBOURG	10/20 C	BUENOS AIR.	10/21 S	RABAT	16/24 S
FRANCE métropole		NANCY	9/19 P	ATHENES	17/25 S	MADRID	14/23 N	CARACAS	26/33 S	TUNIS	21/28 S
AJACCIO	14/25 P	NANTES	13/22 P	BARCELONE	19/26 S	MILAN	19/24 P	CHICAGO	18/26 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	14/24 N	NICE	17/25 N	BELFAST	10/14 P	MOSCOU	-2/5 N	LIMA	18/23 C	BANGKOK	25/35 S
BORDEAUX	11/25 S	PARIS	9/21 P	BELGRADE	13/25 S	MUNICH	9/21 N	LOS ANGELES	13/19 N	BOMBAY	24/33 S
BOURGES	9/21 P	PAU	13/22 N	BERLIN	12/18 N	NAPLES	20/26 P	MEXICO	14/22 C	DJAKARTA	26/31 N
BREST	12/19 P	PERPIGNAN	16/25 P	BERNE	11/21 N	OSLO	8/13 N	MONTREAL	1/15 S	DUBAI	27/37 S
CAEN	11/17 P	RENNES	12/22 P	BRUXELLES	13/20 P	PALMA DE M.	16/28 S	NEW YORK	15/20 S	HANOI	24/29 C
CHERBOURG	11/19 P	ST-ETIENNE	9/22 N	BUCAREST	8/25 S	PRAGUE	12/20 N	SAN FRANCIS.	12/18 C	HONGKONG	24/26 N
CLERMONT-F.	8/21 N	STRASBOURG	10/21 N	BUDAPEST	13/24 N	ROME	18/25 S	SANTIAGO/CHI	9/20 S	JERUSALEM	18/30 S
DIJON	9/20 N	TOULOUSE	13/24 N	COPENHAGUE	12/16 N	SEVILLE	17/27 S	TORONTO	11/21 C	NEW DEHLI	20/30 S
GRENOBLE	10/22 P	TOURS	10/21 P	DUBLIN	9/15 N	SOFIA	10/23 N	WASHINGTON	19/25 C	PEKIN	6/20 S
LILLE	9/20 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	10/21 N	ST-PETERSB.	0/7 S	**AFRIQUE**		SEOUL	9/15 S
LIMOGES	11/20 P	CAYENNE	22/32 S	GENEVE	11/22 S	STOCKHOLM	9/14 N	ALGER	18/28 S	SINGAPOUR	26/30 P
LYON	10/22 P	FORT-DE-FR.	24/31 S	HELSINKI	1/8 S	TENERIFE	16/22 S	DAKAR	27/29 P	SYDNEY	14/21 S
MARSEILLE	17/25 N	NOUMEA	20/25 N	ISTANBUL	16/24 S	VARSOVIE	13/18 N	KINSHASA	22/30 N	TOKYO	14/24 S





Situation le 7 octobre à 0 heure TU



Prévisions pour le 9 octobre à 0 heure TU

PRATIQUE

France Télécom invite les pionniers du Bi-Bop à adopter le téléphone portable Ola

ON SE SOUVIENT des campagnes de publicité pour le Bi-Bop : femme active sortant le petit appareil de la poche de son tailleur, citadin pressé repérant le signal bleu et vert annonçant une zone d'appel. On les voyait près des cabines téléphoniques ne plus attendre sous l'œil narquois des bavards impénitents. Le tout sans abonnement, et pour 2 francs TTC la minute, grâce à la formule « *Bi-Bop malin* ». Mais le Bi-Bop aura une fin et ses clients sont incités à s'en séparer, sans qu'on leur dise pourquoi.

Comme les 52 400 utilisateurs du Bi-Bop, Zoé a reçu en juin dernier une lettre de France Télécom lui proposant de remplacer son Bi-Bop par *Ola*, le téléphone mobile grand public. Cette offre promotionnelle, qui a pris fin le 30 septembre, amorce le transfert progressif des usagers de Bi-Bop vers Itineris, envisagé par France Télécom pour l'an 2000. Aujourd'hui, aucune agence France Télécom ne propose le Bi-Bop, et aucun prospectus n'est disponible. « *On ne peut pas refuser de vendre le Bi-Bop, mais si vous souscrivez un contrat, vous recevrez dans les huit jours une offre pour Ola* », dit un vendeur. Lancé en 1992 à titre expérimental à Strasbourg, le Bi-Bop a fait son apparition à Paris en 1993. Ce petit téléphone cellulaire de ville ne peut fonctionner que dans le rayon d'action de bornes recevant des appels radio, espacées de 400 mètres et installées dans des lieux publics ou chez des particuliers acceptant de louer une parcelle de leur cave ou de leur cage d'escalier.

Deux mille bornes ont été placées dans la capitale ainsi que dans trois cents communes de banlieue. L'investissement a été de 400 millions de francs, dont 10 millions consacrés à une importante campagne publicitaire en 1993.

Le seuil de rentabilité du Bi-Bop était estimé à 150 000 utilisateurs (*Le Monde* du 10 mai 1993), mais, en janvier 1996, on comptait 95 000 utilisateurs. Une extension aux grandes métropoles régionales était prévue. Mais l'expérience tentée à Lille en 1994 fut décevante et n'a pas été poursuivie. « *Nous avons fait preuve d'une grande prudence financière en arrêtant les investissements* », explique Guy Lafarge, directeur du marketing à France Télécom Mobiles. Par ailleurs, il estime que « *le Bi-Bop a servi de rampe de lancement du GSM* » et précise qu'« *une partie de l'infrastructure a été reconvertie pour le déploiement du téléphone microcellulaire* ».

En effet, en 1992, le choix stratégique de la norme française CT2/CAI sur laquelle fonctionne le Bi-Bop, de préférence à la norme européenne, avait pour objectif de répondre à la demande des consommateurs et d'occuper le terrain en attendant le développement du GSM, dont l'essor a été plus rapide que prévu. De plus, le Bi-Bop aurait pu remplir le double rôle de cabine téléphonique portative et de terminal sans fil chez soi. Mais le prix des bornes privées (2 000 francs) était trop élevé. Exit cette possibilité qui aurait pu consacrer le succès du Bi-Bop, comme c'est le cas au Japon.

La publicité dit qu'Ola offre encore plus de liberté que le Bi-Bop, tout en étant aussi économique. On peut « *appeler et recevoir des communications sans contrainte et, surtout, être joignable en permanence* ». Mais Zoé n'y tient pas. Pas plus qu'Edouard L., qui « *rejette l'aliénation du téléphone portable* » et ne se sert de son Bi-Bop que pour appeler la baby-sitter de ses enfants, lorsque son train de banlieue a du retard. Tous deux ont refusé l'offre promotionnelle, d'autant qu'on les obligeait à acheter le coffret Ola (590 francs) et à souscrire un abonnement mensuel de 165 francs par mois, incluant une heure de communications, moyennant trois mois d'abonnement gratuit.

« SUR LE BORD DE LA ROUTE »

« *Avec Ola, mes amis paieront plus cher* », dit Zoé. En effet, celui qui appelle vers un Bi-Bop n'acquitte que le prix d'une communication téléphonique normale, tandis que le possesseur du Bi-Bop paie la taxe radio. Avec Ola, le correspondant paie 1,85 franc la minute pendant les heures creuses et 3,71 francs pendant les heures pleines. Quant à Zoé, l'heure de communication lui coûtera 165 francs, au lieu de 120 francs avec le Bi-Bop. De plus, grâce à un système de paiement anticipé, elle pouvait réguler ses dépenses en déclenchant elle-même ses règlements par tranches de 100, 200 ou 300 francs, au rythme de ses consommations.

Les usagers se demandent comment France Télécom les dédommagera. « *On ne laisse pas les gens sur le bord de la route* », dit Edouard L. Au service communications de France Télécom, on répond qu'un produit qui perd chaque mois trois mille utilisateurs doit être remplacé : « *La seule obligation légale figurant dans le contrat est de prévenir les clients six mois à l'avance d'un éventuel arrêt.* »

On estime, à France Télécom, que « *le combiné Bi-Bop, payé 950 ou 1 290 francs, aura été largement amorti* ». Mais, ajoute Guy Lafarge, « *on aime bien les clients du Bi-Bop et on va les dorloter. La preuve, on leur fait des offres, même si elles sont obligatoirement limitées dans le temps* ». Pourquoi proposer exclusivement Ola ? « *Parce que, même s'ils ont une haute opinion de leur consommation, les utilisateurs de Bi-Bop n'ont pas des factures très importantes. Ola est le produit grand public le moins cher.* »

Michaëla Bobasch

Les mauvaises surprises des tarifs

Les tarifs de France Télécom entrés en vigueur le 1er octobre ne sont pas aussi avantageux qu'il y paraît

● **Suppression du tarif « bleu nuit »** après 22 h 30. La réduction passe donc de 65 % à 50 %. La minute coûte 0,57 franc au lieu de 0,49 franc.

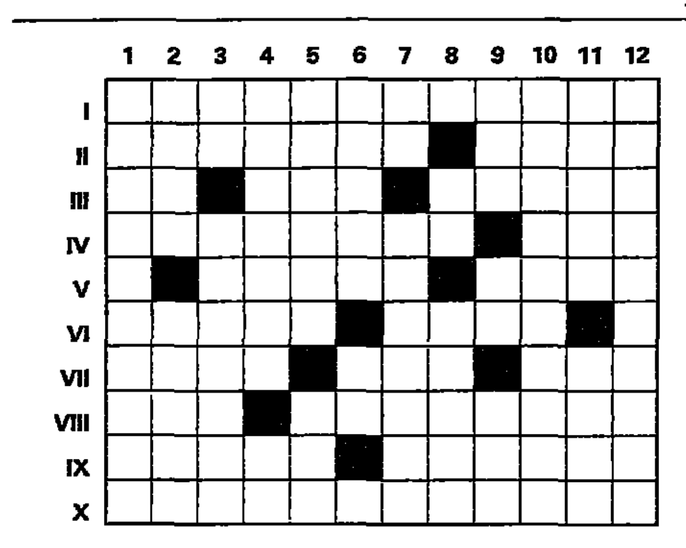
● **Suppression du tarif « blanc »** (30 % de réduction) de 12 h 30 à 13 h 30.

● **La tarification à la seconde** réserve des surprises. Chaque communication commence par une période indivisible variable selon la distance : 3 minutes pour les appels locaux et 39 secondes pour les appels nationaux. Le tarif réduit ne s'applique pas à cette première période. Ensuite, la tarification à la seconde entre en vigueur sur la base suivante : pour les appels locaux, 0,28 franc la minute à plein tarif et 0,14 franc à tarif réduit. Un appel local de 5 min 55 s à tarif plein coûte 1,56 franc, contre 1,48 franc auparavant. Par contre, on réalisera une économie sur un appel local de 6 min 5 s : 1,60 au lieu de 2,22 francs.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97220

• *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Homme d'actions un peu joueur. – II. Sa révolution eut lieu début novembre. Assure la prise. – III. Cité antique. Prouve l'exactitude. Risqué dans la partie. – IV. Délestés pour monter plus haut. D'un auxiliaire. – V. Ce qu'il y a de meilleur. Gamin de Paris. – VI. Disposition du bâtiment. Perdue en passant. – VII. Pronom indéfini. Dans les pommes. Dieu romain. – VIII. Les écarts du petit sont grands. Annonceras avant tout le monde. – IX. Prenais un risque. Fait part de tous les détails. – X. Adepte de Stuart Mill.

VERTICALEMENT

1. Sa place n'est pas réservée. – 2. Mit un peu de couleur. Porté avant de lever le coude. – 3. En bas de la gamme. Considérai avec beaucoup de soin. – 4. Tribune aux harangues à Rome. Personnel. – 5. Hommes à tout faire. Vingt-troisième chez les Grecs. – 6. Instrument de musique d'aujourd'hui. Un peu d'argent. – 7. Démonstratif. Peinture à l'eau et à l'œuf. – 8. Exprime la qualité. Fournir un coup de main. – 9. Pour faire la peau. Métal blanc. Coule en Chine. – 10. Donneras des ordres. – 11. Lassent. Etat dans un triste état. – 12. Mise une nouvelle fois en service.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97219

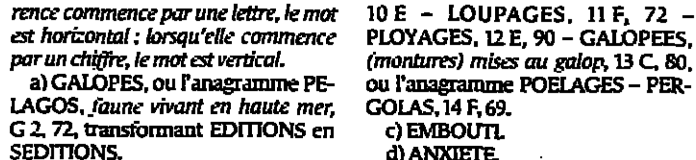
HORIZONTALEMENT

I. Proscripteur. – II. Liteau. Valse. – III. Ebonite. Clip. – IV. Ils. Dauphine. – V. Neck. Laper. – VI. Téorbe. Set. – VII. Popeline. – VIII. Mien. Seni. Ci. – IX. PS. On. Stator. – X. Sous-entendre.

VERTICALEMENT

1. Plein-temps. – 2. Riblée. Iso. – 3. Otoscope. – 4. Sen. Kronos. – 5. Caïd. BP. Ne. – 6. Rutacées. – 7. Eu. Lest. – 8. PV. Plainte. – 9. Tacha. Nian (nain). – 10. Ellipse. Td. – 11. Usinée. Cor. – 12. Répertoire.

SCRABBLE • PROBLÈME N° 38



A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré A E H I N S T.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez cinq mots de huit lettres en le complétant avec cinq lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) Premier tirage : A D E M O R T. Trouvez trois sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A C D I N S Y. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 15 octobre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 1er octobre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

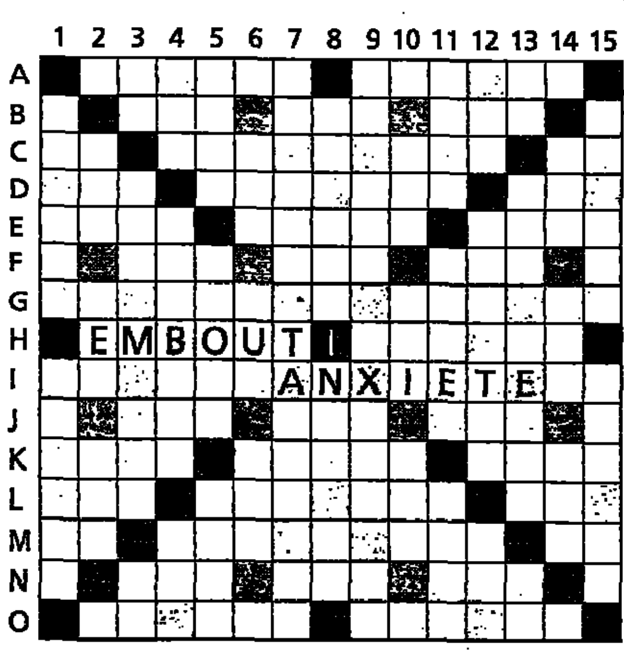
a) GALOPES, ou l'anagramme PELAGOS, *faune vivant en haute mer*, G 2, 72, transformant EDITIONS en SEDITIONS.

b) ESPAGNOL, 9 C, 71, meilleur que l'anagramme PLONGEAS en 10 E – LOUPAGES, 11 F, 72 – PLOYAGES, 12 E, 90 – GALOPEES, *(montures) mises au galop*, 13 C, 80, ou l'anagramme POELAGES – PERGOLAS, 14 F, 69.

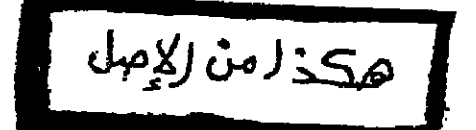
c) EMBOUTI.

d) ANXIETE.

Michel Charlemagne



Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE



CINÉMA Avec *Amsterdam Global Village*, documentaire d'une durée de quatre heures, le réalisateur néerlandais Johan Van der Keuken signe une œuvre splendide. Le film, qui emprunte son titre à la célèbre expression de Marshall McLuhan, promène le spectateur au fil de l'eau, donne à voir « le cœur, le foie et la vessie » de la ville. Il finit par s'adresser à la planète entière dans un véritable acte de communication. ● FORMÉ à l'école de la photographie, Johan Van der Keuken mène une réflexion politique entamée pendant l'ère du tiers-mondisme et qui s'intéresse aujourd'hui au phénomène de la mondialisation. Son travail a été tardivement reconnu en France. ● DEUX PETITES RÉTROSPECTIVES consacrées à ce cinéaste voyageur réparent ce retard : le Studio des Ursulines, à Paris, projette trois films et la chaîne Planète en programme treize.

Le regard de Johan Van der Keuken invente un film-monde

Amsterdam Global Village. En sillonnant sa ville natale comme s'il la découvrait, le cinéaste néerlandais compose, à partir de la célèbre expression de Marshall McLuhan, une œuvre aux innombrables ramifications

Film néerlandais de Johan Van der Keuken. (4 h 02.)

Avec les lettres et les signes de la ville, il écrit son nom, celui de la cité où il est né. C'est le générique de ce documentaire de quatre heures consacré à Amsterdam... Hep ! Non ! Ne partez pas, ne tournez pas la page, cherchez plutôt le lieu et l'heure de la prochaine séance. *Amsterdam Global Village* est un film qui a – osons le mot, pour une fois – du génie. Le génie du cinéma s'y promène, libéré de sa lampe par la friction entre une pensée politique et une générosité du regard exceptionnelle. *Amsterdam Global Village* est une splendeur.

La légende veut que le travelling ait été inventé à Venise, en embarquant une caméra sur une gondole. Glissant de même au fil de l'eau, la caméra de Van der Keuken enregistre comme on prend des notes, comme on dessine des croquis, les canaux de la métropole hollandaise deviennent le premier dispositif de vision de ce film qui, deuxième dispositif, ne néglige pas la leçon du père Hitchcock. Celui-ci disait : *« Si vous filmez en Suisse, montrez des chalets, des coucous et du chocolat »*, les clichés font partie de la réalité, il suffit de les identifier comme tels. Ils sont des signes parmi les signes, entre lesquels les prises de vues circulent en les reliant selon tous les procédés du collage – rimes et contrastes, harmoniques *et dissonances*. On devine peu à peu l'organisation de ces trajets, selon les éléments naturels (l'air, l'eau, la terre), la succession des saisons, le passage d'un point de vue descriptif, à distance, à une stylisation affirmée du cadre et des mouvements d'appareil.


DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN DISTRIBUTION

Johan Van der Keuken et Khalid, le coursier marocain.

« LE CŒUR, LE FOIE, LA VESSIE »

Ces méthodes de déplacement interfèrent avec celles de Khalid. Celui-ci, coursier en Mobylette, fait dans le film ce qu'il fait dans la vie, il assure la distribution des images (son boulot consiste à transporter des pellicules entre les studios de photographes et les labos). Khalid est marocain, il travaille pour une boîte nommée European Coursier, ça tombe bien. Mais tout « tombe bien » dans le film. Parce que, sous son apparence de grand flot erratique, la rigueur d'un regard, celui du cinéaste, suscite la lisibilité des choses. Alors, comme dans cette échographie à laquelle on assiste et où le médecin décrit les organes, on peut effectivement voir *« le cœur, le foie, la vessie »* de la ville. Mais pas comme l'Eglise se targuait de sonder les cœurs et les reins, en position de pouvoir et de contrôle. La composition d'*Amsterdam Global Village* résulte de ce qu'il faut bien nommer une autre politique du regard.

C'est grâce à elle qu'on va pouvoir rencontrer les habitants du « village », l'Indien de l'Altiplano marié à une Hollandaise, le businessman tchétchène dont le frère se bat à Grozny, la danseuse ghanéenne et le boxeur thaïlandais, les supporters de l'Ajax, la belle calligraphe chinoise et les rockers bosniaques, la chanteuse d'opérette juive communiste et la mamma du Surinam qui habite à présent l'appartement où la Gestapo faillit l'arrêter, le marchand de hasch et le clodo aux pieds nus. Comment les rencontrer, par quels chemins, dans quelle durée, dans quelle circonstance, dans quel cadrage et quel montage ? Répondre à la question, en tordant le cou au hideux poncif « terre-de-contrastes » contre lequel le film se construit, est un génial (oui, oui) exercice de cinéma, et une réflexion nécessaire pour aujourd'hui.

Le titre renvoie à la célèbre expression de Marshall McLuhan, mais le village global n'est pas ici « donné », soi-disant, par la technologie. Il est construit, pierre à pierre, plan par plan.

AU BOUT DU MONDE

Et c'est ainsi que les canaux d'Amsterdam mènent concrètement au bout du monde : le regard de Van der Keuken et la manière dont il compose son film permettent de continuer cette séquence dans un village des Andes, cette autre à Sarajevo, ou en Tchétchénie alors encore en guerre. Et cela inscrit la dignité de cette image à la limite de l'insoutenable d'un enfant mort, de cette autre au risque du gadget humanitaire sentimental de l'offrande de matériel scolaire au village déshérité. *Amsterdam Global Village* devient un film-monde, il communique (vraiment pour le coup, à la différence de la « communication » dont McLuhan a été le prophète) avec la planète entière, et avec l'Histoire, et avec la fiction lorsque, au milieu de ce qu'un esprit paresseux appellerait un documentaire, surgit un chapelet de scènes mises en scène – comme si les autres ne l'étaient pas ! Des scènes d'amour, évidemment.

Alors, dans l'interminable éclatement des pétards d'un Nouvel An sino-batave, dans le vol des mouettes qui affolent la caméra ou le jeu d'un sonneur de cloches, le cinéma inspiré, amusé et ému de Johan Van der Keuken permet de se poser une ou deux questions pour le temps présent. Par exemple, comment sortir de ce chantage qui, pour s'opposer à l'ordure archaïque (Le Pen), accule à l'ordure moderne « United colors », « We are the World », World Culture, etc.) ? Comment affronter la question actuelle d'être au monde, en refusant simultanément le communautarisme qui fige et exclut et le métissage consensuel et sentimental qui n'est que l'esthétisation du marché mondial, et devant lequel tout invite à baisser les armes, et les yeux ?

Jean-Michel Frodon

Trois et treize

En même temps que sort *Amsterdam Global Village*, deux mini-rétrospectives, l'une sur le grand écran et l'autre sur le petit, sont consacrées à l'œuvre de Johan van der Keuken, afin de mieux découvrir ce cinéaste majeur. Au Studio des Ursulines (10, rue des Ursulines, Paris 5ᵉ. Tél. : 01 43 26 19 09) à partir du 8 octobre sont présentés trois des principaux films récents du réalisateur néerlandais : *L'Œil au-dessus du puits* (1988), centré sur les systèmes de transmission et de représentation du savoir, *Face Value* (1990), ensemble de portraits pour explorer les connexions et les ruptures qui font l'Europe, et *Brass Unbound* (1992-1993) autour des grands orchestres de cuivres du monde, chacun de ces films dessinant l'une des figures clés qu'on retrouve dans sa dernière réalisation, au sein de sa thématique générale sur les rapports Nord-Sud, de l'ère du tiers-mondisme à l'âge de la mondialisation.

De son côté, la chaîne câblée Planète diffuse jusqu'au 30 novembre treize films de Van der Keuken, de *Un moment de silence* (1963) à *Vers le sud* (1981). En attendant l'intégrale en salle, annoncée pour l'automne 1998.

L'explorateur des fractures de la planète

PORTRAIT
Johan Van der Keuken, athlète du cinéma, baroudeur et penseur lucide

LES AUTRES jouent mais pas lui. En gros plan, il a l'air de regarder passer les notes comme des oiseaux ; plus tard, il les montrera du doigt comme on le fait – malpoli ! – des filles dans la rue. C'est Ben Webster, saxo immense, c'est un documentaire de 50 minutes à lui consacré lors d'une tournée en Europe. Sans rien dire, comme en jouant, la mise en scène se demande ce qu'on entend de l'usine où sont fabriqués les saxophones, dans le jeu du musicien ; ce qu'on entend de musique, dans l'atelier où l'on perce les clés de cuivre. C'est donc un film de Johan van der Keuken, *Big Ben* (1967). Tout est comme ça, dans cet immense fleuve d'images, quarante-sept titres depuis *Paris à l'aube*, commencé en 1957, jusqu'à *Amsterdam Global Village*.

Quarante ans pour faire Paris-Amsterdam ? Van der Keuken pourrait bien être (après Chris Marker) le cinéaste recordman de distance parcourue caméra au poing – expression employée littéralement : il filme lui-même, avec pour toute équipe sa femme, Noska Van der Dely, qui enregistre le son. Il dit que si l'âge devait, demain, l'empêcher de porter la caméra, il se sentirait privé d'un aspect essentiel de son travail : la distance entre lui et ceux qu'il filme est un élément constitutif de ses projets – *Amsterdam Global Village* a ainsi été conçu contre *Face Value*, essentiellement composé de gros plans.

Cadrant lui-même, van der Keuken invente dans l'instant des mouvements subits de caméra qui brisent l'enregistrement « normal » d'une situation, et mettent en évidence le tournage. Le réalisateur, qui n'a cessé de creuser la dialectique du réalisme et de la fiction, y compris dans ses films les plus « *artificiels* » (*Beauty, Le Temps, Question sans réponse*), vient de procéder à un montage-clin d'œil des claps d'*Amsterdam Global Village, Amsterdam After Beat*, qui souligne *« qu'il y a toujours quelqu'un hors-champ, qui travaille à la fabrication du film, celui-ci n'est jamais qu'une description »*.

« LE HOLLANDAIS PLANANT »

Mise à distance, mais sans volontarisme théorique : *« Le principe de l'intervention sur le cadre est acquis à l'avance, mais il faut sentir l'instant juste pour le faire, quand il faut casser un enregistrement trop sage. Et la manière de le faire demeure très physique : la sensation d'un mouvement de caméra en phase avec la situation est terriblement émouvante »*. Le premier titre prévu pour *Amsterdam Global Village* était *Le Hasard provoqué* – presqu'une définition de sa manière de filmer. Il parle un français impeccable, que sa pointe d'accent rend encore plus distingué. Cet athlète du cinéma, ce baroudeur, joint à cette force élégante la lucidité d'un penseur qui ne cesse de réfléchir les relations entre cinéma et photo, qu'il pratique l'un et l'autre. Il serait presque trop parfait, cet homme-là, heureusement il renverse sa tasse dans un grand geste des mains, noyant les notes de l'interviewer dans le thé au lait et lui-même dans la confusion. Il faut sentir l'instant juste pour casser...

Serge Daney l'avait surnommé le « Hollandais planant », ce n'était pas qu'un mot : une manière de désigner l'ubiquité du réalisateur, voyageur infatigable, et celle du récit dans ses films : ceux-ci, qui depuis quarante ans ne cessent d'interroger les fonctionnements d'une planète organisée par de grandes lignes de fractures (Est-Ouest, Nord-Sud), réinventent sans arrêt des moyens de voyager à travers ces frontières, non en les ignorant mais au contraire en y prenant appui tout en les critiquant. *Amsterdam Global Village* s'ouvre par une citation de l'écrivain Bert Schiebeek, auquel le film est dédié. Il dit : *« J'ai toujours pensé que la vie c'était 777 histoires en même temps »*. Ainsi fonctionnent peu ou prou les films de Johan Van der Keuken.

La complexité de construction, cette manière de faire coexister plusieurs thèmes, parfois jusqu'à chercher à mettre en œuvre toutes les combinaisons possibles entre une série d'images (*La Forteresse blanche*) explique que son travail ait tardé à être reconnu : politiquement trop subtil quand le pamphlet propagandiste tenait le haut du pavé, esthétiquement déroutant. *« Le zapping a rendu mes films plus accessibles, en habituant les spectateurs à des enchaînements sans liens apparents »*. Cette manière de travailler produit pourtant l'inverse du zapping : il rend perceptible l'existence de multiples images en même temps que de celle qui occupe effectivement l'écran.

La première diffusion d'un de ses films hors des Pays-Bas date de 1975 (il tournait depuis 18 ans !), au Québec, grâce à la clairvoyance de Claude Menard, le directeur de la Cinémathèque de Montréal. En 1998, Paris rendra à Van der Keuken l'hommage qu'il mérite : exposition dans le cadre du Mois de la photo, installations assemblant images fixes et animées, et l'intégrale de ses films, pour mieux vérifier comment, selon les non-règles du jazz les mieux avérées, les idées et les motifs circulent entre ses films comme à l'intérieur de chacun d'entre eux.

J.-M. F.

Bio-filmographie

● **Biographie.** Né à Amsterdam en 1938, Johann van der Keuken a commencé très jeune comme photographe, publiant *Nous avons 17 ans*, auquel succéderont plusieurs recueils. Mais dès la fin des années 50, venu à Paris où il s'est inscrit à l'Idhec, il a commencé à se tourner vers le cinéma. Il termine son premier film, *Paris à l'aube*, en 1960, et commence une prolifique carrière de réalisateur, tout en devenant critique de cinéma en même temps qu'il continue de pratiquer la photo.

● **Filmographie.** 1957-1960 : *Paris à l'aube*. 1960 : *Un dimanche*. 1960-1963 : *Un moment de silence*. 1962 : *Yrrah. Tajiri. Opland. Lucebert, peintre-poète*. 1963 : *La Vieille Dame*. 1964 : *Indonesian Boy. L'Enfant aveugle I*. 1965 : *Beppie. Quatre murs*. 1966 : *Herman Slobe, l'enfant aveugle II*. 1967 : *Big Ben. Un film pour Lucebert*. 1968 : *L'Esprit du temps. Le Chat*. 1970 : *Vélocité. Beauty*. 1972 : *Journal (Nord/Sud I)*. 1973 : *La Porte. La Forteresse blanche (Nord/Sud II). Vietnam Opera. Le Mur. La Leçon de lecture*. 1974 : *Le Nouvel Age glaciaire (Nord/Sud III). Les Vacances du cinéaste*. 1975 : *Les Palestiniens*. 1976 : *Printemps*. 1978 : *La Jungle plate*. 1980 : *Le Maître et le géant*. 1981 : *Vers le Sud*. 1982 : *La Tempête d'images*. 1984 : *Jouets. Le Temps*. 1986 : *I Love Dollars. Wet Feet in Hongkong. Question sans réponse*. 1988 : *L'Œil au-dessus du puits*. 1989 : *Le Masque*. 1990 : *Face Value*. 1992 : *Brass Unbound*. 1993, *Sarajevo Film Festival*. 1994 : *L'Anniversaire de Teun. On Animal Locomotion. Lucebert, temps et adieux*. 1996 : *Amsterdam Global Village*. 1997 : *Amsterdam Afterbeat. To Sang Fotostudio. Vivre avec ses yeux* (coréalisé par Ramon Gieling).

Un rapport public accable la gestion de l'Adami

Les inspecteurs de l'Etat relèvent de très nombreux dysfonctionnements

L'ADAMI (Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes) a été créée en 1955 à l'initiative du syndicat CGT des artistes. Depuis 1986, cette société civile de perception et répartition des droits rassemble l'argent dû aux artistes-interprètes solistes (les autres dépendent de la Spedidam) pour l'utilisation de leur travail enregistré. En 1995, l'Adami a collecté 218 millions de francs au titre de la copie privée (droits sur les ventes de cassettes vierges) et de la rémunération équitable (la diffusion publique).

Une série de plaintes déposées par une association dissidente, Protection des ayants droit, où figurent les noms de Danièle Delorme, Anémone ou Hugues Aufray, un scandale financier étouffé – la perte en 1988 par l'Adami de 12 millions de francs sur le Matif – ont conduit le ministère de la culture à commander un audit à Francis Beck, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, et Anne Bolliet, inspecteur général des finances. Remis en février 1997 à Philippe Douste-Blazy et au ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, qui l'a transmis à la section financière du parquet de Paris le 11 avril, le rapport était demeuré secret jusqu'à ce jour.

Première cible des inspecteurs de l'Etat, le lien étroit qui unit le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA), d'obédience cégétiste, et l'Adami. Présidée depuis octobre 1995 par Jean-Claude Petit, compositeur de musiques de films (*Jean de Florette*) et de chansons, vice-président du conseil d'administration de la Sacem, l'Adami a pris à sa charge, selon ce rapport, une partie des honoraires des avocats recrutés par le SFA dans certains de ses combats (notamment contre les chaînes de télévision, ou dans le conflit du doublage). En 1995, son conseil d'administration a octroyé 100 000 francs à *« une manifestation en faveur du centenaire du syndicalisme qui s'est avérée être "La CGT au Zénith" »*. Cette somme, versée à l'association ABC, a été indûment prélevée sur le budget d'action artistique – 25 % des droits sont voués de droit au soutien à la création et au spectacle vivant (article L. 321-9 du code de propriété intellectuelle).

INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les rapporteurs relèvent qu'en 1995 cinq dirigeants du SFA étaient administrateurs salariés de l'Adami, statut contestable, dont François Parrot, cogérant de l'Adami, et Frédéric Bard, secrétaire général du CA de l'Adami. L'audit note aussi que, depuis l'été 1996, où est recruté un directeur général, Patrick Boiron, auparavant dirigeant de la Sacem, *« les évolutions de la société vont dans le bon sens »*. Ainsi François Parrot a-t-il démissionné de ses fonctions au SFA et est redevenu *« simple salarié »* de l'Adami. Frédéric Bard, toujours membre du CA de l'Adami, n'est plus salarié depuis le 1er janvier. En décembre 1996, l'Adami déclarait 13 246 associés, soit moins de la moitié des artistes-interprètes, musiciens ou artistes dramatiques. Chaque année, 40 000 à 50 000 ayants droit non associés perçoivent une rémunération. Pour être associé, il convient, depuis 1993, de justifier de sa condition d'artiste. *« Un certain nombre d'administrateurs salariés issus du SFA ne respectent pas ce critère d'activité professionnelle. »* Le solde des comptes-artistes de Frédéric Bard ou de François Parrot sont ainsi à zéro depuis plusieurs années.

L'audit relève l'absence totale de transparence dans la gestion de la société et l'inégalité de traitement entre associés et *« ayants droit »* : *« Les versements sont effectués directement aux associés alors que les non-associés doivent* [en] *faire la demande. Un prélèvement* [injustifié] *de 2 % est effectué sur ces dossiers. »* Tous ne réclament pas leur dû. L'absence d'accords avec les Etats non signataires de la convention de Rome complique le tout. L'Adami dit avoir perdu la trace d'environ mille cinq cents ayants droit. *« La mission s'est interrogée sur la pertinence ou la réalité des diligences mises en œuvre par l'Adami pour* [les] *localiser. La notoriété de personnes telles que Sean Connery, Charles Bronson ou Roger Moore permet de penser qu'il ne doit pas être très difficile de trouver leur agent. »* L'Adami a ainsi capitalisé 808 millions de francs de droits non répartis.

Les charges d'exploitation de l'Adami constituent, selon l'audit, environ 20 % des droits collectés. Les inspecteurs épinglent par exemple le loyer des bureaux rue de la Paix, des frais de mission élevés, des invitations dans des palaces, des voyages inutiles. Ils soulignent aussi le laxisme de la gestion des frais. Le service juridique, jugé incompétent (annulations répétées d'assemblées générales pour vice de forme), représentait en 1995 plus de 16 % des charges de fonctionnement de l'Adami (7,7 millions de francs) mais dépensait 3,9 millions de francs en honoraires versés à divers consultants. Directrice du service juridique jusqu'à l'automne 1996, Carmita Rodrigues dispose alors d'un salaire à l'Adami (530 000 francs annuels brut) et en perçoit un autre (180 000 francs) du GIE Artis, société satellite chargée du lobbying au niveau européen, déficitaire et pointée comme *« inutile »*.

En 1993 et 1994, l'Adami a créé plusieurs de ces sociétés satellites : 3A, chargée de promouvoir les activités artistiques et qui *« dépense inutilement les fonds des artistes-interprètes »* (4,3 millions de francs en 1996) ; le Fonds d'intérêt professionnel et social (FIPS), destiné à *« lancer des actions d'intérêt général »* ; l'Association africaine contre la piraterie (ACOP), qui finance les déplacements en Afrique des cadres de l'Adami (environ 1,4 million de francs en six ans). Ces satellites permettent des refacturations croisées et des jongleries dans les frais de mission. Le rapport recommande que les administrateurs cessent de s'octroyer à eux-mêmes des subventions : le disque, jamais publié, *O longues jambes fines* (lire *Le Monde* du 20 juin 1996) de Frédéric Bard a reçu 120 000 francs ; *Les Contes d'Hoffmann*, un spectacle monté par un cogérant de l'Adami, a bénéficié par le biais de la Société des artistes lyriques de France de 1,8 million de francs en 1991 et 1992 ; la Nuit des musiciens organisée par l'association ABC dont Jean-Claude Petit était le secrétaire général.

Plus graves sur le fond sont les détournements opérés sur la ligne d'action artistique. Par un courrier daté du 28 mai 1996, Christian James, alors directeur de l'Adami, demande à Unifrance Film International, en échange d'une subvention de 150 000 francs, la prise en charge d'un de ses représentants *« sur l'ensemble des opérations réalisées »* pendant l'année. *« Ajoutée aux dépenses de communication nécessaires, cette prise en charge,* répond le directeur financier d'Unifrance Film, *excéderait le montant de votre apport »*. Interrogés par nos soins, les nouveaux dirigeants de l'Adami se sont refusés à toute prise de position publique.

V. Mo.



GWENDOLEN CATES/OUTLINE

L'un des mille cents ayants droit dont l'Adami semble avoir eu du mal à retrouver la trace... Sean Connery.

COMMENTAIRE

LA PEUR DE LA CONTAGION

Nul n'ignorait que les conclusions de l'audit de l'Adami étaient sévères. Le ministère de la culture, qui en avait été le commanditaire sous le gouvernement Juppé, puis le dépositaire au retour de Lionel Jospin aux affaires, n'a pas souhaité la divulgation du rapport, pourtant transmis à la section financière du parquet de Paris depuis le mois d'avril. La loi du 3 juillet 1985, en imposant au citoyen de verser sa quote-part aux auteurs, compositeurs et interprètes à chaque fois qu'il achète une cassette vierge (audio ou vidéo), a engendré une masse financière supplémentaire d'environ 900 millions de francs annuels.

Au moment de la création de l'Adami, le cabinet de Jack Lang n'avait pas voulu heurter le Syndicat des artistes français (SFA), alors tout-puissant, et avait confié la gestion de cet argent à des structures proches du syndicat cégétiste. Par ailleurs, l'Etat a depuis dix ans toujours préféré laisser *« aux professionnels »* le soin de gérer les affaires de la variété, contrairement à celles de l'opéra ou du théâtre, sans jamais se donner les moyens de les contrôler.

L'audit est une loupe grossissante : certaines de ces sociétés ont pris l'argent des artistes et celui du contribuable pour le leur. Le rapport était resté dans les tiroirs, car il pourrait en appeler d'autres. Les pertes financières de l'Adami sur les marchés boursiers en 1988 s'étaient prolongées en 1995 par celles de la Sacem (70 millions de francs) et de la SACD (40 millions de francs) lors du dépôt de bilan de la banque Stern. A chaque fois, les pouvoirs publics ont choisi la discrétion. Ce n'est de l'intérêt de personne.

Véronique Mortaigne

DÉPÊCHES

■ **MUSÉES : le futur Musée de l'homme, des arts et des civilisations »**, dit « Musée des arts premiers », souhaité par le président de la République, Jacques Chirac, sera réalisé *« sans brutaliser les chercheurs »* du Musée de l'homme, a déclaré, lundi 6 octobre, Claude Allègre. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, a confirmé, lors de la présentation des priorités de son ministère, que le gouvernement actuel *« est décidé à le faire, c'est clair »*.

■ **BIBLIOTHÈQUES : une grève des personnels** des bibliothèques universitaires, de la Bibliothèque nationale de France, de la Bibliothèque publique d'information et des bibliothèques des grands établissements, devait avoir lieu, mardi 7 octobre, pour *« obtenir une revalorisation du statut des magasiniers »*.

■ **MUSIQUE : Christian Oddos a été nommé directeur du Centre de musique baroque de Versailles** (CMBV), apprend-on, lundi 6 octobre, par la Lettre d'information du ministère de la culture. Cet ancien directeur administratif et financier de l'Ensemble intercontemporain de Pierre Boulez succède à Vincent Berthier de Lioncourt, chargé de mettre en place le nouveau département de la musique et des spectacles au château. Jean Duron devient le directeur artistique du CMBV.

■ **CINÉMA : la seconde édition de Cinespana**, festival du cinéma espagnol de Toulouse, présentera, du 8 au 18 octobre, une quarantaine de films, presque tous inédits en France, dont dix en compétition. Signalons *Taxi*, *Flamenco*, de Carlos Saura, des rétrospectives consacrées à Manuel Gutierrez-Aragon et à l'actrice Sylvia Munt.

■ ***DANSE* : deux sujets du Ballet de l'Opéra de Paris**, Claire-Marie Osta, 26 ans, et Stéphane Phavorin, 25 ans, sont les bénéficiaires des deux prix de la danse, dotés chacun de 15 000 F, de l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris (AROP).

Les Spice Girls, le groupe pop le plus populaire du monde

GRENADE
de notre envoyé spécial

Quand un premier album s'est vendu à plus de 18 millions d'exemplaires, on peut tout se permettre pour le lancement du second (qui sortira le 3 novembre). Lundi 6 octobre, les Spice Girls ont fêté en Espagne leur titre de groupe pop le plus populaire du monde, et présenté à quatre cents journalistes internationaux les chansons du Spice World. Après la Grande-Bretagne, l'Espagne a été le pays d'Europe le plus sensible à la Spicemania, avec plus d'un million d'albums vendus. A Benidorm, lieu de villégiature de nombreux britanniques, les Spice Girls ont préféré la richesse historique de Grenade et la somptuosité arabo-andalouse du palais de l'Alhambra.

Au pied de la forteresse, plusieurs centaines de gamins hurlent au passage du cortège des Mercedes. Les grands patrons de Virgin International, leur maison de disques, saluent l'entrée du *« groupe le plus bosseur de la chrétienté »*. Le temps d'une conférence de presse, les cinq jeunes britanniques vont donner en spectacle l'alchimie paradoxale d'un groupe assemblé de toutes pièces par un producteur, finalement dépassé par ses créatures. On répète comme des leçons la *« positivité »* du *« Girl power »*, l'indéfectible amitié de la troupe et son indépendance. Des pirouettes détournent des sujets qui fâchent : la politique (l'une d'elles s'était déclarée fan de Margaret Thatcher), l'exil d'Angleterre pour revenus surtaxés... Melanie C. – dite Sporty Spice –, Geri – Sexy Spice –, Melanie B. – Scary Spice –, Emma – Baby Spice – et Victoria – Posh Spice – exploitent leur identité jusqu'à la caricature. Il y a pourtant plus de vie, d'humour et d'intelligence dans l'œil d'une de ces filles que dans le QI cumulé de tous les Boys Bands.

Dans les jardins qui surplombent la ville, on découvre les tubes à venir : *Spice up your Life* et ses airs de salsa piqués à Ricky Martin, *Stop* aux harmonies Motown, des ballades, des funks mollement consensuels. Un feu d'artifice illumine le ciel andalou. Virgin devait bien cela à ses poules aux œufs d'or, qui enchaînent disques, tournées inaugurales (en France le 19 mars, à Lyon, puis à Paris, les 22 et 23 mars, au Zénith), publicités (Pepsi, Chanel, Polaroïd...), films (*Spice World* pour janvier 1998) et virées d'ambassadrices (elles rencontrent Nelson Mandela dans deux semaines en Afrique du Sud), avec l'appétit de celles qui préfèrent ne pas se soucier des lendemains de fête.

Stéphane Davet

La FIAC affiche des résultats encourageants

LA VINGT-QUATRIÈME Foire internationale d'art contemporain (FIAC) a fermé ses portes lundi 6 octobre. Les tentes du quai Branly ont reçu, selon les organisateurs, entre 95 000 et 100 000 visiteurs, dont beaucoup d'amateurs étrangers, parmi lesquels quelques grands collectionneurs. La FIAC 1997 aurait généré un chiffre d'affaires avoisinant les 100 millions de francs. Ces résultats sont comme d'habitude invérifiables. Ce qui est certain, c'est que l'ambiance sur les stands était nettement euphorique et que les marchands affichaient un sourire béat qu'on ne leur avait pas vu depuis longtemps.

Ainsi, Anne de Villepoix, d'ordinaire plus réservée, laissait éclater sa joie. Tout, absolument tout, était vendu le dernier jour et, ce qui est plus important, à des acheteurs jusqu'alors inconnus d'elle : *« J'ai rencontré ici des collectionneurs que je n'avais jamais vus, des Hollandais, des Américains, des Suisses. Cela fait du bien. Mais mon plus grand plaisir, c'est d'avoir vendu une œuvre de Beat Streuli. Cela fait sept ans que je la montre partout. C'est la première fois qu'un collectionneur privé s'y intéresse. Cela prouve que je n'ai pas travaillé si longtemps pour rien. »*

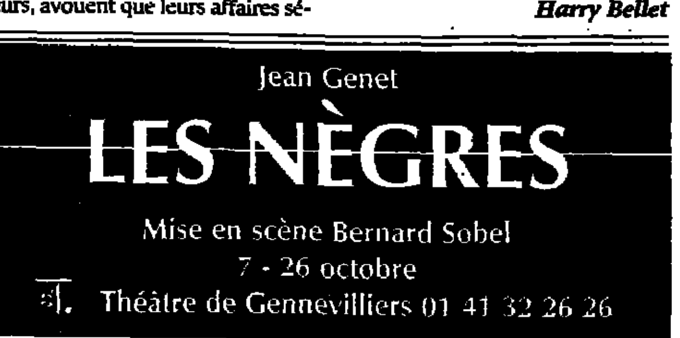
Les galeristes sont unanimes. Il s'est passé quelque chose lors de cette vingt-quatrième FIAC. Des ventes, ce qui n'est pas rien, mais aussi un renouvellement de l'intérêt du public pour le travail des galeries. *« Avant,* ajoute Anne de Villepoix, *les gens entraient dans mon stand et rigolaient comme des ânes. Aujourd'hui, ils se renseignent, discutent et apprennent. »* Ce que confirme, parmi d'autres, la galerie Gentili, de Florence, pour qui l'ambiance est moins frileuse que les années passées. A la galerie Peyroulet, ou chez Anne Lahumière, qui ont chacune dans leur catégorie quelques heures de vol dans les cieux agités du marché de l'art, on n'en revient pas d'avoir croisé tant de têtes nouvelles. Trop, selon certains, malgré un prix d'entrée revu à la hausse.

C'est un problème récurrent à la FIAC. Les organisateurs veulent des visiteurs nombreux, parce que payants. Les marchands reprochent pour leur part aux badauds de faire fuir les véritables collectionneurs. La plupart, d'ailleurs, avouent que leurs affaires sérieuses se traiteront après la foire, dans l'atmosphère plus feutrée de la galerie.

Ce que n'apprécient guère ceux dont la boutique est loin du quai Branly. Comme le Genevois Pierre Huber : *« On invite quelques locomotives pour attirer le public, dont l'affluence nuit au négoce. Il faut resserrer cette foire, ne plus accepter que des œuvres majeures, qui donneraient aux amateurs l'envie de se battre pour les acquérir. 80 % de ce que j'ai vu ici n'est pas digne d'une grande collection. Ou alors à des prix insensés. Il faut être encore plus rigoureux dans le choix des exposants et, pourquoi pas ? limiter l'accès à la foire. Trois jours pour le grand public, trois jours pour les professionnels. A cette condition, avec la qualité de vie que vous avez à Paris, vous pourrez redevenir un grand centre du marché de l'art contemporain. »*

Harry Bellet





« Les Noces de Figaro » chantées en français sur un livret d'Eric-Emmanuel Schmitt

A Compiègne, Pierre Jourdan et le Théâtre français de la musique explorent le répertoire classique

La réhabilitation du répertoire français, baroque ou romantique, est une réponse à l'attente du public, ravi de retrouver un rapport plus immédiat avec l'opéra. C'est dans cette perspective qu'il faut situer les tentatives, de moins en moins rares, de présenter en version française des ouvrages célèbres dont on connaît bien la version originale. Comme ces « Noces » présentées au Théâtre impérial de Compiègne, dans l'Oise.

LES NOCES DE FIGARO, de Mozart. Avec Nicolas Cavallier (Figaro), Anne-Sophie Schmidt (Suzanne), Dominique Ploteau (Chérubin), Philippe Le Chevalier (le Comte), Sophie Fournier (la Comtesse)... Ensemble Mille et Tre, Orchestre de chambre de l'Opéra d'Etat hongrois Failoni, Jérôme Pillement (direction), Irène Aïtoff (clavecin), Pierre Jourdan (mise en scène).
THÉÂTRE IMPÉRIAL DE COMPIÈGNE, 3, rue Othenin. Tél. : 08-00-03-13-46. Le 11 octobre à 19 heures ; le 12, à 17 heures.

Dans les années 50 s'est manifesté le souci de chanter les ouvrages lyriques dans leur langue originale. Ce désir de respecter les sonorités et la prosodie avec lesquelles le compositeur avait joué trouva bientôt un appui dans le snobisme, dans la peur de l'intelligibilité qui marqua ces années-là, puis dans le confort des directeurs et des imprésarios : avec ce système, un Figaro bulgare peut remplacer au pied levé un Figaro allemand sur une scène espagnole... Pourtant, dans les années 80, le besoin de comprendre ce qui se chante s'est fait à nouveau sentir et le surtitrage a commencé à se généraliser. Il est pourtant en contradiction avec le fonctionnement du théâtre lyrique où l'auditeur ne doit accorder au livret qu'une attention flottante : en obligeant à lire avec une légère avance ce que le compositeur dévoile avec plus de *ménagements*, on désamorce ses effets.

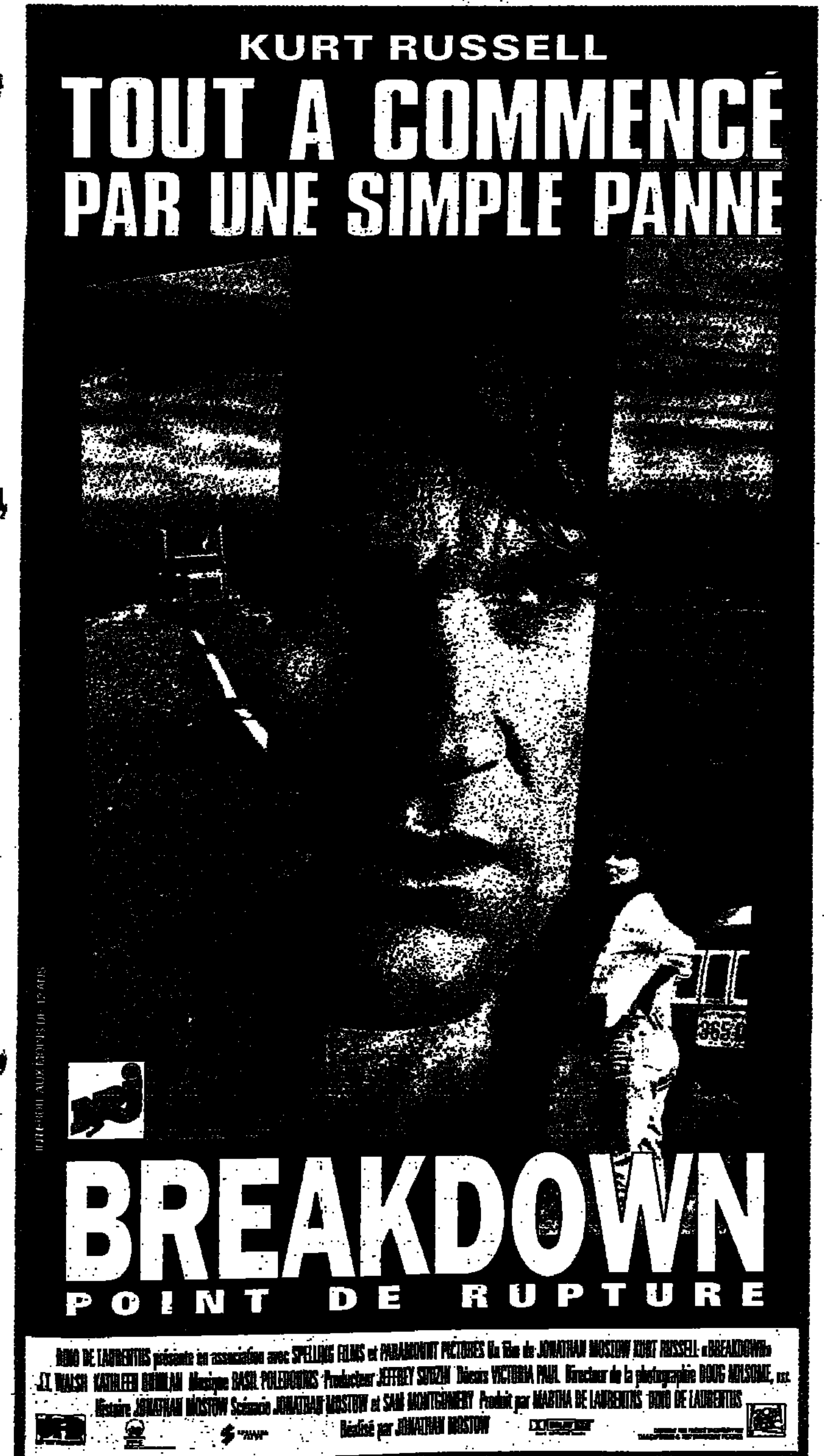
Tous les opéras ne se prêtent pas à une présentation en version française. Chez les compositeurs qui privilégient le style récitatif, comme Wagner, dont les livrets sont déjà de la musique, la transposition est presque toujours néfaste. En général, le passage de l'italien au français, si courant naguère pour Verdi ou Puccini, ne pose lui guère de problèmes. Le défaut des anciennes traductions tient aux libertés qu'elles prennent avec l'esprit et la lettre ; d'où la tentation d'en réaliser de nouvelles, un travail proche de celui du doublage de cinéma puisque le nombre de syllabes et la place des accents doivent coïncider. Le Théâtre français de la musique, dont la vocation est de remettre au jour des pans méconnus du répertoire lyrique français selon la volonté de son directeur, Pierre Jourdan, a décidé cette saison de reprendre le premier opéra de Mozart représenté à Paris (en 1793) non pas dans la traduction de l'époque où les dialogues parlés de Beaumarchais remplaçaient les *récitatifs, mais dans une traduction* nouvelle d'Eric-Emmanuel Schmitt.

UNE ŒUVRE FÉTICHE

Le résultat se révèle plutôt convaincant, surtout dans les airs ou les ensembles, même si certaines paroles se perdent. Les récitatifs, en revanche, manquent leur but car les chanteurs ne prennent pas, avec la notation musicale, les libertés de mouvement qu'exige une interprétation vraiment théâtrale. Il ne s'agit pas de traiter le *recitativo secco* comme un hors-d'œuvre, de le bousculer comme on l'a fait parfois, mais de le rendre vivant. Irène Aïtoff, qui, à quatre-vingt-treize ans, les accompagne au clavecin avec une jeunesse inaltérable, ne se laisserait certainement pas surprendre. La jeune distribution réunie pour cette production expérimentale pâlit un peu aux côtés de celles qu'on s'est habitué à associer à une œuvre fétiche. Nicolas Cavallier (Figaro) s'impose avec une belle autorité, celle qui manque encore à Sophie Fournier pour aborder un rôle aussi exposé que celui de la Comtesse. Pour des raisons inverses, Françoise Martinaud (Marceline) et plus encore Mary Saint-Palais (Barberine) méritent une mention spéciale. Le style des airs de Chérubin, ordinairement mezzo, ne convient guère à une voix de ténor et Dominique Ploteau n'y peut rien ; le rôle du Comte s'avère trop lourd pour Philippe Le Chevalier et la Suzanne d'Anne-Sophie Schmidt minaude quand elle devrait mener la pièce.

Les décors et les costumes, très classiques et bien éclairés, sont jolis ; la mise en scène fonctionne ; ni l'orchestre ni la direction de Jérôme Pillement n'appellent de commentaires particuliers : ils sont « là », ils « assurent » mais cela ne va guère plus loin.

Gérard Condé



La bonne santé du cinéma britannique à Dinard

DINARD
de notre envoyé spécial

Le 8e Festival du film britannique de Dinard témoignait de la bonne santé du cinéma anglais. Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste qui a promis un nouveau système d'aide au cinéma – dont l'utilisation des fonds de la loterie nationale reversés en partie dans la production, une mesure qui avait été initiée par le précédent gouvernement conservateur – de nombreux cinéastes britanniques voyaient de nouvelles perspectives s'offrir à eux. Pour la première fois depuis longtemps, deux films anglais, *Bean*, de Mel Smith, présenté ici en avant-première, et *The Full Monty*, de Peter Cattaneo, qui a remporté le Prix du jury et le Prix du public, sont en passe de devenir des succès mondiaux.

Le triomphe de *Bean*, qui a été en tête du box-office anglais et allemand, est assez prévisible. Il s'agit de l'adaptation de la série télévisée à succès avec Rowan Atkinson qui reprend son rôle d'idiot qui sème la consternation là où il passe. On pouvait légitimement attendre un peu plus du premier long-métrage de Rowan Atkinson dont le talent et les vertus comiques époustouflantes arrivent à surnager malgré un scénario très mince et une mise en scène transparente.

The Full Monty, de Peter Cattaneo a mis deux ans à être monté, avant que Fox Searchlights (la division art et essai de la Fox) décide de le produire. Une bande de chômeurs de Sheffield décident de prendre leur destin en main au lieu de moisir dans les bureaux de l'ANPE locale transformée depuis longtemps en salle de jeu. Ils vont pour cela payer de leur personne, et mettre au point un numéro de danse dénudée copié sur celui des « chippendales ». Seul problème, leur physionomie ne ressemble pas à celle de leurs modèles, l'un est obèse, le second est filiforme, un troisième est chauve, et aucun ne sait danser. Cette comédie très réussie a battu des records de fréquentation en Grande-Bretagne, où elle est devenue le plus gros succès du cinéma anglais depuis *Quatre mariages et un enterrement*, et aux Etats-Unis (il a déjà réalisé 15 millions de dollars de recettes dans une combinaison de salles très réduite) où il est devenu un film-culte notamment auprès des obèses flattés de se voir dépeints de manière aussi avantageuse à l'écran.

Samuel Blumenfeld

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

Stereolab
Stereolab juxtapose des boucles à tentation expérimentale, héritage d'une fascination pour le *krautrock* de Neu et de Can, et la naïveté acidulée de chanteuses – la Française Laetitia Sadier, l'Australienne Mary Hansen – entraînant les vieux synthés de Tim Gane au pays de l'*easy-listening*. Sur disque – *Dots and Loops*, leur neuvième album en six ans –, comme en concert, le minimalisme hypnotique des motifs s'enrichit alors de mélodies d'une envoûtante sensualité.
La Boule noire (salle Valencia-la Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures, le 7. Tél. : 01-49-25-89-99. 89 F.

Candye Kane
Ancienne star de films pornos, cette Américaine aux seins généreux, qui trimballe ses kilos en trop avec une fierté affichée, fait du boogie-woogie, du blues et du prosélytisme anti-complexes. Au piano, chignon choucroute, maquillage outrancier, hauts talons et lunettes roses, en robe à fleurs, Candye Kane mène un train d'enfer, imitant d'un geste féminin et d'un écart de jambe macho les meilleurs frappeurs de boogie avec un talent qui n'appartient qu'à elle.
La Courneuve (93). Salle Gagarine, 566, rue Anatole-France. Mo La-Courneuve-8-Mai-1945. 20 heures, le 7. Tél. : 01-48-36-30-70. 60 F.

Glaucus Linx
Remarqué hier aux côtés de Salif Keïta, ce saxophoniste brésilien au souffle à la fois rond et précis prépare l'album qui le mettra bientôt en première ligne. Installé à Paris depuis plusieurs années, il s'impose sur tous les fronts, notamment aux côtés du pianiste d'origine cubaine Remy D ou, comme pour ces deux soirs au Satellit Café, dans un hommage à Pixinguinha. Compositeur, flûtiste et saxophoniste brésilien en vogue dans les années 20, Pixinguinha fut le rénovateur du *chorinho*, la musique qui annonçait la samba.
Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11e. Mo Oberkampf. 21 heures, les 7 et 8. Tél. : 01-47-00-48-87.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Air Force One
de Wolfgang Petersen (Etats-Unis), avec Harrison Ford, Gary Oldman, Wendy Crewson, Paul Guilfoyle.
L'Anguille
de Shohei Imamura (Japon), avec Koji Yakusho, Misa Shimizu, Fujio Tsuneta.
El Che
de Maurice Dugowson (France).
Essaïda
de Mohamed Zran (Tunisie), avec Hichem Rostom, Chdli Bouzayen, Myriam Amarouchene.
J'irai au paradis car l'enfer est ici (**)
de Xavier Durringer (France), avec Arnaud Giovaninetti, Gérald Laroche, Daniel Duval.
Le Mariage de mon meilleur ami
de P. J. Hogan (Etats-Unis), avec Julia Roberts, Dermot Mulroney, Cameron Diaz, Rupert Everett.
Messieurs les enfants
de Pierre Boutron (France), avec Pierre Arditi, François Morel, Catherine Jacob.
The House
de Sharunas Bartas (France-Lituanie-Portugal), avec Francisco Nascimento, Valeria Bruni-Tedeschi, Leos Carax.
The Mortal Storm (inédit)
de Frank Borzage (Etats-Unis), avec Margaret Sullavan, James Stewart, Robert Young, Robert Stack.
Touch
de Paul Schrader (Etats-Unis), avec Bridget Fonda, Christopher Walken.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Collages et photomontages de l'Angleterre victorienne
Frantisek Drtikol (1883-1961)
Jean-Paul Laurens
Musée d'Orsay, salle 8, rez-de-chaussée, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mo Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; dimanche de 9 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45. Fermé lundi. Du 7 octobre au 4 janvier. 39 F.
De la Russie à l'Union soviétique, arts graphiques
Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier, Paris 4e. Mo Pont-Marie. Tél. : 01-42-78-14-60. De 13 h 30 à 20 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 7 octobre au 13 décembre. 20 F.
Hommage à Bernard Anthonioz
Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna, Paris 16e. Mo Iéna. Tél. : 01-47-20-84-15. De 9 h 30 à 18 heures. Fermé samedi et dimanche. Du 7 octobre au 31 octobre. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Ecornifleur
d'après Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. A 21 heures. Tél. : 01-45-48-92-27. 110 F à 190 F.
Les Nègres
de Jean Genet, mise en scène de Bernard Sobel, avec Olivier Chauvel, Elvire Ferrand, Jacques Houssay, Johanna Korthals Altes.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mo Gabriel Péri. A 20 h 30. Tél. : 01-41-32-26-26. 80 F à 140 F.
Gala de l'Unesco au profit des enfants en détresse
Montserrat Caballé et Montserrat Martí accompagnées au piano par Manuel Burgueras, l'Octuor de France, Michel Petrucciani, Juliette Gréco.
Maison de l'Unesco, 125, avenue de Suffren, Paris 7e. Mo Ségur. A 20 heures. Tél. : 01-45-68-10-98. Location Fnac, Virgin, Unesco. 350 F.
Ensemble orchestral de Paris
Barber : *Capricorn Concerto*. Copland : *Appalachian Spring*. Rouse : *Ogun badagnis, Ku-ka-Ilimoku*. Bernstein : *Sérénade pour violon et orchestre à cordes*. Régis Pasquier (violon), Marin Alsop (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. A 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. 60 F à 190 F.

RÉSERVATIONS

Semaine du théâtre autrichien
de Ferdinand Raimund, Johann Nestroy et Arthur Schnitzler, mise en scène de Heinz Schwarzinger, avec Feodor Atkine, Laurence Février, Danièle Lebrun, Roger Mirmont...
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Du 13 au 19 octobre. Tél. : 01-45-89-38-69. Entrée libre sur réservation.

DERNIERS JOURS

12 octobre : Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
13 octobre :
Prague 1900-1938, capitale secrète des avant-gardes
Musée des beaux-arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 03-80-74-52-09. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. 20 F.
15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol-Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mo Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
2 novembre :
Amours
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mo Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.

EN VUE

■ **Elizabeth II** et le duc **d'Edimbourg**, en voyage en Inde et au Pakistan à l'occasion du cinquantième anniversaire de la partition de la colonie britannique, se rendront dans la ville sainte d'Amritsar, où les troupes de sa majesté avaient ouvert le feu sur des Sikhs, tuant des centaines de manifestants, en 1919. « *Pour autant, la reine ne fera pas d'excuses* », a prévenu Buckingham Palace. Le couple royal visitera le temple d'or, théâtre de sanglants affrontements intercommunautaires. « *La délégation y entrera nu-pieds, mais la reine portera des chaussettes* », a précisé Buckingham Palace.

■ Le gouvernement travailliste a l'intention de faire combattre les femmes en première ligne dans l'armée du Royaume-Uni, mais **John Reid**, secrétaire d'Etat aux forces armées, émet des réserves : leur capture, en cas de conflit, pourrait porter atteinte au moral des troupes. Pour l'heure, la seule femme appartenant au corps des grenadiers, flûtiste, n'occupe même pas le premier rang dans la fanfare du régiment.

■ **Les Polonais**, qui ne pratiquent pas le base-ball, sont les premiers acheteurs de battes au monde. Les supporteurs des clubs de football se les arrachent dans les magasins de sports ou sur les marchés. Devant l'engouement de la clientèle, le gouvernement vient de lancer une campagne publicitaire contre la violence et l'utilisation, à d'autres fins que le jeu, de la batte polonaise », plus courte que la vraie mais plus facile à cacher dans la manche.

■ Le Fonds français pour la nature et l'environnement lancera une souscription auprès des chasseurs après « *la perte irréparable* » de l'ourse Melba, abattue le 27 septembre dans les Pyrénées. De plus, le Fonds attire l'attention des pouvoirs publics sur les conditions d'obtention du permis de chasse « *afin que cessent les trop nombreux accidents entachant la réputation d'un sport de plein air* ». La France n'est pas seule visée : le 20 septembre, près de Rimini, en Italie, six chasseurs ont tiré en même temps sur un lièvre, foudroyant l'animal et **Remo Ricci**, cinquante-neuf ans, un domestique à quelques mois de la retraite.

■ Trente-trois cartes postales datant de 1913, adressées par **Franco à Sofia Subiran**, une jeune fille de Melilla, enclave espagnole en Afrique du Nord, seront vendues aux enchères le 24 octobre à Madrid. Sans doute amoureux, le futur Caudillo écrit à « *sa bonne amie* », nièce d'un général : « *Al Laten, régiment d'infanterie d'Afrique 68, 5e compagnie du 3e bataillon. Je vous aime assez, pour ne pas dire énormément* (bastante por non decir muchisimo) ».

Christian Colombani

Blair et Jospin, une coupe de champagne à la main

Dans son édition européenne, le magazine américain « Newsweek » s'interroge sur les raisons de la popularité actuelle des deux dirigeants

« *À NOTRE SANTÉ !* » Radieux, le verre à la main, Tony Blair et Lionel Jospin semblent se congratuler, heureux d'avoir fait un si bon coup. Le coup, c'est celui de la popularité, et *Newsweek*, qui consacre la « une » de son édition européenne au « couple » franco-anglais, se met en devoir d'expliquer pourquoi les deux hommes attirent tant de sympathie. Le diagnostic n'est pas formidablement original : les deux premiers ministres profitent d'abord et avant tout du fiasco de leurs prédécesseurs. Ensuite, de la distance qu'ils ont su prendre avec leur propre estampille, l'idéologie de leur propre parti, même si, explique l'hebdomadaire américain, cette distanciation apparaît de manière plus « *évidente* » dans le cas du Britannique que dans celui du Français.

« MUSIQUE ACCORDÉE »

Et surtout, on les aime « *parce qu'ils offrent une musique soigneusement accordée à l'époque* », en d'autres mots parce que leur attitude répond à une attente. « *Jospin, après une période où la France était apparue fébrile, corrompue, et, disons-le, un peu trop latine, présente la rectitude sérieuse d'un huguenot* », tandis que Blair offre à une nation « *lasse de se sentir mal depuis cinquante ans une vision de grandeur moderne* », et lui promet quelque chose d'« *excitant* ».

Si la popularité de Tony est encore supérieure à celle de Lionel, c'est peut-être parce que l'Anglais a été touché par une grâce particulière : la « *dianafication* » : comprendre le surcroît de sympathie que lui a valu son attitude, les mots qu'il a su trouver au lendemain de la mort de la princesse de Galles. Pour l'essentiel, pourtant, la recette de leur succès, telle qu'elle est analysée par *Newsweek*, serait la même : ils ont soigné leur image sans réellement passer à l'acte, fait humer l'air du changement sans en faire ressentir encore les conséquences. « *Depuis son élection, Jospin a eu la bonne idée de ne pas introduire trop de changements, de permettre aux Français de sentir que les choses vont de l'avant sans les contraindre à affronter des choix difficiles.* »

« *Cela lui a permis de revenir régulièrement sur ses promesses de campagne, sans avoir, jusqu'à présent, à en payer le prix.* » Jugement exprimé plus abruptement dans un titre : « *Il n'a pas fait grand-chose pour l'instant, mais personne ne s'en plaint.* » Quant à Tony Blair, « *il ne s'est pas encore attaqué aux vraies questions difficiles qui vont dominer son mandat : la mise au net des relations de la Grande-Bretagne avec l'Union européenne, la réforme du système de protection sociale, l'élévation du niveau des compétences* », et *Newsweek* se demande si « *un langage habile et la touche de compassion* » dont il sait faire preuve lui seront d'un secours suffisant à l'heure des décisions ardues.

Lionel Jospin et Tony Blair auraient-ils mangé, à grandes dents, leur pain blanc ? Le phénomène Diana ne durera pas toujours, répond *Newsweek*. Et l'article consacré à Lionel Jospin laisse le mot de la fin à un sociologue français non identifié : « *D'ici trois mois, je pense qu'il va y avoir des problèmes.* »

Avec tout de même, en complément, un entretien avec le nouvel ambassadeur américain à Paris, Felix Rohatyn, qui, comme il sied à sa fonction, s'exprime en termes beaucoup plus positifs : « *La combinaison d'une relance cyclique de l'économie européenne et du puissant effet psychologique dû à un gouvernement qui engendre de la bonne volonté pourrait avoir un réel impact sur ce qui se passe en France.* »

Jan Krauze

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Benyamin Nétanyahou n'en démordra pas. Il ne regrette rien de l'opération menée par le Mossad contre un obscur représentant du Hamas en Jordanie. Sans doute regrette-t-il que cette tentative d'assassinat ait échoué parce que les services secrets de son pays se sont fait prendre en flagrant délit et y ont perdu un peu de leur crédit. Mais c'est bien tout. *(...)* Le chef du gouvernement israélien, à vrai dire, n'a jamais caché que le processus de paix défini à Oslo ne l'intéressait pas. Ce que sa conduite révèle dans cette affaire de plus grave, c'est que la paix elle-même n'a pour lui qu'une importance relative *(...)* Une chose est désormais certaine : la seule paix imaginable pour lui est celle qu'il imposera à ses voisins. Il ne recherche pas des partenaires. Il lui faut des vaincus. Ce sera au peuple israélien de dire, en dernier ressort, s'il partage cette conviction.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le sourire satisfait du ministre de l'économie et des finances devant le succès remporté par la mise en Bourse de 22 % du capital de France Télécom ne manque pas de sel... du moins si l'on a un peu de mémoire ! Il faut se souvenir en effet qu'il y a deux ans, lors de la discussion au Parlement des lois sur la réglementation des télécoms et le statut de France Télécom, les socialistes s'étaient battus comme de beaux diables contre toute idée de privatisation, même partielle. On n'a pas oublié non plus que, durant la courte campagne législative du printemps dernier, Dominique Strauss-Kahn affirmait bien haut, tout en affichant en privé une conviction contraire, son opposition au projet qu'avait le gouvernement Juppé de mettre un tiers du capital de France Télécom sur le marché. *(...)* Les socialistes ne s'arrêteront pas en si bon chemin. Les privatisations vont se poursuivre. Un jour viendra sans aucun doute où, à France Télécom comme à Air France, l'Etat baissera sa participation pour finalement se désengager totalement.

FRANKFURTER ALLGEMEINE
Christine Hoffmann

■ Au cours des deux années écoulées, la politique de la Russie à l'égard de l'Occident semblait poursuivre un but unique : empêcher l'élargissement de l'OTAN vers l'Est. Maintenant que la chose est acquise, cette détermination s'affaiblit un peu. Moscou trouve la force de réviser sa politique extérieure. Le résultat est, si l'on doit en croire les explications du président et de son appareil, une nouvelle concentration sur l'Europe. La politique occidentale, avant tout axée sur les Etats-Unis, de Kozyrev avait laissé place sous Primakov à un resserrement des relations avec l'Asie et le Moyen-Orient. Maintenant, essentiellement dans l'entourage présidentiel, c'est l'Europe qui semble prendre un poids accru. Au début septembre, à l'occasion du président Herzog, Eltsine avait qualifié les relations avec l'Allemagne de « *priorité parmi les priorités* ». Récemment, la visite du président français Chirac a servi à mettre en évidence les relations spéciales entre les deux Etats, symbolisées par les plus hautes décorations, reçues par Jacques Chirac, et à manifester leurs intérêts communs.

web.efrei.fr/~bergeret/interquest/topouaibe

Un étudiant parisien a inventé un hit-parade permanent des sites Web francophones

TOP OUAIBE, deux mots anglais, dont l'un francisé par autodérision, comme pour rappeler que sur Internet les Français sont encore des immigrés de fraîche date. Pourtant, le « *Web francophone* » existe, Top Ouaibe est là pour le prouver. Il s'agit d'un « hit-parade en ligne », qui établit un classement permanent des sites de langue française les plus appréciés des internautes. Pas de jury ni de présélection : l'inscription au concours est automatique, il suffit de remplir un formulaire en ligne. *Top Ouaibe se contente de vérifier* que le site existe réellement, et qu'on y parle français. Le nouveau concurrent affiche alors sur ses pages un logo spécial, doté d'un lien hypertexte renvoyant vers le compteur du hit-parade, ce qui permettra à ses visiteurs de voter d'un simple clic.



Pour les électeurs, les règles sont encore plus souples, puisque n'importe qui peut voter pour qui bon lui semble, autant de fois qu'il le désire : un terrain idéal pour les minorités agissantes et les spécialistes du bourrage d'urnes. Seuls garde-fous contre l'anarchie qui menace, on *peut voter au maximum une fois par* heure, et les robots sont détectés et éliminés.

Le créateur de Top Ouaibe, Georges-Olivier Bergeret, vingt-deux ans, qui vient d'obtenir son diplôme de l'Ecole française d'électronique et d'informatique (Efrei) de *Villejuif, ne s'inquiète guère de ces* entorses aux règles démocratiques : « *Tout cela n'est pas fait pour être sérieux. Au départ, c'était un simple projet étudiant. Puis, vu le succès rencontré, j'ai décidé, en accord avec mon école, d'en faire un site permanent.* » Georges a atteint son objectif : les sites francophones les plus en vogue sont identifiés, répertoriés et mis en valeur. Qu'il s'agisse du classement général, du concours par catégorie ou du Top de la semaine, Top Ouaibe suscite un brassage et une émulation inédite entre sites français, belges, suisses ou québécois. A ce jour, près de 3 300 sites se sont inscrits, et le compteur enregistre au moins 3 500 votes par semaine.

Reste l'essentiel, à savoir le résultat *de cette élection permanente*. Là, on s'aperçoit que la soif d'exception culturelle des internautes francophones est peut-être surestimée. Le leader actuel du classement général s'appelle « Le Web pour rigoler », un recueil de blagues, pour la plupart archiconnues et souvent traduites de l'anglais. Quant au vainqueur de *cette semaine, il s'agit de* « *Pitounes* du Net », un site québécois bilingue où le beau langage n'est pas essentiel, car il affiche des images érotiques téléchargeables gratuitement.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

CUBA SUR LE NET

■ L'AIN, agence d'information officielle du gouvernement cubain, a ouvert un service sur Internet, afin de « *contribuer à mettre à la disposition du monde une plus grande quantité d'informations sur la réalité cubaine* ». Le quotidien du PC cubain *Granma*, l'agence de presse Prensa Latina, la radio Habana Cuba, ainsi que les hebdomadaires *Juventud Rebelde* et *Trabajadores*, possèdent des sites Web depuis quelques mois. L'ensemble est accessible grâce au site plate-forme Cubaweb, qui propose également une « encyclopédie » multimédia bilingue (anglais-espagnol) de 4 500 pages, intitulée *Todo de Cuba*.
www.cubaweb.cu

BD ANIMÉE

■ Dilbert, le célèbre personnage de la bande dessinée satirique américaine, est désormais présent sur Internet en animation 3-D couleur, sur le site Mediadome. Il faut préalablement télécharger le logiciel Worldview (VRML 2), dont la version-test est *gratuite*.
La BD « classique » est toujours disponible sur le site Dilbert Zone, l'un des plus fréquentés du Web.
3D : *www.mediadome.com*
DZ : *www.unitedmedia.com/comics/dilbert/*

Entre deux mondes, Amar

par Alain Rollat

ENTRE « Le Monde de Léa », le magazine d'information et de réflexion que Paul Amar présentait sur TF 1, et « D'un monde à l'autre », le magazine de réflexion et d'information qu'Amar Paul présente désormais sur France 2, il y a la même différence qu'entre deux gants de boxe de même pointure et de même couleur. Amar a de nouveau changé de ring en emportant son décor, son public, son éponge à éclaircir les faits de société, et il continue, sans filet, de regarder gentiment ses contemporains au fond des yeux en faisant semblant de leur chercher des poux dans la tête. Cela fait son charme, mais aussi, parfois, notre ennui, qu'on lui pardonne volontiers parce qu'il met du coeur à l'ouvrage et qu'il sait aussi, au besoin, questionner un Papon sans se soucier des convenances.

Pour marquer son retour sur les écrans publics, lundi soir, Paul Amar avait donc choisi de nous inviter à un scoop : la première interview, en direct, de l'énigmatique Michel Tabachnik, ce célèbre chef d'orchestre qui a quitté la rubrique des arts pour se retrouver dans celle des faits divers depuis qu'il est suspecté, et accusé, peut-être hâtivement, d'avoir été l'un des maîtres à penser du sinistre Ordre du Temple solaire. Frappé d'ostracisme dans son milieu professionnel, accusant les médias d'avoir brisé sa carrière en ayant mélangé rumeurs et demi-vérités, cet homme meurtri, dont la première épouse figure parmi les soixante-quatorze morts imputables aux activités de cette secte, avait certainement beaucoup de choses à dire puisqu'il vient de consacrer un livre à son drame. Au-delà de la pub pour son ouvrage, on attendait avec impatience qu'il nous fasse partager les leçons de sa tragique expérience. Comment peut-on disserter de métaphysique si l'on ne distingue pas le bon grain de l'ivraie ? Comment devient-on un spécialiste de l'ésotérisme en confondant magie blanche et magie noire ? Comment se lie-t-on d'amitié avec de faux gourous sans voir qu'ils sont de vrais escrocs ? Comment peut-on ensemencer l'irrationnel et s'étonner ensuite d'en récolter les ravages ? On espérait une édifiante remontée des profondeurs abyssales de la bêtise humaine.

On a eu une révélation sur les moeurs fiscales des chefs d'orchestre de renommée internationale : la possession d'un compte bancaire au Panama serait « *de pratique courante dans le monde de la musique* » pour esquiver les cotisations sociales... Tout le reste, ce sectateur repenti l'a jugé « *incompréhensible* » : « *L'intelligence,* a-t-il avoué, *n'a rien à voir là-dedans.* » Paul Amar a gentiment validé ce propos en le trouvant « *parfaitement intelligible* »...

MARDI 7 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 Le Colonel Chabert ■ De René Le Hénaff (France, 1943, N., 120 min). Histoire
19.10 I Wake Up Screaming ■ De Bruce Humberstone (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
20.10 Vivre libre ■ De James Hill (Etats-Unis, 1966, 110 min). Disney Channel
20.30 Coup de torchon ■■■ De Bertrand Tavernier (France, 1981, 125 min). Ciné Cinémas
20.30 Les Secrets de Clara ■ De Robert Mulligan (Etats-Unis, 1988, 115 min). RTL 9
20.35 La Princesse de Clèves ■ De Jean Delannoy (France, 1961, 115 min). TMC
20.45 Gazon maudit ■■ O De Josyane Balasko (France, 1995, 110 min). TF 1
20.50 Tuer n'est pas jouer ■ De John Glen (Etats-Unis, 1987, 135 min). France 2
21.35 Mon secrétaire travaille la nuit ■ De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
22.30 Le Voyage du capitaine Fracasse ■■ D'Ettore Scola (France - Italie, 1990, 130 min). Paris Première
22.30 La Vallée du bonheur ■ De Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1968, 145 min). France Supervision
22.35 Halloween 2 ■ De Rick Rosenthal (Etats-Unis, 1981, 93 min). Canal+
22.35 Cry Freedom ■ De Richard Attenborough (Etats-Unis, 1987, v.o., 155 min). Ciné Cinémas
23.10 Mister Majestyk ■ De Richard Fleischer (Etats-Unis, 1974, 100 min). France 2
23.10 Les Subversifs ■■ De Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1967, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
0.00 Les Misérables ■■ De Raymond Bernard [3/3] (France, 1933, N., 85 min). RTL 9
0.45 Hammett ■■ De Wim Wenders (Etats-Unis, 1982, 95 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Avec Michel Zaoui, Henri Rousso, Jean-Noël Jeanneney, Nicolas Brimo. Histoire

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Village People, Sugar Ray, Youri Djorkaeff. Canal+
20.00 L'Invité. Jean-Luc Ponty. Muzzik
22.35 Célébrités. Le mariage de Cristina, infante d'Espagne. Invité : Michel Leeb. TF 1
22.35 Bouillon de culture. Dieu et la science. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Hauts fonctionnaires sous Vichy. Les grands rendez-vous sociaux. Histoire
23.35 Science 3. La fécondité masculine en danger. France 3
1.10 Les Grands Entretiens du Cercle. Portrait de Günter Grass. France 2

DOCUMENTAIRES

19.15 Les Compagnons du Che. [2/2]. Vers une mort annoncée. Planète
20.35 La Royal Air Force. [1/8]. Planète
20.45 ▶ La vie en face. Esclaves d'Hitler dans des usines suisses. Arte
21.00 Léon Poliakov. Historien du racisme et de l'antisémitisme. Histoire
21.05 Les Années belges. La guerre scolaire. RTBF 1
22.25 Ils ont marché sur la Lune. Planète
23.05 The Making of Camping 2000. Arte
23.30 Les Grands Interprètes. La Callas. Muzzik
23.30 L'Affaire Spaggiari. TSR
0.00 Au nom de Mandela : guerre et paix. Histoire
0.00 Histoire d'opéra. Tosca. Muzzik
0.10 Reamker, danse avec les dieux. Téva
0.55 Notre télévision. [6/6]. Les Buttes Chaumont. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.15 Football. Championnat de D1 : Monaco-Bastia. Canal+

MUSIQUE

20.45 Blues for Two. Luther Allison et Louis Bertignac. France Supervision
21.00 Tchernouchenko dirige Rachmaninov. Concert enregistré en 1994. Muzzik
21.40 Tchernouchenko dirige Tchaïkovski. Concert enregistré en 1994. Muzzik
22.30 Richard Stoltzman joue Takemitsu, Mozart et Brahms. Concert enregistré en 1991. Muzzik
0.55 Carmen. Mise en scène d'Alfredo Arias, dir. Frédéric Chaslin. France Supervision

THÉÂTRE

21.45 Camping 2000. De et mise en scène par Jossi Wieler. Arte

TÉLÉFILMS

20.00 Vol d'enfant. De Luc Béraud. TV 5
20.55 Belle comme le diable. De Patrice Gautier. Téva
22.00 Les Femmes et les Enfants d'abord. De Sandra Joxe. Festival
22.50 L'Enfant perdu à jamais. O De Claudia Weill. M 6

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui rêve par procuration. France 2
20.10 Congo. RTBF 1
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre 5. Série Club
20.50 Docteur Quinn. Un endroit pour mourir. Miracles de Noël. M 6
21.35 Colorado. Les montagnes ne meurent jamais. Série Club
22.25 Profit. Sykes (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Les Anges du bonheur. Le moment de vérité. Téva
23.10 Star Trek : la nouvelle génération. Chasse à l'homme (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Le Retour du Saint. Série Club
1.30 Bottom. Apocalypse (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.30 Ciné Cinémas**
Coup de torchon
Un policier minable se fait l'ange exterminateur d'une société coloniale pataugeant dans un cloaque de mensonges et de corruption. Vision sombre et désespérée d'un roman américain de Jim Thompson, transposé dans une bourgade d'Afrique équatoriale française en 1938. La mise en scène de Bertrand Tavernier fonctionne admirablement sur la satire bouffonne et la méchanceté. Les interprètes – Philippe Noiret, Isabelle Huppert, Jean-Pierre Marielle, Stéphane Audran, Eddy Mitchell, Guy Marchand – sont formidables. – *J. S.*

● **21.25 Planète**
La Mort, la Haine, le Pardon
« Pardonner l'autre, c'est un formidable pas dans la vie. Moi, je n'y arrive pas ». C'est un assassin qui parle. Sue lui a pourtant pardonné d'avoir tué ses parents. Est-il possible de pardonner ? N'est-il pas plus facile de haïr ? A travers cinq portraits croisés et autant d'histoires tragiques, le reportage d'Olivier Pighetti, tourné aux Etats-Unis, tente de cerner l'intimité profonde d'individus qui souffrent : tous ont perdu un être cher. De la Californie à l'Oklahoma (Etats qui appliquent la peine de mort), et dans un climat empreint de spiritualité, les réactions vont de la haine singulière au syndrome de Stockholm. La caméra scrute d'un œil pudique le conscient et l'inconscient de ces hommes et de ces femmes. Un exercice difficile pour un sujet complexe, mais qui a le mérite de vouloir pénétrer toute la complexité humaine. – *G. S.*
★ Autres diffusions : mercredi 8, 22.45 ; jeudi 9, 0.00 ; vendredi 10, 10.30 ; samedi 11, 12.25 ; dimanche 12, 8.15.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Gazon maudit ■■ Film O de Josiane Balasko.
22.35 Célébrités.
0.10 Le Docteur mène l'enquête.
1.05 et 1.45 TF1 nuit, Météo.
1.15 Histoires naturelles.

FRANCE 2
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 *C'est toujours l'heure.*
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Tuer n'est pas jouer ■ Film de John Glen.
23.05 Un livre, des livres.
23.10 Mister Majestyk ■ Film de Richard Fleischer.
0.50 Au bout du compte.
0.55 Journal, Météo.
1.10 Les Grands Entretiens du Cercle. Günter Grass.

FRANCE 3
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Top Model's.
23.10 Soir 3.
23.35 Science 3. La fécondité masculine en danger.
0.30 Magazine olympique.
0.55 Rencontres à XV.
1.25 New York District.

CANAL +
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Youri Djorkaeff, Agnès Michaux (en duplex de Milan).
20.15 Football. Monaco - Bastia.
22.30 Flash infos.
22.35 Halloween 2 ■ Film de Rick Rosenthal.
0.10 Les Victimes. Film de Patrice Grandperret.
1.40 Url. Film de Ken Russell (v.o.).

ARTE
19.00 The Monkees. [20/58].
19.30 7 1/2. Herri Batasuna : *La fin des indépendantistes ?*
20.00 Archimède. Spécial Science en Fête.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Vie en face. Esclaves d'Hitler dans des usines suisses.
21.44 Comedia. Le théâtre européen [2].
21.45 Camping 2000. Pièce de Jossi Wieler.
23.05 The Making of Camping 2000.
23.45 Documenta X : Esquisses théâtrales.
0.45 Hammett ■■ Film de Wim Wenders.

M 6
19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info.
20.40 E = M 6 junior.
20.50 Docteur Quinn. Un endroit pour mourir. Miracles de Noël.
22.50 L'Enfant perdu à jamais. Téléfilm O de Claudia Weill.
0.30 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.00 Le Rythme et la Raison...
20.30 Archipel science. Stephen Jay Gould.
21.32 Mémoire du siècle. Philippe Decharre.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
20.00 Concert. *Le Livre du serviteur*, de Ballif.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Soler, Sardà.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE
20.40 Les Soirées. François Mauriac et la musique. Œuvres de Mozart, Beethoven, R. Schumann, Bach.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Gounod, Bizet, Debussy, Mozart, Schubert.

MERCREDI 8 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.30 Bunker Palace Hôtel ■■ D'Enki Bilal (France, 1989, 95 min). TV 5
14.20 Stargate ■■ De Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, 120 min). Ciné Cinémas
14.30 Les Subversifs ■■ De Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1967, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
15.15 Une chambre en ville ■■ De Jacques Demy (France, 1982, 90 min). France Supervision
16.10 Amanda ■■ De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
16.20 Alexandrie, encore et toujours ■■ De Youssef Chahine (France - Egypte, 1990, 105 min). Ciné Cinémas
17.00 Le Colonel Chabert ■ De René Le Hénaff (France, 1943, N., 120 min). Histoire
17.30 To Be or Not to Be ■ D'Alan Johnson (Etats-Unis, 1983, 105 min). Disney Channel
18.15 L'Intrus ■ D'Irène Jouannet (France, 1983, 80 min). Festival
18.55 Hôtel des Amériques ■■ D'André Téchiné (France, 1981, 95 min). Ciné Cinémas
20.30 Passage pour Marseille ■ De Michael Curtiz (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
21.00 Leaving Las Vegas ■ De Mike Figgis (Etats-Unis, 1995, 110 min). Canal+
21.20 The Crow ■■ Δ D'Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, 105 min). TSR
21.50 Pas de printemps pour Marnie ■■ Δ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1964, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
22.20 Répulsion ■■ De Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., 105 min). Ciné Cinéfil
22.55 Alexandre le Bienheureux ■ D'Yves Robert (France, 1967, 95 min). TMC
23.40 Piège de cristal ■ De John McTiernan (Etats-Unis, 1988, 128 min). Canal+
0.05 I Wake Up Screaming ■ De Bruce Humberstone (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
0.20 Le Monocle noir ■■ De Georges Lautner (France, 1961, N., 90 min). RTL 9
1.30 Mon secrétaire travaille la nuit ■ De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
2.45 Le Fantôme de Milburn ■ Δ De John Irvin (Etats-Unis, 1982, v.o., 105 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
15.00 Envoyé spécial, les années 90. La vie quotidienne en URSS. Histoire
16.05 Saga-Cités. Bams et Moumy, Africaines de Paris. France 3
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jeremy Irons ; Christine Angot. Canal+
19.00 De l'actualité à l'Histoire. L'héritage du Che. L'Histoire aujourd'hui. Histoire
20.00 Faut pas rêver. Ile Maurice : La Coupe de la Duchesse. Invité : Daniel Picouly. TV 5
20.10 Faits divers. Le dépeceur de Mons. RTBF 1
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. L'honneur perdu de la Suisse ? Arte
20.50 France Europe Express. L'Europe qui embauche. Avec Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. France 3
20.55 ▶ Femmes dans le monde. Femmes du Niger. Vivre dans le désert vert. Téva
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Fela ; Les jeunes et l'idéologie ; Gianfranco Ferre ; Vaulx-en-Velin. Histoire
22.35 Savoir plus santé. TV 5
22.45 La Vie à l'endroit. 3,5 kg de bonheur. France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Pierre-André Taguieff ; Florence Montreynaud ; Georgette Elgey ; Pierre Briant. Histoire
23.10 Un siècle d'écrivains. Michel Tournier, Robinson et son double. France 3
23.30 Bons baisers d'Amérique. TV 5
0.15 Le Cercle des métiers. Les métiers de la mode. France 2
0.45 Le Canal du savoir. Littérature, la vie revisitée. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.30 Au cœur d'Okavango. [4/26]. Au nom de la liberté. La Cinquième
17.55 Chasseurs d'œufs. Canal+
18.30 Le Monde des animaux. Lémuriens, les esprits malgaches. La Cinquième
20.00 Animaux en péril. [8/13]. Perroquets menacés par l'industrie papetière. Arte
20.00 Au nom de Mandela : guerre et paix. Histoire
20.35 *Les Compagnons du Che.* [2/2]. Vers une mort annoncée. Planète
21.00 Buto : Ushio Amagatsu, éléments de doctrine. Muzzik
21.55 La Royal Air Force. [1/8]. Planète
22.10 La Traviata, les secrets d'un opéra. Muzzik
22.45 La Mort, la Haine, le Pardon. Planète
23.10 Profil. Roy Lichtenstein. Arte
23.45 Ils ont marché sur la Lune. Planète
23.55 Granados et Delgado, un crime légal. TSR
0.15 La Lucarne. Close-Up Long Shot. Arte

SPORTS EN DIRECT

14.00 Cyclisme. Championnats du monde sur route. Eurosport
16.30 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (Autriche). Eurosport

DANSE

0.10 La Belle au bois dormant. Téva

MUSIQUE

18.00 Jazz 625 : Joe Turner, Jazz From Kansas City. Muzzik
20.00 La Sérénade nº 13 de Mozart. Concert. Muzzik
21.50 Haendel à Arlon. Concert. France Supervision
21.55 Oasis. Concert. Paris Première
23.05 Edinburgh Jazz Festival : Scott Hamilton. France Supervision
23.05 Glenn Gould joue Beethoven. Concert. Muzzik
23.40 Edinburgh Jazz Festival : Warren Vaché. France Supervision
23.55 Edinburgh Jazz Festival : Kenny Davern. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.45 Bienvenue à Bellefontaine. De Gérard Louvin. M 6
20.50 Baldi et la voleuse d'amour. De Claude D'Anna. France 2
21.40 Brahms, les femmes et la musique. De Tony Palmer. Arte
21.55 Le Tueur de l'ombre. De Peter Edwards. Festival
22.45 L'Impossible Evasion. De David Lowell Rich. RTL 9

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui faillit rater l'accouchement. France 2
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Chasse à l'homme. Canal Jimmy
20.30 Les Cinq Dernières Minutes. La Ballade de Ménardeau. Festival
20.35 Inspecteur Morse. Le Jour du diable. TMC
20.45 Les Anges de la ville. Trafic au Central 7. Série Club
21.35 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI. L'homme au plutonium. Série Club
22.00 Le Pain noir. La patrie du cœur. Histoire
22.20 Une fille à scandales. Sauver les apparences (v.o.). Canal Jimmy
22.25 Columbo. Le Livre témoin. TF 1
22.30 Schimanski. Les Enfants du désespoir. Série Club
22.45 Spin City. Une étoile est née (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Les Anges du bonheur. Manny. Téva
23.05 Nash Bridges. Témoin en danger. TSR
23.40 Bottom. He's Up (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Le Retour du Saint. Chasse à l'homme. Série Club
0.10 New York Police Blues. Andy n'est pas dans son assiette (v.o.). Canal Jimmy
0.40 New York District. L'indifférence tue. France 3

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **0 15 Arte**
La Lucarne : Close-up Long Shot

La ciné-vie de Hossein Sabzian

TOUT LE MONDE se souvient de *Close-up* (*Gros Plan*, 1990), formidable film dans lequel le cinéaste iranien Abbas Kiarostami reconstitue, avec les protagonistes mêmes de l'affaire, la façon dont un ardent cinéphile, Hossein Sabzian, a usurpé l'identité d'un de ses cinéastes de prédilection, Mohsen Makhmalbaf, avant d'être arrêté puis jugé pour ces faits. *Close-up Long Shot*, documentaire de Mahmoud Chokrollahi et Moslem Mansouri, propose un portrait de l'illustre usurpateur, le ci-devant Hossein Sabzian.

Un drôle de citoyen, s'il faut en croire ses voisins, qui expriment à son égard le point de vue réprobateur d'une République pas si drôle que ça. *« Il habitait le quartier depuis quinze ans avec sa mère, sa femme et ses deux enfants, et puis sa vie a mal tourné »*, constate l'un. *« C'est un type sympa, mais pas très normal »*, surenchérit l'autre. Puis voici que l'intéressé apparaît en personne, pour confirmer calmement les propos du dernier. Ici, le point de vue se resserre sur le visage tranchant de Sabzian, dont les yeux las et la parole ailée vont désormais habiter le film, en *close-up* comme il se doit. Car l'amour supplicié de Sabzian pour le cinéma, auprès duquel la cinéphilie classique ressemble à un divertissement de cuistres, apparente sa vie sinon à une Passion, du moins à ce qu'Antonin Artaud appelle *« une espèce de déperdition constante du niveau normal de la réalité »*.

Cela commence dès le chemin de l'école, à Ispahan, où trois mois de classes buissonnières passées au cinéma lui valent ses premiers châtiments corporels. Cela continue dans sa vie d'adulte, puisqu'il perd à la fois son travail et sa famille dans les salles obscures. Cela se termine enfin devant la justice pour usurpation d'identité, et du même coup devant la caméra de Kiarostami ; consécration qui lui vaudra le jugement que l'on sait de la part de ses voisins. Illuminé, Sabzian ? Magnifiquement, lui qui brûle sa passion en ces termes mystiques : *« Je suis peut-être une des victimes du cinéma. Je voulais dévorer le cinéma mais c'est lui qui a fini par me dévorer. Il m'a montré son œil blanc. »*

Jacques Mandelbaum

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
13.50 Les Feux de l'amour
14.45 TF 1 Jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 *Pour être libre.*
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 La Grande Débrouille.
22.25 Columbo. Le livre témoin, de Steven Spielberg.
0.15 Formule foot.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.00 Histoires naturelles.

FRANCE 2
13.50 *et 17.35 Un livre, des livres.*
13.55 Derrick.
14.55 Dans la chaleur de la nuit.
15.50 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un poisson dans la cafetière.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.40 C'est toujours l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Baldi et la voleuse d'amour. Téléfilm de Claude D'Anna.
22.45 La Vie à l'endroit. 3,5 kg de bonheur.
23.55 Au bout du compte.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Le Cercle des métiers.

FRANCE 3
13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.35 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 France Europe Express. L'Europe qui embauche. Avec Martine Aubry.
22.45 Soir 3.
23.10 Un siècle d'écrivains. Michel Tournier.
0.00 Cinéma étoiles.
0.25 Vivre avec...
0.40 New York District.
1.25 Tous sur orbite.
1.30 Musique Graffiti.

CANAL +
▶ En clair jusqu'à 13.35
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C + Cléo.
16.20 Papa, l'ange et moi. Téléfilm de Rick Wallace.
17.55 Chasseurs d'œufs.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Alain Chabat ; Yuri Buenaventura ; Jeremy Irons ; Christine Angot.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Leaving Las Vegas ■ Film de Mike Figgis.
22.50 Flash infos.
22.55 Jour de foot.
23.40 Piège de cristal ■■ Film de John McTiernan.

LA CINQUIÈME/ARTE
13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est.
15.30 Les Orphelins du Petén.
16.30 L'Etoffe des ados.
17.00 Cellulo.
17.30 Au cœur d'Okavango. [4/26].
17.55 Le Journal du temps.
18.00 Chercheurs d'aventures.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees. [21/58].
19.30 7 1/2. Le procès Papon.
20.00 Animaux en péril.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ *Les Mercredis de l'Histoire.* L'honneur perdu de la Suisse ?
21.40 Musica. Brahms, les femmes et la musique, téléfilm de Tony Palmer.
23.10 Profil. Roy Lichtenstein.
0.15 La Lucarne. Close-Up Long Shot.
1.00 Au peuple allemand : Christo & Jeanne-Claude.

M 6
13.05 M6 Kid.
16.35 Des clips et des bulles.
16.55 Fan de.
17.25 Fanquizz.
18.00 Highlander.
19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.45 Bienvenue à Bellefontaine. Téléfilm de Gérard Louvin.
22.25 Trahie. Téléfilm O de Dick Lowry.
0.05 Secrets de femme.
0.35 Sexy Zap.

RADIO

FRANCE-CULTURE
19.02 Agora. Michel Arrambourg et Jean-Claude Ribaut.
19.32 Perspectives scientifiques. Les structures du cosmos [3/4].
20.00 Le Rythme et la Raison de... Jacques Lacarrière [3/5].
20.30 Paroles sans frontières. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE
18.36 Scène ouverte. Mélodies de Hahn, Poulenc, Damase.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Estivales de Gerberoy. Œuvres de Chopin, Brahms, Dvořák.
21.30 Traditionnel. Chants yiddish.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Zanesi, Stockhausen.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Darius Milhaud.

RADIO-CLASSIQUE
18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Marc Minkowski, chef d'orchestre. *La Resurrezione*, de Haendel.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Fasch, Collin de Blamont, Charpentier, Rebel, Boieldieu, Rossini.

هكذا من الأصل

Le Monde
MERCREDI 8 OCTOBRE 1997

Pour que latin ne meure

par Pierre Georges

IL SAVAIT *« le latin aussi bien que monsieur le curé »*. C'est du Stendhal, peut-être du Stendhal de cuisine, mais il semble bien qu'il avait écrit quelque chose du genre. Et cela sonnait comme un grand compliment. Hélas, les Julien du temps ne font plus que rarement leurs humanités. Et s'ils dissertent à l'occasion sur la guerre des Gaules, c'est presque par perversité. Autrement dit, sur option bachelière. Le latin, en effet, est une langue considérée, depuis longtemps, comme cliniquement morte et qui ne fait plus guère la joie que des disséqueurs de mots et de textes à l'institut médico-légal des lettres classiques.

C'est du moins ce qu'on croyait, sans vouloir faire offense à ceux qui ont la charge de le décliner encore, jusqu'à ce que du Vatican arrive la prodigieuse nouvelle : en quelque coin obscur de la cité pontificale, dans un atelier des mots et trouvailles, la résistance œuvre. Pour que latin ne meure, des gens fort savants, des ingénieurs pour le moins agrégés viennent de lancer l'opération survie, une bonne transfusion de 15 000 néologismes.

Ce n'est pas tout à fait l'opération du Saint-Esprit, mais cela y ressemble. Le latin n'est pas mort. La preuve, il invente encore ! Pendant huit ans, de fins lettrés, sous la direction du Père Carlo Egger, ont travaillé, sué sang et mots, pour élaborer le grand ouvrage de la modernité à l'antique. Le latin restant la langue officielle du Vatican, il fallait bien le mettre en conformité avec son temps.

D'où ce *Lexicon, Recentis Latinitas*. Une merveille. Imaginons deux *monsignori* ayant à traiter, en quelque conversation privée, de phénomènes contemporains. Jusque-là, les mots pour le dire leur manquaient nettement. Ce ne sera plus le cas, désormais. Y compris dans les quêtes et gestes les plus quotidiens. Un petit shampooing, *monsignore* ? Un *capitilavium*. Un déodorant ? *Liquor nubilogenus*. On se fait un tennis ? *Manubriati reticuli ludus*. Un slalom ? *Descensio flexuosa*. On se jette un p'tit whisky derrière la mitre ? *Vischium*. Un Ovni, cette nuit ? *Res inexplicata volans*.

Et ainsi de suite. On trouve tout dans le fabuleux *Lexicon*. Une motocyclette ? *Birota automataria*. Un wagon-lit ? *Currus dormiturius*. Une vidéo ? *Instrumentum telehornamentis exceptorium*. Un spot publicitaire ? *Intercalatum laudativium nuntium*. Un VIP ? *Amplissimus vir*. Un western ? *Fabula americae occidentalis*. Un snob, terme né d'ailleurs de la contraction d'une vieille locution latine, *sine nobilitate* ? *Novissimorum morum affectator*.

Quinze mille néologismes, et l'on voudrait que le latin soit mort ! Même les pécheresses et les pécheurs ont un nom. La stripteaseuse du Crazy Horse ? *Sui ipsius nudator*. Le play-boy ? *Iuvenis voluptarios*. Le voyeur ? *Obscena observandi cupido*. Admirable !

Autant que ce petit cours express de langue, diffusé, ce matin par l'AFP, à l'intention des admirateurs et officiants du culte de Che Guevara. *Guevara soit, mais* Che ? Che n'est pas le diminutif d'un prénom, mais – on cite – *« une interjection caractéristique du parler argentin pour attirer l'attention de l'interlocuteur »*. Che, une manière de tutoiement, signifie ainsi mille choses : *« Hep, salut, dis donc ! Pas possible ! »* Aucun doute, cela sonne nettement mieux en espagnol.

Un important syndicat policier demande pardon au « peuple juif »

Le SNPT organise une cérémonie au mémorial du Martyr juif inconnu

UNE SEMAINE après la *« déclaration de repentance »* de l'Eglise catholique de France sur son attitude à l'égard des juifs lors de la seconde guerre mondiale, certains policiers ont entrepris, à leur tour, de demander *« pardon »* pour la *« collaboration active d'une partie non négligeable de la police nationale dans la déportation des juifs de France »*. Mardi 7 octobre, le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT) a diffusé un communiqué de presse consacré à ce qu'il appelle le *« devoir de pardon »*.

L'acte de collaboration le plus célèbre est la rafle du Vel'd'Hiv, en juillet 1942. Cette opération, menée par 4 500 policiers parisiens contre des familles juives, avait entraîné la déportation de 13 152 personnes vers les camps d'extermination. Cinquante-cinq ans plus tard, les responsables du SNPT soulignent le *« rôle prépondérant et néfaste de bon nombre de policiers qui se sont spontanément mis au service de l'Etat français et qui ont volontairement agi dans l'Holocauste en organisant et en mettant en œuvre les rafles des juifs en France »*. Le syndicat évoque un *« comportement inhumain »*.

Le SNPT insiste sur le fait que d'autres policiers ont *« refusé de se soumettre aux lois indignes de ce régime »* pour rejoindre les rangs de la Résistance et sauvé de *« nombreuses familles »* de la Shoah, mais il adresse surtout un *« pardon bien tardif »* à la communauté juive pour les *« actes inqualifiables de* (ses) *prédécesseurs » : « Aujourd'hui, il est temps pour nous de sortir du cadre policier et de faire part à tout le monde du pardon que nous adressons au peuple juif au nom des policiers républicains que nous représentons, afin que jamais plus les hommes ne se laissent aller à de tels actes de barbarie. »*

« DES FORCES SOMBRES AGISSENT »

Ces *« regrets éternels des policiers français »* devaient être exprimés mardi, à 18 h 30, par le secrétaire général du SNPT, André Lenfant, lors d'une cérémonie en présence des représentants de la communauté juive de France, au mémorial du Martyr juif inconnu, à Paris (4e arrondissement). Deux autres policiers devaient intervenir à l'occasion de cette cérémonie. Dans un texte qui devait être lu mardi après-midi, le syndicat estime que, *« dans l'ombre de notre société et de notre corporation, des valets serviles des forces sombres agissent avec malveillance et sournoiserie, tentant d'assurer une continuité à ce que nous pensions ne jamais voir revenir »*. Le SNPT, avec d'autres syndicats, a obtenu de la justice l'interdiction d'un syndicat policier proche du Front national.

Une semaine après la *« repentance de l'Eglise »* et à la veille de l'ouverture du procès de Maurice Papon à Bordeaux, les responsables du syndicat affirment que leur initiative était *« prévue depuis longtemps »*. Selon eux, elle ne doit donc rien à l'actualité. Dans un courier au ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le SNPT demande également que soit rétablie la visite au mémorial du Martyr juif inconnu dans la formation initiale des gardiens de la paix parisiens.

Ph. Br.

Pierre Boulez prend la défense du chef d'orchestre Michel Tabachnik

LE COMPOSITEUR Pierre Boulez vient de prendre la défense du chef d'orchestre Michel Tabachnik, soupçonné d'être un membre influent de la secte de l'Ordre du Temple solaire. Dans une préface au livre de Michel Tabachnik *Bouc émissaire* (éditions Michel Lafon), Pierre Boulez écrit notamment : *« Les journaux nous informent par rafales : ce sont les affaires financières et politiques, puis les sectes, puis la pédophilie, quoi encore ? Ce que l'on oublie, c'est qu'une fois affublé de la crécelle journalistique le citoyen se retrouve exactement dans la situation des lépreux du Moyen Age. »* Pierre Boulez, dont Michel Tabachnik fut l'élève, s'étonne dans son texte que personne n'ait attendu les conclusions de la justice. Après le début de l'enquête sur la secte de l'Ordre du Temple solaire – dont 74 membres ont choisi de se donner la mort ou ont été tués depuis 1994 –, Michel Tabachnik avait été démis en France de ses fonctions de chef de l'Orchestre des jeunes de la Méditerranée, qu'il avait fondé. – *(AFP.)*

Immigration : le projet Chevènement reçoit le soutien de onze intellectuels

ONZE INTELLECTUELS dénoncent l'appel à la régularisation des sans-papiers lancé vendredi 3 octobre, dans *Le Monde*, par 1 300 signataires et soutiennent le projet de loi sur l'immigration présenté par Jean-Pierre Chevènement. Dans un texte publié dans *Libération*, mardi 7 octobre, les sociologues Christian Bachmann et Juliette Minces, les philosophes Guy Coq et Alain Finkielkraut, les historiens Nicole Le Guennec et Emmanuel Todd, l'écrivain Danièle Sallenave, l'instituteur Alain Seksig, les politologues Sophie Body-Gendrot et Pierre-André Taguieff, et le constitutionnaliste Georges Vedel considèrent que *« dans un contexte inquiétant, voire explosif, marqué par le voisinage d'un FN fort, avec près de 7 millions de personnes concernées par le chômage, la demande de régularisation immédiate de tous les "sans-papiers" relève de la provocation manipulatrice ou de la naïveté caritative »*. Ils renvoient dos à dos pétitionnaires et Front national, en estimant que *« prôner, en dernière analyse, l'ouverture totale des frontières, c'est là simplement inverser la formule lepéniste de leur totale fermeture »*.

Ces onze intellectuels dénoncent *« cette mobilisation d'instincts fourvoyés, communiant dans la confusion et les bonnes pensées »*. *« En se recyclant dans la défense exclusive et sans réserve des sans-papiers, poursuivent-ils, le parti de l'intransigeance aveugle paraît n'avoir d'autre fonction que de rendre impossible toute solution fondée sur les principes constitutionnels, le souci de garantir les droits (des citoyens français comme des étrangers) et un large accord dans l'opinion sur une nécessité de maîtriser les flux migratoires pour réussir l'intégration. »*

Accusant enfin les pétitionnaires de *« réinstituer la "question immigrée" comme question insoluble, indéfiniment exploitable par les passions idéologiques »*, les auteurs du texte concluent : *« Ceux qui veulent tout, tout de suite, sont les pires ennemis de la volonté de réforme efficace, dont le rapport Weil et le projet de loi gouvernemental actuellement en cours d'élaboration constituent des signes clairs. »*

■ **POLOGNE : les chefs de l'Action électorale Solidarité (AWS), Marian Krzaklewski, et de l'Union pour la Liberté (UW), Leszek Balcerowicz,** ont eu, lundi 6 octobre, un long d'entretien à l'issue duquel ils se sont dits optimistes sur la formation d'une majorité gouvernementale, après les élections législatives du 21 septembre. *« Nous sommes à mi-parcours »*, a résumé M. Krzaklewski. Pour le poste de Premier ministre, *« nous avons évoqué plusieurs noms, dont celui du professeur Andrzej Wiszniewski »*, a-t-il indiqué. M. Wiszniewski est un universitaire septuagénaire de Wroclaw, membre de Solidarité. L'UW ne semble pas favorable à cette candidature d'un homme inconnu au plan national. – *(AFP.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 7 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17824,78	+ 1	– 7,94
Honk Kong index	14776,78	– 2,32	+ 9,85

Tokyo : Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 07/10	Var. en % 06/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3089,38	+ 0,37	+ 33,41
Amsterdam CBS	652,40	– 0,81	+ 49,19
Bruxelles	15712	+ 1,14	+ 48,63
Francfort Dax 30	4285,30	+ 0,27	+ 48,35
Irlande ISEQ	3908,80	+ 0,08	+ 43,41
Londres FT 100	5272,90	– 1,09	+ 28,03
Madrid Ibex 35	7152,42	– 1,20	+ 38,75
Milan MIB 30	23642	+ 1,39	+ 50,61
Zurich SMI	5897,50	– 0,53	+ 49,60

Tirage du *Monde* daté mardi 7 octobre : 512 228 exemplaires 1